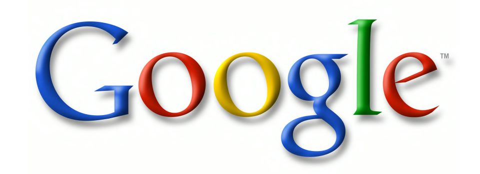
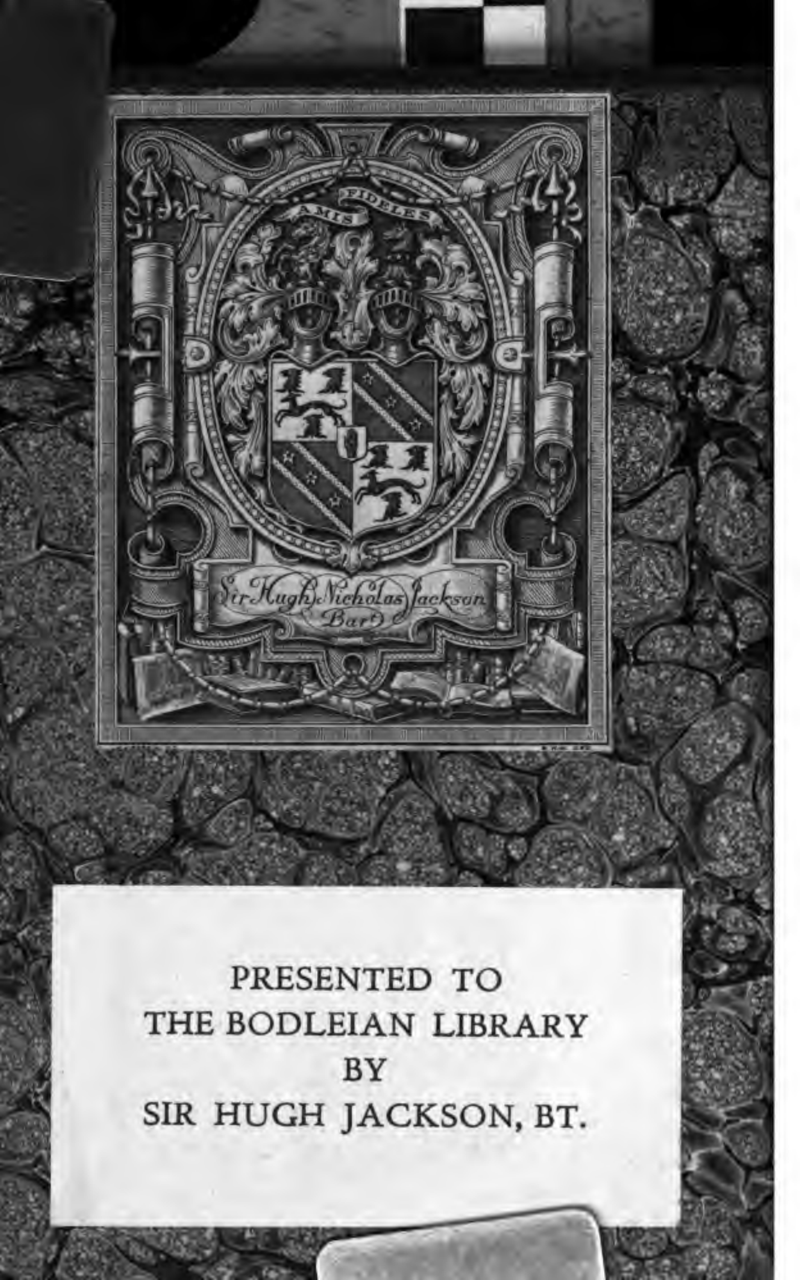
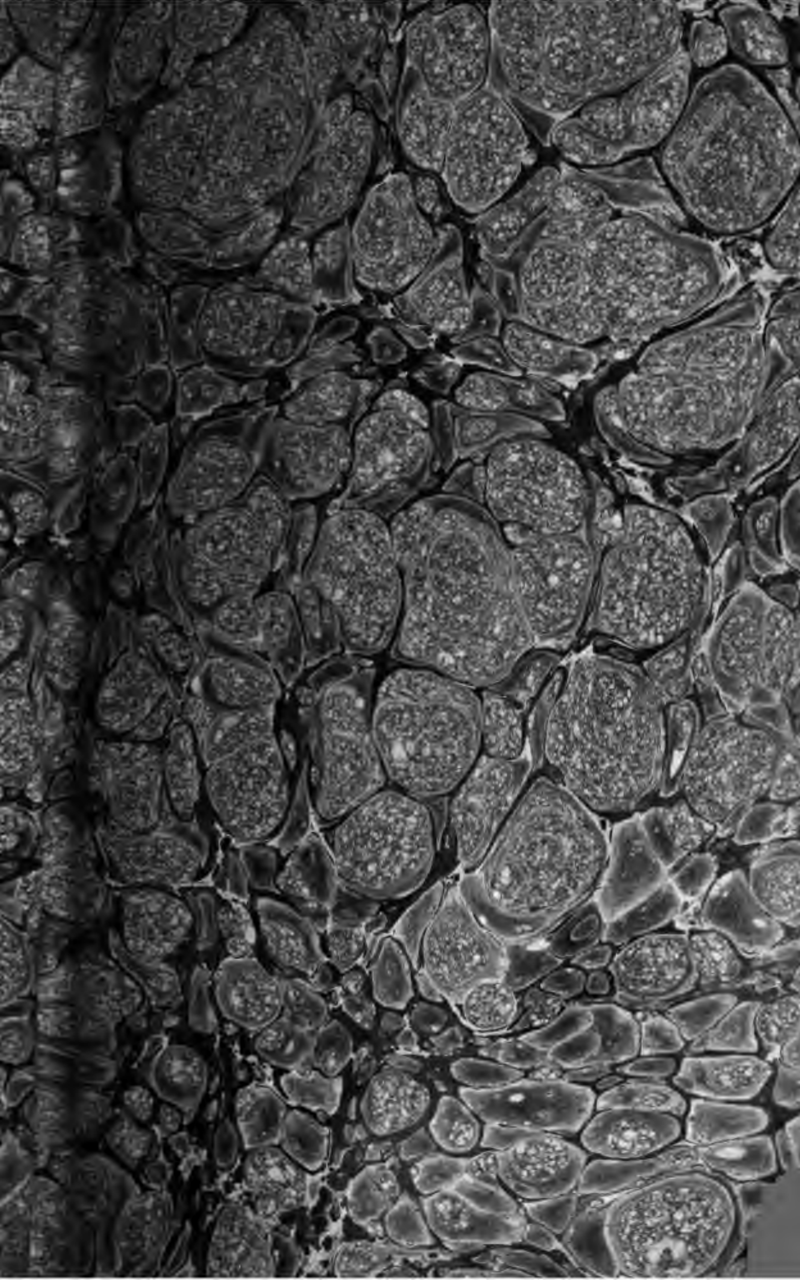



AMIS FIDELES
Sir Hugh Nicholas Jackson
Bart



40
by 2 Vol

SAINT-JUST

ET

LA TERREUR

I

ÉTUDES RÉVOLUTIONNAIRES,

PAR M. ÉDOUARD FLEURY.

Ouvrages parus :

CAMILLE DESMOULINS et ROCH MARCANDIER. — *La Presse pendant la Révolution,* par M. Édouard FLEURY. 2 vol. in-12. Prix : 7 fr.

BABOEUF et LE SOCIALISME EN 1796, par M. Édouard FLEURY. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

SAINT-JUST et LA TERREUR, par M. Édouard FLEURY. 2 volumes in-12. Prix : 7 fr.

Plusieurs autres *Études et Portraits révolutionnaires* paraîtront successivement

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins.

ÉTUDES RÉVOLUTIONNAIRES.

SAINT-JUST

ET

LA TERREUR

PAR M. ÉDOUARD FLEURY

TOME PREMIER



PARIS
DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
35, quai des Augustins.

1852

INTRODUCTION.

Nous sommes de l'avis de M. de Sainte-Beuve :

« En fait de critique et d'histoire littéraire, il n'est
» point, ce me semble, de lecture plus récréante,
» plus délectable, à la fois plus féconde en enseigne-
» ments de toute espèce, que les biographies bien
» faites des grands hommes : non pas ces biogra-
» phies minces et sèches, ces notices exiguës et
» prétentieuses où l'écrivain a la pensée de briller et
» dont chaque paraphrase est effilée en épigramme;
» mais de larges, copieuses, et parfois même diffuses
» histoires de l'homme et de ses œuvres; entrer en
» son auteur, s'y installer, le produire sous ses as-
» pects divers; le faire vivre, mouvoir et parler,

» comme il a dû le faire; le suivre en son intérieur
» et dans ses mœurs domestiques aussi avant que
» l'on peut le rattacher par tous les côtés à cette
» terre, à cette existence réelle, à ces habitudes de
» chaque jour, dont les grands hommes ne dépen-
» dent pas moins que nous autres, fond véritable sur
» lequel ils ont pied, d'où ils partent pour s'élever
» quelque temps et où ils retombent sans cesse. »

Nous acceptons volontiers pour nous-même cette définition et ce programme du travail auquel nous allons nous livrer, travail ardu mais consciencieux, copieux et fécond en enseignements sérieux et nouveaux tout ensemble, forcément diffus et que nous ne craignons pas de « submerger sous les détails, » suivant l'expression de M. Victor Hugo, difficile mais utile en un moment surtout où les successeurs de l'homme dont nous allons essayer d'esquisser la biographie telle que la comprend le maître, s'agitent violemment, reprennent en sous-œuvre l'entreprise politique et idéologique de Saint-Just, osent nier l'histoire et glorifier leur horrible idole.

Ce que nous allons essayer, le voici sans ambages, sans détours, sans précautions de la phrase, sans

précautions de la pensée ; le voici crûment, sévèrement exposé en deux mots :

Il est une école politique qui, soit par intérêt d'avenir, soit par frayeur du passé, veut idéaliser Saint-Just. Pour dissimuler l'implacable dureté et les sanglants souvenirs, pour atténuer la portée de la tradition, les dévoués ont imaginé toute une légende poétique et chevaleresque. On ne nie pas les massacres, la tyrannie, la Terreur ; mais on présente l'égorgeur poussé comme par la main de la fatalité et obéissant à une pensée systématique, invincible, qu'il a trouvée toute faite en lui dès son enfance, dès son entrée en ce monde, contre laquelle il n'a pu se défendre et résister. Œdipe était plus à plaindre qu'à blâmer, quand une fatalité qu'on ne peut définir le rendait le héros de tant de forfaits que sa volonté seule et sa conscience ne l'auraient point conduit à commettre. D'un autre côté, on tressait au plus jeune des Conventionnels une couronne brillante de vertus privées, de sagesse, de continence, et on parait ce front terrible et rendu moins sombre d'une auréole magique dont l'éclat violentait le regard et pouvait faire oublier peut-être les souvenirs du Comité

de Salut Public. Si, de plus, tous, amis et ennemis, s'accordaient à reconnaître en ce jeune homme le courage du champ de bataille dans les plaines de Strasbourg et de Fleurus, le courage civil quand il marcha d'un pas si ferme à la mort, que lui manquait-il donc pour forcer l'admiration et les applaudissements de la foule?

C'est cet échafaudage de vertus, le courage seul survivra, que nous voulons renverser, afin que le trop grand nombre d'honnêtes gens égarés à la suite de M. de Lamartine, de Charles Nodier, et de certains historiens intéressés à propager l'erreur, connaissent bien tout l'homme et l'apprécient à sa juste valeur.

S'il avait obéi à une pensée créée avec lui, insurmontable, à cette fatalité qui l'aurait rendu nécessairement cruel, Saint-Just dans ses livres que nous étudierons soigneusement, longuement, n'eût point chanté la Douceur, la Clémence en politique, l'Horreur du sang. S'il eût été sincèrement vertueux, s'il eût réellement aimé cette chasteté platonique dont il afficha les dehors austères aux dernières années de sa vie, il n'eût point écrit l'ignoble poëme dont la li-

cence et le dévergondage suffiraient seuls pour convaincre un homme de dépravation profonde.

Saint-Just a bien fait tous ses efforts pour préparer et fortifier l'illusion qui aveugle encore aujourd'hui beaucoup d'hommes honnêtes; il a bien essayé d'anéantir le livre de son début, le livre qui l'accusait si hautement d'hypocrisie, de tromperie. C'est ce livre dont nous userons comme d'un levier puissant pour jeter à bas tout son édifice d'artifice et de mensonge. Ce livre, écrit par lui dans un moment où il ne soupçonnait point encore l'immense attention qui s'attacherait à sa personne, le démasquera mieux que la discussion la plus impartiale, que les négations auxquelles on pourrait donner la haine pour principe.

Nous ne nous en cachons pas : cette étude, ou plutôt cette démonstration, sera très systématique, très durement radicale : nous en prévenons, dès nos premières pages, ceux qui seraient tentés d'ouvrir ce livre. Nous croyons à une corruption précoce et qui a tout gâté, à une scélératesse empreinte, c'est vrai, de grandiose et d'éclat, mais qui n'en est que plus haïssable.

Quand nous avons écrit la biographie de Camille

Desmoulins, si nous avons eu beaucoup à blâmer, la force de la vérité nous a contraint à louer quelquefois. Nous subissions l'influence de notre conscience. Il nous a semblé loyal, en admettant des degrés dans le crime, de dispenser moins de blâme et d'horreur au poëte, à l'homme égaré par son imagination, qu'à l'égorgeur, qu'au terroriste. Tout coupable qu'il fût, Camille l'était moins que Hébert, son confrère en journalisme, par exemple. Nous le blâmions si sévèrement cependant, que nous avions peur d'en avoir dit trop de mal. Bien que cette fois encore nous détestions Saint-Just moins que Ronsin, pour ne citer qu'un de ces monstres qui déshonorent l'humanité, nous ne mériterons pas le reproche d'indulgence; non pas que nous écrivions en vue de l'approbation, mais parce que tout ce que nous avons lu, tout ce que nous savions, tout ce que nous avons appris, s'est gravé dans notre esprit sous la forme de l'horreur, mais disons-le aussi, d'un immense et douloureux regret: c'est que cet homme, si fort, si puissant sur lui-même et sur les autres, si considérable, si étonnant de hardiesse et d'audace, si profond de pensée et de conception, se soit laissé entraîner par les im-

patiences de l'ambition, par les entraînements de son éducation première, par de fatales amitiés, hors des véritables voies sociales. Qui sait ce qu'un tel homme, mieux élevé, bien dirigé, bien inspiré, eût apporté de force aux institutions expirantes. Mais il était dit que tous ces présents de la nature, toutes ces qualités développées par l'étude et la méditation, devaient aller où allaient alors toutes les forces vives de la nation, les talents, la pensée, l'intelligence : à l'opposition, à l'idée révolutionnaire, à l'anarchie, au massacre, à la Terreur.

Nous serons donc d'autant moins porté à l'indulgence que tant de dons précieux ont été plus mal employés, d'autant moins porté à l'indulgence que l'on voudrait essayer aujourd'hui de refaire une république semblable à celle dont Saint-Just fut un des principaux souteneurs, et, pour la rendre possible, dissimuler les actions odieuses de cet homme sous le relief et l'apparât de vertus qu'on lui prête, qu'il sut feindre seulement, qu'il n'eut jamais. Ces grands exemples, ces succès, ces infortunes, ces punitions terribles, devront-ils donc toujours rester inutiles?

SAINT-JUST.

I.

Antoine-Louis-Léon-Florelle de Saint-Just, fils de Louis Jean de Saint-Just de Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien maréchal-des-logis de gendarmerie, naquit le 25 août 1769, à Decize, petite ville du Nivernais. C'était, suivant l'expression vulgaire un enfant de vieillesse; car son père était alors âgé de cinquante-cinq ans. M. de Saint-Just avait eu aussi deux filles dont l'une est morte il y a quelque vingt ans peut-être, et dont l'autre, parvenue à un très-grand âge, vit encore retirée à Château-Thierry. Marie-Anne Robinet, la mère de Saint-Just, était née à Nevers, (1) et s'y était mariée. A quelle époque la famille de Saint-Just

(1) Morte à Blérancourt le 11 février 1811, âgée de soixante-seize ans.

vint-elle habiter la Picardie et Blérancourt. Nous croyons que ce doit être vers 1770 ou 1771. Ce que nous savons de précis, c'est que Saint-Just, que des biographes font naître à Blérancourt, arriva tout jeune dans le Soissonnais, où son père, probablement en quittant le service, vint prendre la direction des affaires d'un riche propriétaire de Morsain, dont il faisait cultiver les terres, dont il touchait les rentes. Un peu plus tard, nous voyons M. de Saint-Just quitter le village de Morsain et venir un instant se fixer à Nampcelles, petit village en 1790 enfermé dans le département de l'Oise et voisin de Blérancourt. Là, il acheta quelques biens qu'il dut faire valoir lui-même avant de se retirer à Blérancourt. Evidemment, un correspondant de la société des Jacobins de Paris a commis une erreur, quand il adresse aux clubistes une lettre où il leur raconte que, dans une cérémonie publique, le maire de Blérancourt, en répondant à un discours du jeune Saint-Just, alors lieutenant-colonel des gardes nationales du canton, lui parla de son père et de son grand-père qu'il a beaucoup connus, se répandit en éloges sur eux et lui prédit qu'il sera digne de ses ayeux. Il reste encore à Blérancourt un certain nombre de vieillards nés dans le pays et en sachant la tradition ; ils précisent la date de l'arrivée dans le pays de la famille de Saint-Just, en affirmant d'un parfait accord que Saint-Just n'avait alors que deux ou trois ans.

Par le récit de ces vieillards, nous apprenons que M. de Saint-Just, père, jouissait à Blérancourt d'une grande considération méritée par son affabilité, par une vie toute de probité et marquée par d'importants services.

Sa mère apparaît comme une sainte et digne femme, économe mais charitable, douce et d'une grande faiblesse. Si le père eût vécu, peut-être n'aurions nous pas à écrire la biographie du fils qui, dirigé par la main ferme d'un père et d'un ami, eût été l'un de ces bons citoyens dont le meilleur éloge à faire c'est qu'ils n'ont pas mérité l'attention de l'histoire, ce nécrologe de quelques grands citoyens et surtout des grands coupables de la politique.

La fortune de cette famille était des médiocres. La maison de M. de Saint-Just, située tout à l'extrémité de la ville et dans le quartier le plus retiré, offrait l'apparence modeste de la retraite qu'un sage s'est choisie. Elle existe encore avec toute sa physionomie d'alors. Petite, basse, sans étage, précédée d'une grille en bois sur une rue étroite aboutissant à la campagne, elle prenait vue par derrière sur un assez vaste jardin maintenant appartenant à plusieurs petits particuliers. Il reste aujourd'hui de ce verger une vieille et ombreuse charmille baignant ses racines chenues dans un ruisseau au murmure duquel se promenait sans cesse, lisait, écrivait et rêvait l'ardent jeune homme dont l'histoire ne soupçonne pas les écarts d'imagination. Nous avons visité et longtemps questionné une brave vieille femme de soixante-dix-huit ans qui, dans sa jeunesse, fréquentait la maison des dames de Saint-Just. « Toujours il était sous cette char-» mille, » nous disait-elle en parlant de celui dont alors on était loin de soupçonner la réussite si prompte et la chûte si terrible. « Il s'y promenait seul en déclamant tout haut, » ou en lisant. Il y était sans cesse à écrire. Quand il en

» sortait pour reparaître à la maison, il nous disait des
» choses terribles, il nous prédisait tout ce qui arrive-
» rait. Nous l'admirions et nous étions effrayées. »

D'après ce qui nous apparaît, la vie était facile pour cette famille avant la mort de son chef qui, aux revenus de quelques biens dans le pays et aux environs de Noyon, joignait ses pensions de retraite et de chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Quand il mourut, âgé de soixante trois ans, le 8 septembre 1777, à cette aisance dut succéder, sinon la gêne, du moins plus de difficultés. Par les personnes qui ont fréquenté Mme de Saint-Just jusqu'à sa mort arrivée dans les premières années de ce siècle, nous apprenons qu'elle vivait très retirée et soumise à plus d'une privation.

Le jeune Saint-Just n'avait guère que huit ans, quand son père, en mourant, le laissa sans appui, sans direction sérieuse. La tendresse d'une mère ne suffit pas pour dompter ces ardentes natures, que l'impulsion même plus énergique d'un homme, d'un père, ne sauve pas toujours de bien des écarts. La première éducation de la famille qui a tant d'influence sur la vie des jeunes gens dut complètement manquer à Saint-Just.

Quand son fils eut atteint l'âge où d'ordinaire les parents se séparent de leurs enfants et les confient aux soins, à la science de maîtres qui préparent le savant, le penseur et le citoyen, Mme de Saint-Just le remit entre les mains des Oratoriens du collège de Saint-Nicolas de Soissons. Leur pensionnat avait de la réputation. Là, l'enfant fit preuve d'une grande facilité. C'est notre meilleur élève, dirent bientôt les Pères en le montrant avec

orgueil. On a écrit que ses professeurs l'avaient surnommé *le Foudre de guerre*. Ce mot nous paraît invraisemblable et fait après coup. On raconte encore qu'un de ses professeurs, dans un jour de divination prophétisante, aurait dit de lui qu'il serait plus tard ou un grand homme ou un grand scélérat. Un honorable vieillard qui vit encore à Coucy-le-Château et qui a suivi les classes des Oratoriens de Soissons en même temps que Saint-Just, nous a affirmé la vérité de cette sorte de prédiction. Le jeune Saint-Just avait rimé quelques vers contre la religion; ils furent saisis par un professeur qui, frappé de cette précocité de talent et de perversité, s'effraya de l'avenir que cet enfant se promettait à lui-même et au monde, et put dans sa douleur soulever, pour y lire, un des coins des mystères futurs.

Le vieillard de Coucy nous disait encore qu'au collége Saint-Just se montrait déjà froid et réservé. Loin du tumulte des jeux bruyants de ses jeunes condisciples, nous ne disons pas de ses jeunes amis et pour cause, il errait livré à ses réflexions qu'on ne troublait pas sans danger. Il infligeait de sévères corrections à l'imprudent qui le tourmentait dans ses accès de rêverie.

Il se faisait déjà remarquer dans ses amplifications, nous dit la même personne; c'était le plus habile dans ce genre de composition où se découvre la puissance future de la pensée, la rare qualité de l'initiative. Dans ses hautes classes, c'était de créer qu'il préférait s'occuper, dédaignant les faciles succès des traductions latines ou françaises.

La puissance de l'assimilation par la mémoire devait

d'ailleurs admirablement le servir dans ses études favorites ; car, bien qu'on en ait dit, Saint-Just avait une admirable mémoire. C'est lui qui va nous en fournir une preuve. Il lui suffisait de lire deux fois un passage d'auteur pour le porter à toujours gravé dans son esprit. C'est ce qui explique comment, dans un âge si peu avancé, il put tant savoir. Ce pouvoir d'assimilation par le souvenir l'avait immensément aidé. On trouve, dans les Mémoires de Barère, de piquants détails sur la grande confiance de Saint-Just dans sa mémoire. Ce que nous allons dire peut paraître appartenir à une thèse générale ; évidemment, c'est de lui-même que Saint-Just entend parler.

Saint-Just et Barère causaient un jour de questions littéraires. Ils se trouvaient en désaccord sur la meilleure méthode d'apprendre et de retenir. Barère croyait à la nécessité d'extraire et d'écrire. Saint-Just voulait au contraire tout confier à la mémoire dont la mission est de rappeler à propos les trésors de science qu'on lui a remis en dépôt. « La méthode des extraits est très peu utile, » disait-il à Barère. « Quand vous êtes frappé ou d'une » maxime ou d'un développement, ou de telle autre » chose dans un livre, lisez deux fois ; vous vous en sou» viendrez. Couchez par écrit, votre mémoire se repo» sera sur votre extrait ; elle deviendra paresseuse, et » toute votre instruction sera dans des cartons. » — « Les » anciens n'étudiaient qu'en apprenant les morceaux des » grands maîtres, » répondait Barère. — « Oui, mais » *par cœur*, » répliqua Saint-Just en appuyant sur ce mot. Barère ajouta : « Démosthènes voyagea chez les

» Egyptiens pour y étudier et extraire. » — « Je le nie, » dit Saint-Just. Comme Barère, continuant sa démonstration, soutenait que Tacite élevait son génie en faisant des extraits qu'il appelait *excerpta*, Saint-Just l'interrompit pour poser ce principe : « Cette idée est bonne, si » l'on parle des traductions des langues étrangères. Les » extraits des livres nationaux sont rarement utiles. Ils » servent pour l'érudition sans perfectionner l'entende- » ment. »

Doué d'une ambition précoce qu'alors on décora du titre d'émulation, très-retiré en lui-même déjà, déjà fier et hautain, Saint-Just apprenait avec ardeur, moins pour apprendre que pour dépasser ses camarades. La tradition existe encore de ses heureuses dispositions, de sa tenacité et aussi de cette ambition qui était peut-être de la jalousie.

Au collège, Saint-Just se fit encore remarquer par son ardeur à rimer de petits vers. Il en écrivait sans cesse. Ses camarades lui avaient donné le surnom de d'*Assoucy*, et comme on ne lui avait pas caché que ce d'Assoucy était un très-mauvais poëte, l'enfant entrait alors dans des transports de rage. Il n'en persistait pas moins à aligner des rimes.

Des vieillards, que nous avons consultés et interrogés, se rappellent aussi la fermeté précoce de son caractère. Une anecdote, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, mais qui ne manque pas d'un certain aspect de vraisemblance, nous donne une idée de ce qu'il était au collège. Irrités de la sévérité de leurs professeurs, mécontents aussi du régime assez maigrement spartiate à

tion du jeune homme de s'exalter singulièrement à la lecture des pages libertines qu'il rencontrait trop souvent à la suite de pages austères et guindées dans ses auteurs favoris. Dans l'œuvre de Voltaire, *La Pucelle* coudoyait le *Dictionnaire Philosophique.* Diderot avait écrit *la Religieuse* à côté de ses paradoxes. Le *Temple de Gnide* avait précédé l'*Esprit des Lois.* Les ardeurs sensuelles de la *Nouvelle-Heloïse*, des *Confessions de Pygmalion*, n'étaient point éteintes par les controverses du *Contrat Social*, de la *Profession de foi du Vicaire Savoyard.* Il s'ensuivit que l'esprit et le cœur de ce jeune homme qu'aucun guide sûr et aimé ne conduisait à travers ces périls nombreux, ces écueils inévitables et mortels, s'égarèrent à la fois. Il y trouva la forme, il y perdit la raison.

Jeune, ardent, beau de visage, spirituel, agréable de manières, plein de volonté, n'ayant jamais connu la timidité qui parfois tient lieu de sagesse, il marqua son séjour à Blérancourt par des succès si nombreux et si bruyants que la petite ville en fut bientôt tout occupée. Compromis déjà, dit-on, dans quelques aventures galantes avec de grandes dames. qui se seraient chargées volontiers de former ou de déformer le cœur d'un si charmant cavalier, il poursuivait encore de ses tendresses banales et compromettantes les fillettes et les femmes de Blérancourt et des villages voisins. C'était de la part des pères et des maris un long concert de doléances auxquelles Mme de Saint-Just et ses amis n'auraient pu apporter fin qu'en faisant, dit-on, momentanément disparaître ce jeune fou; ce qui ne le corrigea point. Nous le verrons.

Il est une chronique qui est arrivée jusqu'à nous, alors que nous ne songions point encore à entreprendre la difficile biographie de Saint-Just, chronique dont on trouve la trace bien indiquée, bien précise, très vivante, dans la mémoire de quelques anciens du pays qui viennent à peine de disparaître. Ils se la racontaient entre eux et la redisaient à tous, bien longtemps avant que l'on crût utile de faire revivre, pour l'intérêt et les enseignements d'aujourd'hui, les souvenirs de la Révolution et des révolutionnaires. A cette heure malheureusement, nous ne pouvons plus prouver; mais le fait est toujours bon à noter.

Sur les bords de l'Aisne, quand on avait traversé la vieille et sombre ville de Vailly, on apercevait au fond d'un vallon très pittoresque les vastes bâtiments du couvent des Picpus de Vailly. Ils servaient de maison de correction. C'était là (1) que les R. P. Picpus emprison-

(1) Le couvent des Picpus contenait, outre l'établissement de correction, un hospice d'aliénés où l'on ne recevait que les personnes aisées et pouvant se traiter à leurs frais. Les détails que nous donnons sur la réclusion passagère de Saint-Just proviennent du médecin attaché à l'établissement des Picpus. Des vieillards, dont les uns viennent à peine de disparaître dans la tombe, dont d'autres vivent encore à l'heure où nous publions cette étude, nous les ont confirmés. Il y a une vingtaine d'années encore, des contemporains connaissaient et montraient, nous dit-on, dans les bâtiments du couvent des Picpus, la chambre où avait été enfermé Saint-Just. C'est, pendant sa détention, qu'il aurait, donnant ainsi cent fois raison à la sévérité de sa famille, composé l'ignoble poëme d'*Organt*, s'il fallait les en croire.

Nous devons, pour rester sincères, avouer que nous avons vainement interrogé les registres statistiques où le directeur des Picpus dressait annuellement la liste des détenus; mais nous ajouterons que

naient, prêchaient le plus qu'ils pouvaient, et réformaient, quand ils le pouvaient, les fils insoumis et libertins des nobles familles des environs. Saint-Just y aurait été enfermé. Il y serait resté quelques mois, expiant ainsi, dans le silence et la retraite, son excessive licence et les entraînements de son cœur.

Ce libertinage de la très première jeunesse n'eût pas suffi pour nous permettre de nier formellement ce puritanisme de vertu dont se parent avec fracas les dernières années de Saint-Just. Mais nous touchons au moment de constater un fait cette fois trop prouvé et bien compromettant pour cette austérité et les admirations passionnées de cette vertu si pure. Nous voulons parler de la publication d'un poëme sur l'étude duquel nous nous appesantirons avec tout le soin qu'il nous paraît mériter, avec une attention dont on ne tardera point à comprendre la portée.

Il est un livre, aujourd'hui rareté bibliographique à peu près introuvable, si ce n'est dans les grands dépôts publics; livre que les chercheurs et amateurs de curiosités littéraires, seuls, ont vu et touché, nous ne dirons pas : lu; livre dont les biographes, qui se copient toujours, ne savent les uns qu'une tradition approximative, les autres que le nom encore souvent mal écrit; livre

l'état n'en a pas été fait pour l'année 1790. Ce compte-rendu annuel ne faisait d'ailleurs mention que des détenus enfermés sur des ordres du roi et nullement des corrections infligées par les familles à leurs enfants indisciplinés et libertins : deux causes expliquant suffisamment l'absence du nom de Saint-Just sur ces états, si réellement il a été interné à Vailly.

que l'histoire a dédaigné comme un détail, et dont nous voulons longuement parler, parce que de l'étude que nous nous proposons d'en faire, découlent certains enseignements utiles, des contrastes piquants, bizarres et inattendus, et surtout des notions inédites et curieuses sur le caractère et le talent de son auteur auquel certes, avant d'avoir lu notre travail, on n'eût peut-être pas osé attribuer de petits vers mignards, de la petite poésie licencieuse, des bergerades galantes, des paysages à la Wateau, des contes dévergondés, des lupercales honteuses, des inventions enfin qui dépassent les indignités politiques de la *Pucelle* de Voltaire, les saletés athées de la *Guerre des Dieux* de Parny, et les hardiesses de la littérature à l'usage des boudoirs et des petites maisons du temps de Louis XV.

Ce livre s'appelle *Organt*. C'est la première partie de la trilogie littéraire de Saint-Just.

Organt affiche la prétention de passer pour un poëme. Comme à peu près tous les poëmes, il se divise en vingt chants. Il a pour épigraphe ce vers moqueur d'une satire de Gilbert :

« Vous ! jeune homme, au bon sens avez-vous dit adieu ! »

Il porte la date de 1789 et n'a pas de nom d'imprimeur. L'auteur annonce par dérision qu'il se vend *Au Vatican*. Malgré la grande liberté de l'époque et les excessives tolérances de la censure et de la police de la librairie, l'éditeur et l'imprimeur n'osèrent point se nommer. C'était là un de ces livres que les colporteurs devaient enfouir au fond de leur balle, que les libraires dissimu-

laient soigneusement dans les mystères de ces tiroirs à double fond où les libertins, les filles entretenues et les prostituées, savaient que se cachait honteusement leur littérature de prédilection et couraient la découvrir. Peut-être *Organt* a-t-il été imprimé par ces presses clandestines d'où sortaient alors par millions de feuilles les pamphlets prétendus imprimés en Hollande, les journaux diffamateurs, les brochures incendiaires que la police poursuivait sans relache, saisissait, brûlait, et qui, phénix nouveaux et multiples, semblaient renaître de leurs cendres.

Organt ne pouvait être avoué par un imprimeur et un libraire honnêtes. C'était là, en effet, un ouvrage infame comme le dix-huitième siècle en a trop produit; un livre de l'école de Crébillon fils, moins l'invention; un livre des mauvais jours de Voltaire, moins l'esprit et le style. On comprendrait ce poëme écrit par un vieux libertin sentant le besoin de réveiller ses désirs blasés, de les irriter par de vives et lubriques images; mais il nous étonne, venant d'un jeune homme à peine entré dans la vie, que toute la sève ardente de la jeunesse, de la vigueur et de la santé, enivre, qui par conséquent doit à peine trouver une heure à perdre dans la description de voluptés dont il commence seulement à jouir. A l'âge où Saint-Just composa *Organt*, on dévore de pareils livres pour plus tard les mépriser et les repousser du pied dans la fange, mais on ne les écrit pas; on cherche à savoir, mais on ne professe pas. Lire de pareils livres en se cachant n'est pas une dépravation morale; mais les faire nous semble un terrible indice de profonde corruption.

On a beaucoup vanté la vertu de Saint-Just. On a parlé de sa continence égale à celle du Romain Scipion. Ses admirateurs ont loué sa force d'ame, son pouvoir héroïque sur lui-même. Sparte n'a pas, selon eux, de stoïcien plus sûr de dompter ses passions. L'homme qui à vingt ans écrivit l'ignoble poëme d'*Organt*, ne fut jamais sincèrement vertueux.

Nous avons dit que, en 1789, Saint-Just passait pour avoir été enfermé dans la maison correctionnelle des Picpus de Vailly, pour cause d'insubordination et de libertinage. Voici une anecdote, ou plutôt un fait cette fois très positif, très inconnu et très probant de sa vie intime.

En 1790, Saint-Just se passionna pour une belle et spirituelle jeune fille qui lui fut refusée et que des relations de convenance et de famille donnèrent à un jeune notaire, l'un des premiers du pays et plus tard membre de l'administration départementale de l'Aisne. Des relations intimes et coupables s'établirent entre les deux jeunes gens. Cette liaison, ouvertement scandaleuse, durait encore, quand Saint-Just fut envoyé à la Convention par les électeurs réunis à Soissons dans les premiers jours de septembre 1792. Saint-Just ne partit pas seul pour Paris, et Blérancourt compta bientôt un séducteur de moins et un mari désolé de plus. Celui-ci poussa les hauts cris, parla de vengeance. C'était à la fois un peu tard et un peu tôt. Saint-Just avait à Chauny un seïde ardent et dévoué, qui fit arrêter le mari, le garda quelque temps dans les prisons de la ville, et enfin l'envoya à Paris, où ce grand coupable d'une nouvelle espèce eût peut-être péri, sans le 9 thermidor.

En ce moment, nous ne parlerons que pour mémoire des petits soupers de Clichy-la-Garenne, où Saint-Just, Robespierre, Barère, Dupin (de l'Aisne) le bourreau des fermiers-généraux, renouvelaient les beaux jours de la Régence.

Ces souvenirs et les anecdotes inédites par lesquelles nous avons commencé cette étude peuvent très bien servir de préface au premier livre écrit par Saint-Just.

Si, maintenant, à la poésie boueuse d'*Organt*, aux ardeurs libertines de la première jeunesse de Saint-Just; si, aux relations assez équivoques de ce jeune homme que nous rencontrons par les rues de Paris, courant après l'amazone rouge de la courtisane du peuple, la sanglante Théroigne de Méricourt, nous pouvons ajouter les déportements de 1791 et de 1792, les débauches de 1793 et de 1794, que restera-t-il de cette vertu si vantée, de ce stoïcisme, de cette victoire sur les passions, de ce vernis de continence? Qu'est devenu ce piédestal où l'on essayait de faire poser, pour les réhabilitations de l'avenir et les besoins de la démagogie, ce héros spartiate dont on a soigneusement dissimulé les vices intimes et que nous accusons, nous, preuves et livres en mains, de charlatanisme effronté, d'hypocrisie menteuse, d'insigne tromperie?

Jusqu'à présent, on savait Saint-Just cruel, violent, despote comme tous les hommes à systèmes. Ce n'est là qu'une des faces de son caractère et non pas la plus détestable. On peut presque pardonner, en faveur d'une idée bonne ou mauvaise, aux duretés, à la tyrannie, et la nécessité des situations revêt souvent l'apparence atté-

nuante d'un évènement de force majeure. Mais le libertinage hypocrite, mais l'inconduite hautement affichée d'abord et plus tard soigneusement voilée d'un masque menteur par besoin, doivent recevoir leur punition et servir aux enseignements de l'histoire, surtout quand d'insensés admirateurs essaient de transformer leur idole en héros de retenue, de pudeur et de vertu. Il est bon de déshabiller l'idole de son vêtement de convention, et de l'exposer à l'étonnement et au mépris qui punit mieux que la haine.

Aussi espérons-nous prouver, sans crainte de doute à la suite de notre démonstration, qu'à vingt ans Saint-Just était déjà profondément corrompu, perverti, perdu pour cette vertu du nom de laquelle on a si étrangement abusé en sa faveur, du nom de laquelle il abusera si souvent lui-même pendant sa vie.

Saint-Just débute par une préface orgueilleuse à stupéfier l'orgueil. « J'ai vingt ans, » dit-il, « j'ai mal fait! » Je pourrai faire mieux. » J'ai vingt ans et j'ai mal fait; c'est-à-dire mes fautes, c'est de l'inexpérience, mes fautes, il faut les attribuer, les reprocher à mon âge seulement! Voyons si, en faveur de ces vingt ans, de cette jeunesse profanée, nous pourrons pardonner à « *ce qui a » été mal fait,* » et si surtout on pouvait, avec Saint-Just et comme lui, conclure à plus de succès pour l'avenir.

Le poëme d'*Organt*, si on peut appeler cela poëme, prétend à la fois tenir de l'allégorie, de la chevalerie et de la fantaisie. Les exploits galants, guerriers et tapageurs de la Table-Ronde et de l'*Orlando furioso* ont prin-

cipalement inspiré le jeune auteur. Nous sommes en pleine époque carlovingienne.

Il prit un jour envie à Charlemagne
De baptiser les Saxons mécréants.
Adonc il s'arme et se met en campagne ;
Suivi des Pairs et des Paladins Francs.
Monsieur Le Magne eût mieux fait, à mon sens,
De se damner que de sauver les gens,
De s'enivrer au milieu de ses Lares,
De caresser les belles de son temps,
Que parcourir maints rivages barbares
Et pour le ciel consumer son printemps.

On le voit dès le début : la morale du livre est facile, si sa poésie ne l'est guères.

Un chevalier Picard, de l'armée du roi, pour charmer les loisirs du camp, chevauchait par les forêts épaisses avec sa *mie* en croupe. Survient, un beau soir,

.... un chevalier enveloppé d'airain,
Le pot en tête et la lance à la main,

qui défie le Picard, le combat, le terrasse, lui enlève la sensible Adelinde qu'il jette sur le cou de sa haquenée, et s'enfuit par les dédales de la futaie, le tout pour aller livrer la belle aux brutales ardeurs d'un moine luxurieux, dont l'intervention n'est bonne qu'à motiver une poésie de lupanar et une crudité d'expressions pornographiques que les gens honnêtes refusent même à leur imagination. La violence consommée, le moine enferme sa victime dans une tour d'airain,

Qui commandait à toute la prairie.

Puis, tandis que l'amant Picard et malheureux livre l'assaut à cette tour, le moine pousse Adelinde dans un charriot de feu traîné par un démon. Pour parfaire l'aventure,

.... le tendre chevalier
Sentit son dos en voûte se plier.
En un poil dur sa peau douce est changée.
Ses mains d'ivoire et ses pieds rembrunis
En un sabot sont soudain raccornis.
Pousse une queue ; et sa tête allongée
D'oreilles d'âne est bientôt embranchée.
Il veut parler... ses soupirs énergiques
Font du châtel résonner les portiques.

Mais *Amour* veille. Aux flancs de cet âne improvisé il ajuste deux ailes ; il l'enfourche, et, l'un portant l'autre, ils s'en vont à la poursuite d'Adelinde et de son ravisseur paillard.

Voilà les belles inventions, les merveilleux vers qu'il nous faut traverser pour arriver à rencontrer la déesse Folie singulièrement affublée d'une robe

Où l'on voyait, en forme de plain-chant,
Les œuvres, noms et grotesques figures
Des plus grands fous du passé, du présent,
Et qui plus est, ceux des races futures.

Ces fous pour le poëte qui annonce déjà le Saint-Just régicide, implacable, du procès de Louis XVI ; ces fous, nous citons textuellement, c'est

.... César, cet honnête brigand.
C'est ce bandit dont la rage infernale

Ensanglanta l'univers gémissant,
Et qui serait à mes yeux bien plus grand,
S'il n'eût jamais vaincu que Bucéphale.

Ennemi déjà de la royauté, ou plutôt du pouvoir suprême que le mot royauté représente, pouvoir qu'il désire vaguement, qui l'attire, qu'il désespère de pouvoir jamais saisir et posséder, pour mieux flétrir la royauté, Saint-Just va oser flétrir la plus belle, la plus poétique figure de roi qu'offre à notre vénération, à notre enthousiasme, notre chevaleresque histoire. Mauvais Français, il insulte un héros dont la France s'honore.

Là, Louis Neuf, ce fou bien plus bizarre,
Qui, saintement sacrilège et barbare,
Sut déguiser, sous la cause du ciel,
L'ambition de son cœur plein de fiel,
Et dans un temps chrétiennement stupide
Fit honorer une main homicide,
En colorant par des signes de croix
Le noir penchant de son cœur discourtois.

Cette tirade contre les rois était bien dans le goût de l'époque. Le pamphlet de Camille Desmoulins, *la France Libre*, dont les déclamations violentes contre les rois venaient de demeurer impunies, avait créé une mode. Toutes les grenouilles démocratiques assaillaient le soliveau, l'insultaient et le bafouaient.

Voilà tout ce que contient le premier chant. Maigre bagage!

Dans le second, Charlemagne a défait les Saxons.

L'astre du jour, sorti du sein de l'onde,
Avait franchi les barrières du monde.

Witikin, le roi des Saxons,

Vaincu toujours et toujours invincible,

fuit vers le Rhin devant le roi de France

D'autant plus fou qu'il ne s'en doutait pas.
. . . .
Il se flattait de baptiser bientôt
Et le Saxon, et le Maure et le Got.
Et cependant le Diable, qui n'est sot,
Se flattait, lui, qu'il grossirait la lune
De ses projets.................................

Que fait Satan qui jure par sa griffe de gêner la *furia francèse*? Le « Madré », qui connaît le faible de nos guerriers, des eaux du Rhin où ils vont se plonger fait naître

.... une nymphe gentille.
Son char était en forme de coquille.
Essaims d'amours à l'entour voltigeaient.
Ses beaux cheveux au gré de l'air flottaient,
Et des pigeons doucement la traînaient.
Ses yeux en pleurs parcoururent la rive.

Contrefaçon peu poétique des Syrènes d'Homère, de Virgile, du Tasse surtout, de ces enchanteresses qui prétendaient séduire les deux amis de Tancrède, la nymphe du Rhin, enfant de l'imagination inféconde du beau Saint-Just, parle d'amour aux Preux de Charlemagne:

L'amour a-t-il si peu de prix sur vous,
Que de la mort vous soyez si jaloux?
Quand le printemps échauffe la nature;
Quand tout respire et tout chante l'amour,

Vous désertez vos châteaux et la cour,
Pour vous charger d'une cuirasse dure !
Chercher l'honneur quand le plaisir sourit !
Chercher la mort alors que tout revit !

Ce concetti de goût assez problématique allait vaincre peut-être nos paladins galants, qui ;

Brulés d'amour, les yeux baignés de larmes,

ne se sentaient pas le féroce courage dont Ubalde avait fait preuve au moment de pénétrer dans les enchantements de l'île d'Armide. Mais le roi Charles, d'autant moins facile à tromper qu'il est moins jeune, se jette dans le fleuve, et l'armée le suit à la nage, premier et sublime passage du Rhin qui ne le cède en rien au brillant fait d'armes illustré par Boileau.

La nymphe, dédaignée par les Preux, n'a pas perdu tout espoir d'attirer dans ses pièges quelque important personnage dont le péché de luxure irritera le Ciel. La protection divine alors abandonnera l'armée française. L'archevêque Turpin, un saint homme

.... tout bouffi de vertus,
Musqué de grâce et fourré d'orémus,

l'a vue de loin et l'a lorgnée d'un œil ardent et connaisseur. La coquette le sait; elle répète ces mignardises vieilles comme le monde, que toute fille sait en naissant et d'instinct, et, sans se souvenir qu'elle imite la bergère de Virgile, elle s'enfuit,

Et se tapit chastement sous les saules.

Le saint homme laisse l'armée éteindre ses feux au

sein des eaux glacées du fleuve, et se cache dans les bruyères pour attendre la nuit. Alors, de sa plus béate voix, il dit :

Quitte le fond de ta grotte, ô ma brune,
Ouaille pie, et dans mes bras bénis
Viens oublier tes peines et soucis !

La passion l'inspire ; il se meurt de désirs. Il va se damner, si, du haut du Paradis, Saint-Pierre n'avait pas deviné ce qui va se passer. L'Apôtre se précipite au secours de l'archevêque en danger. Le Diable, lui, se fâche tout rouge d'une intervention qu'il n'avait pas prévue et qui détruit son plan. Il interpelle le saint et le provoque en l'appelant *Pierrot*. Saint-Pierre répond par une injure qui ne sent pas précisément l'Empyrée. Grand combat emprunté à Parny. Saint-Just prend son bien partout où il le trouve et dans tous les fumiers possibles. Virgile et Parny, le Tasse et Voltaire, l'Arioste aussi bien que Milton, aussi bien que Camoëns, tout lui est bon.

Très prudemment Saint-Pierre crie à l'aide.
Un Ange vient. Satan appelle à lui.
Arrive alors un diable quadrupède,
Vomissant flamme, enfumé, velu, cuit.
Ses hurlements font retentir l'espace.
Sur les deux Saints il fond avec audace,
Les met en fuite. Ils appellent encor.
Un bataillon arrive pour renfort.
Tout l'Enfer vient. Le Ciel se multiplie,
Et l'intérêt d'un combat singulier
Cause bientôt un horrible incendie.
L'on voit bientôt luire l'affreux acier.

De tous côtés les bataillons chancèlent,
Et tous les yeux de fureur étincèlent.

Nous ne pouvons tout dire. Notre plume se refuse à écrire d'odieux détails, d'ignobles scènes dont l'immoralité fera contraste avec la pudibonderie de certains passages des futurs ouvrages de Saint-Just que nous analyserons plus tard, en leur temps, et qui ne nous parleront que décence et Vertu. Si nous ne pouvons nous résoudre à reproduire ces scènes, nous les constatons, nous en prenons acte. Elles nous serviront utilement à détruire ces panégyriques dont nous parlions au début de cette étude, à renverser certains préjugés qui ont égaré même des hommes honnêtes, mais abusés, et qu'un prestige factice, d'école, a éblouis, nous le répétons.

Au fort de la mêlée, Saint-Pierre, en haranguant ses cohortes d'archanges, laisse échapper la clé du Paradis. Les démons s'en emparent. Ils se retranchent dans le Ciel. Ainsi finit le deuxième chant *d'Organt*.

Le troisième commence par une tirade politique, humanitaire et d'un singulier et puissant effet d'opposition. Nous allons voir Saint-Just proscrire la Terreur comme moyen de gouvernement. Les haches, les licteurs et les bourreaux lui répugnent, lui font horreur. S'il était roi, il ne ferait appel qu'à l'amour, à l'indulgence, à la douceur. Il voudrait rallier tous les cœurs. Voici ces vers empreints de tant de *sensibilité*, le mot à la mode d'alors, le mot aimé des égorgeurs de 1793, le mot menteur et prétentieux que leurs actes deshonorent et feront presque rayer de la langue :

Je veux bâtir une belle chimère.
Cela m'amuse et remplit mon loisir.
Pour un moment, je suis roi de la Terre.
Tremble, méchant, ton bonheur va finir!
Humbles Vertus, approchez de mon trône;
Le front levé, marchez auprès de moi.
Faible orphelin, partage ma couronne.....
Mais à ce mot mon erreur m'abandonne;
L'orphelin pleure. Ah! je ne suis point roi!
Si je l'étais, tout changerait de face;
Du riche altier qui foule l'indigent
Ma main pesante affaisserait l'audace,
Terrasserait le coupable insolent,
Elèverait le timide innocent,
Et peserait, dans sa balance égale,
Obscurité, grandeur, pauvreté, rang.
Pour annoncer la majesté royale,
Je ne voudrais ni gardes, ni faisceaux.
Que Marius annonce sa présence
Par la terreur et la clé des tombeaux!
Je marcherais sans hâches, sans défense,
Suivi de cœurs et non pas de bourreaux.
Si mes voisins me déclaraient la guerre,
J'irais leur dire: « Ecoutez, bonnes gens,
» N'avez-vous point des femmes, des enfants?
» Au lieu d'aller ensanglanter la terre,
» Allez vous rendre à leurs embrassements;
» Quittez ce fer et ces armes terribles,
» Et comme nous allez vivre paisibles! »
Mon peuple heureux, mais heureux dans ses ports,
Sans profaner aux rives étrangères
Sa cendre due aux mânes de ses pères,
S'enrichirait de ses propres trésors,
Et fleurirait à l'ombre respectable

Des vieilles lois de nos sages ayeux,
Arbres sacrés, recours des malheureux,
Sans que jamais mon sceptre audacieux
Osât flétrir leur mousse vénérable.
Je laisserais le Turc et le Huron
Se faire un Dieu chacun à leur façon,
Bien pénétré du sublime système
Que Dieu n'est rien que la Sagesse même,
Et que l'honneur, la vertu, la raison,
Bien avant nous dans Emile et Caton,
Valaient leur prix, sans le sceau du baptême.

Depuis qu'il a quitté le collège de Soissons, l'élève des R. P. Oratoriens a fait bien du chemin. Oublieux des leçons qu'il a reçues, le voilà qui s'improvise réformateur religieux. Il crée un dogme nouveau. Dieu n'est rien que la Sagesse!... L'enfant s'est révolté. Il se croit un géant. Son immense et infaillible raison lui a appris que toutes les religions sont également bonnes ou, si on l'aime mieux, également mauvaises; car c'est là sa conclusion. Le gri-gri du Nègre imbécile, le manitou de l'Iroquois féroce, les idoles du Bonze valent pour lui la Croix, sublime expression d'infinie charité, de tendresse, de mansuétude, de civilisation. Nous comprenons les doutes chez un jeune homme, tout fougue, tout ardeur, qui répugne au joug, et les leçons sont un joug. Nous le comprenons se prenant corps à corps avec les principes qu'on lui impose, qu'on le force à recevoir comme une vérité à ne jamais débattre. Il doute, justement parce qu'on le pousse à une croyance. Mais de pareilles affirmations! La poésie d'*Organt* nous conduira aux apoph-

thegmes des *Fragments* (1). En 1789 comme en 1793, Saint-Just ne croit déjà plus à Dieu; il croit à l'Eternel : Il n'est pas athée; il est panthéiste; la vérité pour lui ne gît pas dans la religion, mais dans les religions. Il proclame que chacun à le droit de se faire un Dieu à sa façon, de son ventre, d'un légume, d'un animal terrible, de ce qu'on aime ou de ce qu'on hait, de ce qu'on désire ou de ce qu'on redoute. Ce qu'il repousse, ce dont il ne veut pas, ce qu'il raille et insulte, c'est la seule expression de la religion de ses pères, de sa nation. C'est ainsi qu'il prépare avec succès l'intronisation, dans un Olympe de convention, de l'Etre-Suprême qu'à compte et demi il inventera avec son ami Robespierre. Son poëme n'est donc pas seulement anti-poétique, anti-moral; par-dessus tout, et systématiquement, il est anti-religieux.

Le camp des Français était tout plein d'évêques. Ebbo, prélat de Reims, eut une vision. Un ange lui apparut dans son sommeil et lui débita ces vers sybillins :

..... Malheur au peuple franc,
Tant que Turpin pêchera loin du camp !

Les nécromans, consultés, n'y purent rien comprendre; les devins y compromirent l'infaillibilité de leur science noire. Où est Turpin? où pèche Turpin? quel est le péché de Turpin?

Enfin apparaît Organt, Organt le héros du livre. Voici Organt!

(1) Les *Fragments des Institutions* sont le livre où Saint-Just a écrit son corps de doctrines, un socialisme aussi complet que celui de Babœuf.

Antoine Organt avait vu la prairie
Vingt fois déserte et vingt fois refleurie.
Vingt ans enfin s'étaient passés, depuis
Que l'archevêque, animé d'un saint zèle,
Vint élever son âme au paradis
Entre les bras de la nonnette Engèle.
Le sang Turpin dans ses veines bouillait.
Les yeux brillants de sa mère il avait;
Mais c'était tout; car sa figure haute
N'annonçait point le fils d'une dévote.
Jà le contour de son jeune menton
Etait bruni par un léger coton.
Avec vigueur il maniait la lance.
Pour gouverneurs il n'eut que des soldats.
Chasses, tournois et joûtes, dès l'enfance,
Avaient durci ses membres délicats.
Au demeurant, c'était des hérétiques
Le plus affreux, se moquant des reliques,
Bernant les saints, quelquefois le Seigneur.

Organt s'appelle Antoine; Saint-Just se nomme Antoine. Organt a vu vingt fois la prairie se sécher et refleurir; Saint-Just n'a que vingt ans. La figure d'Organt n'annonce point le fils d'une dévote; Saint-Just renie les prédilections religieuses de sa mère. Organt affiche l'impiété; Saint-Just ne se pique point d'exagération en fait de religion. Si Saint-Just avait, par hasard, dessiné là le portrait de Saint-Just? Cette idée nous a frappé dès la première lecture, et depuis nous n'avons pu la répudier. Le fanfaron jeune homme a dû se prendre pour modèle avec bonheur. Il croit en sa perfection. Sa beauté conquérante lui a tourné la tête. Son impiété philosophique a du succès partout. Il se pose alors en type de roman,

et ce n'est pas la première fois qu'un écrivain exposerait ainsi en vue sa personnalité qu'il a mal déguisée sous un nom d'emprunt. Cette personnalité, il y croit, et il veut la grandir. Ses vices, il s'en pare avec audace ; il les élève à la hauteur d'un système. Rien ne peut étonner venant de ce jeune homme oseur et déjà si profondément corrompu, de ce jeune homme que l'absence de foi et de principes précipite dans la déraison, dans tous les dérèglements d'imagination. Si au secours de nos suppositions nous appelons les développements futurs de cette étude où nous montrerons que le roman d'*Organt*, à part les fictions du récit, n'est qu'une longue satire contre le milieu social dont Saint-Just croit avoir à se plaindre, on admettra facilement qu'il ait pu et dû songer à se peindre dans un héros où beaucoup ne verraient qu'une création de fantaisie.

Organt se met donc à la recherche de son *oncle* Turpin qu'il appelle à grands cris, dont il fait répéter le nom aux échos des plaines, des forêts. Il l'appelle, et c'est la Syrène du Rhin qui lui répond que Turpin a été enlevé par un enchanteur ; si Organt, si l'écuyer, si l'aumônier, dont il s'est fait suivre, consentaient à se confier à elle, ils retrouveraient bientôt celui qu'ils réclament. A la suite de la perfide, ils se jettent dans les flots qui tout à coup se soulèvent, se bouleversent sous l'impulsion d'un terrible ouragan enfanté par les démons, protecteurs des Saxons payens.

Par bonheur, le brave chevalier
Avait son ange et *surtout* son coursier.

Emporté par un suprême effort de son cheval, il aborde,

comme aussi son aumônier, le moine Georges, dont l'âne expire en touchant la rive. Heureusement, dans la prairie un autre âne paissait que Georges enfourche sans plus penser à sa monture agonisante :

La vertu morte est bientôt oubliée !

Au début du quatrième chant, les démons complotent dans le ciel que l'imprudence de Saint-Pierre leur a livré. L'apparition diabolique n'a rien d'utile là que de servir de prétexte à une banale insulte dirigée contre l'Eglise, à laquelle Satan vend la double clé de Saint-Pierre dont elle fait or et argent par une alchimie plus habile et plus profitable que celle du grand Albert et des savants du moyen-âge. C'est des Indulgences qu'il est ici question.

Après le sabbat, Saint-Just nous fait apparaître, mêlant le grave au doux, le plaisant au sublime, Adelinde à qui un âne hennit une déclaration de tendresse. Encore une trouvaille dans le fumier de Voltaire. On nous permettra de franchir vitement ce bourbier dont nous n'aurions point remué les saletés malodorantes, s'il ne nous eût semblé utile de bien faire connaître l'homme que la France eut le malheur et la honte de voir présider à ses destinées. Nous aurons donc le courage de tout lire, de tout dire, même ces vers horribles écrits à l'adresse de Louis XVI et de Marie-Antoinette, ces vers dont chaque mot est une calomnie, chaque mot une infamie, chaque mot une excitation aux colères du peuple, un appel à la haine, aux vengeances, chaque mot un prélude aux plus sanglantes journées de la Révolution.

Tout à l'heure, nous avons rencontré la Folie. Elle a

bien employé son temps. Elle a touché de sa marotte les maîtres de la France :

Ce roi si bon, si plein de courtoisie,
Et si loyal avant que la Folie
A son grelot l'univers eût soumis,
Devint brutal et fou de sens rassis.
Il a perdu son antique prudence.
Il ne veut plus que boire et que chanter.
S'il avait su chanter, boire et régner,
Ce n'eût été le pis de sa démence;
Mais il s'endort et n'en est pas meilleur.
Du sang du peuple il enivre son cœur.
Si, dans sa plate et sotte fantaisie,
Il avait eu quelque aimable folie !
Mais le vilain ne se repaissait pas
De la fadeur de vices délicats.
Il aima mieux être un Sardanapale
Et s'engourdir dans la volupté sale.
La soif de l'or le gosier lui sécha;
Pour en avoir, le peuple il écorcha.
Il eut de l'or, mais perdit en échange
Gloire et repos. Le ciel ainsi nous venge.
J'aimerais mieux, si j'étais le Sophi,
Manquer de pain que de me voir haï.
Le peuple fuit; l'effroi qui l'environne
Défend au cœur l'approche de son trône.
Le pauvre sire avait une moitié
Que l'on nommait madame Cunégonde.
Reine autrefois les délices du monde,
Elle devint sans remords, sans pitié,
Immola tout à sa rage lubrique,
Vit les forfaits avec un œil stoïque.
Charles, du moins, tranquille regardait
Les maux présents. La furie en riait

Et maudissait la pauvre espèce humaine
Qu'on maltraitait avec autant de peine.

On a avancé qu'*Organt* avait été écrit au collège de Soissons. C'est d'impossibilité morale. Un enfant de quinze ou seize ans n'eût point rêvé ces horreurs. Un enfant ne peut être méchant à ce point. Ou, si le livre a été écrit chez les Oratoriens, avant de le livrer à l'imprimeur, Saint-Just a dû lui faire subir de profondes modifications, des additions nombreuses. Les couplets régicides sont évidemment de 1789. Les vers de Camille Desmoulins contre la reine ont inspiré les vers de son ami Saint-Just. Selon nous, l'idée lubrique du poëme date bien du collège ; l'exécution toute politique et révolutionnaire en appartient à 1789.

Il vient de mourir à Laon un vieillard, fils d'un ardent révolutionnaire et très-avancé lui-même, qui se vantait d'avoir connu Saint-Just, de posséder une notable portion de son manuscrit d'*Organt*, et qui affirmait que ce poëme avait été en partie écrit à Vailly, pendant les longs et périlleux loisirs de la détention de Saint-Just au couvent des Picpus, en 1789. Ce fait nous semble venir singulièrement à l'appui de notre idée. Dans ses mémoires, et à propos d'une biographie de Saint-Just, Barrère a écrit tout un roman sur le roman d'*Organt*. Voici comment débute ce qu'il appelle un portrait de Saint-Just :

« Il n'était âgé que de dix-sept ans, lorsque le public en
» France s'occupait de l'arrestation du cardinal de Rohan,
» à l'occasion de l'affaire scandaleuse du Collier. Le jeune
» poëte sentit sa verve s'enflammer d'indignation en enten-
» dant raconter la dissolution de mœurs et les anecdotes
» de la cour de Marie-Antoinette. A cet âge, le sentiment

» des convenances n'est pas toujours ce qui guide un esprit » ardent. A peine sorti du collège, Saint-Just composa » donc un poëme en huit chants, sur l'histoire du Collier de » diamants. Il fut imprimé sous le titre d'ORGANT.

» A peine ce poëme satirique eut-il paru, qu'un ordre » ministériel ordonna de rechercher l'auteur pour le mettre » à la Bastille. Saint-Just fut dénoncé et poursuivi en Pi- » cardie où il habitait; mais il vint se cacher à Paris chez » un négociant de son pays, nommé M. Dupuy, et y demeu- » ra jusqu'à l'époque des Etats-Généraux. Le 14 juillet » 1789, en démolissant la Bastille, mit un terme à ses em- » barras. »

Il n'a jamais été question dans *Organt* de la scandaleuse affaire du Collier. C'est là une erreur matérielle tout aussi lourde que celle qui consisterait à faire croire, cela a pourtant été dit, que l'*Organt* est une traduction du roman de *La Rose*. Aucun des auteurs ou biographes qui ont parlé de l'œuvre prétendue poétique de Saint-Just, ne l'a lue. Aucun ne paraît même se douter de ce qu'elle est. *Organt* est de 1789, le livre porte sa date. Cette date sera d'ailleurs fixée tout-à-l'heure par une annonce de librairie.

Les poursuites exercées contre Saint-Just sont une autre fable, ainsi que sa fuite. Ce n'est pas la chûte de la Bastille qui lui rendit la liberté ; le 14 juillet 1789, son livre n'était point encore imprimé ou rendu public.

Mais Antoine Organt chemine à la recherche de l'archevêque perdu. Si le pauvre Turpin attend après la délivrance apportée par son jeune et beau *neveu*, il attendra longtemps. Le héros arrive

.... dans une hôtellerie

Où l'on dîna. La table fut servie
Sans grand apprêt, mais pourtant proprement.
Nice servait non point élégamment,
Mais de cet air plein de mignarderie,
A dire vrai. . . . .

Nous ne vous conterons pas ce que la belle laissait apercevoir

Et par mégarde encore apparemment.

Ce que décemment nous pouvons vous dire, c'est :

Gentil souris que le souris de Nice,
Petit œil fin et sans nul artifice,
Œil bleu, teint frais, cotillon blanc et court.
Laissant lorgner jambes faites au tour.
Ce n'était point du tout coquetterie;
Mais Nice était apparemment grandie.
L'amour avait arrondi ses beaux bras.
Ainsi charmante et ne s'en doutant pas,
Elle dansait sur un pied et sur l'autre,
A droite, à gauche, allait dans la maison,
Faisait virer perfide cotillon,
Et marmotait joyeuse patenôtre.

Ces vers sans prétention et qui reposent des iniquités de la poésie ordinaire de Saint-Just, ce frais et gracieux portrait d'enfant rieuse, insoucieuse, jolie et naïve comme un pastel de Latour, sont malheureusement si rares dans le triste livre que nous nous sommes imposé le devoir d'étudier; nous rencontrerons si peu d'occasion de louer, ce sera sans doute la seule, que nous avons voulu les reproduire en entier, avant de nous laisser emporter de nouveau au fil des détestables passions dont l'auteur nous impose le nauséabond récit.

Nous avons dit qu'avec son écuyer qui s'égara en abordant, Organt avait emmené dans son pélerinage le moine Georges. Dans l'école d'où procède Saint-Just, tout moine est un goinfre, un glouton, tout moine est ribaud. Voir et vouloir Nice, ce fut tout un pour Georges le moine, dont les galanteries avinées firent crier la belle. Au bruit, des valets accoururent qui fustigèrent d'importance le paillard. Pendant cette correction infligée au moine, correction qui ressemble furieusement à celle qu'imposèrent en plein Palais-Royal les Tricoteuses de la Convention à la belle Théroigne de Méricourt devenue réactionnaire et girondine, Organt souffrait en lui-même de la lutte éternelle que se livrent en nos âmes l'esprit du bien et le génie du mal. Le Démon, voulant l'empêcher de retrouver Turpin, lui soufflait au cœur une ardente passion pour la jeune Nicette. Son Ange gardien, au contraire, l'exhortait à continuer la recherche de l'archevêque dont l'impénitence compromettait le succès de l'expédition française. Nicette vint à passer, et l'Ange fut vaincu.

On voyage grand train sur la carte du Tendre, dans le livre de Saint-Just. C'est à peine si Organt permettrait à son historiographe d'écrire la fameuse phrase gasconne du conquérant romain : *Veni*, *vidi*, *vici*, et voilà déjà qu'Amour étend sur Organt et sa jolie et trop facile conquête un voile épais que nous n'essayerons pas d'entrouvrir.

A propos de la maîtresse d'Antoine Organt, Antoine Saint-Just nous apprend comment il veut la sienne. La bergerade que l'on va lire revêt un aspect fantastique et saisissant de contraste dans la bouche du terrible Mon-

tagnard dont l'histoire et la peinture nous ont conservé la figure d'apparât, la pose dramatiquement altière, le souvenir sombre et sanglant, mais dont les écrivains de la République ne nous ont transmis ni les faiblesses de cœur, ni les habitudes intimes. Voici comment Saint-Just nous dépeint ses goûts en amour :

Je veux avoir une gente maîtresse.
Je n'entends point par gente une déesse,
Car je l'irais choisir parmi les champs.
Je veux qu'elle ait une taille gentille,
Un cœur ouvert, qu'elle ait toujours quinze ans,
Qu'elle soit douce et que son œil pétille.
Je lui voudrais un petit souris fin
Sans hardiesse, un petit air malin ;
Auprès de moi surtout qu'elle rougisse
Et qu'elle soit enfin telle que Nice.

Ces vers nous paraissent éminemment curieux. On n'est point habitué à contempler dans leur robe de chambre les hommes politiques, les hommes surtout aussi immenses que Saint-Just. Si l'histoire soulève parfois un coin de leur vie privée, elle ne sait que peu de détails ou les sait mal. Quand l'homme historique consent à se peindre lui-même, il ne peut se décider à le faire sous un aspect vrai, sous des couleurs vraies. Alors, il ne ressemble jamais ; car il a posé malgré lui pour l'avenir. Ici, Saint-Just ne se savait point encore d'avenir. Il a dit là franchement ce qu'il était, ce qu'il pensait, ce qu'il aimait et préférait, et cette ardeur bucolique pour la simple nature, femme ou paysage, est un côté nouveau et remarquable de cette grande et formidable figure.

Comme repoussoir aux discours impitoyables du rapporteur du Comité de Salut Public à la Convention, quelle imagination assez active, assez fantasque, eût inventé ces vers payens qu'un accès de tendresse sentimentale inspirait à ce jeune homme :

Il n'est rien tel qu'un amant outragé,
Mais c'est surtout dans une âme femelle;
Et le transport d'un lion enragé
Est moins affreux que celui d'une belle.
Ainsi, l'amour, l'amour le plus touchant
De ces faux biens, dont la faiblesse humaine
A parsemé le grand chemin du Dam,
L'amour encore aboutit à la peine.
Ce n'est le tout ; si l'on goûte un moment
Le vrai bonheur d'être aimé tendrement,
La Parque est là, dont la main homicide
Pour le plaisir, tourne un fuseau rapide.
Ah ! le bonheur n'est qu'une illusion,
Fruit complaisant de la corruption !
Mais je sens bien que l'erreur en est douce.
On brule, on aime et l'on croit être aimé.
L'on gémira, mais le cœur est charmé.
Contre l'amour la sagesse s'émousse,
La raison crie, et le cœur la repousse.
Oh ! quelque jour, quand je serai damné,
Car ici bas toute illusion passe,
Je relirai ces rimes que je trace
Dans le transport d'un amour fortuné.
Je gémirai, quand je lirai ce livre,
D'avoir connu la raison sans la suivre.
Mais si je dois pleurer ma faute un jour,
Et s'il est dit que des bras d'une fille
J'irai pleurer au manoir où l'on grille,

Dépêchons-nous de m'enivrer d'amour !
Ce faible amant qui brûla pour Lesbie,
La caressant sous les ombrages verts,
En ce moment brûle dans les enfers.
Il est donc dit qu'au sortir de la vie,
Pareil destin attend tous les pervers !
Ah ! pleurez-moi, vous qui lirez ces vers !
Je tomberai peut-être dans les flammes,
Près de Laïs, ou Glicère, ou Campasmes ;
Là, je verrai bras délicats et ronds,
Dans les fourneaux, meurtris par les démons,
Gorge d'albâtre autrefois caressée,
Yeux pleins d'amour, abattus de tourments,
Bouche jadis par un amant pressée
Remplissant l'air de douloureux accents !
Plus de baisers, plus de ris, plus d'amants,
Et pour toujours ! Ah ! gouffre de misère,
Je puis au moins te braver sur la terre !

C'est Saint-Just qui parle, c'est lui qui pense, c'est lui qui aime. Il ne met point là en scène un héros de fantaisie. A cette heure, le futur régicide, succombant sous les épuisements d'un amour satisfait, défie l'avenir qu'il croit impossible, qui ne devra jamais arriver, — le présent est si fécond en voluptés ! — l'avenir dont les terribles menaces ne servent qu'à le pousser à plus de mollesse, d'abandon et d'enivrements.

Nous parlions de l'amour campagnard tel que l'entend Saint-Just. Il faut à ces tendresses pastorales un théâtre champêtre, une petite nature de fantaisie à la Louis XV. Les ciels sont bleu-tendre, les feuillages vert-tendre, les lointains des horizons rose-tendre. Tenez, le voilà qui saisit sa palette, ses pinceaux ; il peint !

Lorsque l'aurore annonce un beau matin
Après le deuil d'un passager orage,
Et que Zéphyr de son souffle badin
Semble chasser la foudre du rivage,
A l'orient tel on voit le soleil
Voiler son front d'un nuage vermeil.
La nuit s'envole, et la clarté naissante
Rend la nature encore plus piquante.
En folâtrant, Zéphyre sur les fleurs
Du ciel calmé vient balancer les pleurs.
Vous entendez la fauvette au bocage
Qui tremble encore et qui pourtant ramage,
Et vous voyez aux tortueux buissons
Pendre la pluie en perles, en festons.

Plus loin, le poëte se répète. Il avait essayé le croquis mal réussi d'un paysage aux sauvages aspects ; mais les sublimes horreurs d'une nature tourmentée l'ont attristé bien vite. Sa prédilection pour la bergerade l'emporte, et il raconte comment

Un merveilleux et rare enchantement
De ce désert effroyable et sauvage
Fit tout à coup un riant paysage.
Mille bosquets s'élèvent dans les champs.
La terre prend une face nouvelle.
Là, des oiseaux par les airs gazouillants ;
Là, des ruisseaux où Phœbus étincelle.
L'on voit flotter sur la tête des monts
Des ormeaux verts où paissent des moutons.
L'âme s'élève ; une illusion tendre
Peuple ces bois de Nymphes, de Sylvains ;
D'une Dryade elle anime les pins.
Le cœur écoute et le cœur croit entendre
Les chalumeaux, les hautbois des pasteurs.

Et des amants les naïves langueurs.
Là, Philomèle en pleurant se soulage,
Un beau palais domine le rivage;
Son faîte altier s'élève dans les cieux,
Et des rubis chaque pierre incrustée,
Dans l'onde au loin va répéter les feux.

Il ne faudrait pas croire à un enthousiasme passager de jeune homme exprimant mal et d'une façon vulgaire, dans un style banal, ce qu'il sent vivement et chaudement. Ou bien encore on se tromperait, si l'on affirmait que les nécessités de son poëme forçaient Saint-Just à écrire des pastorales à la façon du chevalier de Florian. A Strasbourg, nous le retrouverons toujours en extase devant les paysages dont les monts sont couronnés

Des ormeaux verts où paissent des moutons.

Des détails intimes que nous trouvons dans les mémoires inédits écrits par un ami de Saint-Just ne nous laissent aucun doute sur les penchants bucoliques de sa jeunesse. Le soissonnais Lejeune, plus tard mis par Saint-Just à la tête du bureau de la police générale et de la surveillance politique, a laissé sur ses relations avec le terrible triumvir, quelques pages curieuses dont nous détachons ce passage : « Nous nous rencontrâmes, un soir, » dans une auberge de Laon, au commencement de la » Révolution; je ne le connaissais alors que de vue; mais » étant compatriotes, nous liâmes aisément conversation. « Pour moi, » disait-il, « mon ambition se borne à vivre » un jour à la campagne, selon le vœu de la nature, une » femme et des enfants pour mon cœur, l'étude pour mes

» loisirs, mon superflu pour mes bons voisins, s'ils sont » pauvres. » Lorsque je fus chef de la division de la police » générale près le Comité qu'il dirigeait, j'essayai, un » jour, de lui rappeler notre soirée de Laon : « Autres » temps, autres discours ! » répondit-il ; « quand il faut » se modeler sur l'ennemi des Tarquins, on ne lit plus les » idylles de Gessner. »

Cependant, au moment de sa plus grande puissance et dans une conversation recueillie par Villatte, il revenait à sa passion pour les champs, et s'écriait que la France serait heureuse le jour seulement où chacun, retiré au milieu de son arpent avec sa charrue, passerait doucement sa vie à le cultiver.

Et ce n'est point Saint-Just seulement qui affecte, à propos d'un couple d'amoureux bergers, d'un oiseau babillard, d'un ruisseau qui serpente, ce sentiment faux et guindé dont fait parade toute la petite poésie de la dernière moitié du dernier siècle. Tous les grands révolutionnaires débutèrent ainsi, Camille Desmoulins, Ronsin, Fouquier-Tinville, Collot-d'Herbois, pour n'en citer que quelques-uns.

L'étude sur Saint-Just nous a fait oublier l'étude sur *Organt*. Y avons-nous beaucoup perdu ? Qu'apprendrions-nous là de bien beau, de si neuf ?

Au moine Georges retenu dans son lit par la correction brutale des valets de l'auberge, Organt emprunte sa défroque. Nicette s'en revêt.

> Le chevalier ne perdait point au troc.
> Il admirait sa Nice sous le froc,
> Ces grands yeux bleus où feu d'amour pétille,

Etincelant, dessous ce voile noir,
Comme l'étoile au milieu de l'azur,
Et cette croix qui de son cou pendait,
Et qu'aurait même adorée Mahomet.

Ils fuient. Pendant qu'ils abrègent le voyage en se parlant d'amour ; pendant qu'ils l'allongent à l'aide de maint prétexte, Saint-Just nous transporte au camp des Français que la Folie a troublés par sa présence. Ce n'est plus le fantaisiste qui apparaît ici ; c'est l'écrivain qui prétend tracer une page d'histoire et juger son époque. Saint-Just, en effet, a fait suivre son poëme d'une clé, d'une espèce de commentaire dont les notes sommaires permettraient de lire clairement dans sa pensée, si déjà elle n'était suffisamment transparente. Charlemagne, comme nous l'avons fait pressentir, c'est Louis XVI ; Cunégonde, sa femme, c'est la reine Marie-Antoinette ; non pas que l'auteur ait osé les nommer, mais les accessoires, interprétés par la clé, les accusent tout haut. Ainsi, Adelinde, c'est la Dubarry. Le palais de la Folie, c'est le Palais-Royal. La clé nous annonce qu'il sera question d'une aventure de la fille du duc de Polignac, compromise par un page; du duc de Bourbon, distancé en amour par un moine ; de M. d'Estaing qui, sous le nom de Nemours, joue dans le roman le beau rôle d'un ministre intègre et habile ; en un mot, la clé finit par ces lignes probantes : *Analogie générale des mœurs du temps*. Bien des personnages historiques sont donc cloués au pilori dans cette satire, dans cette allusion. Il est curieux de chercher et d'apprendre ce que le jeune Saint-Just pensait de cette société dans laquelle il vivait et commençait de s'agiter.

Pour le malheur des cervelles de France,
Dame Folie avait dans nos climats
Fixé son char, et l'esprit de démence
Avait gagné ministres, magistrats,
Prêtres et clercs, généraux et soldats.
Ils étaient fous, mais selon leur richesse.
Selon leur rang, et pouvoir, et noblesse,
Tous n'avaient pas le moyen d'être fous.
Le muletier, avec un cœur jaloux,
Du financier enviait l'ânerie
Et déplorait la mesquine folie.
Le colonel enviait le Séjan.
De balourdise enfin en balourdise
Aucun n'était assez sot à sa guise.
Tous désiraient, et le prince du sang
Du roi son maître enviait la sottise.
Par ci, par là, quelque esprit ostrogot
Se préserva de l'honneur d'être sot;
Mais cette espèce était partout huée
Comme stupide et de sens dénuée.
Charles lui-même, autrefois si prudent,
Avait subi ce fatal ascendant;
Mais sa folie avait un caractère
Particulier. De fous environné,
Par le torrent il était entraîné,
Et respirait la folie étrangère.
Quelque Séjan est-il entré chez lui,
Charles doit être un tyran aujourd'hui.
Si quelque sage, il sera magnanime;
Si quelque prêtre, il est pusillanime.
Jouet enfin des divers mouvements
De sa folie et de celle des gens,
Charles paraît souvent à la même heure
Bon et cruel, fait le mal, puis le pleure.

Tout le livre regorge ainsi d'allusions à un état de choses dont souffre l'écrivain.

Auprès du modeste manoir de son père s'élevait l'orgueilleuse habitation des ducs de Gesvres. C'est en songeant au luxe de cette demeure presque royale que Saint-Just a dépeint le château de la Luxure. La jalousie lui sert de Muse.

Ici paraît une tourelle enduite
Des larmes d'or de la veuve proscrite,
Des pleurs amers du sang des orphelins.

Partout, autour de lui, son regard rencontrait dans la vallée des couvents nombreux dont la richesse excessive s'expiait par une excessive charité. Saint-Just s'indigne et tonne contre les couvents qui vont bientôt s'écrouler sous le marteau des révolutionnaires et de la bande noire. Sa colère, dépassant le but raisonnable, s'en va même s'attaquer jusqu'à Dieu. Organt, qu'un baiser de Nicette a égaré, jeté hors de son chemin,

Aperçut, dans le lointain bleuâtre,
Le coq altier du clocher d'un couvent.
Derrière un bois, muette solitude,
Loin des mondains et de l'inquiétude,
Quelque traitant, de ses tardifs remords
Bâtit au ciel un couvent sur ces bords.
. . . .
Là, le regret éleva des murs saints.
La sacrilége et profane opulence
A mis ce sang pour y crier vengeance.

Plus loin, c'est le Palais-Royal, immense lupanar que

l'auteur a dû bien fréquenter pour le connaître si à fond, dont Saint-Just essaie la peinture :

Il admirait ce bizarre édifice
Etincelant d'un million de flambeaux.
Sous un portique il vit nombre de sots,
Tristes amants de notre Pythonisse. (1).
Maures, Gaulois, Espagnols, Ostrogots,
Qui venaient là de l'un et l'autre pole
Chercher les Arts, le Goût, le Bel Esprit
Et le bonheur qui s'appelait........
Ici la Haine à la Haine sourit.
Là, j'aperçois courtisannes tannées,
Tombeaux blanchis. Ces roses surannées
Vendent aux gens la mort qui les nourrit,
Jouant l'amour, ses favèurs et sa flamme,
Le front serein, la rage au fond de l'âme,
Donnant leur cœur pour un morceau de pain.
Là, la Richesse au pauvre tend la main.
Les yeux hagards, ici rode l'Envie,
Nouveau Tantale; on la voit qui poursuit
Un affiquet, un carosse, un habit.
Ici, l'Orgueil; là, la Coquetterie,
L'œil de côté, l'abord doux et flatteur;
Le vermillon lui tient lieu de pudeur;
Elle s'avance; elle a pour compagnie
L'Intrigue sourde, et la Discrétion,
Et l'Impudence, et la Dévotion.
Là, des pédants réforment la patrie.
Là, des prélats, hermites du bel air
Et que l'on croit dans le monde au désert.
Là, les Soucis qui se pament de rire.

(1) La Folie.

Là, des rimeurs haves, secs, effarés,
Dont la faim seule a causé le délire.
Là, la Vertu sous des haillons soupire.
Là, des faquins et des forfaits dorés.

Plus loin encore, l'Académie française, que Saint-Just nomme *Asinomaïe*, exerce sa verve de railleur. D'une séance littéraire endormante il court au sermon :

Un âne en chaire, esprit évangélique,
Adoucissait sa voix apostolique.
Il appuyait d'un pied périodique
Les vérités que sa bouche entonnait.
L'oreille haute, et de droite et de gauche,
Comme un manant qui dans la plaine fauche,
Son éloquence au peuple il envoyait.
Point n'oubliait une modeste pause,
Quand il avait dit une belle chose.
Son cœur ardent semblait voler à Dieu,
Et les élans de sa voix déployée
Faisaient frémir les échos du saint lieu.
Il parla d'or; la troupe édifiée,
Chacun chez soi s'en fut sanctifiée,
Et le docteur avait si bien prêché
Qu'en descendant il eut un évêché.

Les avocats ne sont point oubliés et figurent dans un couplet malin où il est question d'un superbe plaidoyer

Enluminé de fleurs de rhétorique,
Et dans lequel la lune et le soleil
Jouaient surtout un role non pareil.

Attendez! rien n'est sacré pour cet audacieux jeune homme, pas même la Justice, ce dernier des pouvoirs humains que devrait insulter la rage du dénigrement,

cette dernière barrière de la société contre la barbarie identifiée dans les passions déchaînées par le crime.

Nous lui pardonnons presque, après toutes ces iniquités, les vers orduriers par lui décochés contre les déesses, les reines, les tyrans et les héros de la Comédie Française, qu'il met en jeu on ne sait trop pourquoi.

On le voit : à travers les méandres entortillés de sa fable peu facile, perce la satire qui prétend s'attaquer à l'actualité. Aussi, est-ce bien là que git le grand intérêt de notre étude. Peu nous importe que l'Empereur Charles, *bis repetita placent*, se jette une seconde fois au sein des flots du Rhin dans les roseaux bleuâtres duquel se désolent de nouveau les nymphes des eaux ; peu importe qu'il assaille les Saxons dont la reine, contrefaçon brutale d'une Clorinde hommasse, amazone au sein nu, à la cuisse impudique, combat, met à mal et égorge un guerrier la provoquant à des combats plus doux. Peu nous importe que l'Ange gardien d'Organt, pale copie des Dieux qu'Homère attache à la garde de ses héros favoris, essaie de séparer Organt de Nicette, habille deux nuages, l'un en chevalier plein d'ardeur, l'autre en guillerette villageoise, jette par la plaine ses mannequins menteurs et égare, de ci, de là, les deux amants qui se cherchent, se désirent et se pleurent. L'intérêt n'est pas là, et si nous l'attachions à ces contes mal rimés, nous ressemblerions à Nicette, réminiscence elle-même de l'Ixion mythologique, à Nicette poursuivant à grands cris une vaine image qui l'entraîne loin de la réalité. Ce qu'il faut chercher là, c'est la pensée de Saint-Just à vingt ans, ce sont ses prédilections et ses haines politiques et so-

ciales, puisqu'il a bien voulu prendre la peine de les écrire, de nous les retracer.

Profondément perverti par le scepticisme de Montaigne qu'il relit sans cesse, de Montesquieu qu'il imite et dépasse dans son *Temple de Guide*, avant de l'imiter et de le copier plus tard dans son livre sentencieux de *l'Esprit des Lois*, Saint-Just ne croit plus à rien qu'à lui-même. Les institutions divines, les institutions humaines, il les tient en pitié. Il n'y a plus pour lui sur la terre ni grandeur, ni talent, et, de plus, il méprise profondément les hommes qu'il ne connaît pas, qu'il n'a pas encore vus, qu'il a à peine rencontrés, qu'il n'a pu étudier. Parce qu'il s'est senti froissé dans sa vanité, dans sa pauvreté, par l'orgueil et la richesse des ducs de Gesvres, seigneurs de son village, il s'imagine qu'on ne trouve partout que morgue, hauteur et insolence. Parce qu'il a pris sur le fait les paysans besogneux se courbant jusqu'au sol devant les nobles qui leur font l'aumône d'un sourire et d'une obole, il conclut à l'abaissement général, au servilisme de tous. Parce qu'il a triomphé, invincible Lovelace, des feintes résistances de quelques Nicette de village, cet enfant nie la vertu et l'honneur des femmes. Alors il nous raconte naïvement ses impressions, ses négations, ses mépris. Ce grand réformateur de vingt ans défait la société dans ses vers, pour se donner le droit de la reconstituer tout à l'heure à l'aide de son livre socialiste des *Fragments des Institutions*, puis plus tard avec la Constitution de 93 dont il sera l'un des principaux rédacteurs, et enfin à l'aide du tranchant de la guillotine, son meilleur instrument de régénération.

Jusqu'à présent, on ne connaissait que le Saint-Just de 1793 et de 1794. On l'avait vu tout à coup apparaître en septembre 1792. Il avait surgi parfait, tout d'une pièce, et on n'avait point encore songé à s'étonner que ce jeune homme fût déjà aussi déplorablement complet. Ordinairement, les hommes politiques se modifient sur la scène, sous les yeux et l'attention de l'histoire; au contraire, tel Saint-Just se montre à ses débuts de la Convention, tel il reste jusqu'à sa mort tragique, dur, inflexible, convaincu. Aussi, la dissection pour ainsi dire de ses convictions, la recherche de leurs antécédents, de la manière dont elles se sont formées, des éléments qui y sont entrés, nous paraissent-elles d'un profond intérêt.

Le Saint-Just de 1794 procède du Saint-Just que nous offre *Organt*, pour arriver au Saint-Just des *Institutions*, pour aboutir enfin au Saint-Just de la Montagne. Dans *Organt*, il ne croit déjà plus à rien et s'unit par la raillerie, ce plus puissant des dissolvants, aux démolisseurs des sociétés, de la religion. Si dans son étude sur la Constitution (1) il doute encore, dans ses *Fragments* sur les *Institutions* il a fait un pas énorme; il proclame sa théorie, son code. Dans la Constitution de 1793, il passe à l'application d'une partie de ses principes; et enfin, en 1793 et en 1794, il abat les résistances pour essayer de fonder; mais la société effrayée ne crut point à ce novateur terrible. Elle se leva et renversa l'édifice et l'architecte.

Voilà où nous a conduits l'étude d'un poëme en appa-

(1) Brochure de 1793.

rence futile et grotesque, oui grotesque comme tous les monstres qui sont grotesques avant de devenir effrayants. Nous y avons découvert et constaté l'état de l'âme de Saint-Just en 1789. Nous y avons trouvé ce que lui-même très-probablement ne songeait point à y mettre : la négation par envie, la haine par impuissance, une soif ardente d'autorité, de pouvoir, qui, assouvie alors par le don de quelque hochet, eût peut-être privé notre histoire d'une de ses plus effroyables figures. Qui sait ce qu'eût fait Robespierre sans le bras droit que lui préparaient la jalousie et l'ambition si profondément empreintes dans *Organt ?*

De ces hauteurs de la pensée, il nous en coûte beaucoup de redescendre dans les bas-fonds fangeux du roman de Saint-Just; mais nous devons poursuivre et achever notre œuvre d'analyse.

Peut-être se rappelle-t-on qu'Organt, en quittant sa tente pour se mettre à la recherche de l'archevêque Turpin, avait emmené le moine Georges qui se prit d'une subite et furibonde passion pour Nicette, amour si mal partagé et si rudement puni. C'est à Georges que Nice, en fuyant, a dérobé sa défroque. A son reveil, le moine dépouillé se fâche, sacre, appelle le diable qui fait apparaître et lui livre un char dont les coursiers sont justement les deux valets qui l'avaient, la veille, si vigoureusement étrillé. Il s'envole par les airs. Chemin faisant, il rencontre la déesse Balourdise, son ancienne maîtresse. Ils se reconnaissent, s'embrassent et se font d'assez niaises confidences. De loin, des chevaliers, qui poursuivent une femme enlevée par un suborneur et croient la reconnaître

dans dame Balourdise, provoquent Georges à un combat qu'il fuit, malgré les instantes prières et les injures de Balourdise, irritée de trouver si peu de courage en son amant. Cette scène inutile, mal amenée, qui ne tient et ne conduit à rien, nous paraît une allégorie, sous le peu de transparence de laquelle nous n'avons pu deviner la pensée de l'auteur. Qu'a-t-il prétendu dire? Cette union intime du moine et de Balourdise, est-ce une insulte de plus au Clergé et à la Religion?

Nous n'avons pu davantage nous expliquer la nécessité d'un épisode où figurent une Marguerite d'Evreux et les chevaliers qui provoquèrent le moine Georges et se nomment Henri de Guise, Paul Enguerrand, le comte de Blois. Marguerite d'Evreux, victime d'une séduction, et mère sans cesser d'être vertueuse, a été exilée, exposée plutôt dans une île déserte. Un de ses parents, le comte de Blois, apprend son infortune. Il veut l'arracher à la mort. A lui se joignent Henri de Guise et Paul Enguerrand, les frères de Marguerite. Je ne vous dirai pas les péripéties, les déclamations, les pleurs, les tendresses, les niaiseries de ce hors-d'œuvre sentimental que rien ne nécessite. « Marguerite d'Evreux, aventure d'une parente de l'auteur, » lisons-nous dans la clé d'*Organt*. Nous ne parlons de cet épisode que pour faire toucher du doigt le peu d'unité, le décousu qui ont présidé à l'œuvre de Saint-Just. C'est un habit d'arlequin, un composé multicolore de bribes et de morceaux que rien ne relie, que rien ne rattache.

Ainsi, du rocher où gémissait la trop sensible Marguerite nous arrivons, sans transition, dans la tente du roi Charles qu'un odieux cauchemar a réveillé. Il rêve

que sa femme Cunégonde le trompe. Rappelons-nous que Charlemagne cache Louis XVI, que Cunégonde c'est Marie-Antoinette. L'Empereur se hâte d'aller demander l'explication de son rêve à son confesseur...... qui ne dormait pas seul et se hâte, pour se livrer librement à ses exercices.... pieux, de rassurer et congédier le mari.... jaloux.

Ainsi de cette scène intime nous passons, toujours sans transition, à une bataille de chevaliers qu'une fillette a joués.

Ainsi, du camp français en proie à la discorde, nous remontons à l'Empyrée où le Bon Dieu gourmande l'Ange gardien d'Organt et lui défend de tourmenter et d'abuser plus longtemps le jeune héros dont la garde lui a été remise. Oubliez tout, dit Dieu le Père :

> Oubliez tout et pardonnez tout ; car
> Nous le voulons, et buvez ce nectar.
> L'Ange voulut répondre. Dieu le Père
> Dit : Uriel, préparez mon tonnerre.

C'est sur ces vers absurdes, pitoyables comme idée, pitoyables comme facture, que prend fin le premier volume du poëme de Saint-Just, œuvre indigeste s'il en fut jamais, qui ne brille ni par la verve, ni par l'invention, ni par le talent et la forme dont on ne soupçonne pas l'ombre même.

Le second volume que nous allons parcourir à la hâte, car le courage commence à nous abandonner, débute par un sarcasme impie :

> Au nom du Père, et Fils, et Saint-Esprit,
> Ainsi soit-il. Tout chrétien qui sait vivre

Commence ainsi ce qu'il fait, ce qu'il dit.
Moi donc qui suis de dévotion ivre
Et tout confit ainsi qu'une nonnain,
Par me signer je commence ce livre
Pour écarter de moi l'esprit malin;
Car vous savez, mes frères, que le diable
Sans cesse rôde à l'entour de l'étable.

Ces railleries de mauvais goût ne déparent pas une scène infame de violence où l'auteur fait apparaître l'armée saxone envahissant et profanant un couvent de religieuses. On nous permettra de franchir avec dégoût ces ignobles détails que l'on n'oserait même pas rêver et qui ont été traités avec une complaisance et une étendue ne tolérant aucun doute sur la dépravation morale et la profonde corruption de ce jeune homme dont une école politique a voulu faire un Caton.

Au camp français, on apprit bientôt le sac du monastère. Le roi Charles éveille ses soldats :

Courons, dit-il, Picards! alerte! vite!
Il parla d'or; ce fut son dernier mot.
Hommes, chevaux, à l'instant s'arrêtèrent,
Et sur-le-champ en marbre se changèrent.
Mais les Picards conservèrent après
L'air d'un Picard et celui d'un Français,
Et l'art puissant de Xeuxis et d'Apelles
N'aurait pas mis, sur le front du soldat
Qui suit son prince et qui vole au combat,
De la vertu l'empreinte plus fidèle.

Quant à Organt, il voyage toujours par le ciel, monté sur un âne en guise d'hippogriffe. Les ânes jouent un grand rôle dans ce tissu de puérilités. Or, l'apôtre Saint-

Jean s'avisa, dans un moment de gaîté, de jouer un fort bon tour à notre paladin ; il le joint et lui présente

Dans la vapeur un globe radieux,

où se peignent les enchantements

.... de Paphos et de Guide
Et de Cythère et du palais d'Armide.
Antoine vit essaim de nymphes blondes
Au fin souris, aux tresses vagabondes,
Qui, s'animant au bruit de leurs chansons,
Sans les courber dansaient sur les gazons.

Quand on rencontre les Nymphes, les Tritons ne sont pas loin ; ceux-ci

.... pour chanter l'amour et ses poisons
Etaient sortis de leurs grottes profondes.

Un chœur de ces glauques divinités chanta ce couplet digne de l'anthologie du paganisme :

Vois-tu le Temps ? sa course fugitive
Nous avertit de jouir et d'aimer.
Ecoute bien. La vie est une rose
Qu'épanouit et fane le zéphyr.
Le char du Temps ne fait aucune pose
Que celles-là qu'il fait pour le plaisir.
Tout nous le dit : Oui, la vie est un songe ;
Les yeux fermés, rêvons tranquillement.
Par les erreurs le plaisir se prolonge,
Et le sommeil est moins indifférent.
Dans les amours passons notre jeunesse.
Allons brûler à l'autel des plaisirs,
Et dans nos cœurs, durcis par la vieillesse,
Préparons-nous d'aimables souvenirs.

L'une de ces Naïades, enfant d'un mirage fantastique, plut à Organt qui s'élance vers elle. Il tombe de son âne ; la vision s'évanouit, et notre héros roule dans les espaces, deux jours durant, pour venir s'étendre mollement sur les bords du Rhin, juste au moment où les Francs offraient la bataille aux Saxons. C'est une mêlée furieuse à la façon d'Homère. On se combat en échangeant des injures. Les mourants ne perdent leur dernière goutte de sang qu'avec le dernier mot de leur dernier discours. Odmard ne le cède qu'à Brandamard. Salamane rime avec Tavane, Drastor avec Hétor. Gamband renverse Ogrifoux, et Organt broche sur le tout. Nous ne dirons qu'un mot de l'épisode du jeune Elinaire qu'un Saxon a tué. Sa mère est fée. De loin, son don de double vue lui apprend son malheur. Elle accourt sur un char traîné par des Chimères, postérité sans doute du monstre qui causa la mort du fils de Thésée.

A son aspect, les deux partis tremblèrent.
Le Rhin frémit, les forêts s'ébranlèrent.
Son char, parti sur les ailes des vents,
Etait traîné par des lions volants.
Leur gueule noire, écumante, enflammée,
Couvrait le mords de sang et de fumée,
Et, sur leurs cous, des crins étincelants
D'un vol pressé suivaient les mouvements.

La mère du tendre Elinaire jette à la face du meurtrier une longue tirade où elle le voue aux vautours, aux loups dont l'estomac va lui servir de tombe, et elle l'égorge sans pitié pour aller chercher le corps de son fils

sur lequel elle pleure moins qu'elle ne pérore ; puis elle s'enfuit avec « ses lions volants. »

Mais l'empereur *Charlot* a été, vous le savez, métamorphosé en statue de pierre.

Charlot jamais ne parut si sensé.
Non que je blâme ; il avait l'âme belle ;
Mais la folie embrouilla sa cervelle.
Il oublia par mégarde, je croi,
Qu'il était homme et ne fut plus que roi.....
Ce n'était rien. . . . . . .

Saint-Denis, touché de ce malheur,

.... jura qu'il en aurait vengeance.
Voilà qu'il part, et tordant son cou saint,
Il tordit tant que son chef tombe à terre.
Monsieur Denis le perdit en chemin,
Mais cette fois ne s'en aperçut guères,
Car le bon saint s'en servait rarement.

Saint-Denis, par un de ces miracles dont Saint-Just seul possédait la recette, s'approche du roi-statue,

Et, dans son sein, par un art surprenant,
S'insinua sous la forme d'un vent.
. . . .
Il lui rendait par ce trait de magie
Et la parole, et la vue, et l'ouie.
Ce prince, avant, n'avait que sa folie ;
Il en eut deux. Ce que Denis voulait,
Son esprit lourd le contrebalançait ;
Et de ce choc de folie intestine,
L'une terrestre et celle-là divine,
Il résultait que, parmi ces combats,
Charles voulait ce qu'il ne voulait pas.

Le bénoit sire ! Il était diaphane.
On voyait tout, lui seul ne voyait rien,
Faisant le mal et croyant faire bien,
Fier et rampant, puis dévot, puis profane,
Il présenta la raison et l'erreur
Sous tous les points. . . . . . .

Saint-Denis emporte l'Empereur au Ciel. C'est là que Saint-Just envoie toutes les marionnettes de sa triste épopée, les rois et les ânes, les anges et les démons, les chevaliers et les filles galantes. Le Ciel pour lui ressemble à une auberge de grande route où chacun entre et d'où il sort à sa fantaisie. En voyageant vers l'infini, Saint-Denis, assis sur un nuage, traverse et explique les éléments.

Les élements ! qu'entend donc Saint-Just par ce mot? Voici enfin que nous tombons sur une idée sérieuse, sérieuse dans l'esprit de l'auteur, entendons nous. Saint-Just abandonne son Apôtre qui chemine sans tête à travers le monde bruineux des astres. Comme il le fait souvent, il brise une fois de plus le fil de sa narration vagabonde, pour nous dire comment il comprend la Nature, la création, le commencement du globe, sa progression, la fin du chaos, la naissance des êtres animés, de l'homme enfin. Il ne raille plus, on le sent; il expose son système, ses idées. Si cette tirade arrive tout à fait hors de propos, comme les autres épisodes du livre, elle n'en est pas moins curieuse. Tout ce qui vient de cet homme étrange et mal connu jusqu'ici a droit de nous intéresser. On a besoin de savoir jusqu'où va sa science, puisqu'il veut bien faire exhibition de sa science.

Il est bien entendu d'avance, d'ailleurs il nous le dira lui-même tout-à-l'heure, qu'il n'admet pas l'intervention d'un Dieu de qui tout procède et découle. Ecoutons-le maintenant dérouler son système.

Il fait traverser à Saint-Denis et à l'Empereur

.... tous ces globes d'argent
Frèles vapeurs au Chaos amassées
Et dans les airs *d'elles-mêmes* lancées:
Rien n'existait avant ce changement.
Les Eléments, engeance mutinée,
Se disputaient l'empire du *Néant;*
Si que la vie, à la mort condamnée,
Dans le tombeau gissait obscurément.
L'air, une fois, dans ce bouillonnement
Ayant rompu la voûte de l'abîme,
Du vide noir escalada la cîme,
Bouleversa l'empire du Chaos,
Jusques au Ciel en fit voler les flots,
Des Eléments redoubla la furie,
Confondit tout, et la mort et la vie,
Et ne cessa cet horrible ouragan
Qu'après avoir, dans sa course rapide,
Epars au loin ses forces dans le vide.
Lors, il cessa de régner en tyran.
Trois éléments, le feu, l'onde et la terre,
Restaient encore à se faire la guerre.
Bientôt le feu, plus vif et plus léger,
En tourbillons vint à se dégager.
Je te salue, ô merveille éthérée,
Brillant Soleil! Ce fut toi le premier
Qui, triomphant de la masse incréée,
Vint imprimer la lumière épurée
Au sein des airs où l'on te voit briller.

Mille soleils tour à tour s'échappèrent
Et dans le Ciel au hasard se placèrent.
Jaillis du sein des éléments calmés,
Ces corps, selon leur poids et leur essence,
Se sont fixés à diverse distance,
Plus ou moins haut dans l'espace entraînés,
D'une manière ou plus lente ou plus vive,
Par une essence plus ou moins active.
Les vastes cieux en furent éclairés.
Tous, en effet, d'une homogène essence,
Ils font effort, l'un par l'autre attirés,
Pour réunir et liguer leur puissance,
Et c'est de là que naît le mouvement
Qui fait rouler ces yeux du firmament.
Par ce ressort leur course est déployée.
S'ils unissaient tous leurs orbes divers,
Ils réduiraient en cendres l'univers;
Mais l'ordre naît de leur fougue liée;
L'une par l'autre elle est modifiée.
La terre et l'eau, paisibles éléments,
Dans le repos bientôt se désunirent.
De l'Océan les ailes s'étendirent.
Du vieux Chaos la colère se tut.
La mer était, et la terre parut.
L'air, agité par les masses pesantes
De ces soleils et lumières errantes,
De l'Océan agite aussi les flots
Qui, par le flux et reflux de ses eaux,
Berce la terre et ses plaines flottantes.
Mais ce n'est tout. Voici le monde né!
Mille soleils vont roulant dans l'espace.
Tout rit, tout prend une nouvelle face,
Et tout cela devait être damné!.....
La terre froide, et déserte et sauvage,

Couva longtemps les germes différents
Que la chaleur animait dans ses flancs.
L'on doit penser qu'il fallut un long âge
A notre mère, avant que de son sein
Ces fruits tardifs se tirassent enfin.
Les champs déserts, émaillés de verdure,
Firent d'abord sourire la Nature.
Bientôt après, le chêne audacieux
Vers le soleil tendit ses bras noueux.
Mais ce ne fut qu'après un nouvel âge,
Qu'un volatil s'éleva dans les airs
Et dans les bois essaya ses concerts,
Que l'aigle altier vola vers le nuage,
Que le lion rugit dans les déserts,
Que le poisson se promena dans l'onde,
Que l'homme, enfin, vil roi de l'univers,
Leur dit : Tremblez, je suis le roi du monde!
Car, avant lui, ces êtres fortunés
Ne connaissaient aucune dépendance,
Et les forfaits n'étaient point encor nés;
Mais avec lui tous ils prirent naissance.
Enfin ! voici ces grands déserts peuplés
D'êtres divers ! L'un nage, l'autre vole,
Un autre rampe, un autre caracolle.
Mais maints d'entre eux n'étaient pas accouplés;
Or, avec eux leurs espèces périrent,
Jeux du *Hasard* inconséquent, badin,
Qui les créait sans avoir de dessein.
Les animaux leurs femelles suivirent
Et la lumière à d'autres ils transmirent;
Car la Nature en leur sein avait mis
Le germe heureux dont ils étaient sortis.
L'âme est ce germe, et ce germe est la vie,
Et nous mourons quand sa source est tarie.

Le nombre était des germes limité
Apparemment ; s'il n'eût été compté,
Depuis ce temps cette terre, peut-être,
A d'autres qu'eux eût encor donné l'être ;
Puis l'avarice et la rapacité,
En travaillant, en bâtissant des villes,
Ont pu troubler ces mystères fragiles.
La voilà donc la fière humanité...!
Un Dieu voulut, dit-on, et tout fut fait.
Il aurait dû plus de travail y mettre,
Et son ouvrage eût été plus parfait.
. . . .

Il ne nous appartient pas de critiquer ou discuter ce singulier système de nouvelle physique. Nous nous contentons de recueillir l'esquisse assez facilement tracée où Saint-Just, après les philosophes, essaie d'expliquer un mystère inexplicable quand on ne veut point admettre la préexistence d'un Dieu créateur.

Suivons-le maintenant vers le palais du Destin et du Temps, palais dont les alentours

.... sont partout hérissés
De vieux tombeaux et de sceptres brisés.
Sous un portique était l'urne fragile
Où chaque siècle et ses évènements
Etaient par ordre et rangés en leur temps.

Dans ce vase immense, l'apôtre Saint-Denis montre à l'empereur une longue et triste fantasmagorie, succession effrayante de monarques ses descendants, fléaux et opprobre de leur époque, cela va sans dire. La folie de Charlemagne s'accroît de sa douleur. Saint-Just a tracé le portrait de tous les rois de France jusqu'à Louis XIV ;

tout-à-coup il s'arrête et feint de ne pas vouloir esquisser les traits du roi vivant.

Quelque censeur reprendra ma palette
Pour achever cette image imparfaite;
Le temps présent est une tendre fleur,
Fleur délicate et qu'une main sensée
Ne doit cueillir qu'après qu'elle est passée.

Ce n'est là que de la modération de comédie. Il ne nomme pas Louis XVI; mais pour les besoins de sa sûreté, une fois de plus, il va le personnifier dans l'empereur Charlemagne. Voilà le portrait de Louis XVI tel que le jeune habitant de Blérancourt se l'est représenté de loin, sur les bruits qui lui sont arrivés de Paris, d'après les récits des journaux qui lui tombent sous la main. Voyons ce que pense à vingt ans et du chef de l'état ce jeune homme qui à vingt-quatre enverra le roi à la mort.

Les jeux, l'amour, les festins, la bombance,
Charmaient parfois notre empereur de France.
S'il était seul, on le voyait pleurer. (1).
Dans ces instants, il maudissait la vie;
Et, sa raison renaissant par saillie,
Avec sang-froid il descendait alors
Au fond du cœur brûlé par les remords.
Il maudissait les Séjans et la reine;
Il essayait de rompre enfin sa chaîne.
Mais les plaisirs revenaient sur ses pas.
La volupté le berçait dans ses bras.

(1) Pour donner plus de ressemblance au portrait et mieux faire reconnaître le personnage, Saint-Just, avec intention, a écrit en italiques ce vers dans son poëme.

Et le bon sire oubliait l'entreprise,
Ivre de vin, d'amour et de sottise.

Encore une diablerie! Satan assemble ses Pairs, c'est monotone, et leur annonce que Dieu a juré d'abandonner la France, tant que Turpin, séduit par la Syrène, n'aura pas fait pénitence. Il s'agit donc d'empêcher qu'on retrouve l'archevêque perdu et surtout qu'on le ramène au camp. Satan expose son projet; il a inventé une ruse infernale dont l'effet ne se fera point attendre. Sur son ordre, un essaim de diablotins envahit le camp français au moment où l'on dine.

.... Leur foule s'insinue
Dans les soldats avec les brocs de vin.
Chaque guerrier avale son lutin.

Victimes de cette espiéglerie, les capitaines entrent en démence. L'un se croit amiral de la flotte qu'il veut qu'on lui apporte. L'autre poursuit une belle qui n'existe que dans son cerveau fêlé. Il en est qui courent comme des cavales échappées; d'autres présentent le combat à des géants invisibles pour tous. Là on pleure et là on chante; là on s'embrasse et là on se chamaille. Un vieux général plus sensé se doute de l'ensorcellement, prend un goupillon et inonde l'armée sous des flots d'eau bénite. Les diablotins s'envolent; mais Belphégor les harangue et les rassemble.

A raconter ces enfantillages, ces sottes inventions sans but, sans connexité, nauséabondes à force de cette licence dont nous débarrassons soigneusement notre récit; à analyser ces niaiseries où le talent fait complètement

défaut, nous nous sommes plus d'une fois senti prendre d'un tel dégoût que, souvent, nous avons jeté la plume de côté, et nous ne l'aurions point reprise, si nous n'avions cru des plus utile l'étude approfondie des débuts de Saint-Just. Poursuivons-la donc en protestant en faveur de la raison, de la décence et de la poésie.

Le roi des Saxons, Vitikin, ne savait pas que l'Enfer combattait pour lui et que le Bon Dieu, — qu'on nous pardonne l'emploi de ce mot si saint et si profané, — avait pour l'instant abandonné les Français. Il s'en va demander assistance au ciel dans le temple d'Irminsul. A propos de cette prière du roi vaincu, Saint-Just émet un principe assez neuf en théologie. Dieu, son Dieu à lui, ce n'est pas une puissance supérieure s'inspirant de l'esprit de bonté et de miséricorde, que la faiblesse humaine puisse attendrir, que touche l'infortune, qui vienne en aide à sa créature souffrante et manquant de force ; ce n'est point enfin la Providence prenant pour elle la moitié du fardeau. Dieu, c'est la Vengeance, la Punition ; c'est l'implacable dureté érigée en système dans ces vers impitoyables :

Ce ne sont point les chants mélodieux
Qui vont là-haut intéresser les Dieux.
Les justes Dieux entendent le silence.
C'est aux forfaits à leur crier : Vengeance !

Ainsi Dieu ne décerne jamais de récompense à la vertu ; son rôle, sa mission, c'est seulement la punition dont il frappe le coupable. A ce titre, Dieu n'est plus qu'un membre du futur Comité de Salut Public, toujours la foudre

en main, ne sachant jamais pardonner, ne pouvant et ne devant jamais récompenser, terrible et funèbre image que Saint-Just vient de créer à sa ressemblance. Ce Dieu de fantaisie n'est-il pas bien le Dieu qu'il fallait, d'ailleurs, à cette triste et méprisable humanité que l'auteur nous dépeint en ces termes :

Homme est un mot qui ne caractérise
Qu'un animal, ainsi qu'ours et lion.
Son naturel est erreur et sottise,
Malignité, superbe, ambition.
Il naît, il meurt, et mort on le méprise.
De son destin orgueilleux, on le voit
Fouler la terre en pays de conquête
Que la raison a soumis à sa loi.
Il n'est au plus que la première *bête*
De ce séjour dont il se dit le roi.
Maître du monde, esclave de lui-même,
Il creuse tout et ne sait ce qu'il est.
Son cœur, pétri d'orgueil et d'intérêt,
Craint ce qu'il hait, méprise ce qu'il aime.
Impudemment il appelle vertu
Le crime sourd d'un sophisme vêtu.
Son amour-propre inventa l'apparence.
L'intérêt vil lui donna la prudence,
Et la raison n'est qu'un noir composé
D'orgueil adroit, d'orgueil intéressé.
L'or animé dans ses veines palpite ;
L'or est son cœur ; c'est le Dieu qui l'agite.
Sa voix le traîne au travers des dangers,
Pour s'engraisser sur des bords étrangers.
L'or inventa les arts, l'astronomie,
Et l'Avarice est mère du Génie.

Quel mépris ! quelle amertume ! quel dégoût ! Et ce

jeune homme a vingt ans à peine! vingt ans, cet âge où l'on est toute confiance, tout abandon, cet âge qui ne connaît point encore, heureusement, le doute désolant, à bien plus forte raison la négation qui détruit tout! vingt ans, cet âge où l'inexpérience croit aux vertus, à la bonté, au dévouement! Saint-Just, lui, presque seul parmi les hommes de vingt ans, a pris au sérieux les déclamations exagérées des livres où il est allé s'instruire. Si l'humanité n'est que perversité pour lui, pourquoi aussi sa théogonie ne se serait-elle pas montrée durement implacable? L'homme de Saint-Just nécessitait fatalement le Dieu comme le comprend Saint-Just.

Chaque page d'*Organt* appellerait ainsi, si nous le voulions, une méditation; chacun de ses héros nous forcerait à une étude spéciale, car il personnifie soit un vice, soit un travers de l'époque, soit une des institutions politiques que ce jeune homme a prises en haine.

Nous disions, par exemple, tout-à-l'heure, que Saint-Just porte envie à la noblesse, parce que, à côté de la demeure modeste de son père, s'élevait, à Blérancourt, le superbe palais des ducs de Gesvres auprès desquels il se sentait si humble, si médiocre. Cette noblesse, il va lui donner un corps, une vie, une incarnation, pour qu'elle lui serve de quintaine, de but à ses attaques.

Organt, dans ses pérégrinations à la poursuite tantôt de Turpin, tantôt de Nicette, tombe sur un meunier qui, perché sur un dixième âne, fait retentir la plaine de ses chants joyeux. Il lui demande si, de hasard, il n'a pas rencontré un archevêque en train de se damner et une dame égarée par les chemins. De dame, le maraud n'a vu

que celle d'un vieux sire; elle pleurait, car son mari l'avait battue. Il bat sa femme! s'écrie Organt, pointant sa lance en arrêt, tout comme le ferait un chevalier de la Table-Ronde. Il va courir attaquer et provoquer le brutal à un combat à outrance, quand il songe qu'il ne sait pas même son nom. Le meunier le lui apprend et fait de ce méchant mari un portrait peu flatté.

.... Il s'appelle Arimbaud.
C'est le plus laid des Chevaliers de France
Et le plus fier. Il se prétend le fils
D'un vieux héros qu'on appelle Amadis.
Ce sang fameux, usé par tant de veines,
Est en fumée arrivé dans les siennes.

Ce n'est là qu'une première raillerie lancée par le meunier, personnification du Peuple qui discute, à la face d'Arimbaud, idéal de la Noblesse qui a fait son temps et croit encore en ses vieux privilèges assurés par la naissance. Le meunier conte à Organt que, un jour, Arimbaud parcourait ses domaines;

Il aperçut le clocher d'un village.
« Il te sied bien, lui dit-il plein de rage,
» Il te sied bien de porter dans les cieux,
» Comme Arimbaud, ton front audacieux!
» Quels furent donc les héros tes ayeux?
» Où sont, brigand, tes titres de noblesse?
» Voici les miens! Lis, chétif, et confesse
» Que ton renom s'éclipse auprès de moi.
» En vain, tu veux déguiser ton effroi!
» Et cette armure, et ces guerriers sans titres,
» Que j'aperçois postés de toutes parts
» Sur ce portail et derrière ces vitres,

» Sont contre moi d'inutiles remparts! »
Le gentilhomme, à ces mots, prend sa lance,
Et sur l'église impétueux s'élance.
Notre jument, les quatre fers en l'air,
Contre le mur rebondit terrassée,
Et Monseigneur, aussi prompt que l'éclair,
Vit repousser sa fureur abusée.
Sa vieille lance et son casque rouillé
En gringotant sur la poudre roulèrent.
Deux pélerins au château l'emportèrent
Froissé, tout fier, et de sang barbouillé.
Il ordonna que l'on battît Madame...!

Il nous paraît évident que Saint-Just a voulu stygmatiser là les prétentions excessives de la noblesse, en crayonnant le portrait d'un noble plein de morgue. Il croyait imiter Cervantes qui tua l'institution de la Chevalerie en exposant au yeux de la raison publique son Don Quichotte, mannequin habillé à plaisir de tous les ridicules qui succombèrent sous la raillerie. L'Arimbaud de Saint-Just, c'est le futur marquis de Carabas de Béranger, pochade moins réussie, caricature moins bien crayonnée, mais non pas crayonnée avec moins de prétentions et de désirs de nuire.

Saint-Just quitte bientôt le fouet de la satire pour reprendre l'érotique pinceau de l'Arétin. Organt vole à la défense de la belle châtelaine outragée. Un ruisseau le sépare du manoir d'Arimbaud. Une nacelle légère avait pour nautonnier la légère moitié du meunier de tout-à-l'heure, Perrette

.... dont la jupe imprudente
Servait de voile à la barque inconstante.

Perrette n'a le temps d'apercevoir
Que le zéphyr joue avec son mouchoir.

Le meunier était resté sur la rive et le vent enflait toujours la voile de nouvelle espèce, que la brise indiscrète faisait tourbillonner et dont elle fouettait le visage et les désirs du chevalier. A quel désolant spectacle fut obligé d'assister le pauvre meunier trépignant et vociférant sur le rivage, c'est ce que nous ne dirons pas. L'Ange gardien d'Organt avait tout vu, lui. Il eût pu peut-être intervenir à propos dans l'intérêt du mari impuissant à défendre son honneur; il crut sans doute qu'une faute est une meilleure leçon que tous les avertissements du monde.

L'Ange gardien alors parut en l'air
Sur un char blanc attelé d'un éclair.
Il descendit, et le filleul Antoine
A son aspect parut sot comme un moine.
Mon cher gardien, dit-il baissant les yeux,
Point ne croyais vous trouver en ces lieux.
L'Ange repart : L'armée est dans la lune !
C'est donc ainsi que vous cherchez Turpin !...

L'Ange l'emporte et lui dépeint, chemin faisant, le déplorable état où languit la France attendant un sauveur. C'est une vingtième tirade politique calquée sur l'actualité telle que la voit l'écrivain. C'est un centième outrage à l'adresse de la reine Marie-Antoinette. Voici ce que l'Ange disait à Organt de sa voix vibrante d'émotion :

Mon filleul cher, je plains votre patrie
De tout mon cœur, et j'ai l'âme marrie
De voir Charlot insensé comme il est !
Par des tyrans la France est gouvernée.

L'état faiblit, et les lois sans vigueur
Respectent l'or du coupable en faveur.
Dans ses écarts, la reine forcenée
Foule, mon fils, d'un pied indifférent
Et la nature et tout le peuple franc.
Son avarice, et cruelle et prodigue,
Pour amasser partout cabale, intrigue,
Dissipe ensuite et, sans s'embarrasser,
Crache le sang qu'elle vient de sucer,
Cruel vautour dont la faim irritée
Du peuple entier fait un vrai Prométhée !..
Le malheureux pousse sous ces débris
De vains soupirs étouffés par ses ris,
Et les sueurs et les pleurs des provinces
Moussent dans l'or à la table des princes.
La loi recule, et le crime insultant
Broie en triomphe un pavé gémissant.
D'un bras débile et flétri de misère,
Le laboureur déchire en vain la terre;
Le soir, il rentre.... et l'affreux désespoir
Est descendu dans son triste manoir;
Il voit venir sa femme désolée :
Notre cabane est, dit-elle, pillée...
Et qui l'a fait...? dit l'époux plein d'effroi.
Et qui l'a fait..? qui l'a voulu..? Le roi !..
Le roi, mon fils ! Sa funeste indolence
Ignore, hélas! les malheurs de la France.
De noirs tyrans écrasent ses sujets,
Et sa faiblesse épouse leurs forfaits.
La Cour n'est plus qu'un dédale de crimes;
Des traces d'or y tiennent lieu de fil.
L'honneur s'y vend au coup le plus subtil,
Et, tour à tour triomphants et victimes,
Dupes des rèts par eux-mêmes tendus,

Flattés hier, aujourd'hui confondus,
Tous ces tyrans, assis sur une boule,
Sont un torrent qui bouillonne et s'écoule.
Telle est la France !........

L'Ange déposa Organt dans la Sicile. Pourquoi la Sicile plutôt que l'Espagne, plutôt que tout autre contrée ? C'est qu'en Sicile de toute éternité royaume de Vulcain, c'est qu'en Sicile le mari de Vénus a conservé un reste de pouvoir au milieu des forges de l'Etna où il a transporté sa puissance de dieu et son industrie de forgeron.

Antoine Organt savait son catéchisme.
Vulcain, dit-il, vous ! Dieu du Paganisme !
Par quel hasard vous retrouvè-je ici ?
Tout l'univers vous croit anéanti !

Pourquoi la Sicile ? C'était afin de créer et saisir l'occasion de refaire l'Iliade ordurière déjà écrite et dessinée par Parny. Vulcain raconte la lutte des deux Olympes, des deux Empyrées, des deux religions. Le Dieu des Chrétiens a vaincu Jupiter, et, voyant que le genre humain, dit le mari boîteux de Cypris,

Ne serait pas meilleur qu'à l'ordinaire,
Il me laissa l'antique ministère
De fabricant du céleste tonnerre.
. . . .
C'est grand pitié qu'on ait ainsi chassé,
Disait Organt, ces Dieux du temps passé !
Valaient-ils pas ce que valent les nôtres ?
Ce Dieu fameux qui, le thyrse à la main,
Endoctrina si bien le genre humain,
Valait-il pas nos rechignés apôtres ?
Oh ! si jamais j'en avais le pouvoir,

(qu'on retienne bien ce souhait qui devra si tôt s'accomplir !)

J'aurais bientôt l'antiquité vengée,
Et balayé le divin apogée
D'Anges et de Saints à froc ou noir ou blanc. (1)

Pendant le récit de Vulcain, les Saxons et les Alains avaient envahi la France et marchaient sur Paris. Ils campent sous ses murs. Deux géants payens provoquent à un combat singulier deux chevaliers de la ville assiégée. Vous croyez assister à l'un de ces tournois, lieu commun banal et obligé des romans de chevalerie ! L'auteur vous réserve le recit de bien autres combats ! Pour donner seulement une idée de ce qu'a osé sa plume effrontée, les mots nous manquent. Il faut s'en remettre à l'imagination, encore pourvu qu'elle ne craigne pas de se souiller de fange et d'impudiques images. Organt, Nicette, le moine Georges, une nouvelle dévergondée qu'on appelle Isabelle, tournent et s'agitent dans un cercle infame, dans un imbroglio qu'il faut se hâter d'oublier. En fin de compte, Organt retrouve sa Nice et oublie près d'elle Turpin,

.... les armes, les combats,
Et laisse en paix rouiller son coutelas !

. . . .

Enfin ! nous touchons au dénouement. Ecoutons un dernier couplet de satire débité par l'écuyer d'Organt que son maître vient aussi de retrouver. Cet écuyer, quand Or-

(1) Ce dernier vers a onze pieds. *Organt* en compte plusieurs de cette facture.

gant fut entraîné par l'âne créé par l'Enfer pour le détourner du Rhin où la luxure retenait Turpin ; cet écuyer cherchait partout son maître. Il arriva dans une plaine

Où voltigeait l'apparence incertaine
De spectres d'air. L'un s'appelait l'*Honneur*.
Dans le cristal de sa frêle substance
On distinguait les taches de son cœur,
La Fausseté, l'Orgueil et l'Impudence,
L'Intérêt nud et le Dépit rongeur.
Plus loin venait, sur une boule huilée,
De bulles d'air la *Fortune* habillée ;
L'œil, ébloui par son éclat changeant,
Porte au cerveau le désir et l'envie.
Là, l'*Avarice* au ventre de harpie,
Mourant de faim pour nourrir son argent.
Je vois plus loin la *Politique* douce
Qui va baisant le bras qui la repousse,
L'*Espoir* gonflé, son haleine suivant,
Et que berçait l'*Intérêt* complaisant.
Plus loin venaient les *Promesses fidelles* ;
On les voit tendre avec compassion
Une main vide à la *Soumission*,
Et vers le dos elles ont les mamelles.
L'*Occasion* vint ensuite à passer ;
On la fait naître ; on ne peut la fixer.
Le tourbillon, qui roulait sur sa trace,
Me laissa voir et l'*Intrigue* et *l'Audace*.
La *Gloire* vint sur un char azuré
Et de soupirs enfle un habit doré.
L'*Orgueil* parut ; il suivait la *Naissance*,
Et celle-ci, marchant à reculons,
Vint aboutir à l'antre d'un larron.
La *Flatterie* agaçait l'*Innocence*.

Venaient après les *Jugements humains*
Qui chancelaient sur leurs pieds incertains.
Ils immolaient mainte triste victime,
Et sous le dais tranquillisaient le crime.
Enveloppés d'un tourbillon de vent,
Ces spectres vains coulaient dans le néant.

Recueillons une dernière insulte, et non pas la moins sanglante, décochée à l'infortunée et tant calomniée Marie-Antoinette. Charlemagne descend du Ciel :

Le bénoit sire en croupe rapportait
Une Sottise à ses regards aimable,
Mais en effet Furie épouvantable.
Un fiel amer de ses lèvres coulait.
Son œil, rempli d'une candeur farouche,
De l'Empereur la faiblesse irritait.
En rougissant, elle trame un forfait.
Devers le cœur on lui voit une bouche
A triples dents. Elle mache un lingot,
Bouche livide et que baise Charlot !...

Ecoutons une dernière raillerie, et non pas la moins pleine de fiel, contre la noblesse. L'armée des Paladins français apparaît dans les dernières pages de l'*Organt* :

Les uns montaient un point d'honneur ardent,
D'autres un char attelé de l'Envie.
Chacun était perché sur sa Folie :
Fortune faite en pays étranger,
Songes brillants enfumés de lauriers,
Prestiges vains, caprices, héritages,
Projets d'écus, fidélité, bonheur,
Honneur enduit de la crasse des âges,
Protections, dettes de grand seigneur.

La chimérique et brillante cohue
Formait en l'air une profonde nue.

Et maintenant, pour en terminer avec ces haines, ces envies, ces passions abjectes, ces impudeurs de la pensée, ces impudeurs du style, courons assister à l'assaut de Paris. La plaine a disparu sous le nombre des Mécréants. Les échelles s'apprêtent. Les torches s'allument. Les escadrons se rencontrent et se mêlent. Les Français plient, cèdent et vont se laisser vaincre; mais l'Ange gardien d'Organt, qui sait que l'heure est proche où Turpin va se repentir, a volé vers son libertin pupille. Ne pouvant le séparer de sa belle maîtresse, il les emporte tous deux

.... sur un char attelé
D'un palefroi dans la lune volé.
Tout fier de vaincre aux yeux de sa maitresse,
Moins par courage encor que par faiblesse,

Organt se rue dans la mêlée, abat à droite Idamant, à gauche Arimbade; en un mot, il fait rage.

Le fier coursier qui traînait le cheval de l'Ange..., c'était encore un âne, et cet âne se mit à braire si terriblement que les Saxons en prirent la fuite; et cet âne..., c'était l'archevêque Turpin, Turpin que Nicette montait en ce moment. Turpin redevient homme; mais il trouve Nicette si jolie qu'un nouveau retour de concupiscence le saisit, le livrant pour toujours à la colère céleste qui le punit en le condamnant à porter la longue oreille et à braire pour toute l'éternité.

L'ombre déjà, si douce aux malheureux,
Couvrait les champs d'un crêpe ténébreux.

Le roi Charlot passa la nuit à boire
Et perdit là le fruit de sa victoire.
Organt partit, comme le jour naissait,
Pour le châtel qu'au Maine il possédait.
Il emmena Nicette sa maîtresse
Qui ne voulut jamais être comtesse,
Et Satanas, en ce désarroi-là,
Monta Turpin et devers Sens alla.

Ainsi finit ce livre absurde, effronté, salement impudique, dégoûtant à force de cynisme et de grossièreté; ce livre que malgré toute la prudence et la circonspection possible, malgré un soin minutieux à veiller sur les témérités de notre plume, nous n'osons encore espérer faire arriver sans dégoût jusqu'aux oreilles d'hommes qui se respectent; ce livre dont nous n'avons pu peut-être assez bien encore dissimuler les odieuses hardiesses; ce livre mal conçu, mal fait, mal écrit, mal rimé, mal pensé, qui n'est pas dangereux parce que nul n'a eu et n'aura le courage, si ce n'est un biographe, nous ne dirons pas de le lire jusqu'au bout, mais même de l'ouvrir, et cependant si curieux à étudier, à approfondir, à disséquer. Ce livre-là serait une mauvaise action dans la vie de tout homme, que cet homme reste et soit destiné à rester inconnu; c'est surtout une mauvaise action qu'il faut relever et blâmer sans pitié et sans restriction dans la vie de Saint-Just. C'est une mauvaise action qui doit recevoir une flétrissure éternelle de l'honnêteté privée, tout aussi bien que de l'honnêteté politique de tous les partis.

La restitution du poëme d'*Organt* à la grande histoire

qui l'a complètement oublié, qui l'ignore même, devrait, à notre avis, faire révolution. Certaine école, ne pouvant disculper son héros au point de vue politique, se rejetait sur une vertu privée que personne n'avait songé à mettre en doute. Le beau Saint-Just, aux yeux de quelques historiens, ceux-là même blâmant ses cruautés et son implacable dureté, apparaissait en rêveur, en amant de la contemplation, en héros de platonicisme. Il est telle page de M. de Lamartine faite pour égarer l'écrivain qui se laisserait surprendre. Il est tel passage de Charles Nodier, l'admirateur de Saint-Just, qui peut faire illusion.

Pour nous, l'arrêté pudibond, daté du camp de Guise et qui prohibe, sous peine de mort, la présence des femmes à l'armée du Nord, n'efface point la profonde impression laissée par le poëme d'*Organt*. Le vrai Saint-Just, le voilà! nous l'avons retrouvé! Il s'est peint lui-même. A distance et à travers la taie que jette sur les yeux de tout homme sa croyance politique, nous n'aurions point osé croire à ce que nous avions découvert, c'est-à-dire à une profonde immoralité, à un dévergondage non-seulement de conduite, celui-là se pardonne en considération de la jeunesse, de sa fougue et de ses passions, mais de pensée, ce qui est bien pire. Si nous avions osé formuler et arrêter une croyance pour nous-même, nous n'aurions peut-être pas osé la mettre en avant, affirmer et conclure publiquement. *Organt* parle pour nous. Ses pages, tachées de boue et de luxure, peuvent plaire peut-être à une certaine classe de lecteurs. Elles n'en sont que plus infames. On assure que le bon lan-

gage est le signe distinctif d'une bonne âme ; que dirons-nous de l'âme de Saint-Just ! Si la pureté et la chasteté de l'expression sont une preuve de la pureté de la pensée et de la conscience, à quelle conclusion absolue devrons-nous nous arrêter ! Il ne peut y avoir ici place pour des circonstances atténuantes, la jeunesse et l'entraînement. Cet homme n'a jamais été jeune ; nous le prouverons en étudiant les autres ouvrages publiés si peu de temps après *Organt*. Le juge doit donc dépouiller toute indulgence ; c'est un devoir rigoureux pour la critique d'arracher le masque et de montrer toute la laideur de l'âme, sans colère, mais sans pitié coupable.

Un admirateur forcené de Saint-Just, un écrivain qui ose le nommer le « Saint de la Montagne, » ne pouvant nier *Organt*, appelle ce livre « une assez fâcheuse intro- » duction à cette belle vie, » et en rejette la faute, l'odieux, le crime, sur le siècle et sur l'éducation alors donnée à la jeunesse. Tout en consentant à faire la part très large aux circonstances, à la corruption du moment, à la mode poussant à la licence, il faut admettre aussi que, deux routes étant tracées, l'homme qui de son libre arbitre choisit la mauvaise en morale et en politique, mérite toutes les duretés du reproche, toutes les amertumes du mépris. Et ce n'était certes pas là ce que les Oratoriens de Soissons avaient enseigné à Saint-Just !

En 1789, Saint-Just répandit l'*Organt* parmi ses amis. Il osa même le mettre en vente. Camille Desmoulins alors son ami, Camille Desmoulins, dont la pudeur aussi ne se révoltait pas très facilement, annonça le livre à la fin de son sixième numéro des *Révolutions de France et*

de Brabant, daté de la fin de décembre 1789. Cette annonce précise bien la véritable époque de la publication d'*Organt*.

Quelle réussite eut ce poëme? Nul ne pourrait répondre. Il est probable qu'il resta enfoui chez le libraire qui s'en était chargé. Nous croyons à un insuccès complet, trop juste punition d'un pareil méfait. L'*Almanach des Grands Hommes*, de Rivarol et Champcenetz n'en a pas dit un mot; et cependant ce recueil biographique des poëtes du temps ne laissait passer, sous le microscope ni un seul vers, ni un hémistiche « qui n'ait fait coucher » son auteur sur l'*Almanach des Grands Hommes*, » ainsi qu'en 1793 le disait railleusement, en parlant d'*Organt*, Camille Desmoulins quand il rompit avec Saint-Just. Barère avance que le poëme d'*Organt* fit beaucoup de bruit; si c'était vrai, comment se ferait-il qu'on n'en parla que longtemps après la mort de l'auteur, que personne n'en sache le premier mot, Barère lui-même qui le regarde comme une allusion satirique à l'affaire du Collier? Pour preuve de cet insuccès, il suffit de dire que ce livre a été très peu acheté. On ne le rencontre donc qu'excessivement rarement dans la librairie; aussi les exemplaires en sont-ils arrivés à des prix fabuleux que seuls les bibliographes, ou les amateurs de curiosités littéraires, peuvent se décider à y mettre.

A la fin de 1791, quand Saint-Just, dont l'exaltation d'idées était bien connue dans le canton de Blérancourt et dans le district de Chauny, crut à la possibilité de grandir avec les circonstances; quand ses discours, ses motions des clubs et assemblées populaires l'eurent fait sortir de

la foule et nommer d'abord officier supérieur de gardes nationales, puis électeur départemental; quand l'ambitieux jeune homme aspira plus haut encore, il comprit l'énormité de la faute qu'il avait commise deux ans plus tôt en publiant le livre libertin dont les électeurs, honnêtes habitants de la province, pourraient lui reprocher les tendances, les ignominies, les travers d'imagination et de conduite. Heureux du silence dans les mystères duquel se cachait sa production effrontée et se hâtant de le mettre à profit, Saint-Just fit alors soigneusement rechercher les exemplaires de son livre. Il le redemanda à ses amis. Il le retira de chez son libraire. S'il en périt ainsi un grand nombre, il en restera cependant une trace indélébile, d'abord dans les pages du journal de Camille Desmoulins, ensuite dans une note dont ce pamphlétaire imprudent, en écrivant la célèbre *Lettre à Dillon*, souffleta la face de son ancien et si terrible camarade.

Voici cette note que nous extrayons textuellement de la brochure publiée par Camille Desmoulins en faveur du général Dillon arrêté par les ordres de la Convention :

« Après Legendre, le membre de la Convention qui a » la plus grande idée de lui-même, c'est Saint-Just. On » voit dans sa démarche et son maintien qu'il regarde » sa tête comme la pierre angulaire de la République, » et qu'il la porte sur ses épaules avec respect et comme » un Saint-Sacrement. Ce qu'il y a d'assommant pour sa » vanité, c'est qu'il avait publié, il y a quelques années, » un poëme épique en vingt-quatre chants, intitulé » *Organt*. Or, Rivarol et Champcenetz, au microscope de » qui il n'y a pas un seul vers, pas un hémistiche en

» France qui ait échappé et qui n'ait fait coucher son » auteur sur l'*Almanach des Grands-Hommes*, avaient » eu beau aller à la découverte; eux qui avaient trouvé » sous les herbes jusqu'au plus petit ciron en littérature, » n'avaient point vu le poëme épique en vingt-quatre » chants de Saint-Just. Après une telle aventure, com- » ment oser se montrer ! »

Ces moqueries que Camille Desmoulins paiera de sa vie, ce souvenir insolent qui exhume l'*Organt* de la tombe à laquelle son auteur l'avait condamné, suppléraient déjà parfaitement à la signature que Saint-Just n'a point osé apposer sur son livre anonyme, si la tradition (1) n'était encore parfaitement d'accord avec les écrits de tous les biographes pour consacrer une paternité que peut-être on pourrait dénier. C'est à ce titre que nous nous sommes emparé du témoignage irrécusable de Camille Desmoulins. Saint-Just essaie de faire disparaître un

(1) Nous parlons de la tradition qui est unanime pour attribuer, malgré l'absence de la signature, la paternité de l'*Organt* à Saint-Just. Il est si peu de biographes qui aient vu ce livre rare et précieux, que les rédacteurs anonymes de la *Biographie* de Leipsick ne le nomment pas *Organt*, mais *Orgon*, et cependant cette Biographie ne date que de 1806. M. de Jouy est tombé dans la même erreur de nom. La Biographie de Michaud, mieux renseignée, connait les deux éditions d'Organt et sait même que quelques rares exemplaires de la première sont accompagnés d'une clé d'interprétation.

Nous parlions tout-à-l'heure de l'ignorance complète des biographes; en voici bien une preuve. L'un d'eux prétend que si Saint-Just ne se fût pas lancé dans la haute politique, il eût trouvé de précieuses ressources dans son talent littéraire; ce qui le ferait croire, « c'est son remarquable début d'*Organt*........! »

livre compromettant ; mais Camille Desmoulins, qui a assisté à la naissance de ce livre, qui dans ces annonces lui a servi de parrain, qui peut parler en pleine connaissance de cause, *dè visu et dè tactu*, de cette progéniture honteuse et qui fait honte, s'opposa à cet infanticide et intervint heureusement pour conserver à l'avenir un document important, utile et qu'aucun effort ne pourra plus anéantir.

Saint-Just a donc, autant qu'il était en lui, détruit la trace de son poëme; mais plus tard, quand il fut envoyé à la Convention par l'Assemblée électorale de l'Aisne dont le Président lui fit compliment « *sur ses Vertus qui devançaient son âge* »; quand enfin il commença à se faire remarquer, à prendre rang parmi les grands révolutionnaires, soit qu'on ait voulu exploiter son succès et le bruit qui se fit autour de lui, soit qu'on ait songé à lui rendre un mauvais service, on réédita l'*Organt* sous ce titre: *Mes Passe-Temps, ou le Nouvel Organt par un Député à la Convention.* Evidemment, cette édition n'est pas le fait de l'auteur qui, déjà depuis longtemps, affichait cette austérité fanatique acceptée par trop de monde comme une vérité, et la publication d'*Organt* eût alors singulièrement compromis cette affectation de vertu stoïque, d'empire sur soi-même qui, seuls, ont pu donner à cette sombre figure un reflet poétique sur lequel a soufflé, pour l'effacer à tout jamais, la trop longue et trop scabreuse étude à laquelle nous venons de nous livrer.

———

II.

Lancés à corps perdu dans cette débauche au moins autant d'imagination que de corps, beaucoup d'autres jeunes gens y eussent péri. Ils y eussent du moins compromis leur avenir. Saint-Just fut assez fort pour mener de front la politique et la volupté. Il trouva dans la robuste puissance de sa jeunesse et de son exaltation, dans son opiniâtre volonté, assez d'énergie pour ne pas se laisser amollir par les délices de sa Capoue de village, et, tout en poursuivant le cours de ses succès amoureux, trouver le temps de chercher sa vocation, de l'assurer par le raisonnement, par de constants efforts et par une persévérance rare en un homme si jeune.

Le temps qu'il savait prendre sur ses plaisirs et ses études philosophiques, il le passait à Paris dans la fréquentation des hommes jeunes et ardents comme lui. C'est là qu'il connut Camille Desmoulins que ses brochures de la *France Libre*, de *La Lanterne*, de *la Défense de*

Saint-Hurugues, et ses premiers numéros des *Révolutions de France et de Brabant* commençaient à sortir de la foule. Nous le rencontrons, dans un jour de folie, chez la courtisanne Théroigne de Méricourt, aux pieds de laquelle il fait fumer l'encens de la galanterie et de sa poésie licentieuse. C'est à Paris qu'il se mit en relation avec tous ces jeunes révolutionnaires qu'il retrouvera à la Convention et dont les uns seront ses aides-bourreaux, les autres ses victimes. Cette crise d'exaltation devait nécessairement faire monter les plus exaltés à la surface, comme monte l'écume légère au dessus de toutes les ébullitions. Saint-Just saisit admirablement son temps et, le plus jeune parmi les hommes jeunes de sa contrée, il sut s'en montrer aussi le plus violent. Sûr de lui-même, ne connaissant ni crainte, ni timidité, abusant de l'empire que la beauté, l'audace et la parole conquièrent constamment sur la foule, tout gonflé de son érudition et sachant qu'il était le plus savant de son district, il aborda la tribune populaire avec toutes les chances possibles de succès. Les vieillards du pays nous le dépeignent hantant tous les clubs de Chauny, de Blérancourt, de Coucy. Chaque fête patriotique le voit pérorer sur les places. Les jeunes gens admirent et applaudissent. Les hommes faits s'étonnent et craignent. Tous subissent l'influence de l'étonnement, de la crainte et de l'admiration. Dans ces comices populaires, nouveauté, besoin et mode du moment, le nombre était restreint de ceux qui savaient et pouvaient et osaient parler. Le bon sens et l'expérience se sentaient glacés par la timidité et le peu d'habitude, et le spectacle de la foule attentive sèche le palais et tarit l'éloquence des

plus hardis. Ne doutant de rien, Saint-Just abordait son auditoire avec franchise. Sa parole déjà sérieuse, sa phrase déjà obscure et serrée, son élocution facile, — « il » parlait admirablement, » nous disait dernièrement la vieille femme de Blérancourt qui avait de fréquents rapports avec la famille de Saint-Just, — son argumentation pleine de réminiscences, — à Chauny et à Blérancourt; on savait peu ou point Machiavel, Montesquieu, Mably, Rousseau; on lisait peu et mal les premiers journaux qui parurent, — firent une impression d'autant plus profonde, d'autant plus durable, qu'aucun autre orateur ne vint offrir le combat à Saint-Just et ne le gêna dans sa marche par une rivalité qui pût partager la faveur et l'attention populaires. Comme tous ceux qui débutent et veulent arriver vite, il fit de l'opposition au Pouvoir. Il plaignit les masses; il s'apitoya sur leur sort; il usa et abusa de ces grands mots qui réussissent toujours, alors surtout, puisque c'était la première fois qu'ils étaient publiquement prononcés. Ils réussissent bien encore maintenant! On s'extasia sur ce précoce talent, sur ce jeune homme qui en savait plus long que les hommes d'expérience et les vieillards, sur ce noble qui se rangeait du côté de la plèbe. Les jeunes gens, par esprit de corps, le prirent pour leur chef; les ouvriers, par reconnaissance, s'attachèrent à lui. L'enthousiasme de la nouveauté compléta son succès, et quand il s'agit de donner des chefs à la nouvelle milice qui s'organisait partout, Saint-Just fut nommé lieutenant-colonel de la garde nationale du canton de Blérancourt.

Malgré son âge, ou plutôt à cause de son âge, il fut

envoyé et admis, quoiqu'après d'assez vives discussions, comme électeur départemental à la réunion des électeurs de l'Aisne convoqués, par un décret du 15 avril 1790, pour décider laquelle des deux villes, de Laon ou de Soissons, serait mise en possession du chef-lieu du département, dénomination et classification nouvellement créées par la Constitution de 1790 qui venait de supprimer les Généralités, les Administrations Provinciales. Il régnait entre les deux villes, que l'Assemblée Constituante n'avait pas voulu départager elle-même, une rivalité dont on sait très bien les motifs : il s'agissait de grands intérêts matériels d'abord, enfin de la prédominance dans la contrée. Deux partis très-ardents, très-puissants, divisaient l'Assemblée électorale et soutenaient vivement les titres de chacune des villes dont ils avaient adopté la cause. Saint-Just se prononça pour Soissons. Il reste, dans les archives du département de l'Aisne, un très-précieux autographe : c'est le discours lu par Saint-Just aux électeurs et écrit en entier de sa main. Nous allons le publier textuellement ; c'est la première fois que ce document apparaît dans l'histoire qui le recueillera avec intérêt, car il indique déjà les tendances et la phraséologie humanitaires dont le futur conventionnel a résolu d'empreindre à l'avenir toutes ses œuvres, écrits et discours. Nous avons conservé avec soin le peu de correction de la phrase et le mépris d'une orthographe gênante.

Jean Debry, Quinette, Lecarlier, ses collègues plus tard à la Convention, avaient déjà parlé, les uns en faveur de Soissons, les autres dans l'intérêt de Laon,

quand Saint-Just se prononça pour Soissons en ces termes :

« MESSIEURS,

» Mon âge et le respect que je vous dois ne me per-
» mettent point d'élever la voix parmi vous, mais vous
» m'avez déjà prouvé que vous étiez indulgents.

» On m'a dénoncé, on m'a envié la gloire de servir
» mon pays; mais si la malice avait pu m'arracher de
» corps à ma patrie et à vous, elle ne vous aurait point
» arraché mon cœur.

» C'est sous vos yeux que j'aurai fait mes premières
» armes, c'est ici que mon âme s'est trempée à la liberté,
» et cette liberté dont vous jouissez est encore plus jeune
» que moi.

» Le vœu de mes commettants et la rigueur de ma
» mission me forcent à prendre parti dans la querelle qui
» vous divise; forcé de n'en prendre qu'un, ma cons-
» cience est à un seul et mon cœur à tous les deux;
» jeune comme je le suis, je dois épier les sages exem-
» ples pour en profiter, et si quelque chose m'a touché,
» c'est la modération respective que vous avez *mis* ce
» matin dans vos discussions.

» Je ne déprise point la ville de Laon; elle est fille de
» la patrie aussi bien que Soissons, et si cette mère com-
» mune avait à prononcer entre nous, elle ne nous re-
» procherait point nos faiblesses et ne nous parlerait que
» le langage de nos entrailles.

» Parmi les différentes motions qui ont agité l'Assem-
» blée ce matin, la plus imprévue est l'acte d'offre de la

» ville de Laon de faire les frais de l'établissement, lequel
» acte a été demandé par M. Carlier, lieutenant-général
» de Coucy.

» Des électeurs, a-t-on dit ensuite, n'ont point de caractère pour contracter au nom de leur commune; cela
» est vrai, mais je demande acte, moi, de la générosité
» de Messieurs de Laon, sans préjudicier aux droits de
» Soissons parce qu'ils me paraissent solides.

» Le vœu de mes commettants est pour cette dernière
» ville : j'ai parcouru les campagnes, et le pauvre est
» content. Les fautes reprochées à Soissons ne sont point
» les siennes, mais celle de l'antique administration, et
» la France est régénérée aujourd'hui dans sa politique
» et dans ses mœurs. La ville de Soissons était dans le
» cœur même du despotisme, et ses malheurs lui ont ap-
» pris à gouverner sagement.

» La ville de Laon me paraît tout-à-fait généreuse et
» tout-à-fait dévouée au bien public; elle fera des sacri-
» fices, mais ce seront des sacrifices. Il faut quelquefois
» refuser sagement des offres dictées par l'ivresse et l'im-
» pétuosité du sentiment; *la vertu a de nobles illusions qui*
» *la perdent*.

» Soissons ne fait point de sacrifices, ils sont faits et
» ce serait encore un plus grand malheur de n'en profi-
» ter pas.

» Son Intendance, monument de despotisme et de
» cruauté, servira désormais à un plus glorieux usage,
» semblable aux temples des idoles où l'on sacrifiait des
» victimes humaines, et voués ensuite au Dieu de paix par
» de plus pures mains.

» L'Intendance de Soissons peut loger avec dignité le
» Département; c'est rendre à la patrie le sang qu'on lui
» a tiré, *c'est venger la vertu*, *c'est venger l'humanité et le*
» *pauvre.*

» Il le bénira désormais cet asile parricide que sa
» sueur a bâti et *la source de son infortune deviendra celle*
» *de sa félicité.*

» Laon, Messieurs, semble abandonner volontiers ses
» casernes pour faire place au Département; mais le Dé-
» partement consumera-t-il ses fourrages? Que devien-
» dront-elles encore ces casernes? Pourquoi déplacer la
» fortune? Laon a sa garnison, Soissons aurait son dé-
» partement, et pourquoi se dénatureraient-elles; il n'est
» pas question de conquérir, mais de gouverner.

» Soissons demande le Département; je le demande,
» mais *pour les pauvres de mon pays parmi lesquelles* Sois-
» sons a versé des sommes considérables dans le temps
» de sa fortune.

» N'embarrassons point, Messieurs, dans des discus-
» sions métaphysiques une question aussi simple; ne
» nous évaporons point en de vains sophismes, dépouil-
» lons tout ressentiment de terreur, parce que notre ju-
» gement est éternel et que nous nous repentirions à
» loisir d'un choix légèrement fait. Laon a ses avantages,
» Soissons paraît avoir les siens, et la conscience doit
» prononcer. N'oubliez pas, surtout, Messieurs, *que les*
» *moments sont précieux pour le pauvre*, que chacun de
» nous doit avoir apporté ici son opinion déterminée et
» que, tandis que nous délibérons, *les enfants de plusieurs*
» *de nos frères ici présents n'ont peut-être pas de pain et en*

» *demandent à leur mère qui pleure.* Je vote au nom des » miens pour Soissons.

» FLORELLE DE SAINT-JUST,
» *Electeur de Blérancourt.* »

La ville de Laon obtint gain de cause et eut son chef-lieu. Voici comment Saint-Just dans une lettre à son ami Camille Desmoulins raconte l'insuccès de Soissons et sa réussite personnelle : « Vous avez su avant moi que le » Département était définitivement à Laon. Est-ce un bien, » est-ce un mal pour l'une ou l'autre ville? Il me semble » que ce n'est qu'un point d'honneur entre les deux » villes, et les points d'honneur sont très peu de chose » presqu'en tout genre. Je suis monté à la tribune; j'ai » travaillé dans le dessein de porter le jour dans la ques- » tion du chef-lieu; mais je ne suivis rien; je suis parti » chargé de compliments comme l'âne de reliques, ayant » cependant cette confiance qu'à la prochaine législature, » je pourrai être des vôtres à l'Assemblée ationale. »

Le triomphe a déjà grandi les desirs de ce jeune ambitieux de vingt deux ans; il rève déjà ce mandat de député qu'osent à peine souhaiter et espérer les hommes les plus utiles, les plus expérimentés, les plus connus. C'est qu'aussi on lui faisait la partie belle; tous semblaient s'être donné le mot pour déblayer sa route et la lui rendre facile; tous semblaient s'entendre pour exalter cet orgueil déjà si grand et lui fournir de sérieuses raisons d'être. Quand il quitta Chauny et l'Assemblée électorale dissoute, les électeurs du canton de Blérancourt se portèrent au-devant de lui jusqu'à Manicamp. Là, résidait le

comte de Lauraguais, colonel des gardes-nationales du canton. Il s'était opposé à l'élection de Saint-Just qui voulut l'écraser de son triomphe et entraîna la foule jusqu'au château, en demandant à présenter les électeurs au comte. Il se passa là une scène d'une étrange originalité, et qui préjuge le terrible avenir de ce grand faucheur d'hommes. Saint-Just la racontera mieux que nous. « Les paysans de mon canton, » continue-t-il dans sa lettre à Camille Desmoulins, « étaient *venu* alors de mon » retour à Chauny me chercher à Manicamp. Le comte de » Lauraguais fut fort étonné de cette cérémonie rusti- » patriotique. Je les conduisis tous chez lui pour le visi- » ter. On nous dit qu'il était *au* champs, et moi cepen- » dant je fis comme Tarquin; j'avais une baguette avec » laquelle je coupai la tête à une fougère qui se trouva » près de moi sous les fenêtres du château, et sans mot » dire, nous fîmes volte-face. » Si ce récit venait d'un biographe, ce serait à ne pas y croire; mais la lettre émane de Saint-Just; mais elle est datée de mai 1790. Il n'y a pas là place au doute. Quel effrayant tableau! Quel sujet de sombres méditations! L'envie, la haine qu'inspirent à Saint-Just ces sots *aristocrates* de son pays, apparaissent là, menaçant présage, symbole fatal, cruel avertissement auquel dut souvent songer en frémissant le comte de Lauraguais qui languit longtemps dans les cachots dont la mort de Saint-Just put seule le faire sortir vivant.

Les menaces et les prédictions de la lettre à Camille Desmoulins, préparent admirablement le dévouement de la lettre à Robespierre. Saint-Just avait entendu Robes-

pierre s'essayant à la tribune. Bien que l'éloquence pénible, nuageuse et diffuse du député d'Arras à la Constituante n'annonçât point encore et ne pût guères faire prévoir l'orateur de 1793, le dictateur puissant, le futur maître de la France, le jeune homme inconnu se sentit violemment attiré vers le député médiocre, inconnu. Dans son journal, c'était le nom de Robespierre qu'il cherchait. Parmi ceux de tant d'hommes plus forts, plus brillants, plus admirés, parmi cette foule de talents magnifiques que le premier effort de la Révolution fit éclore, c'était Robespierre qu'il préférait, dont il lisait avec plus d'attention les discours, dont il retenait les pensées, dont il applaudissait l'opposition. De loin et à travers la distance, une espèce de fluide sympathique agit sur ces deux hommes, les lia étroitement et comme à leur insu. Chez Saint-Just, cette admiration, qui semble si peu motivée, devint un culte, une adoration perpétuelle. Un jour, la petite ville de Blérancourt, menacée de perdre ses marchés, chargea Saint-Just, l'homme alors indispensable, d'adresser une pétition à l'Assemblée Constituante. Sa pétition écrite, Saint-Just ne pensa pas un instant à la faire déposer sur la tribune par les défenseurs naturels des intérêts locaux, par les députés de son département. Ce fut à Robespierre qu'il l'envoya avec cette lettre presqu'insensée à force d'adulation.

« Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le » torrent du despotisme et de l'intrigue; vous que je ne » connais que comme Dieu, par des merveilles, je m'a» dresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous » réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de

» Coucy s'est fait transférer, le bruit en court ici, les » marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les » villes engloutiraient-elles les priviléges des campagnes? » Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et » les impôts?

» Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent, une » adresse que je fais partir par le courrier, dans laquelle » je demande la réunion de mon héritage aux domaines » nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon » pays un privilège sans lequel il faut qu'il meure de » faim... Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand » homme. Vous n'êtes pas seulement député d'une pro- » vince, vous êtes celui de l'humanité et de la *Ré-* » *publique*. »

Ne serait-ce pas le cas de s'écrier avec le conventionnel Courtois dans son fameux rapport, que la peste peut avoir aussi ses courtisans, si Robespierre en a bien eu?

Robespierre répondit de Paris, à son fanatique admirateur. C'est ainsi que commença cette liaison inattendue dont les résultats sont incalculables. Sans Saint-Just qui lui fournissait idées et style, résolution et fermeté, qui peut dire ce que fût devenu ou plutôt ce que ne fût pas devenu Robespierre? A nos yeux, Saint-Just, comparé à Robespierre, est un colosse. C'est la jeunesse seulement qui l'a tenu au second rang parmi les grands hommes de la démagogie. Il avait tout ce qui manquait à son ami, enthousiasme qui se rit des difficultés, coup-d'œil rapide et prompte conception, croyance en ses idées une fois qu'elles étaient arrêtées, courage physique et force morale, mépris des hommes dont l'autre avait

peur, puissance de la synthèse et de la concision quand l'autre était verbeux et diffus, absolutisme de la volonté, tout ce qui fait les hommes forts et dangereux. En s'alliant si jeune à Robespierre, Saint-Just avait été trompé par son inexpérience. Il avait mal apprécié son héros. Plus tard, s'il le connut mieux, s'il regretta sa précipitation, ce qui nous semble probable, s'il vit clair, ce que nous croyons, dans ce grand vide, dans cette absence complète de ces qualités qui font d'un homme un digne maître du monde, il était trop tard ou pas assez tôt pour rompre. Sans le 9 thermidor qui les jeta sur le sol vaincus tous deux à la fois, Robespierre eût peut-être dévoré Saint-Just, parce qu'il en aurait eu peur, comme il avait eu peur de Danton dont il avait reconnu et haï la supériorité.

Pendant le mois de mai 1790, le *Moniteur* nous donne des nouvelles de Saint-Just. Quelques membres de l'Assemblée Constituante avaient publiquement protesté contre le décret déclarant abolies les lois pénales contre les non-catholiques. Cette protestation fut répandue à un très-grand nombre d'exemplaires dans la campagne de Blérancourt. On les fit rechercher et saisir, et la municipalité les brûla en grande pompe sur la place publique. On rédigea procès-verbal de la cérémonie à laquelle avait assisté la garde nationale, et on l'envoya à l'Assemblée Constituante avec une adresse où nous lisons ces mots : « M. *de* Saint-Just a prêté le serment civique, et il a » promis de mourir par le même feu qui a dévoré la pro» testation, plutôt que de refuser sa soumission entière à » la Nation, à la Loi et *au Roi*. »

Un admirateur passionné de Saint-Just prétend que ce jeune homme ne se borna pas à jurer qu'il était prêt à se jeter dans les flammes et à y périr plutôt que d'oublier jamais son serment. Encore tout plein des souvenirs de cette République romaine dont il se figure être l'un des héroïques enfants, Scœvola de collége, St-Just aurait placé sa main ouverte sur le brazier où se tordaient encore les derniers vestiges du libelle contre-révolutionnaire, et, plus fort que la douleur, il laissait dévorer ses chairs tout en prêtant serment. Alors le maire de Blérancourt, prenant cet héroïsme au sérieux, lui aurait dit : « Jeune » homme, j'ai connu votre grand-père et votre bisayeul. » Vous êtes digne d'eux ! Poursuivez comme vous avez » commencé, et nous vous verrons à l'Assemblée Natio- » nale. » C'est un conte qu'un Jacobin de 1793 écrivit à la louange de Saint-Just, dont les traces subsistent dans les manuscrits de la fameuse Société, et qui ne mérite ni d'être démenti, ni d'être réfuté.

Quand au 10 juillet 1790, toute la France envoya à cette fameuse fête de la Fédération, anniversaire de la première journée sanglante de la Révolution, de la prise de la Bastille, ses députations de gardes nationaux qui apprirent là l'effervescence, le tumulte, la révolte, Saint-Just, en sa qualité d'officier supérieur, conduisit au Champ-de-Mars les fédérés armés venus de Blérancourt. (1)

(1) Ici se place une anecdote, une histoire, si l'on veut, qui se trouve contée dans les *Mémoires* de Mme Dubarry. Si l'on en croit ces *Mémoires* plus ou moins apocryphes, l'ancienne maîtresse de Louis XV était allée par curiosité, et accompagnée de quelques

Au mois d'octobre suivant, nous le voyons prendre part aux opérations de l'élection des juges du district de Chauny; l'enthousiasme qu'il inspira le fit nommer, le 24 octobre, président de l'Assemblée électorale. Plus tard, on l'éleva au grade d'adjudant-général de la deuxième légion du district de Chauny.

amis, visiter les travaux du Champ-de-Mars,—ce premier des ateliers nationaux,—où la mode mit la pioche et la pelle à la main des plus élégantes comme des plus dévergondées, du noble et du faubourien, de l'enfant et du vieillard; des femmes du peuple forcèrent la noble courtisane à travailler avec elles. La brouette lourde de terre fatigua bientôt les blanches et fines mains de Mme Dubarry. Elle voulut sortir de cette bagarre; mais séparée de sa compagnie, elle se trouvait dans le plus grand embarras, quand vint à passer un beau jeune homme qui, apercevant la dame et sa peine, fut droit à elle, lui offrit galamment le bras et l'aida à sortir de la foule. Il était spirituel, vif et beau diseur. La dame lui demanda son nom. Il s'appelait Saint-Just. Ce nom ne rappelait aucun souvenir connu à Mme Dubarry; mais, en reconnaissance du service rendu, elle le pria de vouloir bien la venir voir. Saint-Just fut alors forcé de demander à quelle si aimable personne il avait eu le bonheur d'avoir affaire. Quand l'ancienne favorite se nomma, elle crut voir Saint-Just comme tressaillir; cependant il se présenta chez elle. Peut-être lui lut-il son livre d'*Organt;* car les *Mémoires* de Mme Dubarry traitent ce poème de « très-risqué. » Cependant, elle ne devait pas avoir l'oreille chaste et pouvait tout entendre. La connaissance se poursuivait depuis quelque temps, sans doute au plus grand plaisir des deux amis, quand Saint-Just le démocrate eut, dans les salons de la dame, une altercation assez vive avec le noble duc de Fronsac. On se dit de très-grosses choses. Il s'agissait sans doute de politique. Enfin on se brouilla. Mme Dubarry penchait pour la noblesse et les idées qui se démolissaient. Le démolisseur Saint-Just ne revint plus, et il en voulait beaucoup de cette rupture à son ancienne amie.

Que faut-il croire de ce récit?

Mais tant de succès vont lui créer des ennemis qui s'aideront de son inconduite. On lui prépare une sourde opposition. D'ailleurs, l'exaltation de sa pensée politique commence à effrayer ceux même qui s'étaient le plus engoués de sa jeunesse, de ses grandes qualités, de son éloquence, et ne savent maintenant où s'arrêtera cette ambition précoce qui ne connaît pas d'obstacle et franchit à pas de géant la carrière à peine ouverte. Nous allons assister à une lutte dans laquelle Saint-Just sera vaincu.

L'Assemblée Constituante a accompli son mandat. On prévoit le moment où elle se séparera, laissant la place à une Assemblée nouvelle chargée d'écrire les lois organiques dont le principe a été déposé dans le pacte social auquel la Nation a prêté serment. Des élections s'apprêtent. Dans sa lettre à Camille Desmoulins, Saint-Just a annoncé ses prétentions. Il ne vise à rien moins qu'au mandat de député. Excité par sa réussite de deux ans, il espère encore réussir une fois de plus. Quelle que fût son outrecuidante confiance en lui-même, il crut nécessaire de frapper un grand coup. Il sentait le besoin de faire preuve d'une capacité qui fît taire les opposants et en même temps rassurât les timorés. Sous la forme d'une brochure très longue, importante au double point de vue de la forme et de la pensée, il écrivit sa profession de foi, son manifeste électoral que nous allons étudier avec attention et non sans fruit, nous l'espérons.

Le 23 juin 1791, le *Moniteur* annonçait un nouveau livre intitulé : « *Esprit de la Révolution et de la Constitution en France*, par Louis-Léon DE SAINT-JUST, électeur

» du département de l'Aisne pour le canton de Bléran-
» court pour le district de Chauny. »

C'est la seconde fois que les productions littéraires de ce jeune homme apparaissent sur le grand théâtre de la publicité; mais le livre de *l'Esprit de la Révolution et de la Constitution*, écrit à si peu de distance d'*Organt*, et si différent d'*Organt*, a été contesté à Saint-Just par le rédacteur de la table du *Moniteur*, et, à la suite de celui-ci, par quelques-uns de ces biographes qui semblent ne s'être donné d'autre mission que celle de copier et de propager, sans les discuter, sans les apprécier, les vérités aussi bien que les erreurs mises en avant par leurs devanciers. Nous avons donc besoin de prouver, avant tout, la paternité de cette importante brochure.

La Table du *Moniteur* attribue l'*Esprit de la Révolution et de la Constitution* à un certain chevalier Louis-Léon de Saint-Juste, et lui donne la date erronée de 1792. M. Albert Maurin va plus loin dans un livre de pacotille intitulé : « *Galerie historique de la Révolution* » ; il dit, sans énoncer sur quelles preuves il s'appuie, qu'on attribue à tort à Saint-Just la brochure en question; elle est d'un certain Louis-Léon de Saint-Juste, marquis de Fontevieille. D'autres biographes n'ont jamais entendu parler de l'*Esprit de la Révolution* et n'en disent rien. Nous ne voyons guères que les rédacteurs anonymes de la Biographie de Leipsick et ceux de la Biographie Michaud, qui paraissent connaître le livre et le comptent parmi le bagage littéraire de Saint-Just.

Eux seuls avaient raison. Les autres semblent ne pas savoir qu'au lieu de s'appeler seulement Antoine de son

nom de baptême, Saint-Just possédait quatre prénoms : Louis-Léon-Antoine-Florelle. Ils lui en ont retiré deux pour en gratifier, le dédoublant ainsi, un personnage de leur création, un nouveau chevalier de Saint-Juste, et de la sorte ils ont privé l'histoire d'un document très important et qu'elle réclame comme sujet d'études. Le rédacteur de la Table du *Moniteur* n'avait pourtant qu'à lire jusqu'au bout les titres et qualités dont, à la page 174 du volume de 1791, le rédacteur du journal déjà officiel avait fait suivre le nom de l'auteur dont on annonçait l'ouvrage. Il y aurait trouvé la qualité d'électeur du canton de Blérancourt: c'était là une preuve irréfragable.

On en trouve une autre tout aussi sérieuse dans l'avant-propos de la brochure. Saint-Just y parle d'un certain Thuillier, secrétaire de la municipalité de Blérancourt, et que nous retrouverons dans la suite de cette étude, tyrannisant, effrayant la ville de Chauny que, en 1794, Saint-Just lui livra pieds et poings liés. C'est une lettre écrite à ce Thuillier par un Anglais « philantrope, » à propos de la cérémonie où la municipalité de Blérancourt brûla en grande pompe la Déclaration du Clergé, qui inspira à Saint-Just, celui-ci nous l'apprend lui-même, la première idée de l'*Esprit de la Révolution et de la Constitution*.

Une troisième preuve de la paternité de Saint-Just et pour nous tout aussi complète que les deux autres, c'est l'épigraphe empruntée par lui à Montesquieu. Montesquieu était son auteur de prédilection. Il le lisait et relisait sans cesse; il le savait par cœur; il le citait à tout propos. C'est encore une épigraphe de Montesquieu qu'il

écrira, en 1793, en tête de ses *Fragments sur les Institutions*. C'est là une signature probante, après laquelle il n'y a plus à douter, quand même le style dogmatique des *Fragments* et des discours ne se reconnaîtrait pas déjà dans la brochure de l'*Esprit de la Révolution*.

Nous recherchons nos preuves avec un soin tout particulier, avec une attention minutieuse que l'on comprendra si nous disons que l'*Esprit de la Révolution*, second acte de la trilogie littéraire de Saint-Just, ne ressemble ni à son frère aîné, ni à son frère puîné, ni à *Organt*, ni aux *Fragments*. Il ne procède pas plus de l'idée libertine qui a engendré les vers salement érotiques de l'*Organt*, qu'il n'a préparé l'idée profondément socialiste et communiste des *Fragments*. Ordinairement, la première œuvre d'un écrivain annonce et fait pressentir toute la série de ses productions futures; elle les contient en germe, moins les développements, le talent, la perfection apportés par l'âge et les sévérités de l'étude. Ici, nous ne soupçonnons pas la connexité. S'il y a eu une idée commune, nous n'en avons pas découvert la trace. Quoique les trois œuvres ne se précèdent l'une l'autre qu'à un très court intervalle, — décembre 1789, — juin 1791, — 1792 et 1793, — la première est séparée de la seconde par un abime de modération, comme la seconde l'est de la troisième par un abime de folie.

Dans *Organt*, nous avons vu l'écrivain nier Dieu, couvrir d'insultes la religion de ses pères et d'opprobres la royauté. Dans l'*Esprit des Institutions*, il semble qu'il se soit repris à croire à tous ces grands principes bases des sociétés. Dans les *Fragments*, au contraire, la religion, la

royauté, les institutions qu'un an plus tôt il proclamait bonnes et utiles, redeviendront l'objet de ses négations et de ses mépris; il les a renversées pour les remplacer par des créations socialistes dont nous avons vainement cherché le germe au milieu des nombreuses dissertations philosophiques de l'*Esprit de la Révolution*, chef-d'œuvre de raison, si on compare ce livre à ceux qui l'ont précédé et suivi.

D'où vient cette incohérence d'idées? Faut-il penser qu'en rêvant sous les épaisses et vertes charmilles qui bordaient le jardin de son père, Saint-Just, seul à seul avec sa conscience, regrettait les dévergondages d'*Organt*, les violences de sa très première jeunesse? Instruit par une fréquentation plus intime des hommes, par un commencement d'expérience, faisait-il un retour sincère vers la raison? ou, forcé par les nécessités de son rôle, comprenait-il qu'il ne fallait point effrayer les électeurs auxquels il songeait déjà à demander un mandat sérieux et qu'ils refuseraient à un exagéré? Qui oserait hasarder de répondre et sonder les profondeurs de ce cœur si jeune et déjà si plein de mystères?

C'est ce peu de connexité entre les trois ouvrages de Saint-Just, et surtout entre l'*Organt* et l'*Esprit de la Révolution*, qui a gêné les biographes. Ils n'ont pas trouvé le fil d'Ariane qui pût les conduire sûrement dans les dédales inextricables des variations de ce jeune cœur. Pour se tirer d'affaire, ils ont inventé un second Saint-Just, ce qui était plus commode et plus facile que de lire dans la pensée, livre clos du seul et vrai Saint-Just.

La brochure intitulée *Esprit de la Révolution et de la*

Constitution en France, débute par un court avant-propos, où l'auteur expose sa ferme croyance en une révolution générale de toute l'Europe, révolution enfantée par celle de la France et que tous les efforts du despotime seront impuissants à arrêter. Nous connaissons ces illusions; nous les avons vu renaître au début d'une récente révolution. Parce que la France s'agite et se précipite vers la démagogie, n'est-il pas naturel, nécessaire même, que le monde entier devienne démagogue?

En présence de cette révolution universelle et fatalement forcée, Saint-Just veut étudier la cause de la révolution de France, prévoir sa suite, lui assigner un terme, en un mot écrire l'histoire de son passé et de son avenir. Suivant lui, on a beaucoup parlé à propos de cette histoire « et la plupart n'en ont rien dit. Je ne sache » point, » écrit-il dans sa naïve assurance de jeune homme, « que quelqu'un jusqu'ici se soit mis en peine » de chercher dans le fond de son cœur ce qu'il avait de » Vertu pour connaître ce qu'il méritait de liberté. » Je ne prétends faire le procès à personne; tout homme » fait bien de penser ce qu'il pense; mais quiconque » parle ou écrit doit compte de sa Vertu à la cité. » De ces lignes, il résulte pour nous que Saint-Just, fier de sa *vertu*, se croit le seul apte à écrire, le seul digne d'écrire. Qu'est-ce donc que cette *vertu* dont nous trouverons le nom si souvent sous sa plume, ce mot que cent fois nous avons rencontré dans les pages de Montesquieu, le maître de Saint-Just, son chef d'école, ou de Mably qui a oublié de le définir? Est-ce la force des anciens, *virtus?* Est-ce l'expérience? Est-ce la perfection? Faut-il

chercher et croire avoir trouvé cette désirable définition dans cette phrase de Saint-Just : « N'attendez de moi ni » flatterie, ni injure (ô législateurs) ; j'ai dit ce que j'ai » pensé de bonne foi ; je suis très jeune ; j'ai pu pécher » contre la politique des tyrans, blâmer les lois fameuses » et des coutumes reçues ; mais parce que j'étais jeune, » il m'a semblé que j'en étais plus près de la Nature. » Plus tard, en 1793, il s'écriera dans un de ses discours : « Les révolutions marchent de faiblesse en audace et de » crime en *Vertu!...* »

Cette *vertu* de Saint-Just, il en parle à chaque instant. » Je me suis cherché moi-même ; membre du souverain, » j'ai voulu savoir si j'étais libre et si la législation méri- » tait mon obéissance. Dans ce dessein, j'ai cherché le » principe et l'harmonie de nos lois et je ne dirai point, » comme Montesquieu, *que j'ai trouvé sans cesse de nou-* » *velles raisons d'obéir*, mais que j'en ai trouvé pour » croire que je n'obéirais qu'à ma *vertu*. » C'est là une abstraction, un être de raison ; c'est là seulement un prétexte de résistance, de révolte. Ce n'est qu'un de ces mots sonores parce qu'ils étaient creux et vides, dont cet homme abusa toute sa vie, dont il eut le secret, nous le verrons, et qu'il s'essaie à faire chatoyer pour éblouir ceux qui s'arrêtent à l'apparence.

Renonçant à essayer de comprendre un mot qui ne couvre pas une idée, mais un prétexte, nous allons suivre l'écrivain et chercher si dans son livre nous trouverons cette pensée que des mots ambitieux ne contenaient pas.

La première partie du livre renferme une étude des

faits. Saint-Just y traite des pressentiments de la Révolution, des intrigues de la cour, du peuple et des factions de Paris, du génevois Necker, de Lafayette, de l'Assemblée Nationale.

Aux yeux de Saint-Just, « les révolutions sont moins » un accident des armes qu'un accident des lois. » La Révolution française n'était point indispensable. « Le nerf » des lois civiles avait maintenu et maintenait la tyrannie » depuis la découverte du Nouveau-Monde; ces lois » avaient triomphé des mœurs et du fanatisme. » Mais les parlements, organes des lois et menacés dans leur existence, se mirent à la place de la loi et portèrent le premier coup à la tyrannie.

Ces aveux de Saint-Just sont précieux à recueillir. Rien n'est naïf comme ces révolutionnaires. C'est ainsi que Babœuf, dans son fameux *Rapport au Comité des Egaux*, reconnaît aussi volontairement, spontanément, inutilement, que le peuple français n'avait pas de sérieux motifs pour faire sa révolution; il n'était pas plus malheureux que d'autres peuples, moins malheureux même.

Après avoir si cruellement condamné la part fâcheuse que prirent les parlements mus seulement par une rivalité de corps et de pouvoir, par le regret de leur influence politique compromise, diminuée, à la veille de se perdre, Saint-Just, ce descendant immédiat de la philosophie du dix-huitième siècle, va condamner non moins durement les philosophes auxquels il attribue une large part dans les évènements récents. « Ajoutez à cela que le génie de » quelques philosophes de ce siècle avait remué le carac-

» tère public et formé des gens de bien, *ou des insensés*, » également fatals à la tyrannie. » Ces causes brutalement apparentes devaient nécessairement frapper cet esprit prématurément observateur et attentif; mais on ne devait pas attendre de lui des aveux échappés à sa jeunesse, la jeunesse heureusement impartiale et qui ne songe point encore, par système, soit à dissimuler les vices de ce qu'on aime, soit à prêter des perfections à l'objet, à l'homme ou au parti préférés. C'est là tout ce qu'il y a de curieux dans la recherche faite par Saint-Just des causes de la Révolution; le reste est du domaine du vulgaire : Le peuple qui a faim, le peuple qui courbe sous le poids de l'impôt, le peuple qui déteste les grands qu'il envie, et les grands qui s'indignent contre les cris du peuple.

Mais le chapitre deuxième, intitulé *des Intrigues de Cour*, mérite une attention toute particulière. Il contient une appréciation très bienveillante de Louis XVI, de la Reine, des Princes, et comme parallèle un portrait du peuple dépeint sous les couleurs et avec les détails les plus inattendus. C'est à n'y point croire.

« La multitude est rarement trompée, » dit Saint-Just, (page 4, 5 et 6.) « Louis, simple au milieu du faste, » ami de l'économie plutôt qu'économe, ami de la justice, sans qu'il pût être juste, quoi qu'on ait dit, quoi » qu'on ait fait, a toujours été cru tel. Le peuple furieux » criait dans Paris : Vive Henri IV! Vive Louis XVI! » Périssent Lamoignon et les ministres! — Louis régnait » en homme privé; dur et frugal pour lui seul, brusque » et faible avec les autres, parce qu'il pensait le bien, il

» croyait le faire. Il mettait de l'héroïsme aux petites
» choses, de la mollesse aux grandes, chassait M. de
» Montbarey du ministère pour avoir donné secrètement
» un grand repas, voyait de sang froid toute sa Cour
» piller la finance, ou plutôt ne voyait rien, car sa so-
» briété n'avait fait que des hypocrites. Tôt ou tard, ce-
» pendant, il savait tout; mais il se piquait davantage de
» passer pour observateur que d'agir en roi. — Autant le
» peuple, juste appréciateur, voyait-il qu'on jouait Louis
» et qu'on le jouait lui-même, autant le chérissait-il par
» malignité envers la Cour. La Cour et le Ministère qui
» tenaient le Gouvernement, sapés par leur propre dé-
» pravation, par l'abandon du Souverain et par le mépris
» de l'Etat, furent à la fin ébranlés et la Monarchie avec
» eux. »

Si ce n'est pas dans ces lignes qu'il faut aller chercher l'ardent ennemi de la royauté de 1792, le Saint-Just du procès de Louis XVI, il faut reconnaître que c'est encore là, en grande partie du moins, la pensée qui s'est manifestée plusieurs fois dans *Organt*, lorsque Saint-Just parlait du roi. Mais quel contraste entre les insultes amères que sa poésie de 1789 déverse sur la reine, et la modération de pensée et de langage qui se montre dans ces lignes : « Marie-Antoinette, plutôt trompée que trom-
» peuse, plutôt légère que parjure, appliquée toute
» entière aux plaisirs, semblait régner à peine en
» France, mais à Trianon! » Qu'est devenue la harpie à la bouche mâchant des lingots, la goule au cœur sec et avide, aux yeux sanglants, aux ardeurs impudiques, offerte par l'*Organt* à la haine et aux mépris!

Voici une esquisse assez mal tracée du futur roi de la Restauration. « *Monsieur* avait pour toute vertu un bon » esprit. Parce qu'il n'était pas fin, il ne fut pas dupe. »

On le voit, il n'apparaît là ni méchant esprit, ni haine, ni parti pris. Saint-Just a réservé ses colères et ses mépris pour la duchesse de Polignac, « seule rusée qui » trompa la cour, le ministère, le peuple, la reine, et » s'enrichit; elle cachait le crime sous la frivolité, fit des » horreurs en riant, dépravа les cœurs qu'elle voulait » séduire, et noya son secret dans l'infamie. » Dans ce pastiche où Saint-Just vise déjà à l'imitation du style nerveux et concis de Tacite, on ne peut se dissimuler la présence d'un peu de vérité et la réussite.

Voici d'autres portraits encore : « Je passe sous silence » le caractère de tant d'hommes qui n'en avaient pas, » l'imprudence et les folies du ministre Calonne; les si» nuosités, l'avarice de M. de Brienne. L'esprit de la cour » était un problème; on n'y parlait que de mœurs, de » débauches et de probité, de modes, de vertus, de che» vaux. Je laisse à d'autres l'histoire des courtisanes et » des prélats, bouffons de cour. La calomnie tuait l'hon» neur; le présent tuait la vie des gens de bien. Maure» pas et Vergennes moururent; ce dernier surtout chérit » le bien qu'il ne sut pas faire; c'était un Satrape ver» tueux. » Ressemblance ou mensonge, exagération ou vérité, l'homme qui écrivit ces lignes à vingt-deux ans, n'annonçait certes pas un penseur, un écrivain de médiocre portée.

Pour apprécier le passage qui va suivre, il faut se rappeler qu'il fut pensé et écrit en 1791 ; à une époque où

tous n'avaient point encore dit, ressassé et usé ce qui devint bientôt une banalité, un lieu-commun déclamatoire à l'usage des futurs historiens de la Révolution. « La » cour, après la mort de Vergennes, n'offrit plus qu'un » terrain d'impudicités, de scélératesse, de prodigalités, » qui achevèrent la ruine des maximes. La bassesse des » courtisans se peut à peine concevoir; la politesse cou- » vrait les plus lâches forfaits; la confiance et l'amitié » naissaient de la honte de se connaître, de l'embarras » de se tromper; la vertu était un ridicule; l'or se ven- » dait à l'opprobre; l'honneur se vendait aussi au poids » de l'or; le bouleversement des fortunes était incroya- » ble. La cour et la capitale changeaient tous les jours de » visages par la nécessité de fuir ses créanciers ou de » cacher sa vie; l'habit doré changeait de mains; parmi » ceux qui l'avaient porté, l'un était aux galères, l'autre » en pays étranger, et l'autre était allé vendre ou pleu- » rer le champ de ses pères..... L'avidité du luxe tour- » mentait le commerce et mettait aux pieds des riches la » foule des artisans. C'est ce qui maintint le despotisme; » mais le riche ne payait point, et l'état perdait en force » ce qu'il gagnait en violence. »

Il ne faudrait pas croire que cette amertume des reproches, ce profond mépris, Saint-Just le réserve aux puissants du jour, à ceux qui se drapent dans leur honte aux sommités de la société. Nous l'avons annoncé: il professe le même dédain pour le peuple; c'est presque de l'aversion, presque de l'horreur. « La postérité se pourra » figurer à peine combien le peuple était avide, avare, » frivole, combien les besoins que la présomption lui

» avait forgés le mettaient dans la dépendance des grands ; » en sorte que les créances de la multitude étant hypo- » théquées sur les grâces de la cour, sur les fourberies » de débiteurs, la tromperie allait par reproduction jus- » qu'au souverain, descendait ensuite du souverain jus- » que dans les provinces et formait dans l'état civil une » chaîne d'indignités. Tous les besoins étant extrêmes, » impérieux, tous les moyens étaient atroces. »

Plus loin, Saint-Just apprécie en ces termes remplis d'indignation les horribles journées de juillet et d'octobre 1789, les massacres populaires. L'écrivain humain de 1791 n'avait pas deviné l'égorgeur systématique du Comité de Salut Public : « Le peuple n'avait point de mœurs ; » mais il était vif. L'amour de la liberté fut une saillie, et » la faiblesse enfanta la cruauté. Je ne sache pas qu'on » ait jamais vu, sinon chez des esclaves, le peuple por- » ter la tête des plus odieux personnages au bout des » lances, boire leur sang, leur arracher le cœur et le » manger. La mort de quelques tyrans à Rome fut une » religion. — On verra un jour, et plus justement peut- » être, ce spectacle affreux en Amérique ; je l'ai vu dans » Paris ; j'ai entendu les cris de joie du peuple effréné qui » se jouait avec des lambeaux de chair : Vive la liberté, » vive le roi et M. d'Orléans !.... (page 9). — L'emporte- » ment et la sotte joie avaient d'abord rendu le peuple » inhumain ; son attention le rendit fier ; la fierté le ren- » dit jaloux de sa gloire ; il eut *un moment* des mœurs.... » (page 11). — La conduite du peuple devint si fougueuse, » son désintéressement si scrupuleux, sa rage si inquiète, » qu'on voyait bien qu'il ne prenait conseil que de lui-

» même. Il ne respecta rien de superbe; son bras sentait
» l'égalité qu'il ne connaissait pas. A peine la Bastille
» vaincue, quand on enregistra les vainqueurs, la plu-
» part n'osèrent dire leurs noms; à peine furent-ils ras-
» surés, qu'ils passèrent de la frayeur à l'audace. Le
» peuple exerça une sorte de despotisme à son tour; la
» famille du roi et l'Assemblée des Etats marchèrent cap-
» tives à Paris, parmi la pompe la plus naïve et la plus
» formidable qui fut jamais. »

Voilà ce que pensait du peuple ce jeune homme qui déjà appréciait si justement l'instrument terrible et à la fois si misérable dont il étudiait alors le maniement et l'emploi. Sûr appréciateur du peuple, Saint-Just rédige même déjà la formule sententieuse des moyens à son usage pour le dompter: «Quiconque, après une sédition, aborde le peu-
» ple avec franchise et lui promet l'impunité, l'épouvante
» et le rassure, plaint ses malheurs et le flatte, celui-là est
» roi. » La plupart des historiens de la Révolution s'étonnent du succès de Saint-Just dans une si tendre jeunesse! Ils ne connaissent pas les livres de Saint-Just. Ce n'est pas tant le succès que nous admirons, que l'effrayant esprit de suite avec lequel ce succès fut préparé.

Plusieurs chapitres consacrés à l'étude de Necker, de Lafayette, de l'Assemblée Constituante et de son esprit, n'ont plus aucun attrait de curiosité, quand une fois l'on s'est laissé violemment saisir par la stupéfaction apportée par le spectacle d'un homme encore si jeune et déjà si profond, que le mépris de l'humanité conduit par la main vers une expérience si immense et si dangereuse, vers un désenchantement si complet et si fécond en résultats.

A notre avis, Saint-Just est aussi effrayant dans ses livres de 1789 et 1791 qu'au Comité de Salut Public en 1793 et 1794. Le vulgaire frissonne devant le sang versé, devant le résultat; nous tremblons, nous, devant la pensée qui précède et nécessite la Terreur et les exécutions. Ces éclairs qui échappent à la prudence de la rédaction, illuminent de temps à autre la sombre figure de Saint-Just, et font pressentir son implacable résolution de ses dernières annéés.

Mais bientôt l'auteur se rappelle qu'il n'est pas arrivé et que, pour arriver, il ne faut point effrayer ceux qui lui doivent servir de marche-pied. Il comprime ses élans, fait taire sa pensée trop audacieuse. Les électeurs croient toujours à la Monarchie; il leur répète, et peut-être est-il encore sincère, que l'état monarchique est en rapport avec la « complexion de la France. » — « Les vieux ré» publicains se dévouaient aux fatigues, au carnage, à » l'exil, à la mort pour l'honneur de la Patrie; ici, la » Patrie renonce à la gloire pour le repos de ses enfants, » et ne leur demande que la *conservation.* » (Page 24). (1). « Je prie qu'on examine combien est saine la complexion

(1) Ce mot *conservation*, mot très-neuf alors, est employé une seconde fois à la page 24 dans ce passage : « La politique ancienne » voulait que la fortune de l'Etat retournât aux particuliers; la po» litique moderne veut que le bonheur des particuliers retourne à » l'Etat. La première rapportait tout à la conquête, parce que » l'Etat était petit, entouré de puissances et que de son destin dé» pendait le destin des individus. La seconde ne tend qu'à la » *conservation*, parce que l'Etat est vaste, et que du destin des » individus dépend le destin de l'Empire. »

» de la France ; la présomption n'est point l'âme de la dé» mocratie, mais la liberté modérée ; la violence n'est » point le ressort de son aristocratie, mais l'égalité des » droits ; la volonté n'est point le mobile de la Monarchie, » mais la *justice*. » (Page 25).

Pardessus tous les chapitres de ce livre incohérent, et avant tous, celui « *De la Nature de la Monarchie*, » est curieux et digne de toute notre attention.

Si l'on s'en rapporte aux textes, Saint-Just croit encore à la Monarchie, à la perfection de son essence, à sa possibilité, à l'amour que lui porte le pays. — « La Mo» narchie, au lieu d'ordres moyens dans le peuple, par » où circule la volonté suprême, a divisé son territoire en » une espèce de hiérarchie qui conduit les lois de la lé» gislation au prince, de celui-ci dans les départements, » de ceux-ci dans les districts, de ces derniers dans les » cantons ; en sorte que l'empire, couvert des droits de » l'homme comme de riches moissons, présente partout » la liberté près du peuple, l'égalité près du riche, la jus» tice près du faible. Il semble que l'harmonie morale » n'est sensible qu'autant qu'elle ressemble à la régula» rité du monde physique. Qu'on examine la progression » des eaux depuis la mer qui embrasse tout jusqu'aux » ruisseaux qui baignent les prairies, et l'on a l'image » d'un gouvernement qui fertilise tout. ». (Page 41).

Saint-Just essaie le tableau de la Monarchie sous Louis XIII quand Richelieu abat la noblesse détestée ; sous Louis XIV quand la guerre et la vanité déciment cette noblesse que le Monarque s'efforce d'user parce qu'il la redoute encore ; sous Louis XV quand l'aristocratie,

perdue de corruption, consomme sa propre ruine par le suicide. Sous Louis XVI, la Monarchie n'a plus de noblesse et devient « populaire. Peut-être est-ce un paradoxe en » politique qu'une Monarchie sans honneurs et un trône » qui, sans être électif comme en Moscovie, ni disponible » comme au Maroc, fût une magistrature héréditaire » plus auguste que l'empire même. J'ai dit que la Monar- » chie était sans honneurs, parce que le monarque n'en » est plus la source, mais le peuple dispensateur des » emplois; elle a toutefois une vertu relative qui sort de » la jalousie et de la vigilance dont elle-même est le motif » et l'objet. Je parle de l'esprit fondamental de la Monar- » chie; elle paraîtra toujours populaire, quel que soit » son penchant vers la tyrannie, comme le peuple se » trouvera zélé pour la Monarchie, quel que soit l'amour » de la liberté. La Monarchie n'aura point de sujets; elle » appellera le Peuple ses enfants, parce que l'opinion » aura rendu le despotisme ridicule; mais elle n'aura pas » plus d'enfants que de sujets; le Peuple sera libre. Son » caractère soutient la bienveillance, parce qu'elle aura » la liberté à ménager, l'égalité à reconnaître, la justice » à rendre. Elle observera les lois avec une espèce de » religion pour n'avoir point à se départir de sa volonté, » ou pour réprimer celle de tout autre; elle sera com- » patissante quand elle essaiera la tyrannie, sévère quand » elle soutiendra la liberté. Le Peuple la chérira, parce » que son cœur s'endormira à la mollesse et ses yeux à » la magnificence; cependant son imagination se fera un » préjugé de la liberté. L'illusion sera une patrie. » (Page 45.)

On sent là les réminiscences de Machiavel, un des auteurs favoris de Saint-Just. On les constatera mieux encore plus tard, quand, dominateur de la France, il fera passer dans la pratique la théorie du maître posant en principe que le passage d'une Royauté à une République doit toujours être marqué par un coup terrible porté sur les ennemis de la Révolution, « *et que qui rétablit la liberté* » *et n'immole pas les enfants de Brutus, ne saurait se sou-* » *tenir longtemps.* » (1)

Mais revenons à l'étude de l'*Esprit de la Révolution.*

Pour ne pas laisser de doute sur la pensée de confiance en l'institution monarchique, le futur républicain, le futur conventionnel, le futur régicide, le futur dictateur explique qu'il n'a pas toujours eu foi dans le jeu facile et régulier des institutions créées par la Constitution de 1790 : « Au premier coup d'œil, comme beaucoup d'au- » tres, j'ai cru que les principes de la Constitution de » France, incohérents par leur nature, s'useraient par le » mouvement et ne se lieraient pas ; mais quand j'ai pé- » nétré l'esprit du législateur, j'ai vu sortir l'ombre du » chaos, les éléments se séparer et créer la vie. » Alors, l'enthousiasme le gagne. La France constitutionnelle apparaît à ses yeux comme un Eldorado ; c'est le meilleur des mondes possibles. « On ne présumait pas que la Dé-

(1) On doit poser comme un axiôme politique qu'un Peuple corrompu qui vit sous un Prince, ne peut devenir libre, quand même ce Prince serait exterminé avec toute sa famille.... Pour ramener l'égalité parmi les citoyens, *il faut des moyens extraordinaires* que peu savent ou peuvent employer. (Machiavel. *La République.* Chapitre 14, *D'un Peuple corrompu que le hasard fait libre.)*

» mocratie d'un grand empire pût produire la liberté, » que l'égalité pût naître de l'Aristocratie, et la justice » de la Monarchie! La Nation a reçu ce qui lui convenait » de liberté pour être souveraine; la Législation est devenue » populaire par l'égalité; le Monarque a conservé la puis- » sance dont il avait besoin pour être juste. Qu'il est » beau de voir comment tout a coulé dans le sein de » l'état monarchique que les législateurs ont judicieuse- » ment choisi pour être la forme d'un grand gouverne- » ment! La Démocratie constitue, l'Aristocratie fait les » lois, la Monarchie gouverne! » (Page 47.)

Alors, il sacrifie à l'idéal de la Monarchie l'idéal de la République. Que sont les Républiques anciennes à côté de la France nouvelle! « A Rome, à Athènes, à Carthage, » les pouvoirs étaient quelquefois une seule magistrature; » la tyrannie était toujours près de la liberté; aussi on » établit des censures de diverses manières. En France, » il n'est point de Pouvoirs à proprement parler! Les lois » commandent seules! Leurs ministres sont comptables » les uns envers les autres, et tous ensemble à l'opinion » qui est l'esprit des principes. » (Page 47.) — La cons- » titution de Rome était la liberté; l'esprit public la » vertu; l'opinion la conquête. Au Japon, la constitution » est la violence; l'esprit public la crainte; l'opinion le » désespoir. Chez les peuples de l'Inde, la constitution » est le repos, l'esprit public le mépris de la gloire et de » l'or, l'opinion l'indolence. En France, la constitution » est la liberté, l'égalité, la justice; l'esprit public la » souveraineté, la fraternité, l'assurance; l'opinion la » Nation, la Loi et *le Roi*. »

Au milieu de ces pompes de l'emphase, de ce style dogmatique à la Montesquieu, il est bon de dégager la croyance. Disposé à la révolte comme tout jeune homme, aux aspirations républicaines par son éducation du collége, par ses études et ses fréquentations, Saint-Just subissait cependant l'influence du milieu où il avait vécu. On ne songeait point encore, surtout en province, à cette République dont si peu de temps séparait ceux qui l'osaient rêver et espérer dans la solitude de leur âme. Condorcet venait d'écrire le mot République en tête d'un nouveau journal; il croyait ne semer que pour les siècles futurs. Robespierre s'ignorait encore et surtout ne s'était pas prononcé. Quant à la bourgeoisie à laquelle Saint-Just s'apprêtait à demander un mandat de député, elle était profondément monarchiste, sinon royaliste; le mot République l'effrayait instinctivement. Il n'est donc pas étrange que le livre de Saint-Just reflète l'opinion de la majorité en vue de laquelle il écrivait. Peut-être bien aussi flottait-il irrésolu. Nous n'osons pas parler de ses convictions: ordinairement, il faut aller les chercher autre part que dans une brochure électorale. Quel que soit donc le jugement à porter sur le véritable état de son âme au moment où il traça les pages de l'*Esprit de la Constitution*, son opinion écrite sur la Monarchie, ses perfections et son utilité, n'en restera pas moins comme un étrange contraste avec tout le restant de sa vie et de sa pensée d'adolescent et d'homme fait. C'est à ce titre que nous nous sommes si longuement appesanti sur les nombreux passages qu'il a consacrés à cette Monarchie si vantée en 1791, si haïe tout-à-l'heure, si calomniée, si martyrisée

justement par celui qui venait de la célébrer avec tant de chaleur !

Et que dirons-nous de cette douceur, de cette modération imposées par le jeune philosophe à tous les gouvernements ? A l'entendre, un peuple n'est qu'une famille gouvernée par un père, et les pères savent-ils punir ? Et les pères doivent-ils punir ? Saint-Just avait sans doute lu le discours de Robespierre contre la peine de mort, quand il écrivit son chapitre *De la Force répressive civile.* L'élève des philosophes se révolte contre ses maîtres. Jean-Jacques n'était pas digne de pardon, quand « il justifia le » droit de mort. » Tout-à-l'heure, le peuple formait une grande famille d'enfants, de frères. Une fiction nouvelle le transforme en une immense réunion d'hommes vertueux. « Peuple vertueux et digne de la liberté, rompez, » rompez toute force particulière qui est une indépen- » dance du souverain. Qui vous répondra de votre vie et » de votre bien, me dira-t-on ? Que vous importe une » force dont vous ne sentirez jamais l'empire et qui » n'est que pour les méchants ! Va-t-en, lâche, à » Constantinople ! Va-t-en vivre chez un peuple que la » nature de ses lois rend scélérat, où le sceptre est un » gibet ! Moi, je ne consens à subir aucune loi qui me » suppose ingrat et corrompu ! » (Page 113). — Si le peu- » ple ne peut communiquer le droit de souveraineté, » comment communiquera-t-il les droits sur sa vie ? » Avant de consentir à la mort, il faut que le contrat con- » sente à s'altérer, puisque le crime n'est qu'une suite de » cette altération. Or, comment le contrat vient-il à se » corrompre ? C'est par l'abus des lois qui laissent les pas-

» sions s'éveiller et ouvrent la porte à l'esclavage. Armez-
» vous contre la corruption des lois ; si vous vous armez
» contre le crime, vous prenez le droit pour le fait. —
» Remarquez que lorsqu'un peuple emploie la force ci-
» vile, on ne punit que les crimes maladroits, et la corde
» ne sert qu'à raffiner les fripons. Rousseau, tu t'es
» trompé ! C'est, dis-tu, pour n'être pas victime d'un as-
» sassin que tu consens à mourir si tu le deviens ; mais tu
» ne dois pas consentir à devenir assassin ! Mais tu violes
» la nature et l'inviolabilité du contrat ! Et le doute du
» crime suppose déjà qu'il te sera possible de t'enhardir
» à le commettre ! » (Page 114.)

On sait comment le doux auteur de l'*Esprit de la Constitution* viola plus tard *la nature et l'inviolabilité du Contrat*. On sait son inflexible dureté, son mépris de la vie de ses semblables, les innombrables condamnations à mort prononcées sur les ordres du Comité célèbre dont il fut le membre le plus actif, le plus influent, le plus inexorable, Cherchons donc dans ses livres ce qu'il pensait de la sévérité des lois, des châtiments, des supplices. « Chez » les despotes, » écrit-il, sans se douter que plus tard il dépassera de bien loin tous les despotes, « la police est le
» frein de l'esclavage ; la peine est terrible. Dans les gou-
» vernements humains, elle est le frein de la liberté ; la
» peine est douce et sensible. — Dans le despotisme, tout
» est délit, sacrilège, rebellion ; l'innocence est salut,
» pitié, pardon. » (Pages 115, 116.) — Un tribunal pour
» les crimes de lèze-nation est un vertige de la liberté,
» qui ne peut se supporter qu'un instant. (Page 117.) —
» La procédure criminelle des Anglais est sage, humaine,

» savante; leurs lois pénales sont cruelles, injustes, féro-
» ces. Se peut-il que le premier pas qui avait conduit ce
» peuple à la vérité, ne l'ait point conduit à la modéra-
» tion? On y sauve à la vérité l'innocent, mais on y assas-
» sine le coupable. On admire depuis longtemps cette
» philosophie de l'esprit public anglais qui n'attache au-
» cune honte aux supplices. Je ne sache point qu'au Ja-
» pon, à Carthage et chez les Sires féodaux, l'opinion
» ait été salie de rien de si atroce. Ce n'est donc que du
» sang qu'il vous faut! Et pourquoi des tourments, s'ils
» ne sont exemplaires!... Quand un Etat est assez mal-
» heureux pour avoir besoin de violence, il a besoin d'in-
» famie. Si vous ôtez l'infamie, les tourments ne sont
» plus que des cruautés juridiques et stériles pour l'opi-
» nion. *Le supplice est un crime politique et le jugement*
» *qui entraîne peine de mort un parricide.* Qu'est-ce, je le
» demande, qu'un gouvernement qui se joue de la corde,
» et qui a *perdu la pudeur de l'échafaud? Et l'on admire*
» *de semblables férocités!... Il faut tout dire : Les*
» *lois qui règnent par le bourreau périssent par le sang et*
» *l'infamie; car il faut bien qu'elles retombent sur quel-*
» *qu'un!... La preuve que ces supplices sont indignes des*
» *hommes*, c'est qu'il est impossible de concevoir le bour-
» reau; aussi fallait-il ne point les déshonorer, pour que
» la barre ne déshonorât point... Je ne vois que des Cons-
» titutions pétries d'or, d'orgueil *et de sang, et je ne vois*
» *nulle part la douce humanité, l'équitable modération qui*
» *devaient être la base du traité social....* En vain, quand
» on est sorti de la sagesse, veut-on y rentrer; les remèdes
» seront plus terribles que le mal; la probité sera l'é-

» pouvante ; *les lois périront sur l'échafaud.... Malheur au*
» *gouvernement qui ne peut se passer de l'idée des tortures*
» *et de l'infamie !...* » (Pages 119, 120, 121.) — « L'ar-
» bre du crime est dur, la racine en est tendre; *rendez*
» *les hommes meilleurs qu'ils ne sont et ne les étranglez*
» *pas...* (Page 123). — Plus la république est *étendue*,
» plus les lois doivent être *douces....* » (Page 24).

Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations dont les unes sont le plus dur châtiment de la facilité avec laquelle Saint-Just versa le sang, dont les autres forment autant de prophéties et de pressentiments de malheur, et dont toutes, sans en excepter une, établissent, sur la base solide d'une preuve impossible à détruire, l'incroyable différence à constater entre les paroles, les écrits de ces prétendus moralisateurs, de ces réformateurs des peuples et des sociétés, et leurs actes plus tard quand ils ont escaladé le pouvoir. Comprend-on que Saint-Just ait passé par ce livre et ces théories pour arriver au Comité de Salut Public ! Est-ce inconséquence ? oubli d'une première opinion ? désaveu des théories qui gênent ? Non point. Saint-Just a goûté à la coupe du pouvoir; il y a trempé ses lèvres ; il s'y est enivré, et il ne veut plus s'en séparer; on veut la lui arracher; on lutte contre lui et il égorge ! C'est l'histoire de toutes les minorités violentes qui ont une fois triomphé et qu'on discute.

Et pourquoi essayons-nous une explication, un commentaire ? Peut-il y avoir à ces phrases empreintes de tant de *sensibilité*, un meilleur commentaire que les interminables et sanglantes journées de janvier 1793 à septembre 1794 ? Après sa mort, l'ombre même de ce jeune

homme vertueux et sensible pousse encore des centaines de victimes sous le fatal couperet !

Saint-Just a voulu nous donner plus loin une idée de ses connaissances en économie politique. Dans une série de chapitres, il nous apprend ce qu'il pense de l'impôt, de l'agriculture, des rentes viagères, de l'aliénation du domaine public, des assignats, des lois du commerce, des forêts, des monuments publics.

La théorie de l'impôt seule présente un certain intérêt d'étude. Il croit à la nécessité des taxes somptuaires sur le revenu, et repousse en principe toute perception sur le commerce, « qui seul peut faire vivre et fleurir un » état libre, tandis que le luxe l'empoisonnera bientôt. » Selon lui, il est donc nécessaire que les impôts pèsent sur la consommation et point sur le négoce dont la liberté industrielle « est la source de l'égalité politique. » On est avare de ce qu'on gagne, on est prodigue de ce qu'on achète, dit Saint-Just, renversant, dans l'intérêt de son système, la vérité et n'en tenant aucun compte ; le commerçant, en effet, paie volontiers, facilement l'impôt qu'il regarde alors comme faisant partie des frais généraux amenés par toute entreprise commerciale, tandis que le particulier voit avec peine son revenu, qui n'a jamais chance d'augmenter, se diminuer au contraire par une charge de plus, par une dépense énorme s'il faut que les propriétés et le luxe, presque seuls, alimentent les ressources et les dépenses de l'Etat.

Il pense plus justement quand il affirme que le tribut sur les terres, s'il n'est point invariable et léger, est une absurdité morale. Saint-Just proscrit les rentes viagères,

c'est-à-dire les rentes sur l'Etat, et les appelle un abus de la tyrannie. Il croit qu'elles détruisent l'amour de la patrie, en ce sens que l'homme auquel manque l'attrait et la nécessité du travail et de l'effort, n'a plus d'entrailles, devient égoïste et inutile. L'aliénation du domaine public lui paraît une nécessité et surtout une excellente opération menée à bien par la prudence de l'Assemblée Nationale qui, « prévoyant que la vente des » biens nationaux serait rendue difficile par les frayeurs » des capitalistes et la rareté du numéraire, rassura les » uns par la force des lois et remplaça l'autre par une spé» culation habile ; la Nation encore épouvantée répugna » d'abord ; la morale entraîna tout. »

Quant aux assignats, Saint-Just ne se prononce point aussi nettement. Peut-être effrayé par les aspérités scientifiques d'un sujet difficile et abstrait à traiter, il se tire d'affaire à l'aide d'une phrase à effet : « Etablissez chez » un peuple la vertu politique, faites en sorte que cette » nation se fie à ses lois parce qu'elle sera sûre de sa li» berté, mettez partout une morale à la place des préju» gés habituels, et faites ensuite des monnaies de cuir ou » de papier ; elles seront plus solides que l'or. » Plus tard, nous le verrons écrire une page magnifique sur l'abus du papier-monnaie.

Le livre de l'*Esprit de la Révolution* contient encore quelques pages peu intéressantes et dans lesquelles Saint-Just s'occupe du Droit des gens qu'il refait à sa façon, de l'amour de la patrie, de la paix et de la guerre, des ambassadeurs, du Pacte de Famille, des alliances, des armées de terre et de mer. Il y a là les rêveries de tous

les rêveurs, de l'abbé de Saint-Pierre, de Rousseau, de Mably, de Montesquieu, rien de neuf enfin, si ce n'est cette maxime si peu connue des révolutionnaires, ou plutôt dont les enseignements sont si peu suivis par eux : « Il est beau de ne prendre les armes que pour défendre » sa liberté ; celui qui attaque celle de ses voisins fait peu » de cas de la sienne. » C'est la condamnation la plus sensée de cette propagande que les sectaires de Robespierre et de Saint-Just ont érigée de nos jours à l'état de système, de nécessité sociale, de devoir même, propagande qui désole l'Europe depuis tantôt vingt ans et qui perdra peut-être les sociétés modernes.

De cette étude, de ces citations, on pourrait conclure à un livre toujours sage, toujours modéré, à une philosophie toujours bonne et douce. On se tromperait. Parfois l'ardent jeune homme de 1789 se retrouve : la passion fait explosion.

Il s'occupe par exemple de la vente des biens du Clergé ou de leur attribution à l'Etat et aux communes. On sait la barbarie des nouveaux propriétaires, leur incurie et leur mépris de l'art, des richesses archéologiques mises entre leurs mains, confiées au patriotisme, à la civilisation et au goût de la Nation par la loi nouvelle. « Tout le » monde pouvait bâtir et réparer, » dit Saint-Just (page 52), et il ajoute : « Mais les communes ont *surtout mon-* » *tré leur sagesse en détruisant, en anéantissant.* »

Il traite du christianisme, par exemple, et il s'écrie : « L'Assemblée Nationale a refusé de déclarer la religion » catholique celle de l'Etat, et elle a bien fait ; c'était une » loi de fanatisme qui eût tout perdu. »

Son chapitre *De la Jeunesse et de l'Amour*, par exemple encore, nous rappelle fâcheusement certaines licences coupables de la poésie d'*Organt* : « Les grands législa» teurs se sont distingués surtout par la hardiesse de » leurs institutions à l'égard de la Pudeur. » Il ne voudrait pas qu'on crût à son désir de rappeler les coutumes effrontées de Sparte, les témérités impudiques du gymnase où les jeunes garçons et les vierges s'exposaient dans la plus complète nudité de la lutte à la curiosité immodeste de tout un peuple ; mais il regrette que ces coutumes semblent étranges. Les peuples modernes « ne sont » délicats que parce qu'ils sont corrompus. — La France » doit envier à un peuple voisin cet heureux tempérament » qui fait qu'on s'y mésallie sans honte ; *mais ce n'est » point assez : il faudrait que ce fût avec honneur*. Quel » que soit le principe de ces usages, il est favorable à la » liberté. *Il venge la nature, comme la loi des Crétois ra» mène le naturel en permettant l'insurrection et la li» cence.* » (Pages 64, 65.) Aussi ne nous étonnerons-nous pas trop du singulier regret que Saint-Just manifeste hautement de ne pouvoir aller passer sa vie au milieu des sauvages ; la pudeur leur est inconnue ; ils n'ont point eu besoin que la loi crétoise leur enseignât à venger la nature par la licence, et il avait alors raison de s'écrier en parlant des Louta-Ouas : « Heureux pays ! vous êtes loin » de mes yeux et près de mon cœur ! »

Ces prédispositions théoriques à la licence élevée jusqu'à la légalité, nous préparent heureusement à cette série de maximes si profondément marquées au coin de la *vertu* la moins discutable : « Une fille que la faiblesse a

» trompée n'est point criminelle envers les lois de son
» pays : *Les lois seules sont coupables envers elles*. Un pré-
» jugé la déshonore; elle n'est que *malheureuse*. —
» Toute patrie vertueuse se rendra la mère des infortunés
» à qui la honte aura refusé le lait et les caresses de la
» Nature. Les lois sont *coupables* encore envers le bâtard;
» elles *persécutent* un misérable qu'elles devraient con-
» soler. — Plus les mœurs sont gâtées, plus l'opinion est
» sévère. Une bonne Constitution *confond les préjugés et*
» *guérit les mœurs*. » (Page 70.)

On le voit : il y a de tout dans ce livre bizarre, où tant de sujets ont été effleurés et si peu étudiés. A chaque page, on se heurte à des affirmations brutales qui tiennent lieu de discussion. A chaque page on rencontre un paradoxe qui revêt l'apparence et la rédaction d'un axiôme. Science politique, science morale, philosophie, religion, tout est réduit en sentences par cet esprit dogmatique et qui, au lieu d'analyser, synthétise et devient souvent inintelligible à force de concision. Voilà par exemple une définition des mœurs : « Les mœurs
» sont les rapports que la Nature avait mis entre les
» hommes; ils comprennent la piété filiale, l'amour et
» l'amitié. Les mœurs dans la société sont encore ces
» mêmes rapports, mais dénaturés. La piété filiale est la
» crainte, l'amour la galanterie, l'amitié la familiarité.
» La France, on peut le dire, n'a dans ses mœurs civiles
» ni vertus, ni vices; elles sont toutes de bienséance; la
» piété filiale est le respect, l'amour un nœud civil,
» l'amitié un amusement, et toutes ensemble l'intérêt. »

« Le duel n'est point un préjugé, c'est une manière;

» celui-là est un vice de la Constitution, celle-ci un vice
» de l'esprit public. »

« Les lois ne sont point des conventions; la société en
» est une. Les lois sont les rapports possibles de la na-
» ture de cette convention. »

Nous ne pouvons donner que de rares exemples et les choisir au hasard. Le livre de Saint-Just regorge de ces définitions qui vous arrêtent à chaque instant, de ces phrases prétendues profondes et dont l'esprit fatigué aperçoit difficilement le sens, les prétentions, les corrélations. C'est la philosophie la plus abstraite et la plus hérissée de ronces. A la lecture même studieuse et lente, on ne saisit pas bien la nécessité qui força Saint-Just à s'envelopper de nuages et d'obscurités, à moins qu'on ne lui suppose le désir de s'imposer par l'étonnement, par cet effet toujours puissant et sûr de l'apparence de la profondeur sur le vulgaire qui ne comprend pas et n'a guère le loisir ou la volonté de comprendre.

Il règne d'ailleurs dans le livre *de l'Esprit de la Révolution et de la Constitution* un étrange décousu, une absence complète de logique. Un chapitre n'amène point un chapitre. Une idée n'enfante pas une idée ou une déduction du même ordre. Là Saint-Just traite des mœurs civiles, et là du régime féodal; puis immédiatement il écrit une pensée sur l'éducation, sur la jeunesse et l'amour. S'il y a quelque connexité entre un chapitre sur le divorce qu'il désapprouve et un autre sur les mariages clandestins, sur l'infidélité des époux, rien ne motive le voisinage et le contact d'une tirade sur le duel « enfant » du despotisme et de la liberté, l'un qui gâte les lois et

» l'autre les hommes, ce qui fait que la violence doit » décider entre eux. » L'armée de ligne, « dont la na- » ture est la servitude, » emboite le pas avec la *Garde nationale* « dangereuse institution », et coudoie tout un traité sur *la Religion*, *la Théocratie* et le Christianisme.

Nous ne pensons pas nous tromper en affirmant que Saint-Just écrivait, jour par jour, heure par heure, tout ce qu'il pensait soit sur un évènement accompli, soit sur un des nombreux sujets qui se discutaient ou à la tribune, ou dans la presse, ou dans les livres, ou dans les brochures que ces temps d'agitation enfantaient chaque matin. La vieille domestique de Blérancourt nous confirme dans notre pensée, quand elle dit que Saint-Just écrivait sans cesse sous sa charmille favorite. Ce sont ces lambeaux de pensées empruntées soit à ses lectures, soit à ses journaux, soit à ses propres inspirations modifiées ensuite pour les nécessités de l'élection, qu'alors il ajusta plus ou moins péniblement les uns aux autres. Il crut faire un livre en réunissant ces fragments, ces bribes d'idées, ces lambeaux de méditations. De ces feuillets épars, précédés d'une préface et suivis de quelques pages de conclusion, rangés d'abord dans l'ordre chronologique, ensuite d'après une apparence plus ou moins sérieuse, plus ou moins trompeuse, de relations, d'attraction, d'affinité, il composa ce receuil qui manque d'ensemble et d'unité, à la rédaction et à l'assemblage duquel la logique ne réclame aucun droit.

Cette confusion devait-elle blesser les lecteurs auxquels s'adressait le jeune ambitieux? Nous ne le croyons pas. Cette confusion du livre se trouvait être l'état habituel de

la grande généralité des esprits dans la bourgeoisie. On voulait la Royauté qu'on aimait encore, et on en discutait le principe. On détestait cette noblesse et ce clergé dont on s'arrachait les dépouilles, et on couvait d'effroyables ardeurs pour cette aristocratie qu'on allait renverser parce que tous ne pouvaient y arriver, et on prétendait respecter cette religion dont on avait tant ri avec les philosophes. La bourgeoisie avait la tête et l'esprit bourrés de maximes sur l'indépendance et la liberté, et commençait à s'apercevoir que ces idées, démuselées, allaient avoir besoin de digues puissantes et qu'on ne savait où trouver. Cette bourgeoisie, instruite par ses journaux, et quelle éducation! savait un peu de tout, parlait beaucoup de tout, n'avait pas de vrai savoir. Résultat moral et intellectuel de l'Encyclopédie, il se présentait à elle un jeune homme qui lui redisait en termes mystiques ce qu'elle savait, ce qu'elle pensait ou à peu près, et cela tout aussi peu coordonné dans le livre que dans les esprits. Avec toutes ces qualités négatives, le livre de Saint-Just portait l'empreinte d'une emphase prophétique qui dut passer pour une immense portée de jugement, pour de la profondeur, pour du talent. Il nous semble donc impossible qu'il n'ait point conquis un certain succès que n'avait point eu l'*Organt*, que n'auraient pu avoir les *Fragments des Institutions*, brochure trop radicale, effrayante de nouveauté et d'audace. Destiné à agir sur la bourgeoisie, le livre de l'*Esprit de la Révolution*, très bourgeois, sinon dans la forme, du moins quant à la pensée qui oscille, n'a point de précision, et

n'ose se prononcer; ce livre, disons nous, décida donc et par conséquent le succès de Saint-Just.

La bourgeoisie, en effet, avait applaudi d'abord aux harangueurs du Palais-Royal; c'était son premier sentiment que Saint-Just avait dépeint avec tant de vérité en ces termes (page 32) : «Tout ce qui porte atteinte à une » Constitution libre est un crime affreux; la moindre » tache gagne tout le corps. Il n'est rien de plus doux » pour l'oreille de la liberté que le tumulte et les cris » d'une Assemblée du peuple; là s'éveillent les grandes » âmes; là se démasquent les indignités; là le mérite » éclate dans toute sa force; là tout ce qui est faux fait » place à la vérité. Le silence des comices est la langueur » de l'esprit public. Le peuple est corrompu ou jaloux » de sa gloire. »

Mais bientôt la bourgeoisie s'effraya de ce dévergondage, de cette audace des Camille Desmoulins, des Marat, des Loustalot, des Carra, des Saint-Hurugues, de cent autres; elle dut alors vivement approuver ce blâme énergique adressé par Saint-Just aux orateurs de la foule : « Le calme et l'esprit de nos monarchies ne demande » point qu'on discoure dans les places publiques; cela » n'irait guères que dans de pressants périls, comme aux » jours de la prise de la Bastille; on ne s'aperçut jamais » plus qu'à cette époque combien l'esprit et bien plus en» core l'esprit humain brûlaient pour la liberté. Mais ces » orateurs, qui préparaient alors la Constitution, au» raient ensuite bouleversé le gouvernement paisible. ». (Page 124.)

La bourgeoisie, voulant de la religion, non pour elle

comme principe, mais pour le peuple comme lien puissant, comme temps d'arrêt, comme sanction pénale dans un autre monde, croyait aussi et disait aussi avec Saint-Just que « le mépris pour les choses du monde, le par- » don des injures, l'indifférence pour l'esclavage ou la » liberté, la soumission au joug des hommes, sous pré- » texte que c'est le bras de Dieu qui s'appesantit, tout cela » n'est pas l'Evangile, mais son travestissement théocra- » tique; l'Evangile n'a voulu former que l'homme et ne » s'est point mêlé du citoyen, et ces vertus que l'escla- » vage a rendues politiques ne sont que des vertus pri- » vées. » Avec lui, elle répétait que « s'il faut obéir aux » puissances, ce n'est pas qu'on veuille dire qu'il faille » obéir aux tyrans, mais aux lois décrétées par le souve- » rain; qu'il faille pardonner le mal, ce n'est point à dire » qu'il faille être indifférent à la Patrie et pardonner aux » ennemis qui la dévastent; il faut pardonner à nos frères » tout ce qui nous blesse profondément, mais non tout » ce qui blesse les lois du contrat; que la religion est au- » dessus des prêtres, parce qu'ils prétendent représenter » la souveraineté divine, qui n'est pas moins incommu- » nicable que la souveraineté du monde. »

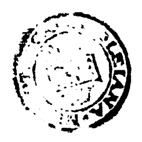
La bourgeoisie devait frémir quand il lui répétait « que » le trône et l'autel sont inébranlables alors qu'ils sont » unis, » et se réjouir quand, en parlant de la loi récente sur la Constitution Civile du Clergé, il affirmait que par elle « Dieu et la vérité furent affranchis du joug de » leurs prêtres. »

Elle dut tressaillir de fierté quand elle lut la conclusion du livre : « Quand les hommes seront libres, ils seront

» égaux ; quand ils seront égaux, ils seront justes. Ce qui » est honnête se suit de soi-même. » Or, la bourgeoisie n'avait-elle pas conquis tout-à-l'heure sa liberté sur les abus, son égalité sur les privilèges ? Elle était donc la magnifique expression de la justice et de l'honnêteté ! La conclusion était forcée.

Aussi cette dernière phrase du livre de Saint-Just nous paraît-elle d'une haute habileté. L'ambition avait admirablement inspiré cet homme si jeune. Ce livre, répandu à propos dans son département, prépara donc parfaitement son succès que constatent son élection de l'année prochaine et le discours éloquent du président de l'Assemblée électorale de Soissons.

Mais quelle valeur a-t-il conquis aux yeux de l'histoire ? Comme pensée, il n'est qu'un reflet, n'a rien préparé et au contraire suit la remorque de l'esprit public dont il constate l'état puisqu'il le flatte. Comme forme, ce n'est là qu'un pastiche prétentieux de Montesquieu. C'est une copie déteinte, une œuvre de jeune homme qui ne s'est pas trouvé encore. Il est remarquable seulement comme contraste, nous l'avons plusieurs fois répété ; mais alors, et à ce point de vue, il mérite toute l'attention des historiens qui n'ont point connu Saint-Just prêchant la *Conservation*, mot politique qu'il emploie deux fois, qu'il a créé peut-être, car nous ne le connaissons dans la bouche d'aucun orateur ou sous la plume d'aucun écrivain du temps ; des historiens qui ne savent pas ses oscillations, ses tendresses monarchiques ; des historiens qui n'ont pas même une idée des précédents bucoliques, anacréontiques et politiques du célèbre triumvir.



III.

Jusqu'à présent, Saint-Just, malgré sa minorité selon la loi, a été admis dans toutes les assemblées électorales ; il a pris part à la discussion et au vote du Chef-lieu, à la nomination des membres du Conseil général, des juges, des curés. Si quelques voix se sont élevées pour faire entendre de timides protestations, les électeurs ont passé outre et violaient en sa faveur la Constitution qui exigeait des conditions de capacité, d'âge. Dans une réunion, un sieur Gelée, notaire à Blérancourt, avait invoqué l'article interdisant toute opération électorale aux citoyens qui n'avaient pas atteint l'âge légal de vingt-cinq ans. « On l'a » chassé par les épaules, » écrit Saint-Just à Camille Desmoulins. Cette fois, ses adversaires vont avoir raison contre lui, mais non sans mal et sans lutte.

Les élections pour la nomination des députés à l'Assemblée Législative avaient été longtemps retardées. Enfin parut le décret qui les fixa du 25 août au 5 septembre

1791. Les opérations préparatoires pour la confection des listes avaient lieu au chef-lieu de chaque canton. Les citoyens actifs du canton de Blérancourt s'étaient donc réunis le 23 août. A l'appel de son nom, Saint-Just allait répondre, quand trois habitants de la ville, le sieur Gelée, qui lui avait, en 1790, fait une première fois de l'opposition, le sieur Labbé et un nommé Massy, chirurgien, se présentèrent au bureau et déclarèrent s'opposer formellement à ce qu'il fût admis à voter, car il ne réunissait pas, selon eux, les qualités requises pour être admis au nombre des citoyens actifs : il n'avait pas encore l'âge de vingt-cinq ans. Ils concluaient à ce que le bureau leur donnât acte de leur protestation, à ce qu'on ne l'admît pas au scrutin, et même à ce qu'on l'invitât à se retirer de l'Assemblée primaire. Il s'agissait là d'une importante décision à prendre. Les partisans de Saint-Just comprirent que ce n'était pas seulement par respect pour la loi que leurs adversaires contestaient à leur candidat son droit et son titre d'électeur. Dans le citoyen actif, c'était le député qu'on voulait étouffer. Toutes les chances étaient à Saint-Just. Ses amis se trouvaient en majorité déjà dans le corps électoral. Son livre lui avait ramené quelques voix. On avait depuis longtemps préparé le succès par une brigue habile et persévérante. On avait vu tous les électeurs de la campagne. On avait reçu force promesses, et tout cela tomberait devant l'opposition de quelques jaloux! La discussion fut ardente et longue, et ne changea les dispositions de personne. Bien que la loi fût impérative, l'Assemblée repoussa la protestation, à l'unanimité des voix moins celles des sieurs Gelée, Labbé

et Massy. Elle décida que Saint-Just serait admis à voter, sous la réserve cependant des droits respectifs des parties.

Appel de cette décision séditieuse fut porté devant le District de Chauny, dont le procureur-syndic, représentant immédiat et dévoué de la légalité, blâma énergiquement la conduite des électeurs du canton de Blérancourt. Un acte de notoriété à la main, il prouva que Louis-Léon-Antoine-Florelle de Saint-Just était né le 25 août 1769, et n'avait donc que vingt-trois ans à peine. Il conclut à ce que sa nomination fût déclarée illégale et nulle, à ce qu'il lui fût fait défense de paraître en qualité de citoyen actif aux assemblées primaires jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans, et même de prendre la qualification d'électeur. Le Directoire du District adopta les conclusions de ce réquisitoire, adressa au Département le procès-verbal du canton de Blérancourt, et un arrêté du Département ordonna de rayer Saint-Just de la liste électorale; ce qui n'empêcha pas quelques voix obstinées de se porter sur lui lorsqu'on nomma les députés. Quand on saura que le sieur Gelée était le père de la belle Mme Thorin dont il déplorait l'inconduite et la liaison avec Saint-Just, on aura l'intelligence de cette opposition acharnée contre le jeune candidat. Ce n'est plus là une lutte politique qui s'explique par l'outrecuidance de l'ambition d'un côté, et de l'autre par la peur de cette ambition. C'est un combat engagé seulement entre des passions privées dont l'histoire ne se préoccupe point assez. Sans doute, sans l'intervention d'un père outragé, Saint-Just se fût fait élire à l'Assemblée Législative.

Il porta la peine du trouble apporté par lui dans une famille dont le silence et les votes lui eussent été probablement acquis.

A partir de cet échec, Saint-Just disparaît pour longtemps aux yeux de l'histoire. Orgueilleux comme il l'était, profondément froissé, ce nouvel Achille se retira sous sa tente, en prononçant de sourdes menaces, en couvant de terribles vengeances. Vaincu pour la première fois, il succombait sous le poids de sa défaite imprévue. Il évitait les regards de ses concitoyens et demandait à ses livres, aux études de sa retraite, à ses rêveries solitaires et rendues plus mélancoliques encore par le murmure du ruisseau servant de limite au jardin de sa mère, moins des consolations qu'un redoublement d'aigreur, de haine et de mépris pour les hommes.

Il est une lettre de lui qui nous peint admirablement l'état de son âme. On y lit la colère atteignant les limites de la déraison. Une contrariété dont la cause est restée inconnue l'a aigri encore ; dans le paroxysme de sa rage, il écrit à un de ses amis, un M. Daubigny, ce billet qu'on croirait émané d'un fou, tant il est incohérent, violent, empreint d'exagération furieuse. C'est toute une révélation de l'avenir. C'est toute une prophétie de malheur et de sang :

« Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête ; je » vous en conjure ; mais ne vous oubliez pas toutefois » dans votre municipalité. J'ai proclamé ici le destin que » je vous prédis : vous serez un jour un grand homme de » la République. *Pour moi, depuis que je suis ici, je suis* » *tourmenté d'une fièvre républicaine qui me dévore et me*

» *consume*. J'envoie par le même courrier, à votre frère, » la deuxième. Procurez-vous la dès qu'elle sera prête. » Donnez-en à MM. de Lameth et Barnave; j'y parle » d'eux. *Vous m'y trouverez grand quelquefois*. Il est mal- » heureux que je ne puisse rester à Paris. *Je me sens de* » *quoi surnager dans le siècle*. Compagnon de gloire et de » liberté, prêchez-la dans vos Sections; que le péril vous » enflamme. *Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour* » *moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais, que j'estime* » *son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce que* » *j'ai pénétré son âme*, et qu'il craint que je ne le tra- » hisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et » recommandez-le-lui, car il n'a point encore l'audace » d'une vertu magnanime. Adieu; *je suis au-dessus du* » *malheur*. Je supporterai tout; mais je dirai la vérité. » *Vous êtes tous des lâches, qui ne m'avez point apprécié*. » *Ma palme s'élèvera pourtant, et vous obscurcira peut-* » *être. Infâmes que vous êtes, je suis un fourbe, un scélé-* » *rat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner! Arra-* » *chez mon cœur et mangez-le; vous deviendrez ce que* » *vous n'êtes point: grands!*

» J'ai donné à Clé un mot par lequel je vous prie de ne » lui point remettre d'exemplaire de ma lettre. Je vous le » défends très-expressément, et si vous le faisiez, je le » regarderais comme le trait d'un ennemi. *Je suis craint* » *de l'administration, je suis envié*, et tant que je n'aurai » point un sort qui me mette à l'abri de mon pays, j'ai » tout ici à ménager. Il suffit; j'espère que Clé reviendra » les mains vides, où je ne vous le pardonnerai pas.

» *O Dieu! faut-il que Brutus languisse oublié loin de*

» *Rome! Mon parti est pris cependant : si Brutus ne tue*
» *point les autres, il se tuera lui-même.*

» Adieu, venez. *Signé* SAINT-JUST. »

Ce Daubigny (1), compatriote de Saint-Just et qui tenait déjà une haute place dans l'administration, qu'a-t-il donc fait à Saint-Just? En quoi l'a-t-il gêné? Que signifie cette phrase : « Faut-il que Brutus languisse loin de » Rome! » Cette lettre, mystère dont on ne retrouvera sans doute jamais la clé, indique un évènement sérieux dans la vie de Saint-Just; lequel? Est-ce son échec électoral de septembre 1791? mais la lettre est datée du 20 juillet 1792. Il serait bien important d'arriver à la découverte de la vraie cause de cet accès de folie furieuse, dans les transports de laquelle fut écrite cette effroyable menace : « Mon parti est pris! si Brutus ne tue point les » autres, il se tuera lui-même...! »

Est-ce une contrariété d'amour? A cette époque continuait, plus ardente que jamais, une liaison amoureuse dont nous avons dit un mot au début de cette étude. La beauté de Saint-Just, l'attention qui l'entourait, peut-

(1) Daubigny, grand ami de Saint-Just qui, le 1er octobre 1794, le défendra à la Convention contre une accusation de vol et l'aidera à entrer dans un des postes les plus éminents du ministère de la guerre, fut nommé juge au premier Tribunal révolutionnaire et plus tard officier municipal. En 1793, Saint-Just et Robespierre font son éloge aux Jacobins et le confirment dans ses fonctions de municipal, lorsque, à l'épuration de la Commune, il fut ajourné. Quant il fut traduit devant le Tribunal révolutionnaire toujours sous la même accusation de vol reproduite par Bourdon de l'Oise, Robespierre fit rapporter le décret.

être aussi sa mélancolie, avaient fait une profonde impression sur le cœur de la femme d'un des principaux habitants de Blérancourt. Nous ne dirons pas tous les détails de cette intrigue que menait une autre femme du pays chez laquelle les deux amants se voyaient avec aussi peu de précautions et de mystère que possible. C'est l'histoire de toutes les femmes qui manquent à leurs devoirs, de tous les jeunes gens qui se font un jeu de l'honneur des familles. M. Thorin était membre du Conseil général alors en permanence à Laon. Sa femme ne l'avait jamais aimé. L'isolement et la haine avaient depuis longtemps livré cette femme sans défense à Saint-Just. C'est à elle qu'il disait ses espérances d'avenir, ses projets, ses chagrins; elle l'encourageait et le consolait. C'est elle qui, plus tard, quand il fut au pouvoir, lui dénonçait ses compatriotes, ceux qu'elle appelait des ennemis et contre lesquels elle excitait ses colères. Cette femme lui était devenue si nécessaire qu'il l'emmena avec lui, nous l'avons déjà dit, quand, plus heureux que l'année précédente, il fut nommé représentant du peuple à la Convention et quitta Blérancourt pour n'y plus revenir. Brutus allait prendre possession de Rome.

Cette fois, Saint-Just réunissait toutes les capacités exigées par la Constitution révisée et se présentait à l'Assemblée électorale avec d'assez belles chances. Sa réputation s'était répandue dans le département. Tout ce qu'on y comptait d'exagérés, de révolutionnaires, d'hommes jeunes et par conséquent ardents, s'étaient donné le mot. De Paris les clubs, obéissant à Robespierre, poussaient aussi à la réussite de Saint-Just qu'ils

opposaient notamment à Condorcet, l'un des chefs de la Gironde haïe. Ces agents électoraux, qu'alors on appelait les Frères-Lais, et qui avaient pour mission de travailler les élections en province, avaient fait dans l'Aisne une propagande très active en faveur du protégé de leur grand chef.

Les électeurs départementaux de l'Aisne se réunirent, le 2 septembre 1792, à Soissons dans l'église Saint-Gervais. Après la célébration de la grand'messe chantée devant eux par l'évêque constitutionnel, les opérations commencèrent. Saint-Just, le plus jeune de tous, fut appelé comme secrétaire au bureau provisoire. Le 4 septembre, les préliminaires de l'élection se terminèrent par la constitution définitive des bureaux qui devaient procéder au dépouillement du scrutin. Saint-Just fut porté à la présidence du premier bureau. On le voit, son crédit augmente. Il gagne du terrain. Cependant, sur 650 votants, il ne réunit que 349 suffrages. Condorcet, présenté en même temps que Saint-Just, l'un au nom du *Modérantisme*, l'autre au nom du *Progrès*, ne réussit pas à ce tour de scrutin.

Le nom de Saint-Just fut proclamé par le président de l'Assemblée au milieu des applaudissements enthousiastes de ses amis. Quand le jeune conventionnel apparut dans la salle, ce fut un concert d'acclamations auxquelles se joignirent même les électeurs qui tout à l'heure lui avaient refusé leurs voix. Sa tendre jeunesse, son grand air, l'intelligence froide qui rayonnait sur son front, sa confiance en lui-même, avaient triomphé des hostilités. Voici ce que nous lisons au procès-verbal d'élection :

» M. le président lui a dit deux mots *sur ses vertus qui*
» *ont devancé son âge.* M. Saint-Just a répondu en mar-
» quant à l'Assemblée toute sa *sensibilité* et la plus grande
» modestie; il a en outre prêté le serment de maintenir
» la liberté et l'égalité, et le son des cloches a annoncé
» sa nomination. »

C'en est fait. Dans l'ivresse de son triomphe, Saint-Just court à Paris rejoindre Robespierre. Rien ne séparera plus désormais ces deux hommes qu'une attraction magnétique a unis bien avant qu'ils se connussent, qui se sont compris d'instinct, et que la lettre adulatrice de 1790 condamnait d'avance au même supplice, expiation des mêmes fautes, des mêmes crimes.

Mais avant de commencer le récit de la funèbre série d'évènements préparés et accomplis par cette même volonté en deux corps, par cette effroyable dualité humaine à une seule âme, il nous faut relever une de ces erreurs qui font du livre de M. de Lamartine, *les Girondins*, un long roman sans valeur pour l'histoire ne sachant plus où est la vérité, où est le mensonge, où il faut croire, où il faut douter.

M. de Lamartine raconte les sanglantes journées de septembre 1792. Il veut prouver que Robespierre n'a participé en rien au massacre; que s'il a laissé l'évènement à lui-même, s'il n'a rien essayé pour en arrêter l'accomplissement, au moins n'y a-t-il pris aucune part matérielle, au moins ne peut-on lui en faire endosser la hideuse responsabilité. Il se lava les mains de ce sang, dit M. de Lamartine, qui étaie son opinion d'une conversation intime où Saint-Just fournit, à la façon des

confidents de l'ancienne tragédie, la réplique à Robespierre qu'on fait là poser pour les nécessités de sa réhabilitation. C'est toute une scène de fantasmagorie tracée là par l'historien-poëte. Rien n'y manque; les détails intimes et affirmatifs, les mystérieuses horreurs de la nuit, les sombres pensées s'échangeant à voix basse, les hésitations de Robespierre qui a toujours hésité, le sommeil de ce terrible Saint-Just qui dormirait sur des cadavres, tout va concourir à donner à ce récit une apparence sérieuse de vérité qui séduit, s'impose, force les consciences et ajoute un trait de plus à la ressemblance, un trait qui, s'il était vrai, complèterait les physionomies. Ecoutons donc M. de Lamartine.

« En ce temps-là, » écrit-il, « Robespierre et le jeune » Saint-Just, l'un déjà célèbre, l'autre très-obscur encore, » vivaient dans cette intimité familière du maître et de » l'élève. Saint-Just, mêlé au mouvement du temps, sui« vait et devançait de l'œil les crises de la Révolution, » avec la froide impassibilité d'une logique qui rend le » cœur sec comme un système et cruel comme une » abstraction. La politique était à ses yeux un combat » à mort, et les vaincus étaient des victimes. Le 2 sep» tembre, à onze heures du soir, Robespierre et Saint» Just sortirent ensemble des Jacobins, harassés de » fatigue de corps et d'esprit d'une journée passée toute » entière dans le tumulte des délibérations; car ils » allaient de Section en Section pour préparer le grand » égorgement de la prochaine nuit.

» Saint-Just logeait dans une petite chambre d'hôtel » garni de la rue Sainte-Anne, tout près de Robespierre.

» En causant des évènements du jour et des menaces du » lendemain, les deux amis arrivèrent à la porte de la » maison de Saint-Just. Robespierre, absorbé par ses » pensées, monta pour continuer l'entretien jusque dans » la chambre du jeune homme. Saint-Just jeta ses vête- » ments sur une chaise et se disposa pour le sommeil. — » Que fais-tu donc? lui dit Robespierre. — Je me cou- » che, répondit Saint-Just. —Quoi! tu peux dormir dans » une pareille nuit, reprit Robespierre, n'entends-tu pas » le tocsin? Ne sais-tu pas que cette nuit sera peut-être » la dernière pour des milliers de nos semblables, qui » sont des hommes au moment où tu t'endors, et qui » seront des cadavres à l'heure où tu te réveilleras.

» Hélas! répondit Saint-Just, je sais qu'on égorgera » peut-être cette nuit, je le déplore, je voudrais être » assez puissant pour modérer les convulsions d'une so- » ciété qui se débat entre la liberté et la mort, mais que » suis-je? Et puis, après tout, ceux qu'on immolera cette » nuit ne sont pas les amis de nos idées. Adieu, et il s'en- » dormit.

» Le lendemain, au point du jour, Saint-Just en s'é- » veillant vit Robespierre qui se promenait à pas inter- » rompus dans la chambre et qui, de temps en temps, » collait son front contre les vitres de la fenêtre, regar- » dant le jour dans le ciel et écoutant les bruits de la rue. » Saint-Just, étonné de revoir son ami de si grand matin » à la même place : « Quoi donc te ramène si tôt aujour- » d'hui, » dit-il à Robespierre. — Qu'est-ce qui me ra- » mène, répondit celui-ci, penses-tu donc que je sois » revenu! — Quoi! tu n'es pas allé dormir? — Dormir,

» dormir! s'écria Robespierre, dormir pendant que des » centaines d'assassins égorgeaient des milliers de victi» mes et que le sang pur ou impur coulait comme l'eau » dans les égoûts. Oh non! poursuivit-il d'une voix som» bre et avec un sourire sardonique sur les lèvres, non » je ne me suis pas couché. J'ai veillé comme le remords » ou comme le crime. Oui, j'ai eu la faiblesse de ne pas » dormir, mais Danton, lui, a dormi! »

Nous allons souffler sur cette scène émouvante, admirablement tracée, admirablement écrite, et il n'en restera ni une phrase, ni un mot, ni un souvenir. A l'aide d'une pièce et d'une date authentiques, nous allons renverser tout cet échafaudage de drame et de poésie.

Pendant la nuit du 2 septembre, Saint-Just, qui n'avait pas le don d'ubiquité, ne pouvait avoir assisté aux délibérations des égorgeurs du club des Jacobins. A onze heures du soir, il ne pouvait rentrer dans sa modeste chambre de la rue Sainte-Anne de Paris; car, le 2 septembre, il prenait part aux premières opérations de l'Assemblée électorale de l'Aisne réunie dans l'église de Soissons; car, détail pour détail, couleur locale pour couleur locale, il assistait à la messe pontificalement célébrée par l'évêque de Marolle; car, choisi ce jour-là en raison de son âge, comme secrétaire du bureau provisoire, il était, un instant après, nommé président du premier bureau, ainsi que nous l'avons dit tout-à-l'heure. M. de Lamartine parle d'un confident problématique, car il ne le nomme pas, de Robespierre et de Saint-Just, confident qui aurait « survécu à ces temps sinistres. » Nous, nous avons demandé nos confidences au procès-verbal

tenu heure par heure, fait par fait, au procès-verbal authentique des opérations, au procès-verbal qu'un hasard heureux et inattendu nous a tout dernièrement fait retrouver dans les archives révolutionnaires du département de l'Aisne.

Aux yeux de tous, Saint-Just est un de ces misérables que parfois l'humanité enfante dans un jour néfaste, un de ces monstres pour lequel on ne se sent ni pitié, ni indulgence; mais encore ne faut-il pas ensanglanter plus qu'elle ne l'est cette sanglante figure pour qu'elle serve de repoussoir hideux à ce Robespierre qu'on veut rendre moins effroyable, lui, en raison de l'effroi inspiré par son entourage. Pour croire que Saint-Just, à la veille de l'immense massacre du 3 septembre, a pu dormir pendant que Robespierre ne pouvait goûter le repos, il faudrait croire aussi que Saint-Just s'était déjà trouvé, s'était fait ce bourreau par système que l'année suivante exposera à notre horreur. En entrant à la Convention, il apportait d'effroyables instincts de cruauté et non un plan de cruauté.

Comme caractère et comme date, le récit de M. de Lamartine n'est donc qu'une erreur bien habillée.

Une fois encore, Saint-Just reparut à Soissons. C'était peu de jours après sa nomination. Il s'agissait de la formation de bataillons de volontaires. Déjà grandi par son titre de député, il vint hâter les enrôlements, porter par sa présence et ses discours l'enthousiasme patriotique dans les jeunes cœurs. L'autel de la Patrie était dressé dans l'antique cathédrale. Avant l'ouverture des registres où s'inscrivaient les engagements, Saint-Just prononça quel-

ques paroles suivies d'applaudissements « à tout rom» pre, » dit un procès-verbal du temps. Malheureusement, ce discours n'a pas été reproduit, ni même analysé.

Après son départ pour la Convention, on ne le revit plus qu'une seule fois aussi dans Blérancourt. Il y revint pour vendre sa part de patrimoine. Un biographe a écrit qu'en partant pour la Convention, Saint-Just avait fait don à la ville de Blérancourt du peu de biens qu'il possédait, et il tombe en admiration devant cette générosité et ce mépris des richesses. C'est encore là une de ces faussetés intéressantes et intéressées qu'il faut détruire à jamais, un de ces rayons d'une auréole mensongère qu'il importe d'éteindre. Saint-Just vendit sept mille livres une pièce de terre qu'il avait à Nampcelle. Il revint en toucher le prix lui-même. Il existe un témoin de ce fait; c'est le fils d'un des amis de Saint-Just. Tout enfant qu'il fût alors, il se rappelle avoir vu compter l'argent devant lui; cette somme fut remise en dépôt au père de ce témoin, à cet ami dans lequel Saint-Just avait toute confiance et auquel il redemandait son argent en raison de ses besoins.

———

IV.

En arrivant à Paris quelques jours avant l'ouverture de la session, Saint-Just, précédé par une grande réputation de talent et surtout de volonté, fut entouré par ces députés qui avaient pris pour chefs Robespierre et Danton déjà jaloux l'un de l'autre, mais non encore certains du pouvoir, ce qui explique leur union des premiers temps de la Convention. Chez Robespierre, il rencontra Lebas tout à l'heure son Euryale, Lacoste qui demandera son arrestation, Tallien qui l'écrasera, le lâche Legendre, bourreau de tous ceux qui ont eu confiance en lui, Camille Desmoulins, dont il s'est déjà deux fois séparé, d'abord quand il écrivait cette phrase de son livre de l'*Esprit de la Révolution* : « Quel que fût son ardeur et la » passion de son style, il ne put être redouté que par des » hommes qui méritaient qu'on informât contre eux; » l'orateur, d'ailleurs estimable, qui le dénonça, justifia » le cri des tribunes; il était ami ou dupe de ceux qu'é-

» pouvantait la censure ; » ensuite dans sa fameuse lettre à Daubigny.

Dans ces réunions du soir où l'on se préparait à enfanter la future Montagne, où l'on causait de l'attitude à prendre dès les premières et très-prochaines séances de la Convention, Saint-Just se fit remarquer par sa froide retenue au milieu de ces jeunes Exagérés dont il dépassait cependant le radicalisme et l'exaltation. Il souriait dédaigneusement aux saillies spirituelles de Camille Desmoulins qu'il méprisait. Il souffrait à entendre les phrases envenimées du bilieux Marat dont il disait qu'il « eût été un Scythe à » Persépolis, que sa pénétration fut ingénieuse à chercher » de la profondeur aux moindres démarches des hommes, » qu'il eut une âme pleine de sens, mais trop inquiète. » Il écoutait encore avec respect Danton dont il admirait l'énergie et les discours pleins d'une force brutale et décidée. Nous savons de quel culte il enveloppait Robespierre « dont l'énergie, » selon lui, « la sagesse et » l'exemple donnèrent beaucoup de force aux nouvelles » maximes. » Saint-Just étudiait donc avec attention au milieu de ces réunions préparatoires où d'autres accouraient pour parler, pour se faire remarquer et admirer, pour recruter des soldats dont ils seraient les généraux dans cette rude guerre que les partis allaient se déclarer. En le voyant si sérieux, si calme en apparence, bien qu'il connût les sursautements, les bouillonnements orageux de cette âme, — « un volcan neigeux, » — Robespierre se sentait heureux et fier du dévouement qui lui livrait ce puissant jeune homme. Il se promit de l'exploiter mais sagement, mais avec prudence. Sentencieux

comme un oracle, aussi sobre de paroles qu'un oracle, Saint-Just avait toutes les qualités que Robespierre se savait ne pas posséder : la pensée qui étonne, la concision qui fait penser, même quand elle ne couvre aucune idée, la dureté du langage qui effraie. Robespierre n'aima jamais personne ; il ne fut pas touché de ce dévouement de Saint-Just. L'ambitieux d'âge et d'expérience, l'ambitieux sans cœur ne vit qu'un levier utile et solide dans cet ambitieux assez jeune, assez inexpérimenté pour écouter encore la voix de l'amitié et obéir à une prédilection. Il serait curieux de pouvoir suivre pas à pas les progrès de cette étrange fascination exercée par l'homme vulgaire et médiocre sur cet homme supérieur dont le plus grand tort fut peut-être d'avoir réussi trop jeune et d'avoir été livré, sans défense possible, à un misérable qui, à force d'adresse, de flagorneries, de caresses, eut l'art de faire longtemps de Saint-Just le plus complaisant de ses complices, le plus servilement obéissant de tous ses seydes. Ainsi, dès l'abord, Robespierre subjugua complètement Saint-Just qui s'offrait de lui-même et ne répugnait pas au joug.

Et d'ailleurs pouvait-il et voulait-il résister à cette étrange fascination, à cet entraînement fatal qui le tirait de la foule, qui le prenait lui si ignoré la veille pour le jeter parmi les plus connus, lui si impuissant pour le mêler aux plus forts, lui le provincial hier encore sans avenir pour en faire l'ami de tous ces grands révolutionnaires, l'égal en un jour de ceux qui depuis trois ans dirigeaient le mouvement des esprits, des idées, un des conquérants et des maîtres absolus de la France ?

Ce fut dans une des réunions des plus jeunes membres de la Convention qu'on résolut de marquer par un coup d'éclat la première séance de la session. Danton, Robespierre, les habiles enfin, ceux qui avaient déjà gouté du pouvoir et craignaient de se compromettre par une imprudence, avaient bien arrêté la déchéance de la Royauté et l'avènement de cette République dont les Girondins avaient parlé les premiers dès 1791 ; mais ils voulaient amener avec précaution le succès de ces mesures si radicales et auxquelles la Nation ne leur semblait pas peut-être encore assez préparée. En haine des Girondins qui temporisaient aussi, au mépris d'une prudence qui n'était pas de leur âge, les jeunes députés, entraînés par un discours de Saint-Just, forcèrent la main à leurs anciens des précédentes assemblées. Dans un festin converti en club, on se partagea les rôles; on devait se répandre par la salle de la Convention pour chauffer les timides, rassurer les peureux, soulever de grandes clameurs qui, partant à la fois de tous les côtés et ressemblant à l'unanimité, étoufferaient la voix des Girondins, si quelques-uns de leurs orateurs essayaient de défendre la royauté à l'agonie. Saint-Just inspiré par Robespierre ennemi acharné de Brissot, agit, le 20 septembre, moins en vue de la République à proclamer qu'en vue déjà de la ruine des Girondins rivaux et détestés.

Le premier acte de la Convention sembla donner tort cependant à ce plan enfanté par la haine. Les Girondins réussirent exclusivement dans l'élection des présidents et des secrétaires du bureau provisoire. Les jeunes Montagnards s'en montrèrent plus ardents. Saint-Just leur

répétait qu'il fallait, à l'aide du vote de la République, compromettre doublement les modérés ; s'ils se réunissaient à l'opposition pour proclamer la République, ils se déconsidéreraient en acceptant de la minorité une résolution qu'ils n'avaient pas su trouver ; au contraire, s'ils la repoussaient, ils se perdaient aux yeux du peuple qui avait dit son dernier mot dans la nuit du 10 août et ne pouvait plus reculer. Poussé par ces instances, Collot-d'Herbois, ainsi qu'il avait été convenu la veille, demanda l'abolition de la Royauté. Le girondin Quinette, membre aussi, comme Saint-Just, de la députation de l'Aisne, essaya de faire entendre la voix de la raison, de calmer cet enthousiasme qui ne convenait pas à la gravité des circonstances ; c'était au peuple seul qu'appartenait, selon lui, la mission de faire un gouvernement positif. De violentes clameurs étouffèrent la voix de cet honnête homme trop faible, et, sur la proposition de l'évêque Grégoire, la Convention acclama l'abolition de la Royauté.

Telle fut l'influence immense que, dès les premiers jours, Saint-Just, sous l'action latente de Robespierre et dirigé par son maître peureux et habile, sut conquérir sur cette assemblée à laquelle, bizarrerie des contrastes, un de ses compatriotes de l'Aisne eut seul le courage de dire la vérité dans ce plus décisif des instants. Aussi la joie de Robespierre fut-elle immense. Saint-Just s'était montré digne de ce qu'il en attendait. Quand on saisit chez lui les pièces, objet du fameux rapport de Courtois, on trouva un lambeau de papier auquel Robespierre avait confié sa pensée sur son jeune ami. Cette note, écrite de sa main, ne renfermait que ces quatre mots

éloquents : « Grands talents. — Pur. — Dévoué. » S'il avait ajouté : hypocrite et implacable, Robespierre eût écrit tout ce qu'il y avait à écrire sur Saint-Just et n'eût rien laissé à faire pour le biographe.

Nous parlons d'hypocrisie. Nous en trouvons une preuve convaincante dans l'affectation de simplicité, de sobriété spartiate dont Saint-Just, dès son arrivée à la Convention, crut utile de se faire un moyen pour forcer l'attention. Retiré dans son intérieur, il y mena la vie la plus frugale, la plus austère. Son ancien ami Camille Desmoulins, tout en parlant beaucoup de la vie sévère de Lacédémone, faisait parade de sa gourmandise et de son amour des bons dîners. Saint-Just vécut comme un anachorète. Si plus tard nous pourrons constater sa présence moins vertueuse aux débauches de Clichy-la-Garenne et dans les cabinets secrets des fameux restaurateurs Méot et Vénua, dès l'abord il resta très-retiré et se contentant de son traitement de représentant ; mais il cherchait toutes les occasions de faire acte en public de cette sobriété d'apparât. Nous n'en voulons pour preuve que ce fait à peu près inconnu. Un jour, il travaillait au Comité de Salut Public avec quelques employés. Il se fit apporter pour son déjeûner un saucisson, du pain, une bouteille de vin. Il mangeait en se promenant à grands pas et semblait profondément réfléchir. Tout-à-coup, comme arrêté par une pensée qui lui fait violence, il se pose devant un des employés et s'écrie : « Que dirait Pitt, s'il » voyait le président de la Convention nationale de France » déjeuner avec du saucisson ! » Proussinalle, qui raconte cette curieuse anecdote, nomme le bureaucrate

quî l'avait receuillie et ajoute : « S'il existe encore quel-
» qu'employé de cet ancien bureau, il peut certifier la
» vérité de ce que j'avance. » Et ce n'est pas un seul écrivain qui nous servira dans la preuve de cette affectation de sobriété digne de la Crète et de Lacédémone, de ce que nous osons appeler hypocrisie détestable. Villatte écrivant en 1795, Senard dont les mémoires sont de 1824, viendront en aide à Proussinalle qui date son histoire de 1815.

Pendant quelques semaines, Saint-Just s'efface après son coup de maître du 21 septembre. Il sait déjà et d'instinct que l'homme politique n'est grand et véritablement puissant qu'à condition de ne pas se prodiguer et d'apparaître à propos. Il attend patiemment l'occasion. Il ne prend jamais la parole dans les discussions de la Convention. *Le Moniteur* ne prononce pas son nom. Une seule fois, on le voit monter à la tribune des Jacobins où, comme à l'Assemblée, il est sobre de discours.

Les Jacobins avaient été repoussés par les électeurs de Paris. Les Girondins, alors seuls représentants de la Modération et de l'Ordre en ce moment d'exaltation, avaient fait nommer Pétion maire; mais, par contre, Brissot avait été expulsé des Jacobins. Si le ministre Roland, dans son rapport sur l'état de Paris et de la France, demande la repression des excès; si les Modérés réclament l'établissement d'un Comité chargé de présenter un projet de loi contre les provocations au meurtre et à l'assassinat; si des fédérés des départements parcourent Paris en menaçant de mort Marat, Danton et Robespierre, par contre les Montagnards dénoncent au club des

Jacobins la Gironde accusée par eux de domination, d'absorption. Saint-Just monte à la tribune et excite encore cette grande colère des partis. Il sait que l'exaltation de la fureur peut seule pousser les minorités à l'audace, et par suite au succès.

» Citoyens, » dit-il aux Jacobins, « je ne sais quel coup » se prépare. Tout fermente dans Paris. C'est au mo» ment où il s'agit de juger le roi et de perdre Robes» pierre qu'on appelle tant de troupes à Paris. L'influence » des ministres est si grande que dès qu'ils paraissent à » la Convention, on convertit leurs désirs en lois. On » propose des décrets d'accusation contre les représen» tants du peuple. Barbaroux propose de juger le peuple » citoyen. Quel gouvernement que celui qui veut planter » l'arbre de la liberté sur les échafauds! Dénonçons à la » Nation tous ces traîtres! »

Saint-Just vient de parler du procès du roi. Abordons avec lui cette sanglante affaire. C'est là que ce scélérat grandiose va se révéler à la Convention frappée de terreur par cette apparition inattendue, et entraînée par cette éloquence brutale, violente et fascinatrice.

Dans le roi c'était la royauté que le parti jacobin poursuivait à outrance. Aussi le voyait-on pousser le peuple de Paris à de bruyantes manifestations, le peuple de la France à des pétitions irritées et menaçantes. Un premier rapport avait été déposé par Valazé sur les faits reprochés au tyran, et, le 7 novembre 1792, Mailhe, un autre de ces Girondins que la peur et l'ambition forçaient d'être cruels, présenta le rapport où étaient résolues affirmativement ces questions : Le roi peut être jugé; il sera jugé

par la Convention Nationale; la Convention fixera le jour auquel Louis XVI comparaîtra devant elle; le roi se défendra soit par lui, soit par ses conseils, soit verbalement, soit par écrit, et la Convention portera son jugement par appel nominal. — La discussion fut ajournée au 13 novembre.

Le 13, les débats s'ouvrirent par un discours de Pétion qui demandait que la question d'inviolabilité, « ce dogme » stupide », fût posée, et que l'Assemblée traitât simplement cette autre question : Le roi peut-il être jugé? Morisson, partisan de l'inviolabilité qui lui semblait garantie par la Constitution de 1791, avait à peine achevé ces paroles : « La loi ne prononce rien contre Louis XVI, » par conséquent, nous ne pouvons le juger, » que Saint-Just apparut à la tribune, froidement assuré, le regard dédaigneux, les lèvres pâles et serrées comme les ont les hommes résolus. Il était vêtu de ce costume élégant et historique qui vivra éternellement dans toutes les mémoires. A l'aspect de ce jeune homme que depuis un mois on rencontrait partout avec Robespierre, qui devait posséder les traditions et la pensée du maître, un silence de mort glaça l'Assemblée. Dans ce discours qu'il allait prononcer, elle le savait d'instinct, se trouvait le dernier mot de ce terrible procès. Saint-Just parla ainsi :

« J'entreprends de prouver que le roi peut être jugé;
» que l'opinion de Morisson qui conserve l'inviolabilité,
» et celle du Comité qui veut qu'on le juge en citoyen,
» sont également fausses, et qu'il doit être jugé dans des
» principes qui ne tiennent ni de l'une ni de l'autre.

» L'unique but du Comité fut de vous persuader que le

» roi devait être jugé en simple citoyen, *et moi je dis que* » *le roi doit être jugé en ennemi; que nous avons moins à* » *le juger qu'à le combattre;* et que n'étant pour rien dans » le contrat qui unit les Français, les formes de la pro» cédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi » du droit des gens.

» Faute de distinction, on est tombé dans des formes » sans principes, qui conduiraient le roi à l'impunité, » fixeraient trop longtemps les yeux sur lui, ou qui lais» seraient sur son jugement une tache de sévérité exces» sive. Je me suis souvent aperçu que de fausses me» sures de prudence, le recueillement, étaient souvent » ici de véritables imprudences; et après celle qui recule » le moment de nous donner des lois, la plus funeste se» rait celle qui nous ferait temporiser avec le roi. *Un* » *jour peut-être, les hommes, aussi éloignés de nos préju-* » *gés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonne-* » *ront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de* » *religieux que de juger un tyran, où le peuple qui eut un* » *tyran à juger, l'éleva au rang de citoyen, avant d'exa-* » *miner ses crimes.* »

Que sont les formes lentement prudentes de la justice pour cet homme qui s'écrie ave une audace de pensée et de paroles à laquelle les échos de la Convention ne sont point encore habitués : « *On s'étonnera qu'au 18e siècle* » *on ait été moins avancé que du temps de César; le tyran* » *fut immolé en plein sénat, sans autres formalités que* » *vingt-deux coups de poignards, sans autres lois que la li-* » *berté de Rome.* Et aujourd'hui, l'on fait avec respect le » procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en fla-

» grant délit, la main dans le sang, la main dans le
» crime! *Ceux qui attacheront quelque importance au juste*
» *châtiment d'un roi, ne fonderont jamais une République.*
» Parmi nous, la finesse des esprits et des caractères est
» un grand obstacle à la liberté. On embellit toutes les
» erreurs, et le plus souvent la vérité n'est que la séduc-
» tion de notre goût.

» C'est ainsi que chacun rapproche le procès du roi de
» ses vues particulières; les uns semblent craindre de
» porter plus tard la peine de leur courage; les autres
» n'ont point renoncé à la Monarchie. Ceux-ci craignent
« un exemple de vertu qui serait un lien d'esprit public
» et d'unité dans la République. Nous, nous jugeons tous
» avec sévérité, je dirai même avec fureur. Nous ne son-
» geons qu'à modifier l'énergie du peuple et de la liberté,
» tandis qu'on accuse à peine l'ennemi commun, et que
» tout le monde, ou rempli de faiblesse, ou engagé dans
» le crime, se regarde avant de frapper le premier coup.
» Nous cherchons la liberté, et nous nous rendons escla-
» ves l'un de l'autre; nous cherchons la nature, et nous
» vivons armés comme des sauvages furieux; nous vou-
» lons la République, l'indépendance et l'unité, et nous
» nous nous divisons, *et nous ménageons un tyran.*

» Citoyens, si le peuple romain, après six cents ans de
» vertu et de haine contre les rois; si la Grande-Breta-
» gne, après Cromwell mort, vit renaître les rois, mal-
» gré son énergie, que ne doivent pas craindre parmi
» nous les bons citoyens, amis de la liberté, en voyant la
» hache trembler dans nos mains, et un peuple, dès le
» premier jour de sa liberté, respecter le souvenir de ses

» fers ! Quelle république voulez-vous établir au milieu » de nos combats particuliers et de nos faiblesses com» munes ! On semble chercher une loi qui permette de » punir le roi ; mais, dans la forme de gouvernement » dont nous sortons, s'il y avait un homme inviolable, il » l'était dans ce sens pour chaque citoyen ; *mais de peu» ple à roi, je ne connais plus de rapport naturel.* Il se » peut qu'une nation, stipulant les clauses du pacte so» cial, environne ses magistrats d'un caractère capable » de faire respecter tous les droits et d'obliger chacun ; » mais ce caractère étant au profit du peuple, l'on ne » peut jamais s'armer contre lui d'un caractère qu'il » donne et retire à son gré. Ainsi, l'inviolabilité de Louis » n'est point étendue au-delà de son crime et de l'insur» rection ; ou si on le jugeait inviolable après, si même » on le mettait en question, il en résulterait qu'il n'aurait » pu être déchu, et qu'il aurait eu la faculté de nous op» primer sous la responsabilité du peuple.

» *Le pacte est un contrat entre les citoyens et non point » entre le gouvernement.* On n'est pour rien dans un con» trat où l'on ne s'est point obligé : conséquemment Louis, » qui ne s'est point obligé, ne peut point être jugé civile» ment : ce contrat était tellement oppressif, qu'il obli» geait les citoyens, et non le roi ; un tel contrat était » nécessairement nul ; car rien n'est légitime de ce qui » manque de sanction dans la morale et dans la nature.

» Outre tous ces motifs qui vous portent à ne pas juger » Louis comme citoyen, mais à le juger comme rebelle, » de quel droit réclamerait-il, pour être jugé civilement, » l'engagement que nous avions pris envers lui, lorsqu'il

» est clair qu'il a violé le seul qu'il avait pris envers nous, » celui de nous conserver? Quel sera cet acte dernier » de la tyrannie, que de prétendre être jugé par des lois » qu'il a détruites? Quelle procédure, quelle information » voulez-vous faire des entreprises et des pernicieux des- » seins du roi, lorsque ses crimes sont partout écrits avec » le sang du peuple, lorsque le sang de vos défenseurs a » ruisselé, pour ainsi dire, jusqu'à vos pieds par son » commandement? Ne passa-t-il point, avant le combat, » les troupes en revue? ne prit-il pas la fuite, au lieu de » les empêcher de tirer? Et l'on vous propose de le juger » civilement! tandis que vous reconnaissez qu'il n'était » pas citoyen!

» *Juger un roi comme un citoyen! ce mot étonnera la* » *prostérité froide*. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi » est un rapport de justice. Quel rapport de justice y a- » t-il donc entre l'humanité et les rois? *Qu'y a-t-il de* » *commun entre Louis et le peuple français, pour le mé-* » *nager après la trahison?* Il est telle âme généreuse qui » dirait, dans un autre temps, que le procès doit être » fait à un roi, non point pour les crimes de son admi- » nistration, mais pour celui d'avoir été roi: car rien au » monde ne peut légitimer cette usurpation; et de quel- » ques illusions, de quelques conventions que la royauté » s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel » tout homme a le droit de s'élever et de s'armer; elle » est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout » un peuple ne saurait justifier. Ce peuple est criminel » envers la nature par l'exemple qu'il a donné. Tous les » hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer

» la domination de tout pays. *On ne peut point régner in-» nocemment, la folie est trop évidente. Tout roi est un re-» belle et un usurpateur.* Les rois mêmes traitaient-ils au-» trement les prétendus usurpateurs de leur autorité? » Ne fit-on pas le procès à la mémoire de Cromwell, et » certes Cromwell n'était pas plus usurpateur que » Charles 1er; car lorsqu'un peuple est assez lâche pour » se laisser dominer par des tyrans, la domination est le » droit du premier venu, et n'est pas plus sacrée et plus » légitime sur la tête de l'un que sur celle de l'autre. »

Saint-Just avait déjà dit dans *Organt* qu'un roi « c'est » moins que rien. » Aujourd'hui, il refuse aux rois leur droit de citoyen : « On nous dit que le roi doit être jugé » par un tribunal, comme un autre citoyen; mais les tri-» bunaux ne sont établis que pour les membres de la » cité.

« Comment un tribunal aurait-il la faculté de rendre » un maître à sa patrie et de l'absoudre? Comment la vo-» lonté générale serait-elle citée devant lui? Citoyens, le » tribunal qui doit juger Louis XVI n'est point un tribunal » judiciaire, c'est un conseil, et les lois que nous avons » à suivre sont celles du droit des gens. C'est vous qui » devez le juger. *Louis est un étranger parmi nous*; il n'é-» tait pas citoyen; avant son crime, il ne pouvait voter, il » ne pouvait porter les armes; il l'est encore moins de-» puis son crime. *Et par quel abus de la justice même en » feriez-vous un citoyen pour le condamner?* Aussitôt » qu'un homme est coupable, il sort de la cité; et, » point du tout. Louis y entrerait par son crime! Je ne » perdrai jamais de vue que l'esprit avec lequel on ju-

» gera le roi, sera le même que celui avec lequel on éta-
» blira la République. La théorie de votre jugement sera
» celle de vos magistratures, et la mesure de votre phi-
» losophie dans ce jugement sera aussi la mesure de votre
» liberté dans la Constitution.

» Je le répète : on ne peut pas juger un roi selon les
» lois du pays, ou plutôt les lois de cité. *Il n'y avait rien*
» *dans les lois de Numa pour juger Tarquin, rien dans*
» *les lois d'Angleterre pour juger Charles 1er. On les jugea*
» *selon le droit des gens ; on repoussa un étranger, un*
» *ennemi : voilà ce qui légitima ces expéditions*, et non
» point de vaines formalités qui n'ont pour principe que
» le consentement du citoyen par le contrat.

» J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que le jugement du
» ci-devant roi soit soumis à la sanction du peuple ; car
» le peuple peut bien imposer des lois par sa volonté,
» parce que ses lois importent à son bonheur ; mais le
» peuple même ne peut effacer le crime de la tyrannie :
» le droit des hommes contre la tyrannie est personnel,
» et il n'est pas donné à la souveraineté d'obliger un seul
» citoyen à lui pardonner. Si votre générosité venait à
» l'absoudre, ce serait alors que ce jugement devrait être
» sanctionné par le peuple ; car si un seul citoyen ne pou-
» vait être légitimement contraint par un acte à pardon-
» ner au roi, à plus forte raison un acte de magistrature
» ne serait point obligatoire pour le souverain. »

« *Mais hâtez-vous de juger le roi,* » dit en finissant Saint-Just qui feint de se laisser diriger comme par une lueur de compassion ; « *car il n'est pas de citoyen qui n'ait*
» *sur lui le droit qu'avait Brutus sur César*. Vous ne pour-

» riez pas plutôt punir cette action envers cet étranger, » que vous n'avez puni la mort de Léopold et de Gustave. » Louis était un autre Catilina. Le meurtrier, comme le » consul de Rome, jugeait qu'il a sauvé la Patrie. Vous » avez vu ses desseins perfides; vous avez vu son armée; » le traître n'était pas le roi des Français; c'était le roi de » quelques conjurés. Il faisait des levées secrètes de trou- » pes; il avait des magistrats particuliers; il regardait les » citoyens comme des esclaves; il avait proscrit secrète- » ment tous les gens de bien et de courage; il est le » meurtrier de Nancy, du Champ-de-Mars, de Courtrai, » des Tuileries; quel étranger nous a fait plus de mal? » Il doit être jugé promptement; c'est le conseil de la » sagesse et de la saine politique. On cherche à remuer » la pitié. On achètera bientôt des larmes, comme aux » enterrements de Rome; on fera tout pour nous inté- » resser, pour nous corrompre même. *Peuple! si le roi » est jamais absous, souviens-toi que nous ne serons plus » dignes de ta confiance, et tu pourrais nous accuser de » perfidie.* »

Sous l'impression de ce discours sentencieusement fanatique, de cette éloquence passionnée à froid et dont on n'avait pas d'idée jusqu'alors, la jeune Montagne éclata en applaudissements, en transports d'admiration. Elle avait trouvé son prophète, son orateur fait à son image, digne d'elle, implacable comme elle, cruel comme elle allait bientôt se montrer cruelle. L'enthousiasme causé par ce discours n'inspira pas seulement les députés de la Montagne. Les journaux du parti jacobin ne trouvèrent point assez de mots louangeurs pour célébrer les

débuts de ce jeune homme qui apportait à la Montagne un si immense surcroît de force. Dans son numéro 16, le *Républicain* s'écriait :

« Un mot. — Un seul mot sur les rois : il servira d'avis » aux peuples qui en connaissent encore.

» *On ne peut régner innocemment.*

» C'est toi, Saint-Just, qui annonças si simplement » cette grande et éternelle vérité ! C'est toi qui la démon- » tras non moins énergiquement à la tribune de la Con- » vention nationale !

» Nous invitons tous ceux qui veulent avoir une idée » juste et précise de l'importante question relative au » jugement du ci-devant roi des Français, à lire l'opinion » de Saint-Just sur cet objet ; ils y trouveront force de » raisonnements, vues profondes, et cette philosophie » législative si nécessaire à ceux qui doivent rédiger le » pacte social d'une grande nation.

» Nous invitons également nos frères, les missionnaires » de la liberté et de l'insurrection des peuples contre la » tyrannie, à publier dans leurs feuilles, à publier partout » et en gros caractères :

» *On ne peut régner innocemment.* »

Le 23 novembre fut encore marqué par un triomphe de Saint-Just, celui-là, cette fois, moins haïssable et moins coupable.

La question des subsistances venait ajouter ses inquiétudes à celles du procès du roi. Un été pluvieux avait retardé l'instant de la maturité et de la mise en vente des

récoltes. Le manque de confiance, la vilité des prix et plus encore le défaut de sécurité sur les routes arrêtaient les fermiers qui répugnaient d'ailleurs à l'échange de leurs bonnes marchandises contre des assignats dépréciés et ayant cours forcé cependant. Devant les murmures et les menaces du peuple de Paris, la Convention crut utile l'étude publique du grand problème des subsistances toujours à l'ordre du jour dans les révolutions. Les Girondins pensaient avec sagesse qu'il fallait avant tout, pour ramener le calme et par suite l'abondance, assurer fortement la circulation des grains, laisser le commerce à toute son indépendance et à sa liberté. Les Jacobins, eux, qui n'avaient à la bouche que le mot de liberté, la regardaient comme funeste en fait de commerce; ils voyaient partout des accaparements, voulaient que chaque cultivateur fît au District déclaration de ses grains, que l'exportation fût sévèrement prohibée et durement punie, comme aussi la spéculation sur les denrées de première nécessité.

Saint-Just, mieux inspiré, se sépara de ses amis politiques dans cette importante occasion. Il pensait qu'une bonne loi sur les subsistances était impossible à faire pour l'instant. « Je ne suis point de l'avis du » Comité », dit-il à la Convention le 29 novembre. « Je » n'aime point les lois violentes sur le commerce. On peut » dire ce que disait un soldat Carthaginois à Annibal : « Vous savez vaincre, mais vous ne savez point profiter » de la victoire. » A ses yeux, les maux et les souffrances du pays avaient leur source dans le mauvais système d'économie politique; l'abondance ne pouvait être que le

fruit d'une bonne administration; or, le pays était mal administré. « Il faut, » ajoutait-il, « qu'une bouche sin- » cère mette la vérité dans tout son jour. » Alors, il démontra que l'indépendance de l'esprit public était poussée à de coupables excès ; le nouveau gouvernement républicain sacrifiait tout à la liberté dont les éléments se faisaient une guerre acharnée aux dépens des intérêts matériels trop négligés. Il osa même parler d'anarchie, de frein légitime méconnu, de l'isolement des volontés ne connaissant plus « ni lois, ni juges. Il est dans la nature » des choses que nos affaires économiques se brouillent » de plus en plus, jusqu'à ce que la République, mieux » établie, embrasse tous les rapports, tous les intérêts, » tous les droits, tous les devoirs et donne une allure » commune à toutes les parties de l'Etat.... En vain de- » mandez-vous de l'ordre ; c'est à vous à le produire par » le génie de bonnes lois. »

» Nos subsistances ont disparu à mesure que notre » liberté s'est agrandie, » dit encore Saint-Just en insistant sur son idée, « et cela parce que nous ne nous » sommes guères attachés qu'au principe de la liberté et » que nous avons négligé ceux du gouvernement. »

Plus loin, il avance que la cherté des subsistances dont il recherche la cause, vient surtout de la trop grande abondance des monnaies de papier, des papiers de confiance, et bientôt l'on ne verra plus dans l'état que du papier et de la misère. « Dans un tel état, » réprend-il, « vous vous flatteriez en vain de faire une République; » le peuple affligé ne serait point propre à la recevoir. On » dit que les journées de l'artisan augmentent en propor-

» tion du prix des denrées; mais si l'artisan n'a point
» d'ouvrage, qui paiera son oisiveté? Il y a dans Paris un
» vautour secret. Que font maintenant tant d'hommes qui
» vivaient des habitudes du riche? La misère a fait naître
» la révolution; la misère peut la détruire. Il s'agit de
» savoir si une multitude qui vivait il y a peu de temps
» des superfluités du luxe, des vices d'une autre classe,
» peut vivre de la simple corrélation de ses besoins parti-
» culiers. Cette situation est très-dangereuse, car si l'on
» n'y gagne que pour ses besoins, la classe commerçante
» n'y peut point gagner pour ses engagements, ou le
» commerce, étant enfin réduit à la mesure de ces modi-
» ques besoins, doit bientôt périr par l'échange. Si ce
» système ruineux s'établissait dans tout l'empire, que
» ferions-nous de nos vaisseaux? Le commerce d'écono-
» mie a pris son assiette dans l'univers; nous ne l'enlève-
» rons point aux Hollandais, aux Anglais, aux autres
» peuples. D'ailleurs, n'ayant plus ni denrées à exporter,
» ni signe respectable chez l'étranger, nous serions enfin
» réduits à renoncer à tout commerce. Nous ne nous
» sommes pas encore demandé quel est notre but, et quel
» système de commerce nous voulons nous frayer. Je ne
» crois pas que votre intention soit de vivre comme les
» Scythes et les Indiens. Nos climats et nos humeurs ne
» sont propres ni à la paresse, ni à la vie pastorale; ce-
» pendant nous marchons, sans nous en apercevoir, vers
» une vie pareille. Ne croyez pas que les peuples com-
» merçants de l'Europe s'intéressent, en notre faveur, à
» la cause des rebelles et des rois qui nous font la guerre.
» Ces peuples nous observent; notre économie, nos finan-

» ces sont l'objet de leurs méditations ; et dans les dangers
» dont nous venons de sortir, ils se complaisent à entre-
» voir l'affaiblissement prochain de notre commerce et
» le partage de nos dépouilles; ces peuples sont, pour
» ainsi dire tous, sous le rapport de l'intérêt de leur
» commerce, nos ennemis; et, si nous étions assez sages
» pour faire fleurir le nôtre, peut-être nous feraient-ils la
» guerre: ils nous l'ont faite avec leur or. »

Alors il sonde la plaie avec courage ; il montre combien est vicieux le régime des assignats, avec quelle persistance le commerce et l'agriculture les repoussent, aimant mieux et avec raison réduire les entreprises et s'appauvrir que se ruiner en se livrant à de larges spéculations n'amenant dans leur caisse que des lambeaux de chiffons sans valeur : « La disproportion du signe tend au
» contraire à détruire notre commerce et l'économie,
» sous les premiers rapports ; mais la nature du signe a
» amené la disette des grains. Autrefois le signe était
» moins abondant ; il y en avait toujours une partie de
» thésaurisée, ce qui baissait encore le prix des choses.
» Dans un nombre donné d'années, l'on voyait, au milieu
» de la même abondance, varier le prix des denrées;
» c'est que dans ce temps donné, par certaines vicissi-
» tudes, le signe thésaurisé sortait des retraites et ren-
» trait en circulation en plus ou moins grande quantité.
» Aujourd'hui on ne thésaurise plus. Nous n'avons point
» d'or, et il en faut dans un Etat; autrement, on ramasse
» ou l'on retient les denrées, et le signe perd de plus en
» plus. La disette des grains ne vient point d'autre chose.
» Le laboureur, qui ne veut pas mettre de papier dans

» son trésor, vend à regret ses grains. Dans tout autre » commerce, il faut vendre pour vivre de ses profits. » Le laboureur, au contraire, n'achète rien : ses besoins » ne sont pas dans le commerce. Cette classe était accou- » tumée à thésauriser tous les ans, en espèces, une par- » tie du produit de la terre; aujourd'hui elle préfère de » conserver ses grains à amasser du papier. Il résulte de » là que le signe de l'Etat ne peut point se mesurer avec la » partie la plus considérable des produits de la terre » qui sont cachés, parce que le laboureur n'en a pas » besoin, et ne met guères dans le commerce que la por- » tion des produits nécessaire pour acquitter ses fer- » mages. »

« Voilà notre situation, » continue-t-il, « nous sommes » pauvres, comme les Espagnols, par l'abondance de l'or » ou du signe et la rareté des denrées en circulation. » Nous n'avons presque plus ni troupeaux, ni laine, ni » fer, ni industrie dans le commerce; les gens indus- » trieux sont dans les armées, et nous ne trafiquons » qu'avec le trésor public, en sorte que nous tournons » sur nous-mêmes et commençons sans intérêt. Que serait- » ce si, au lieu de rétablir, comme je vous le propose, » une juste proportion entre les valeurs réelles et les va- » leurs fictives, on remplaçait l'arriéré des impôts par des » émissions d'assignats, et si le capital des impôts était » par là en circulation avec le signe représentatif de l'ar- » riéré? Autre source de disette; nous consommons tout; » rien ne sort pour l'étranger, et le change hausse d'au- » tant plus contre nous. Il faut donc encourager les ma- » nufactures, les tanneries, etc., et même encourager

» par des primes l'exportation des denrées ouvrées en
» France. »

Son remède, ce n'était pas encore la violence, la force, l'action coercitive du gouvernement, le *maximum* ou taxe impérative des denrées, les prohibitions de la circulation au dedans et au dehors. Plus sage que ses amis, plus instruit qu'eux, et croyant que l'abondance peut être le résultat seulement de la diminution de la masse du papier-monnaie dont la profusion entraîne immédiatement et nécessairement le renchérissement des valeurs réelles, il conseilla à la Convention de vendre tous les biens nationaux que les nouveaux propriétaires paieraient par annuités en se reconnaissant débiteurs de l'Etat par des contrats à courte échéance et qui entreraient dans la circulation, comme sont transmissibles les effets de commerce. C'était bien encore là un papier-monnaie ; mais il s'appuyait au moins sur une garantie à peu près sérieuse, le sol, tandis que l'Etat n'en présentait aucune. Plus tard, le théoricien et l'homme politique se livreront en lui d'étranges combats où succomberont les saines doctrines de ce discours ; à Strasbourg, le *maximum* et ses erreurs s'appuieront sur la Terreur apportée par Saint-Just, prouvant une fois de plus que les révolutionnaires ne se sont jamais regardés comme engagés bien sérieusement par leurs principes, par leurs promesses, même par leurs écrits.

Saint-Just, au milieu des préoccupations économiques, n'oublie pas, dans son discours, qu'on en soit sûr, l'objet de ses constantes préoccupations politiques. Si l'exagération des émissions de valeurs fictives est, selon lui,

une des causes de la misère et des troubles, la vie du roi n'est pas un sujet moins puissant de discorde. Nouveau Caton, chacun de ses discours aura pour conclusion le trop fameux : *Delenda est Carthago*, il nous faut la tête du roi. « Citoyens, » s'écrie-t-il donc avant de conclure, « citoyens, j'ose vous le dire, tous les abus vivront tant » que vivra le roi ; nous ne serons jamais d'accord ; nous » nous ferons la guerre. La république ne se concilie pas » avec des faiblesses ; *faisons tout pour que la haine des* » *rois passe dans le sang du peuple* ; tous les yeux se tour» neront vers la Patrie. »

Il rentre ensuite en plein dans son sujet et conclut en ces termes :

« Tout se réduit pour l'instant à faire en sorte que la » quantité de papier n'augmente point, que le laboureur » vende ses grains, ou que le gouvernement ait des gre» niers pour les temps les plus malheureux, et que les » charges du trésor public diminuent. Je vous propose les » vues suivantes dont je demande le renvoi aux Comités » des finances et d'agriculture réunis.

» Art. 1er. Les biens des émigrés seront vendus ; les » annuités seront converties en contrats qui serviront à » rembourser la dette.

» II. L'impôt foncier sera payé en nature et versé dans » les greniers publics.

» III. Il sera fait une instruction sur la libre circulation » des grains ; elle sera affichée dans toutes les communes » de la République.

» IV. La Convention Nationale décrète que la circula» tion des grains est libre dans l'intérieur.

» V. Qu'il soit fait une loi qui nous manque, concer-
» nant la liberté de la navigation des rivières, et une loi
» populaire qui mette la liberté du commerce sous la
» sauvegarde du peuple même, selon le génie de la Ré-
» publique.

VI. Cette dernière loi faite, je proposerai que l'on con-
» sacre ce principe : que les fonds ne peuvent jamais être
» représentés dans le commerce.

» Telles sont les vues que je crois propres à calmer
» l'agitation présente; mais si le gouvernement subsiste
» tel qu'il est; si l'on ne fait rien pour développer le gé-
» nie de la République; si l'on abandonne la liberté au
» torrent de toutes les imprudences, de toutes les im-
» moralités que je vois; si la Convention ne porte point
» un œil vigilant sur tous les abus; si l'orgueil et l'amour
» de la sotte gloire ont plus de part aux affaires que la
» candeur et le solide amour du bien; si tous les juge-
» ments sont incertains et s'accusent; enfin, si les bases
» de la République ne sont pas incessamment posées,
» dans six mois la liberté n'est plus. »

Tel est ce discours que l'histoire a trop dédaigné et dont on ne trouve de traces qu'au *Moniteur* où elle le laisse enfoui; tel est ce discours où certes plusieurs erreurs économiques peuvent blesser la science moderne, comme le paiement de l'impôt en nature par exemple, mais où brillent de grandes vérités que l'esprit de parti et de discipline politique n'a pas étouffées ce jour là, comme il arrive trop souvent. La Convention, entraînée par la voix de la vérité, applaudit fréquemment au jeune économiste dont la lecture, car son discours était écrit

comme la plupart de ses discours, fut souvent interrompue par les murmures approbateurs de l'Assemblée entière ; c'est le *Moniteur* qui le constate. Peut-être, ce jour là, la Gironde espéra-t-elle conquérir Saint-Just par ses flatteries.

Mais bientôt, il se montrait aussi impitoyable qu'au 13 novembre. Le 11 décembre, le roi comparut à la barre de la Convention. Un profond silence régnait dans l'assemblée. Tous les cœurs battaient violemment en présence de cette grande infortune. M. Thiers a écrit que Saint-Just sentit son fanatisme défaillir en ce moment solennel. Sur quoi s'appuie cette opinion que tant de cruauté va démentir ? Nous ne croyons pas, nous, que la sublime dignité de la royauté déchue, la fermeté du monarque, la convenance et la précision de ses réponses, aient même un instant attendri cette féroce nature encore endurcie par l'impatience d'en finir. L'homme qui prononça le mot horrible que l'on va lire, n'a jamais senti son cœur se fondre de pitié.

Il s'écoula un assez long intervalle entre l'interrogatoire du roi et le jour où Decèze lut à la Convention sa courageuse et inutile défense. Les partis occupèrent ce temps à s'accuser mutuellement et à s'injurier. La Montagne criait au Fédéralisme ; la Gironde répétait que la Montagne n'avait autant de hâte de tuer le roi que pour élever au trône Philippe d'Orléans. Buzot, le girondin, demanda l'expulsion hors de France de l'odieux *Egalité* et de sa famille. La Montagne se fût peut-être compromise en défendant les d'Orléans, si Robespierre, voyant le piège où les siens allaient donner, ne se fût décidé à sacrifier

un ami compromettant. Il dit quelques mots à Saint-Just. Sur un signe de celui-ci, Thuriot monta à la tribune et dit au milieu du tumulte : « Je vois que l'intérêt politique » appuie la proposition de Buzot; mais je demande qu'on » ne précipite point la décision. Saint-Just m'annonce » qu'il a des idées nouvelles. Je demande qu'il soit en- » tendu. » Ce nom et l'attention qu'il commandait calmèrent un moment la tempête.

« Je demande aussi, moi, l'exil éternel de tous les » Bourbons, et la mort de celui d'entre eux qui remet- » trait le pied en France, » fit Saint-Just de sa voix la plus amère. « Brutus chassa les Tarquins pour assurer la » liberté de Rome, mais ici, je ne sais pas si l'on ne » chasse point les Bourbons pour faire place à d'autres » Tarquins. (Quelques applaudissements.) Rome avait » des lois ; Rome avait Brutus, je ne le vois point ici; » quand nos Tarquins seront chassés, j'attends Catilina » avec son armée. J'abhorre les Bourbons. Je demande » qu'on chasse tous les Bourbons, *excepté le roi qui doit » rester ici, vous savez pourquoi*. (On applaudit.) On affecte » en ce moment de lier d'Orléans au jugement du roi, » pour sauver peut-être celui-ci, ou pallier son jugement. » Je demande que le comité de Constitution présente, » d'ici au jugement du roi, les droits de l'homme et l'acte » constitutionnel de la République, et que la famille » d'Orléans se retire le lendemain. »

Moreau de Châlons combattit vainement la motion de Saint-Just. Après une scène effroyable et pleine de tumulte, la Convention prononça un décret de bannissement contre les Bourbons, dont on excepta cependant

Philippe Egalité, sur le sort duquel il fut décidé qu'on statuerait après le jugement du roi.

Une fois encore, Saint-Just prit la parole pendant le procès du roi. Ce fut pour détruire l'effet de l'éloquent plaidoyer de Decèze.

Quand le defenseur eut fini de parler, quand le roi fut parti, il s'éleva un orage d'une incroyable violence. Les Jacobins voulaient qu'on allât aux voix sans désemparer. Lanjuinais demandait que la sentence fût renvoyée à deux jours. Marat, Robespierre, Camille Desmoulins, Duhem, Saint-Just, toute la Montagne d'un côté, de l'autre, Bazire, Pétion, Barbaroux, Roland, toute la Gironde, se jettent à la face l'injure et la menace. A la tribune, sur les bancs, dans l'enceinte réservée, on se cherche, on se défie. La froideur compassée de Saint-Just a disparu ; il est aussi violent que son ami Camille Desmoulins avec lequel il se trouve une dernière fois d'accord. Enfin, l'assemblée déclara que la discussion sur la défense du roi était ouverte et serait continuée jusqu'au prononcé de l'arrêt.

» La parole est à Saint-Just, » dit le président Fermont.

Le premier de tous les orateurs, Saint-Just parut à la tribune et s'exprima en ces termes :

« Citoyens, quand le peuple était opprimé, ses défen- » seurs étaient proscrits. Les rois persécutaient les peu- » ples dans les ténèbres. Nous, nous jugeons les rois à la » lumière. Il faut encore qu'un peuple généreux qui » brisa ses fers se justifie de son courage et de sa vertu. » O vous, qui paraissez des ennemis de l'anarchie, vous

» ne ferez pas dire que vous gardez votre rigueur pour le
» peuple et votre sensibilité pour les rois! La faiblesse
» ne nous est plus permise; car après avoir demandé
» l'exil de tous les Bourbons, nous ne pouvons, sans in-
» justice, épargner le seul d'entre eux qui fut coupable.
» *Tout ce qui porte un cœur sensible sur la terre respectera*
» *notre courage*. Vous vous êtes érigés en tribunal judi-
» ciaire, et en permettant qu'on portât outrage à la ma-
» jesté du souverain, vous avez laissé changer l'état de la
» question. Louis est accusateur, et le peuple est accusé.
» Le piège eût été moins délicat, si l'on eût décliné
» votre juridiction. Mais la résistance ouverte n'est point
» le caractère de Louis. Il a toujours affecté de marcher
» avec tous les partis, comme il paraît aujourd'hui mar-
» cher avec ses juges mêmes. Je ne pense pas qu'on
» veuille vous persuader que c'est le dessein de rendre la
» liberté au peuple qui fit en 89 convoquer les Etats-
» Généraux. La volonté d'abaisser les parlements, le be-
» soin de pressurer de nouveau le peuple, voilà ce qui
» nécessita cette convocation. Après que l'Assemblée
» Nationale eut porté ses premiers coups, le roi rassem-
» bla toutes ses forces pour l'attaquer elle-même. On se
» souvient avec quel artifice il repoussa les lois qui dé-
» truisaient le régime ecclésiastique et le régime féodal.

» On ne fut point avare de ces flatteuses paroles qui
» séduisaient le peuple. Alors on voyait le roi, noir et
» farouche au milieu des courtisans, se montrer doux et
» sensible au milieu des citoyens. Louis vous a répondu
» qu'à cette époque il était le maître, et qu'il opérait ce
» qu'il croyait le bien. Au moins, Louis, vous n'étiez pas

» exempt d'être sincère. Vous étiez au-dessus du peuple, » mais vous n'étiez point au-dessus de la justice; votre » puissance avait à rendre compte aussitôt que votre perfidie en serait dépouillée. Celui-là qui disait : Mon peuple, mes enfants; celui-là qui disait n'être heureux que » de leur bonheur, n'être malheureux que de leurs » peines, refusait les lois qui consacraient les droits du » peuple et devaient assurer sa félicité. Ses larmes ne » sont point perdues, elles coulent encore sur le cœur de » tous les Français. On ne conçoit point cet excès d'hypocrisie. Le malheureux! il a fait égorger, depuis, ceux » qu'il aimait alors. En songeant combien il outragea la » vertu par sa fausse sensibilité, on rougira de paraître » sensible. Vous savez avec quelle finesse les moyens de » corruption étaient combinés; on n'a point trouvé parmi » ses papiers de projets pour bien gouverner; mais on en » a trouvé pour séduire le peuple : on créait des séditions, afin de l'armer contre les lois, et de le tuer ensuite par elles. Quel est donc ce gouvernement libre où, » par la nature des lois, le crime est inviolable? La puissance exécutrice n'agissait que pour conspirer; elle » conspirait par la loi, elle conspirait par la liberté, elle » conspirait par le peuple. Il est aisé de voir que Louis » s'aperçut trop tard que la ruine des préjugés avait » ébranlé la tyrannie; vous les connaissez, les projets hostiles qu'il médita contre le peuple, je ne vous les rappellerai point. Passons au 10 août. Le palais est rempli » d'assassins et de soldats. Louis vient à l'Assemblée; les » soldats qui l'accompagnent insultent les députés; et lui, » parut-il s'inquiéter du sang qu'on répandait? On frémit

» lorsqu'on pense qu'un seul mot de sa bouche eût arrêté
» le sang. Défenseurs du roi, que demandez-vous? Si le
» roi est innocent, le peuple est coupable.

» On a parlé d'un appel au peuple. N'est-ce pas rappe-
» ler la monarchie? il n'y a pas loin de la grâce du tyran
» à la grâce de la tyrannie. Si le tyran en appelle au peu-
» ple qui l'accuse, il fait ce que fit Charles Ier dans le
» temps d'une monarchie en vigueur. Ce n'est pas vous
» qui accusez, qui jugez Louis; c'est le peuple qui l'ac-
» cuse et juge par vous. Vous avez proclamé la loi mar-
» tiale contre les tyrans du monde, et vous épargneriez le
» vôtre! Ne fera-t-on jamais de loi que contre les oppri-
» més? On a parlé de récusation; et de quel droit le cou-
» pable récuserait-il notre justice? Dira-t-on qu'en opi-
» nant on l'a accusé? Non, on a délibéré. S'il veut nous
» récuser, qu'il montre son innocence; l'innocence ne
» récuse aucun juge. *La Révolution ne commence que
» quand le tyran finit.* Vous devez éloigner toute autre
» considération que celle du bien public; vous ne devez
» permettre de récuser personne. Si on récuse ceux qui
» ont parlé contre le roi, nous récuserons, au nom de la
» patrie, ceux qui n'ont rien dit pour elle; ayez le cou-
» rage de dire la vérité; la vérité brûle dans tous les
» cœurs, comme une lampe dans un tombeau. Pour tem-
» pérer votre jugement, on vous parlera de faction.
» Ainsi la monarchie règne encore parmi vous: eh! com-
» ment ferait-on reposer le destin de la Patrie sur le juge-
» ment d'un coupable! Je demande que chacun des
» membres monte à la tribune, et prononce : Louis est
» ou n'est pas convaincu. »

Comme la Montagne et les tribunes applaudissaient leur orateur favori : « Je rappelle aux citoyens, » dit avec fermeté le président, « que c'est ici une sorte de cérémo-» nie funèbre ; les applaudissements et les murmures » sont défendus. »

La Révolution ne commence que quand le tyran finit ! Cette phrase de Saint-Just préjugeait son vote. Son odieuse conduite pendant le long procès, le long martyre du roi, ne pouvait laisser aucun doute à personne. A l'Assemblée, on le voyait aller de banc en banc, causer vivement avec ses amis qu'il excitait, avec les douteux qu'il menaçait de la colère du peuple. A tous il répétait son mot impitoyable du 13 novembre : « César fut im-» molé en plein sénat sans autre formalité que vingt-deux » coups de poignards. » On savait donc, avant qu'il la formulât par un oui laconique, son opinion sur la culpabilité de Louis XVI, lors du premier appel nominal. Sur la question de l'appel au peuple, Saint-Just, est-il besoin de dire? vota avec les quatre cents vingt-trois de la majorité, et le repoussa par cette phrase durement énergique : « Si je ne tenais pas du peuple le droit de juger le » tyran, je le tiendrais de la Nature. *Non !* »

Le 16 janvier, la Convention employa toute la nuit sur la peine à infliger au roi. Il était grand jour déjà, quand fut appelée la députation de l'Aisne. L'attention du peuple blasé par les émotions de cette longue nuit, se réveilla à l'aspect de Saint-Just qui parut à la tribune pour laisser tomber ces froides paroles : « Puisque Louis XVI » fut l'ennemi du Peuple, de sa liberté, de son bonheur, » je conclus à la mort. » Avec les Montagnards, il vota

contre tout sursis à l'exécution du roi, et quand il traversa la foule encombrant les abords de la Convention, les applaudissements de cette horde de bêtes fauves lui prouvèrent qu'enfin il était parvenu à se faire connaître et apprécier.

V.

Nous allons assister à une nouvelle modification de l'homme étrange que nous nous proposons d'étudier sous tous ses aspects. De révolutionnaire, Saint-Just va se transformer en socialiste. L'écolier qui a joué jusqu'à présent au Brutus, qui a assassiné un roi par imitation de l'antiquité romaine, va maintenant se déguiser en Lycurgue et essayer de soumettre la France au joug égalitaire des lois communistes de Sparte. Ses traductions du collège à la main, il invoque et applique les traditions d'un passé qui n'a jamais pu durer qu'un moment, tant il était absurde, anti-rationnel, anti-naturel. Il ne tient compte ni de cent essais restés partout sans succès, ni des progrès du temps et de la civilisation, ni des habitudes transformées en mœurs nationales, ni des impossibilités matérielles et morales. Lycurgue a réussi; Saint-Just doit réussir. C'est la grande affaire de la Constitution de 1793 qui va nous montrer Saint-Just se posant en réformateur émule des novateurs anciens et modernes, de tous ces

utopistes dangereux dont les rêveries, passant de main en main, d'ambitieux en ambitieux, de fou en fou, sont venues mettre à mal la génération actuelle croyant progresser quand elle rétrograde vers la barbarie.

Dès les premiers jours de la Convention, un Comité de Législation avait été formé pour rédiger le projet de la Constitution à appliquer à la nouvelle République. Les Girondins, alors encore en majorité dans l'Assemblée, peuplaient ce Comité de leurs hommes et de leurs idées. Le procès du roi avait suspendu les travaux du Comité de Législation qui reprit ses séances vers la fin de janvier 1793, et chargea enfin Condorcet, son rapporteur, de venir présenter, dans la séance du 23 février, la nouvelle Constitution et les bases sur lesquelles ses rédacteurs proposaient de l'asseoir. Condorcet avait fait précéder son travail d'un immense préambule dont chaque pensée, chaque affirmation, soulevèrent sur la Montagne d'incessantes et d'amères récriminations. Les partis venaient de se rencontrer et d'apprécier leurs forces dans l'arène sanglante du procès du roi. La Montagne, dont chaque succès avait grandi l'audace et le nombre, avait hâte de se mesurer une fois de plus, sur le terrain de la Constitution, avec la Gironde qui, forte de l'adhésion nationale, croyait n'avoir jamais trouvé d'occasion plus favorable d'engager l'action et de terrasser ses ennemis.

Les journaux entamèrent le combat par des railleries, par des insultes, plutôt que par une discussion sérieuse qui, si elle fut essayée par quelques feuilles, fut froidement faite et ne réussit pas : le peuple va toujours là où la passion se déchaîne. Elle se déchaînait aux Jacobins

dans toute sa violence. Le 16 février, la Société avait décidé que la discussion du projet présenté par le Comité de Constitution serait à l'ordre du jour. Quelques membres étaient venus déraisonner des droits civils, des droits mutuels, des droits réciproques. L'assemblée murmurait d'impatience, quand Anthoine, saisissant corps à corps la Gironde plus en question que le projet abstrait d'une Constitution à laquelle la majorité des sociétaires ne comprenait rien, vint dire au club que le travail de Condorcet était un chef-d'œuvre de ridicule, sinon de perfidie; « et vous deviez vous attendre à un projet liberti- » cide, » s'écria-t-il avec un mépris qui fit rugir d'aise l'assemblée, « puisque *un Condorcet* était venu vous allé- » cher par un beau discours. Il faut que dans quinze » jours le comité de Constitution des Jacobins présente » son plan. Il sera discuté et mûri dans cette société. » Nous le présenterons ensuite à la tribune de la Con- » vention, *où il passera*; car la majorité des législateurs » veulent une bonne Constitution. » Couthon plus adroit, et prudent comme son ami Robespierre, ne se prononça point aussi nettement contre le projet de Cordorcet; il blama çà et là, approuva par place, et enfin émit l'avis que la Société chargeât son Comité de Législation de préparer « *sans désemparer*, » un contre-projet « dont il » serait fait lecture, » assura-t-il, « à la tribune de l'As- » semblée Nationale, et la Montagne ferait tous ses efforts » pour en assurer la priorité. » Thuriot ajouta que le génie tutélaire « qui, comme on sait, veille sur la France, » l'emporterait à ce propos sur les efforts de l'intrigue et » de l'aristocratie du Comité de l'Assemblée. »

On le pressent : ce n'était là qu'une comédie montée par avance et parfaitement jouée. Les Jacobins de l'Assemblée, mécontents d'avoir été exclus du Comité rédacteur et craignant de ne pouvoir complètement détruire l'œuvre des Girondins quand elle arriverait à la discussion soutenue par le rapport habile de Condorcet, poussaient la Société à rédiger sa Constitution, à la faire présenter à la Convention comme son œuvre, comme l'œuvre du peuple, comme la seule expression des idées du vrai peuple. Le Comité girondin de la Convention avait eu l'audace de se demander s'il n'y aurait pas deux chambres, si la République ne serait pas fédérative. Le Comité montagnard des Jacobins, lui, consacrait à toujours le principe d'une assemblée unique, souveraine absolue ; et cette domination, attribuée par la Constitution à l'Assemblée Nationale, on la réservait intérieurement à ceux qui sauraient à leur tour dominer l'Assemblée. Ces maîtres de la situation, on ne les nommait que tout bas. La fameuse conspiration du triumvirat datait déjà de quelques mois.

Le 21 février, la critique du projet de Constitution était encore à l'ordre du jour aux Jacobins. Anthoine voulait qu'on discutât pendant un mois « tant sur la Cons-
» titution que sur le discours de Condorcet, mais en
» convenant par avance que tout était *absurdités* dans
» ce projet. » Enfin, cette discussion peu concluante finit par la nomination par le club d'un Comité de Constitution qui rédigerait, au nom de la Société, un projet opposé à celui de Condorcet. On y fit entrer à la fois la pensée et son complément, Robespierre et Saint-Just.

Plusieurs des plus jeunes et des plus ardents Montagnards en furent aussi.

« La Constitution de 1793 fut rédigée par cinq à six » jeunes gens dans cinq à six jours, » a écrit Garat. Saint-Just peut réclamer sa bonne part de l'œuvre. Cherchons comment il s'y était préparé et dans quel ordre d'études il avait été puiser l'idée inspiratrice.

Après la mort de Saint-Just, on trouva dans ses papiers dont les uns disparurent, tandis que d'autres eurent les honneurs de la publicité officielle comme preuves à l'appui du rapport de Courtois, quelques manuscrits que l'on ne daigna pas saisir. Sans doute ils ne parurent alors qu'une suite de pensées métaphysiques, sans portée gouvernementale, sans relation directe avec les affaires politiques. Les agents du nouveau Comité de Salut Public parcoururent d'un œil distrait ces pages isolées, détachées, paraissant indépendantes les unes des autres. Il n'y était question ni des affaires du temps, ni des hommes à élever ou à abattre. On n'y attacha donc que peu d'attention. On ne se doutait point de ce qu'elles pouvaient avoir de prix aux yeux de l'histoire et de la philosophie.

Ces pages tombèrent entre les mains d'un député terroriste, de ceux qui survécurent à la Terreur et qui laissèrent passer la Réaction sans mot dire. Ce député rentra comme tant d'autres dans cette vie privée et inconnue d'où, pour l'honneur et le bonheur de la France, ils n'auraient pas dû sortir. Il emportait dans sa retraite comme une précieuse relique le manuscrit de Saint-Just qu'il admirait toujours malgré sa chûte et dont les pensées lui semblaient sublimes. Ce brave et naïf ex-terroriste

avait repris pour vivre son ancienne profession d'imprimeur à Besançon. Or, un jour, dans un transport de sainte et rétrospective exaltation, il imprima telles quelles les pages sauvées du naufrage, le 9 Thermidor. C'était sous l'Empire. On juge du succès conquis auprès de l'autorité départementale par la tentative néo-jacobine de l'ex-député, M. Briot, « qu'une *parfaite modération de* » *caractère, une parfaite rectitude de jugement* et une » probité sans reproche, n'avaient pas tenu *à l'abri des* » *quelques vives émotions de l'époque*, » écrivait en 1830 Charles Nodier, excellent philologue, mais très exalté jacobin malgré la position qu'il tenait de la famille d'Orléans. L'autorité préfectorale se facha et menaça. Pour l'apaiser, l'ancien conventionnel s'engagea à faire disparaître toute son édition tirée seulement à trois cents exemplaires, dont quelques rares épreuves avaient été envoyées religieusement aux amis survivants de Saint-Just. Le reste, si l'on en croit l'imprimeur de Besançon, vendu comme papier de rebut à un relieur de la ville, aurait été employé aux plus vils usages. Il faut croire que des feuilles, en certain nombre, furent ou cachées alors ou sauvées de la ruine ; car l'édition primitive se rencontre encore quelquefois. L'ex-conventionnel Briot avait édité l'œuvre posthume de Saint-Just sous ce titre : *Fragments sur les Institutions républicaines*, en lui donnant pour épigraphe cette sentence de Montesquieu trouvée copiée de la main de Saint-Just : « Les politiques » grecs, qui vivaient dans le gouvernement populaire, ne » connaissaient d'autre force qui pût le soutenir que

» celle de la Vertu. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent
» que de défiance, de richesse et de luxe. »

Ce fut sous le même titre qu'en 1830 *les Fragments* furent réédités par Charles Nodier; cet écrivain avait pu se procurer un des réchappés de la première édition franc-comtoise. Le livre était rare, par conséquent précieux. C'est là tout ce que vit le bibliophile, ou plutôt ce qu'il prétendit avoir vu; car nous tenons sa naïveté et sa bonne foi pour fort suspectes; n'écrivait-il pas en 1830, cet homme de cinquante ans qui avait vu la Terreur à Strasbourg : « Ce malheureux Saint-Just, que les biogra-
» phes ont calomnié, parce qu'il n'y a rien à faire de
» mieux quand on parle d'un grand citoyen mort à vingt-
» six ans sur l'échafaud, et qu'il n'y a réellement qu'un
» factieux incorrigible qui puisse mourir à vingt-six ans
» pour la liberté et pour l'amitié; ce malheureux Saint-
» Just, dis-je, n'était pas un homme sans entrailles. Au
» fond de sa vie artificielle, il lui était resté un cœur de
» jeune homme, des tendresses, et même des convictions
» devant lesquelles notre civilisation perfectionnée recu-
» lerait de mépris. Il s'occupait des enfants; il aimait les
» femmes; il respectait les cheveux blancs; il honorait la
» piété; il croyait, ce qui est bien plus fort, au respect
» des ancêtres et au culte du sentiment. Je l'ai vu pleurer
» d'indignation et de rage au milieu de la Société popu-
» laire de Strasbourg, lui qui ne pleurait pas souvent et
» qui ne pleurait jamais en vain, d'un outrage à la li-
» berté de la foi et à la divinité du Saint-Sacrement. C'é-
» tait un philosophe extrêmement arriéré au prix de
» notre siècle. »

Pour en revenir à la brochure des *Fragments*, Charles Nodier la réédita donc, d'abord comme livre rare, prétend-il, ensuite comme spécimen d'un style fort remarquable, énergique et probablement unique dans le Panthéon littéraire de la France. Nodier ne nous en imposera pas. Ce ne sont là que de vains prétextes. Celui par exemple de la rareté en bibliographie n'est que spécieux; il reste, nous l'avons vu, un certain nombre d'exemplaires de la première édition des *Fragments*, et ces exemplaires ne sont ni très-rares ni très-chers. « Si cela » ne vous rebute pas, » écrivit-il en finissant la préface dont il fit précéder les *Fragments*, « lisez-le (Saint-Just), » car vous êtes encore digne de le lire et même de le » plaindre. Donnez-lui, selon l'effet qu'il produit sur vous, » un sourire amer ou une larme; et puis, cachez-le dans » votre bibliothèque, fort au-dessous des rêveries du bon » Platon, derrière le roman politique de Thomas Morus, » et tout près de Syndbad-le-Marin : l'impression en vaut » la peine. »

Comme pour *Organt*, comme pour l'*Esprit de la Révolution*, nous avons voulu bien constater la paternité de Saint-Just, avant de nous livrer à l'étude du livre bizarre qui va servir de prolégomène à la Constitution de 1793.

Après cette étude, nous le pensons du moins, ce ne sera ni *un sourire amer qui entr'ouvrira nos lèvres*, *ni une larme* qui brillera sur notre joue rougie par l'émotion comme celle de Nodier; c'est le sourire de la raillerie qui seul punira l'homme politique assez insensé pour avoir écrit de pareilles misères. Si ces gens n'avaient pas tant versé de sang, ils mériteraient moins la haine que le

dédain public, moins l'échafaud que les petites-maisons.

Voici la dernière expression de la pensée de Saint-Just, non pas de sa pensée officielle et d'orateur politique, mais de sa pensée intime, de moralisateur, de philosophe, de novateur. Dans ses discours, il laissera bien échapper quelques théories communistes; il les inscrira bien en germe dans son projet de Constitution ; mais ce n'est pas là qu'il faut aller chercher ce socialisme que des écrivains attentifs et perspicaces lui reprocheront avec raison. Dans ces discours qui ne furent jamais improvisés mais profondément travaillés, Saint-Just ne s'expliqua jamais bien nettement; on le conçoit: il avait peur d'effrayer. Il n'osa pas non plus s'épancher en écrivant son projet de Constitution ; on le conçoit : il savait qu'il ne serait pas suivi.

Pour pouvoir classer sérieusement Saint-Just au nombre de ces novateurs dont l'ensemble commence à Platon, passe par Morus, pour arriver à nos innombrables sectes modernes, il faut l'étudier dans les *Fragments sur les Institutions Républicaines* qu'il aurait eu le droit d'appeler socialistes, si le mot eût été inventé en 1793.

Ce livre renferme tout un système de réforme dans la société. C'est tout un Code. Les socialistes qui ne le connaissent pas devraient le nommer le *Livre*. Comme dans la Bible, comme dans le Coran, on y trouve un ensemble de prescriptions de religion, de morale, de jurisprudence, d'hygiène, de droit des gens, de droit privé. C'est une conception folle et raisonnée, incohérente et logique; c'est une hallucination à la façon de Fourrier, si ce n'est que Fourrier ne parlait pas français quand Saint-Just s'élève parfois à la hauteur d'un écrivain de premier

ordre ; si ce n'est que Fourrier, à l'exemple de Mably, entassait volumes sur volumes, délayait une idée en des pages innombrables, quand Saint-Just était concis comme Larochefoucault, serré à en devenir inintelligible et n'écrivait que des sentences dures et brèves comme des articles de loi. Le novateur Fourrier explique, commente, cherche à convaincre ; le novateur Saint-Just est brutal comme un despote, impérieux ; il commande la conviction et l'impose. Il n'a pas dans ses *Fragments* une phrase de trois lignes peut-être, pas une phrase de vingt mots. Une proposition incidente, un temps d'arrêt dans la pensée n'y ont jamais apparu. Avec sa phrase aphoristique, il est aussi dur à son bureau qu'à la tribune, aussi cruel quand il écrit que quand il parle. S'il avait espéré se faire comprendre, il eût sans nul doute repoussé ces mots parasites dont notre langue impose les longueurs gênantes à l'orateur, à l'écrivain. Le laconisme chéri de Sparte l'attire et le séduit ; il voudrait le transporter dans notre langue. Volontairement, il pelotonne et rassemble sa pensée dans le moindre espace possible, comme un lutteur qui va recevoir ou attaquer son adversaire. Il veut que chaque phrase porte coup. Dans le courant de cette étude sur les *Fragments*, nous le montrerons si préoccupé, si jaloux de cette concision, qu'il prescrit d'enseigner aux enfants le laconisme du langage, l'amour du silence et le mépris des rhéteurs.

Le conventionnel Courtois, dans son rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, appelle Saint-Just « *l'apocalyptique*. » Il en est qui croiront que Courtois pensait peut-être à la Bête de l'Apocalyse ; ceux-là sont

les gens de trop d'esprit. Nous estimons, nous, que Courtois croyait que Saint-Just était inintelligible comme un passage de la nuageuse prophétie de Saint-Jean.

Cette affectation de la sobriété dans les mots, nous l'avions vu naître et se développer dans *l'Esprit de la Révolution*. Dans les *Fragments*, à moins d'inventer des signes représentatifs de toute une idée, il n'est plus possible d'aller plus loin en fait de concision. Les exemples ne nous manqueront point : nous n'interpréterons pas; nous citerons. Pour prouver que Saint-Just a fait du communisme, du socialisme si l'on veut, il ne suffirait pas de scruter son cœur et ses reins, de déduire, de discuter; il faut quelque chose de plus : aller au-devant des négations par des extraits authentiques et complets de son livre. Ces extraits auront le double avantage de le faire apparaître à la fois comme écrivain et comme réformateur.

Ainsi que nous l'avons dit pour l'*Esprit de la Révolution*, les *Institutions* ne sont point un livre fait d'un seul coup et sous une seule inspiration. C'est une série de pensées écrites au hasard, au jour le jour; c'est presque un agenda, un *memorandum*. Tout ce qu'il recueillait de saillant dans la conversation, dans ses lectures, dans ses méditations, dans les discussions parlementaires, dans son habitude et sa facilité de s'abstraire, Saint-Just le confiait à des lambeaux de papier immédiatement enfermés dans son secrétaire où, plus tard, la Commission des réactionnaires les retrouva, les feuilleta dédaigneusement, les repoussa après en avoir extrait quelques idées, celles qui pouvaient le plus, à ses yeux, compromettre le

mémoire du vaincu de Thermidor. S'ils eussent prévu Babœuf, les commissaires eussent plus soigneusement et plus profondément étudié ce qu'ils regardaient comme des chiffons inutiles.

Evidemment, Saint-Just a écrit quelques-uns de ses fragments pour l'impression. Plusieurs nous apparaissent comme un commencement de livre. D'autres sont des phrases à effet, ce qu'on appelle des mots, et devaient entrer dans des discours; il les tenait toujours prêts pour de futurs rapports comme il en fit tant. D'autres sont des thèmes à varier pour des improvisations. Il croyait peut-être aussi préparer là des matériaux pour tout un système. Il travaillait pour l'avenir. Ses préoccupations de cet avenir se traduisent clairement dans certaines phrases. Il sait que tout effort pour modifier le milieu social où le novateur est né n'amène pour lui que lutte incessante, misère et tortures, la mort peut-être. Ces sombres idées ne l'abandonnent pas. A différentes reprises, il en livre le secret à son agenda : « Dieu protecteur de l'in» nocence et de la vérité, » s'écrie-t-il dans un de ces moments d'expansion et de croyance qui forment un si puissant contraste avec l'irréligion et l'insensibilité de ses débuts, « puisque tu m'as conduit parmi quelques per» vers, c'était sans doute pour les démasquer. » — « Je » n'ai vu que la vérité dans l'univers et je l'ai dite!... » — « Il est des imputations faites par l'esprit hypocrite, » auxquelles l'homme sincère et innocent ne peut répon» dre. Il est tels hommes traités de dictateurs et d'ambi» tieux qui dévorent en silence ces outrages. Quel est le » plus puissant de celui qui traite impunément un homme

» de dictateur, ou de celui qui est traité ainsi?... » C'est à lui-même qu'il pense quand il écrit : « L'esprit est un » sophiste qui conduit les *Vertus* à l'échafaud. » Un peu auparavant, il s'était exhorté à laisser derrière lui toute faiblesse, à proclamer la vérité aperçue par lui le premier. Mais la récompense de ce courage, c'est la mort. Il s'en doute, il le prévoit, il le sait, il en est sûr ; lisez ces phrases amères constatant que son sacrifice est consommé, et ne vous étonnez plus de sa dédaigneuse attitude devant le bourreau : « *Les circonstances ne sont difficiles* » *que pour ceux qui reculent devant le tombeau.* Je l'im- » plore, le tombeau, comme un bienfait de la Providence, » pour n'être plus témoin de l'impunité des forfaits our- » dis contre ma patrie et l'humanité.

» Certes, c'est quitter peu de chose qu'une vie mal- » heureuse, dans laquelle on est condamné à végéter le » complice ou le témoin impuissant du crime...

» Je méprise la poussière qui me compose et qui vous » parle ; on pourra la persécuter et faire mourir cette » poussière ! mais je défie qu'on m'arrache cette vie indé- » pendante que je me suis donnée dans les siècles et dans » les cieux.... »

A part ce retour sur lui-même, Saint-Just nous a paru peu curieux à étudier dans ses premiers fragments. Il y définit les Institutions, les Mœurs, les Lois, la République, la Révolution. Sa théorie politique, nous la savons d'avance ; nous ne nous en occuperons donc point. C'est l'idée utopiste, utilitaire, socialiste, que surtout nous demandons à son livre. Peu nous importe qu'il se fasse le continuateur de Montesquieu. « Là où on censure les

» ridicules, on est corrompu. Là où on censure les vices, » on est vertueux. Le premier tient de la Monarchie, » l'autre de la République. » — « Il faut peu de lois. Là » où il y en a tant, le peuple est esclave. » — « L'escla- » vage est l'abrogation de sa volonté. »

C'était mal préluder, tomber dans le commun, le connu et les bagatelles de la porte. Qui n'a lu, dans tous les recueils de morale, cet aphorisme banal : « Il y a eu, » dans les gouvernements, plus d'habiles gens que de » gens vertueux en place. »

Par intervalles, un éclair sinistre ouvre la nuée sombre et l'homme se révèle. « Le jour où je me serai con- » vaincu qu'il est impossible de donner au peuple fran- » çais des mœurs douces et énergiques, sensibles et » inexorables pour la tyrannie et la justice, je me poi- » gnarderai. »

Saint-Just va tracer d'un mot toute son histoire : « Un » gouvernement républicain a la vertu pour principe, » sinon la *Terreur.* » Collot-d'Herbois, vertu? Danton, vertu? Marat, vertu? Legendre, vertu? Tallien, vertu? Théroigne, vertu? Robespierre, vertu? Il fallait bien que la vérité fût de l'autre côté du sanglant dilemme posé par leur ami Saint-Just!...

Et quel mépris n'éprouvait-il pas pour tous les misérables avec lesquels il partageait le pouvoir, quand, dans le secret de son cabinet et de son cœur, il s'écriait : « La » Révolution est glacée. Tous les principes sont affaiblis. » *Il ne reste que des bonnets rouges* portés par l'intrigue. » *L'exercice de la Terreur a blasé le crime*, comme les li- » queurs fortes blasent le palais. »

Voici un très curieux et très original passage des *Institutions* : « On dit ordinairement : Le citoyen est celui » qui participe aux honneurs, aux dignités ; on se trompe. » Le voici le citoyen : c'est celui qui ne possède pas plus » de biens que les lois ne permettent d'en posséder, celui » qui n'exerce point de magistrature et est indépendant » de la responsabilité de ceux qui gouvernent.

» Quiconque est magistrat, n'est plus du peuple. Il ne » peut entrer dans le peuple aucun pouvoir individuel. Si » les autorités faisaient partie du peuple, elles seraient » plus puissantes que lui. Les autorités ne peuvent affec- » ter aucun rang dans le peuple. Elles n'ont de rang que » par rapport aux coupables et aux lois. Un citoyen ver- » tueux doit être plus considéré qu'un magistrat.....

» Lorsqu'on parle à un fonctionnaire, on ne doit pas » dire *citoyen* ; ce titre est au-dessus de lui. »

Dans son fragment quatrième, Saint-Just traite des monnaies et d'économie politique. Pas à pas, bien que lentement, nous arrivons au communisme. Voici son point de départ. « *Il faut que tout le monde travaille* et » se respecte. » Si tout le monde travaille, pense-t-il, l'abondance reprendra son cours ; quand Rome perdit le goût du travail, elle perdit sa liberté. Il s'irrite de ce que, sous la République, on recommence à voir des citoyens qui ne travaillent que de trois jours l'un ; la noblesse est bannie, la cour a disparu, et cependant les spectacles présentent le même luxe. Alors il se demande si la République n'existe qu'à la tribune aux harangues et dans la Constitution, et si la Monarchie reste dans l'état civil. Ainsi posée, la question n'était pas difficile à

résoudre ; aussi Saint-Just n'ose-t-il pas chercher et dégager l'inconnue de son problême.

On pourrait croire que, ce dernier pas fait, il va s'élancer franchement dans la carrière du socialisme. On se tromperait. Tout-à-coup, Saint-Just s'arrête brusquement dans son erreur. Avant d'aller se perdre dans un abîme de folies ou d'enfantillages, il se sent une dernière fois touché par le doigt de la vraie sagesse. Son regard s'illumine d'un pur rayon de vérité. Il va s'occuper de l'état financier de la France et il prélude par cette sentence si profondément juste : « Il s'agit de simplifier le système et » la perception des tributs, en les proportionnant aux » profits des citoyens. Il s'agit d'ôter de la perception la » dureté du fisc. » Et partant de là, il émet des idées d'économie vraiment neuves pour l'époque et remarquables de justesse, de sévérité, de profondeur et de vérité d'appréciation, si justes même et si sévères que nul historien depuis n'a pu ou ne pourra mieux dire. Pour juger et condamner l'invention et la théorie des assignats, il n'y a qu'à copier Saint-Just dans ses remarquables fragments des *Institutions:*

« Je vais essayer de marquer la progression des erreurs » d'économie qui nous sont venues, soit des périls pressants, soit des insinuations étrangères, et quelle a été » leur influence sur les mœurs.

» En 1789, le numéraire se trouva resserré, soit par » la cour qui conspirait, soit par la faute des riches par» ticuliers qui projetaient leur émigration. Les banques » transportèrent au dehors et le commerce et les valeurs » du crédit français.

» Il se fit dans l'économie une révolution non moins
» étonnante que celle qui survint dans le gouvernement :
» on y fit moins d'attention. Les monnaies étaient resser-
» rées, les denrées le furent aussi ; chacun voulut mettre
» à l'abri ce qu'il possédait. Cette défiance et cette avarice
» ayant détruit tous les rapports civils, il n'exista plus,
» un moment, de société : on ne vit plus de monnaie.

» L'avarice et la défiance, qui avait produit cet isole-
» ment de chacun, rapprochèrent ensuite tout le monde,
» par une bizarrerie de l'esprit humain. Je veux parler
» de cette époque où le papier-monnaie remplaça les
» métaux qui avaient disparu.

» Chacun craignant de garder les monnaies nouvelles,
» et d'être surpris par un évènement qui les eût annulées,
» se pressa de les jeter en circulation. Le commerce prit
» tout-à-coup une activité prodigieuse, qui s'accrut en-
» core par l'empressement de tous ceux qui avaient été
» remboursés, à convertir leurs fonds en magasins.

» Comme le commerce n'avait pris vigueur que par la
» défiance et la perte du crédit ; comme on cessa de tirer
» de l'étranger et que le change fut tourné contre nous,
» l'immense quantité de signes qu'on avait émis, et qui
» augmenta tous les jours, ne se mesura plus que contre
» les denrées qui se trouvaient sur le territoire. On acca-
» para les denrées, on en exporta chez l'étranger pour
» des valeurs immenses ; on les consomma ; elles devin-
» rent rares, et les monnaies s'accumulèrent, et perdi-
» rent de plus en plus.

» Chacun, possédant beaucoup de papier, travailla

» d'autant moins, et les mœurs s'énervèrent par l'oisi-
» veté. La main-d'œuvre augmenta avec la perte du tra-
» vail. Il y eut en circulation d'autant plus de besoins et
» d'autant moins de choses, qu'on était riche et qu'on
» travaillait peu. Les tributs n'augmentèrent point; et la
» république, entraînée dans une guerre universelle, fut
» obligée de multiplier les monnaies pour subvenir à
» d'énormes dépenses.

» La vente des domaines nationaux et les tributs étaient
» le seul écoulement des monnaies; mais il rentrait trente
» millions par mois, et l'on en émettait trois ou quatre
» cents. Ainsi, le signe perdant de son prix de mois en
» mois, les annuités n'étaient point acquittées par des
» capitaux, ni l'économie soulagée par leur extinction;
» mais les annuités étaient acquittées par la seule rede-
» vance du bien. Alors, l'Etat qui vendait les fonds, ne
» se trouva plus assez riche pour en acheter les produits.
» Celui qui avait acheté de l'Etat un arpent de terre 600
» livres, lui vendit 300 livres son produit, au lieu de
» 30 livres, au pied de cinq pour cent. Cette ingratitude
» envers la patrie, qui avait amené l'Etat à acheter les
» produits plus cher qu'il n'avait vendu les fonds, con-
» traignit d'user de lois pénales.

» L'étranger, de vicissitudes en vicissitudes, nous avait
» conduits à ces extrémités: lui-même il en suggéra le
» remède. La première idée des taxes est venue du de-
» hors, apportée par le baron de Batz : c'était un projet
» de famine. Il est très-généralement reconnu aujour-
» d'hui dans l'Europe, que l'*on comptait sur la famine*
» *pour exciter le courroux populaire, pour détruire la*

» *Convention, et sur la dissolution de la Convention, pour*
» *déchirer et démembrer la France.*

» Ouvrez l'histoire, et voyez quel fut partout l'effet des » taxes. Julien l'empereur, ayant taxé les denrées à Antioche, y excita une affreuse famine. Pourquoi ? non » parce que la loi des taxes était mauvaise, mais parce » que les hommes étaient avares. Et ce qui fait que tout » le monde achète sans frein, lorsque tout est taxé ; et ce » qui fait que personne ne veut vendre ; et ce qui fait que » l'on vend cher, tout cela dérive de la même avarice et » corruption.

» La circulation des denrées est nécessaire, là où tout » le monde n'a pas de propriété et de matières premières. » *Les denrées ne circulent point là où l'on taxe.* Si vous » taxez, sans que les mœurs soient réformées, l'avarice » s'ensuit. Pour réformer les mœurs, il faut commencer » par contenter le besoin et l'intérêt ; il faut donner quel» ques terres à tout le monde. »

Puis cette admirable étincelle de raison s'éteint, et la nuit se fait pour cet homme étrange, que son éducation première a perdu, qui se souvient trop, qui est sous le joug complet de son maître Mably, qu'égarent les études préférées de son siècle, familières à cette génération presqu'aussi féconde en grands esprits, en fortes intelligences que les siècles d'Auguste et de Louis XIV, mais qu'a rendue si déplorablement inutile, si perverse, si coupable, si misérable l'absence de toute religion, de toute croyance, de tout principe. Après les pages sensées que nous venons d'extraire, voilà ce que Saint-Just nous donne immédiatement à lire : « *Il faut un domaine et des*

» *revenus publics en nature.* — Je défie qu'il n'y ait plus » de malheureux, si l'on ne fait en sorte que chacun ait » des terres. — Rien ne se consomme dans les pays de » grande culture. — Un homme n'est fait *ni pour les mé-» tiers*, ni pour l'hôpital, ni pour les hospices; tout cela » est affreux. Il ne peut exister de peuple vertueux et » libre qu'un peuple agriculteur. Un métier s'accorde mal » avec un véritable citoyen. La main de l'homme n'est » faite que pour la terre ou pour les armes. — Il ne faut » ni riche ni pauvre. »

On le voit : en peu de temps, le philosophe et l'homme d'état ont fait d'immenses progrès. On pressentait à peine ces doctrines dans le livre de l'*Esprit de la Révolution et de la Constitution de France.* Saint-Just y déclarait formellement que l'égalité telle que l'entendait Lycurgue n'eût amené, appliquée à la France, que révolte et paresse. « L'inégalité, » y disait-il, « n'offense » point les droits naturels, mais seulement les préten-» tions sociales. » Parfois, on pouvait deviner le novateur, mais il s'indiquait à peine; il tatonnait. Il parlait déjà vaguement du partage des terres et de la répression de l'industrie; mais de là aux affirmations sententieuses et dogmatiques des *Fragments*, il y a loin. Tout le communisme, en effet, est dans cet aphorisme : « Il ne faut » ni riche ni pauvre, » et mieux encore dans cette phrase renfermant tout un code de jacquerie : « *Un malheureux » est au-dessus du gouvernement et des puissances de la » terre. Il doit leur parler en maître !... Il faut une doc-» trine qui* METTE EN PRATIQUE CES PRINCIPES *et assure » l'aisance au peuple entier.* Le pain appartient *de droit*

» au peuple. » La guerre civile et ses épouvantements, la guerre sociale et toutes ses horreurs, le pillage et l'incendie, le viol et le massacre, la sanglante conspiration du Babouvisme qui ne connaît qu'un seul mot : Mort ! mort ! et toujours mort ! tout est là. Qu'est-ce donc à côté de cette hideuse sentence que la phrase bénigne du Héros des Deux-Mondes : L'insurrection est le plus saint de tous les devoirs ?

Haine, mépris et mort aux riches ! répète encore cette autre phrase : « *L'opulence est une infamie.* Elle consiste » à nourrir moins d'enfants naturels ou adoptifs qu'on n'a » de mille livres de revenu. »

Puis, tout-à-coup, sans préparation, comme un illuminé qui entrevoit une grande vérité et l'écrit, pour ne pas l'oublier, au milieu de pensées d'un tout autre ordre, Saint-Just s'écrie : « Le dix-huitième siècle doit être » mis au Panthéon. » Oui, au Panthéon du crime, et son nom, que l'histoire y a déjà gravé de sa main inexorable, n'en sortira jamais.

Alors Saint-Just se sent saisi de frayeur à l'aspect de son œuvre. Probablement il entrevoit l'immensité des maux qu'il lègue à l'avenir avec ses coupables enseignements. Il hésite, il doute, il discute avec lui-même. Un bon mouvement s'est peut-être emparé de son âme. Mais la fatalité l'emporte ; la perversité voulons-nous dire. L'orgueil, — Satan s'est bien enorgueilli d'avoir perdu le premier homme et le monde avec lui, — a chassé l'hésitation. Saint-Just s'admire dans sa création. C'est la vérité qu'il a trouvée. « On eût présenté la cigüe à celui » qui eût dit ces choses il y a huit mois, » écrit-il ;

« c'est beaucoup d'être devenu sage par l'expérience du
» malheur. Que cet exemple nous apprenne à ne point
» maltraiter les hommes sévères qui nous disent la vé-
» rité. »

Cherchons donc, avec Saint-Just et dans le livre de Saint-Just, ce qu'il proclame la vérité. Notre œuvre se borne maintenant à une reproduction fidèle et surtout textuelle.

» SIXIÈME FRAGMENT.

» QUELQUES INSTITUTIONS CIVILES ET MORALES.

» I. *Sur l'Education.*

» Les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq
» ans, si elle les a nourris, et à la République ensuite
» jusqu'à la mort. (1).

» La mère qui n'a point nourri son enfant a cessé d'être
» mère aux yeux de la Patrie. Elle et son époux doivent
» se représenter devant le magistrat pour y répéter leur
» engagement, *ou leur union n'a plus d'effets civils.*

» L'enfant, le citoyen, appartiennent à la Patrie. *L'ins-*
» *truction commune* est nécessaire. La discipline de l'en-
» fance est rigoureuse.

» On élève les enfants dans l'amour du silence et le mé-
» pris des rhéteurs. Ils sont formés au laconisme du lan-

(1) Les enfants seront communs, et les parents ne connaissent pas leurs enfants, ni ceux-ci leurs parents. (Platon, *de la République*, livre 5.)

» gage. On doit leur interdire les jeux où ils déclament, » et les accoutumer à la vérité simple. Les enfants ne » jouent que des jeux d'orgueil et d'intérêt; il ne leur faut » que des exercices.

» *Les enfants mâles sont élevés depuis cinq jusqu'à seize* » *ans, par la Patrie.*

» Il y a des écoles pour les enfants depuis cinq ans jus- » qu'à dix. *Elles sont à la campagne.* Il y en a une dans » chaque section et une dans chaque canton.

» Il y a des écoles pour les enfants depuis dix jusqu'à » seize ans. Il y en a une dans chaque section et une dans » chaque canton.

» Les enfants, depuis cinq ans jusqu'à dix, appren- » nent à lire, à écrire, à *nager*.

» On ne peut frapper ni caresser les enfants. *On leur* » *apprend le bien, on les laisse à la nature.*

» Celui qui frappe un enfant est *banni*.

» Les enfants *sont vêtus de toile dans toutes les saisons.* » *Ils couchent sur des nattes et dorment huit heures.*

» Ils sont nourris en *commun* et ne vivent que de ra- » cines, de fruits, de légumes, de laitage, de pain et » d'eau.

» Les instituteurs des enfants, depuis cinq ans jusqu'à » dix, *ne peuvent avoir moins de soixante ans*, et sont élus » par le peuple parmi ceux qui ont obtenu l'écharpe de la » vieillesse.

» L'éducation des enfants depuis dix jusqu'à seize ans » est militaire et *agricole*.

» Ils sont distribués en compagnies de soixante. Six » compagnies forment un bataillon. Les instituteurs nom-

» ment, tous les mois, le chef parmi ceux qui se sont le
» mieux conduits.

» *Les enfants d'un district forment une légion.* Ils s'as-
» semblent, tous les ans, au chef-lieu, le jour de la fête
» de la jeunesse. *Ils y campent et y font tous les exercices*
» *de l'infanterie*, dans des arènes préparées exprès.

» *Ils apprennent aussi les manœuvres de la cavalerie et*
» *toutes les évolutions militaires.*

» *Ils apprennent les langues.*

» *Ils sont distribués aux laboureurs, dans le temps des*
» *moissons.*

» Depuis seize jusqu'à vingt-un ans, ils entrent dans les
» arts et choisissent une profession qu'ils exercent chez
» les laboureurs, *dans les manufactures* (1), ou sur les
» navires.

» Tous les enfants *conserveront le même costume jusqu'à*
» *seize ans*; depuis seize jusqu'à vingt-un ans, ils auront
» *le costume d'ouvrier;* depuis vingt-un jusqu'à vingt-
» cinq, *celui de soldat*, s'ils *ne sont point magistrats.*

» *Ils ne peuvent prendre le costume des arts, qu'après*
» *avoir traversé aux yeux du peuple un fleuve à la nage, le*
» *jour de la fête de la jeunesse.*

» Depuis vingt-un ans jusqu'à vingt-cinq, les citoyens
» non magistrats entreront dans la milice nationale, ma-
» riés ou non.

» Les instituteurs des enfants jusqu'à seize ans, sont
» choisis par les Directoires des districts, et confirmés

(1) Pourquoi faire, puisque l'industrie est bannie?

» par la commission générale des arts nommée par le
» gouvernement.

» Les laboureurs, les manufacturiers, les artisans, les
» négociants, sont instituteurs.

» Les jeunes hommes de seize ans sont tenus de rester
» chez les instituteurs jusqu'à vingt-un ans, à *peine d'être*
» *privés du droit de citoyen pendant leur vie.*

» Il y a, dans chaque district, une commission particu-
» lière des arts, qui sera consultée par les instituteurs et
» donnera des leçons publiques.

» Les écoles seront dotées d'une partie des biens na-
» tionaux...

» Ce serait peut-être une sorte d'instruction propre aux
» Français, que des *sociétés* d'enfants, présidées par un
» magistrat qui indiquerait les sujets à traiter, et dirige-
» rait les discussions, de manière à former le sens,
» l'âme, l'esprit et le cœur.

» Les filles sont élevées dans la maison maternelle.

» Dans les jours de fête, une vierge ne peut paraître
» en public, après dix ans, sans sa mère, son père ou
» son tuteur. »

La haute bouffonnerie se trouve là prodiguée à pleines mains. Tout est là matière à raillerie, la raillerie la seule punition capable de châtier une semblable aberration mentale, la raillerie si facile que nous ne voulons même pas l'écrire.

Le jeune citoyen ayant atteint ses vingt-un ans, Saint-Just s'occupe de ses affections et les codifie par ce curieux règlement :

« Tout homme âgé de vingt-un ans est tenu de décla-

» rer dans le Temple quels sont ses amis. Cette déclara-
» ration doit être renouvelée, tous les ans, pendant le
» mois de ventôse.

» Si un homme quitte un ami, il est tenu d'en expli-
» quer les motifs devant le peuple dans les Temples, sur
» l'appel d'un citoyen ou du plus vieux; *s'il le refuse, il
» est banni.*

» Les amis ne peuvent écrire leurs engagements; ils
» ne peuvent plaider entre eux.

» Les amis sont placés les uns près des autres dans les
» combats.

» *Ceux qui sont restés unis toute la vie sont renfermés
» dans le même tombeau.*

» Les amis porteront le deuil l'un de l'autre.

» Le peuple élira les tuteurs des enfants parmi les amis
» de leur père.

» Si un homme commet un crime, *ses amis sont bannis.*

» *Les amis creusent la tombe, préparent les obsèques l'un
» de l'autre; ils sèment les fleurs avec les enfants sur la
» sépulture.*

» *Celui qui dit qu'il ne croit pas à l'amitié ou qui n'a
» pas d'amis, est banni.*

» *Un homme convaincu d'ingratitude est banni.* »

Si ce qui précède est comique et désopilant, voici qui devient plus sérieux et n'excitera plus le fou rire, car la morale publique y est quelque peu gravement compromise. Les ombres de Lycurgue et de Platon ont dû se réjouir, quand Saint-Just écrivait son septième fragment qui traite des institutions nuptiales. Le voici en entier :

« *L'homme et la femme qui s'aiment sont époux.* S'ils

» n'ont point d'enfants, ils peuvent tenir leur engagement secret; mais si l'épouse devient grosse, ils sont tenus de déclarer au magistrat qu'ils sont époux.

» *Nul ne peut troubler l'inclination de son enfant, quelle que soit sa fortune.*

» Il n'y a de communauté qu'entre les époux : ce qu'ils apportent, ce qu'ils acquièrent, entre dans la communauté. *Ils ne s'unissent point par un contrat, mais par tendresse*; l'acte de leur union ne constate que leurs biens mis en commun sans aucune clause.

» S'ils se séparent, la moitié de la communauté leur appartient; ils la partagent également entre eux.

» L'autre moitié appartient aux enfants; *s'il n'y a point d'enfants, elle appartient au domaine public.*

» Les époux sont tenus de faire annoncer leur divorce, trois mois avant, dans le Temple.

» A l'instant, l'officier public fait nommer des tuteurs aux enfants. La communauté doit être divisée et les partages faits avant le divorce.

» Le peuple nomme, dans les Temples, un tuteur aux enfants des époux séparés.

» Tout engagement pris séparément par les époux est nul.

» Les dettes de la communauté sont payées sur la portion des époux, s'ils se séparent. Si l'un des époux meurt, les dettes sont payées en commun par les enfants et par celui des époux qui survit.

» *Les époux qui n'ont point eu d'enfants pendant les sept premières années de leur union, et qui n'en ont point adopté, sont séparés par la loi et doivent se quitter.* »

Le huitième fragment traite de l'hérédité. Il n'y a là de remarquable que le principe ne permettant la succession que entre les parents directs, ayeuls, père et mère, enfants, frères et sœurs (1); les parents indirects ne se succèdent pas dans l'utopie de Saint-Just; c'est la République qui hérite des citoyens morts sans parents directs. Nous avons, de nos jours, vu reproduire à la tribune l'idée de Saint-Just détruisant, au nom de la liberté, une des plus précieuses et des plus consolantes libertés de l'homme : celle de disposer de son bien en faveur de ceux qu'il aime, en faveur de ceux qui lui sont attachés par les liens de la famille. Plus loin, le législateur Saint-Just corrobore son premier précepte par celui-ci : « Nul ne » peut deshériter ni tester. »

Dans son chapitre *Des Contrats*, Saint-Just rappelle celui où il a traité *des Affections*. Aucun des citoyens de sa république ne peut contracter ni traiter sans la présence de ses amis, ou le contrat est nul; le contrat est encore entaché de nullité, s'il n'est signé par les amis.

(1) Allons, en avant, milord. Après les lois qui doivent proscrire le commerce et la finance, diminuer nos besoins et favoriser la modestie des mœurs, il n'en est pas de plus nécessaires que celles qui règlent l'ordre des successions. Les lois des premiers Romains, à cet égard, étaient admirables; elles ne permettaient pas que le patrimoine d'une famille passât dans une autre comme héritage..... Dans un Etat bien gouverné, le législateur établirait des formalités qui gêneraient la vente et l'aliénation des biens..... Réglez les degrés de parenté qui donneront droit au partage d'une succession vacante; mais ne les étendez pas trop loin, de peur que des espérances trop grandes n'ouvrent chance à la prodigalité et à l'avarice. (MABLY.)

« Ce sont les amis qui reçoivent les contrats, et les procès » sont vidés devant les amis des parties constituées en » arbitres. » — « Celui qui perd son procès est privé du » droit de citoyen pendant un an. » Cette dernière règle rappelle d'un peu loin, il est vrai, la coutume madécasse punissant de la peine de mort par le poison le plaideur qui succombe.

Les institutions pénales ne sont pas très sévères chez le peuple fantastique que régirait l'utopie du député de Blérancourt : « Celui qui frappe quelqu'un est puni de » trois mois de détention ; si le sang a coulé, il est banni.

» Celui qui frappe une femme est banni.

» Celui qui a vu frapper un homme, une femme, et » n'a point arrêté celui qui frappait, est puni d'un an de » détention.

» L'ivresse sera punie ; celui qui, étant ivre, aura dit » ou commis le mal, sera banni.

» Les meurtriers seront vêtus de noir toute leur vie, » et seront mis à mort s'ils quittent cet habit. »

Il y a dans les *Institutions* tout un fragment consacré à la reconnaissance de l'*Etre-Suprême*, (1) le futur Dieu de Robespierre, et à l'immortalité de l'âme. C'est à ce Dieu de nouvelle origine que le peuple français « voue sa for- » tune et ses enfants. » Nous savions déjà par un passage du poëme d'*Organt* ce que Saint-Just pensait de la divinité. Son Etre-Suprême, c'est Dieu refait par la philoso-

(1) Mably a tout un chapitre intitulé : *De la nécessité de reconnaître un Etre Suprême ;* un autre traite *de la nécessité d'un Culte public.*

phie du dix-huitième siècle ; sa religion, c'est un souvenir du paganisme de la Grèce, moins la pompe des cérémonies extérieures sévèrement prohibées sous peine de bannissement. Le temple où l'on adore son Etre-Suprême, c'est un pastiche du Parthénon, comme le prêtre qu'il a inventé n'est aussi qu'un souvenir du sacrificateur de l'antiquité. « L'encens fume nuit et jour dans les Temples » publics, et sera entretenu tour-à-tour, pendant vingt-» quatre heures, par des vieillards âgés de soixante ans. » L'hymne à l'Eternel est chantée par le peuple, tous les » matins, dans les Temples. » Les temples de Saint-Just sont ouverts également à tous les cultes, car tous les cultes sont également permis et protégés (1). C'est dans le temple que sont proclamées les lois avec solennité. Tout-à-l'heure, à propos du fragment sur la vieillesse, nous verrons quel rôle immense le temple joue dans la pensée du jeune novateur.

La portion la moins curieuse de ce dixième fragment n'est certes pas celle qui traite des fêtes publiques. D'après Saint-Just, le premier jour de chaque mois est consacré à l'Eternel. « Le premier jour du mois germinal, » la République célébrera la fête de la Divinité, de la » nature et du peuple. — Le premier jour du mois floréal, » la fête de la Divinité, de l'amour et des époux. — Le » premier jour du mois prairial, la fête de la Divinité et

(1) Je dis donc que le Gouvernement doit être intolérant..... Mais une religion nouvelle s'est-elle formée, je dirai alors, avec l'auteur de l'*Esprit des Lois*, qu'il n'est plus temps de la proscrire et qu'il faut la tolérer. (Mably.)

» de la victoire. — Le premier jour du mois messidor, la » fête de la Divinité et de l'adoption. — Le premier jour » du mois thermidor, la fête de la Divinité et de la jeu» nesse. — Le premier jour du mois fructidor, la fête de » la Divinité et du bonheur. — Le premier jour du mois » vendémiaire, la République célébrera dans les Temples » la fête de la Divinité et de la vieillesse. — Le premier » jour du mois brumaire, la fête de la Divinité et de l'âme » immortelle. — Le premier jour du mois frimaire, la » fête de la Divinité et de la sagesse. — Le premier jour » du mois nivôse, la fête de la Divinité et de la patrie. — » Le premier jour du mois pluviôse, la fête de la Divinité » et du travail. — Le premier jour du mois ventôse, la » fête de la Divinité et des amis. — Tous les ans, le pre» mier floréal, le peuple de chaque commune choisira, » parmi ceux de la commune exclusivement et dans les » Temples, un jeune homme *riche, vertueux et sans* » *difformité*, âgé de vingt-un ans accomplis et de moins » de trente, *qui choisira et épousera une vierge pauvre en* » *mémoire de l'égalité humaine.* »

Une des fêtes nationales est celle où se distribuent des prix d'éloquence et de poésie. « Le prix de poésie ne sera » donné qu'à l'ode et à l'épopée, » c'est-à-dire aux poëtes inspirés seulement par l'amour de la patrie et de sa gloire. Le concours pour le prix d'éloquence n'appellera jamais devant le peuple les rhéteurs, les beaux diseurs, les phraseurs inutiles, car nous savons que dans la République instituée par Saint-Just, « on élève les en» fants dans l'amour du silence et le mépris des rhé» teurs. »

Pour obéir aux volontés du législateur, « le prix » d'éloquence sera donné au laconisme, à celui *qui aura* » *proféré une parole sublime* dans un péril, qui, par » une harangue sage, aura sauvé la patrie, rappelé le » peuple aux mœurs, rallié les soldats. » Saint-Just aurait voulu que tous ses concitoyens se modelassent sur lui.

Voici maintenant une page naïvement fénélonienne. On se croirait à Salente :

» ONZIÈME FRAGMENT.

» DES VIEILLARDS, DES ASSEMBLÉES DANS LES TEMPLES
» ET DE LA CENSURE.

» Les hommes qui auront toujours vécu sans reproche, » porteront une écharpe blanche à soixante ans. Ils se » présenteront à cet effet, dans le Temple, le jour de la » fête de la vieillesse, au jugement de leurs concitoyens ; » et, si personne ne les accuse, ils prendront l'écharpe.

» Le respect de la vieillesse est un culte dans notre » patrie. Un homme de l'écharpe blanche ne peut être » condamné qu'à l'exil.

» Les vieillards qui portent l'écharpe blanche doivent » censurer, dans les Temples, la vie privée des fonctionnaires et des jeunes hommes qui ont moins de vingt-» un ans.

» Le plus vieux d'une commune est tenu de se montrer » dans le Temple tous les dix jours, et d'exprimer son » opinion sur la conduite des fonctionnaires.

» Les citoyens s'assemblent dans les Temples pour y

» examiner la vie privée des fonctionnaires et des jeunes
» hommes au-dessous de vingt-un ans, pour y rendre
» compte de l'emploi de leur revenu, pour y déclarer
» leurs amis. C'est le plus âgé qui préside. On ne peut
» discourir longuement; on ne peut déclamer; on doit
» déclarer les faits précis, nus, par respect pour le lieu
» où l'on est et par respect pour l'égalité.

» Celui qui frapperait ou injurierait quelqu'un dans les
» Temples serait puni de mort.

» Ceux qui ne sont pas membres du souverain, se re-
» tirent des Temples avant que l'on vote.

» On n'écrit point ce qui se passe dans les Temples.

» Les fonctionnaires accusés dans les Temples par les
» vieillards, n'y peuvent parler; mais leur réponse, écrite
» par eux-mêmes, est lue avec décence par un de leurs
» amis; et, sans discussion, le peuple prononce si le
» renvoi devant les tribunaux criminels aura lieu ou non.
» S'ils sont convaincus de mauvaise vie, ils sont bannis.

» Tout ce qui tendrait à rendre les mœurs féroces ou
» molles, doit être censuré dans les Temples; mais on n'y
» doit nommer, ni censurer personne qui ne soit revêtu
» de l'autorité, ou qui ne soit âgé de vingt-un ans.

» Les femmes ne peuvent être censurées.

» Celui qui censurerait nominativement quelqu'un hors
» les cas prescrits par la loi, serait banni sur la demande
» de la personne intéressée devant les tribunaux. »

Le chapitre des funérailles est de la même école. « Il y
» a un petit champ donné à chaque famille pour les sé-
» pultures. — *Les cimetières sont de riants paysages.* Les
» tombes sont couvertes de fleurs semées tous les ans

» par l'enfance. — Les enfants *sans reproche* placent au-» dessus de la porte de leur maison l'image de leur père » ou de leur mère. »

Nous disions au début de l'étude sur les *Institutions* que ce livre est le LIVRE, un Coran où tout est traité, réglé, religion, législation, morale, hygiène. C'est ainsi que Saint-Just, obéissant à la pensée qui, sous divers noms, a imposé un carême aux juifs, aux chrétiens, aux mahométans, décide que « nul ne mangera de la chair le » troisième, le sixième, le neuvième jour des décades, » et que « les enfants ne mangeront point de chair *avant* » *seize ans accomplis*. »

« La République honore les arts et le génie, » a écrit Saint-Just, en cela plus intelligent que Babœuf criant anathème sur les arts: « Périssent les arts et les grandes » villes où les arts se développent! »

On n'a point oublié toute l'antipathie inspirée à Saint-Just par le commerce (1) et « les métiers ; » aussi le voyons-nous vouloir faire tourner toutes les forces de la Nation au profit de l'agriculture et de son développement. « Tout propriétaire, » dit-il, « qui n'est point magistrat, » qui a plus de vingt-cinq ans, *est tenu de cultiver la terre* » *jusqu'à cinquante ans*. » Une de ses prescriptions a un aspect bizarre, inattendu; c'est celle par laquelle il impose à chaque propriétaire l'obligation « sous peine d'être

(1) Sans reprocher au commerce les besoins sans nombre qu'il nous donne et les superfluités qu'il nous rend nécessaires, n'est-il pas vrai, n'étant entrepris que par cupidité, que son esprit est essentiellement contraire à l'esprit de tous les gouvernements. (MABLY.)

» privé du droit de citoyen pendant l'année, *d'élever* » *quatre moutons* en raison de chaque arpent de terre » qu'il possède. » Nous croyons voir là une bonne pensée peut-être : celle de délivrer la France du tribut énorme payé par elle à l'étranger pour les laines et la viande que sa pénurie de bestiaux la forçait alors à aller chercher au loin et au prix de tant de sacrifices.

Dans la république nouvelle, « il n'y a point de domes- » tique; celui qui travaille pour un citoyen est de sa » famille et mange avec lui. » C'est la famille des patriarches où l'esclavage cependant régnait avec ses impitoyables duretés, et la famille du moyen-âge qui créa le servage, que Saint-Just veut refaire. — Tout citoyen doit rendre compte, tous les ans, dans les temples, de l'emploi de sa fortune.

Voici, suivant Saint-Just, quelles doivent être les mœurs de l'armée :

« C'est un devoir pour tous les Français de venger ceux » qui sont morts avant eux dans la guerre contre la ty- » rannie. Si ce principe peut devenir l'esprit public, la » République sera guerrière et indomptable.

» Les garnisons françaises ne peuvent recevoir d'au- » tres capitulations que de retourner dans leur patrie, et » doivent périr plutôt que de se rendre prisonnières.

» Un militaire ne peut jamais rentrer dans le lieu où il » est né, s'il a quitté son rang dans un combat, s'il a » perdu son arme, s'il a déserté, s'il a violé la disci- » pline, s'il a murmuré des fatigues. Le père qui em- » brasserait son fils après sa lâcheté, ne pourrait point » porter l'écharpe de la vieillesse.

» Un soldat, près duquel un autre soldat a été frappé » d'une arme blanche, est deshonoré, s'il revient du » combat sans l'arme de celui qui a frappé son frère.

» Un général en chef, blessé dans une bataille par une » arme blanche, s'il ne l'a pas été en ralliant une troupe » enfoncée, est destitué.

» Le militaire qui insulte son chef ou lui désobéit, le » chef qui insulte ou frappe son subordonné, sont punis » de mort.

» Un militaire qui vole ou commet une violence sur le » territoire français, est chassé de l'armée; il est puni de » mort si c'est en pays ennemi.

» Nul ne peut quitter l'armée qu'à la fin de la guerre.

» Les camps sont interdits aux femmes sous peine de » mort.

» *Un soldat a le droit de porter une étoile d'or sur son* » *vêtement*, à l'endroit où il a reçu des blessures; les » étoiles lui seront données par la Patrie. S'il est mutilé » ou s'il a été blessé au visage, *il porte l'étoile sur le* » *cœur*.

» Les noms des victoires seront inscrits au Panthéon, » avec les traits de courage qui les auront signalées.

» Il sera déposé dans le Panthéon des livres où seront » également inscrits les noms de tous ceux de la généra- » tion présente qui ont concouru à la révolution, et qui » auront souffert ou seront morts pour elle.

» On ne fera l'éloge des généraux qu'à la fin de la » guerre.

» Il faut entretenir, en temps de paix, huit cent mille

» hommes (1) répartis dans toutes les places, et établit un
» système de mutations et de vicissitudes de garnisons,
» pour empêcher que l'esprit de paresse ne s'introduise
» dans l'armée et pour que la République française soit
» redoutée de tous les gouvernements. »

C'est sans doute au moment d'accuser le prussien Anacharsis Clootz, les barons-banquiers allemands Frey, l'espagnol Guzman, que Saint-Just a écrit ces préceptes :

« Aucun étranger ne peut être employé dans le gou-
» vernement, sous quelque rapport et quelque prétexte
» que ce soit. Aucun étranger ne peut posséder d'emploi
» à la solde de l'Etat, s'il n'a été revêtu d'une magistra-
» ture à la nomination du peuple. (2). »

On comprend pourquoi nous aimons mieux citer que discuter. C'est moins notre pensée que celle de l'homme livré par nous à l'étude et à l'attention de nos lecteurs, qu'il nous importe de faire connaître ici. Nous nous en rapportons d'ailleurs au bon sens, à la raison publique qui, dans ces écrits, démêleront facilement le bon et le mauvais, l'erreur et la vérité, l'aberration philosophique et l'aspiration vers une perfection d'idéalité. Aussi nous a-t-il paru suffisant de citer parfois textuellement, parfois d'analyser les textes. Comment, en effet, commenter une pareille phrase? « Il faut faire peur à ceux qui gouver-
» nent. *Il ne faut jamais faire peur au peuple....* »

(1) V. chap. 18. de Machiavel : *De l'importance d'une milice nationale.*

(2) V. chap. 74 de la *République* de Machiavel : *Qu'il est dangereux de se fier à des exilés.*

Et celle-ci : « *Il faut dans toute révolution un dictateur* » (1) *pour sauver l'Etat par la force*, ou des censeurs » pour le sauver par la *vertu*. »

Partant de ce dilemme et semblant répugner à l'emploi du salut par la dictature, la dictature cependant son moyen de prédilection et de tempérament, Saint-Just explique longuement son idée de censure. « Il faut, » dit-il dans son seizième fragment, « des magistrats pour donner l'exemple des mœurs. » Dans son esprit, le peuple a tort de ne donner de mandat que pour exercer l'autorité; il devrait créer « *six millions de magistrats* » pour prêcher et donner l'exemple de toutes les vertus. Dans chaque district, dans chaque armée, il devrait être établi un censeur (2) des fonctionnaires publics, dont la mission serait d'entourer de l'attention la plus sévère « tous » ceux qui sont employés dans le gouvernement. Cette » censure est exercée sur le gouvernement, et ne peut » l'être sur le peuple!

» Les censeurs ne peuvent exercer aucun acte d'autorité; ils ne rendent point de jugements et ne connaissent point de ceux qui sont rendus ; ils ne peuvent décerner des mandats d'arrêt.

» Les censeurs accusent devant les tribunaux les fonc-

(1) V. chap. 22 de Machiavel : *De la Dictature*.

(2) Les citoyens préposés à la garde du pays ne peuvent être revêtus d'une autorité plus utile, plus nécessaire même que celle que leur donne le pouvoir d'accuser devant le peuple, devant un conseil, un magistrat, ou quiconque ose porter atteinte à la Constitution.

(Machiavel, *La République*, chap. 7.)

» tionnaires conspirateurs ou dilapidateurs; ceux qui ont » opprimé des citoyens; ceux qui n'exécutent point, dans » les délais fixés, les mesures de gouvernement et de » salut public; tous les agents enfin qui prévariquent, de » quelque manière que ce soit.

» Les censeurs des armées ne peuvent connaître des » opérations militaires, ni du moral de la guerre. Ils sur- » veillent la discipline, les officiers, les généraux, l'ad- » ministration.

» Il est interdit aux censeurs de parler en public. La » modestie et l'austérité sont leurs vertus. Ils sont inflexi- » bles. Ils appellent les fonctionnaires pour leur deman- » der compte de leur conduite; ils dénoncent tout abus » et toute injustice dans le gouvernement; ils ne peuvent » rien atténuer ni pardonner.

» Les censeurs ne peuvent suivre les procédures. Les » poursuites sont faites, sur leurs dénonciations, par les » accusateurs publics près les tribunaux.

» Les censeurs convaincus de faiblesse sont destitués. » Ceux qui ont épargné sciemment un fonctionnaire cou- » pable d'avoir abusé du pouvoir, sont punis. Ils peuvent » être accusés par tous les citoyens.

» L'indemnité des censeurs est portée à 6,000 francs.

» Il n'y a point de censeur dans le séjour du Corps lé- « gislatif.

» Le droit d'accuser les députés est un droit du peuple » et des citoyens : il n'appartient pas aux censeurs. Les » dénonciations contre les députés sont portées au Corps » législatif.

» Les accusations contre les censeurs sont portées de-
» vant le Corps législatif. »

Ce n'est pas tout que cette police immense et officielle. Plus loin, il édicte que « tout citoyen, *quel que soit son âge* » *et son sexe*, qui n'exerce aucune fonction publique, a le » droit d'accuser devant les tribunaux criminels un homme » revêtu d'autorité, qui s'est rendu coupable envers lui » d'un acte arbitraire.

» Les parties doivent s'expliquer en présence l'une de » l'autre.

» Si l'homme revêtu d'autorité est convaincu, le ban- » nissement est prononcé contre lui, et la mort s'il rentre » sur le territoire.

» Si les tribunaux criminels refusent d'entendre le ci- » toyen qui intentera plainte, il formera sa plainte dans » le Temple, devant le peuple, le jour de la fête de l'Etre- » Suprême; et, si la cause n'est point jugée trente jours » après, le tribunal est puni par la loi. »

C'est là ce que Saint-Just appelle DES GARANTIES.

On vient de voir comment il consacre les garanties des particuliers et de leurs droits. Voici maintenant comment il pose les garanties des peuples, en s'emparant de la pensée de Lafayette, en la dépassant et la commentant :

« L'insurrection est *le droit exclusif du peuple et du* » *citoyen*. Tout étranger, tout homme revêtu de fonctions » publiques, s'il la propose, *est hors la loi et doit être tué* » *sur l'heure*, comme usurpateur de la souveraineté et » comme intéressé aux troubles pour faire le mal ou » pour s'élever. »

Ce n'était point encore assez. L'insurrection « le plus

» saint des devoirs » va être déclarée d'utilité publique : « Les insurrections qui ont lieu sous le Despotisme sont » toujours salutaires. » Mais voici la restriction : « Celles » qui éclatent dans un Etat libre sont dangereuses *quel-* » *quefois* pour la liberté même. Les révoltes font aux » Etats libres des plaies longues et douloureuses qui sai- » gnent tout un peuple. » Il est fâcheux seulement que Saint-Just ait oublié, dans son fragment sur *les Garanties*, de définir ce qu'il entend par Despotisme et par Etat libre. C'est là une lacune regrettable et qui laisse la place à une extension immense d'interprétation pleine de périls. « Notre ennemi, c'est notre maître », a dit Lafontaine. Notre maître, c'est le gouvernement ; donc tout gouvernement, c'est l'ennemi, s'écriera le factieux qui, « *intéressé aux troubles pour faire le mal ou s'élever*, » continuera le syllogisme attrayant par la facilité de conclusion et par l'ambiguité des termes. Où se trouve, pour l'ambitieux, la différence entre Despotisme et Etat libre ? Où commencent-ils ? Où finissent-ils ? Qui les fait reconnaître ? Ceux-ci prétendront avec une apparence de raison que la Liberté c'était l'état de la France sous Louis XVI, et que le Despotisme c'était l'abominable situation de la nation courbant la tête sous le joug impitoyable et sanglant de la Convention et de Saint-Just ; qui donc les convaincra d'erreur ? Ceux-là s'empareront de la version contraire, traiteront le roi martyr de despote, et chanteront les douceurs de l'indépendance assurée par la Terreur et le Robespierrisme ; est-ce nous qu'il faudra appeler en témoignage, et à qui l'on devra remettre le soin de les juger ?

Saint-Just nous dit bien, ce qui pourrait tirer d'embarras les plaideurs, qu'il « *faut faire une instruction* sur » les mœurs, *sur l'application du Pouvoir*, *sur les devoirs* » *et les droits réciproques et respectifs*, sur le génie et *le* » *but de la Révolution*, *sur les idées qui constituent le* » *bonheur d'un peuple libre.* » Qui osera écrire cette instruction qui n'est autre que ce qu'en politique on appelle une Constitution? Est-il possible surtout de l'écrire? C'était le cas, ou jamais, de l'essayer, au moins pour Saint-Just, puisqu'il en proclamait la nécessité impérieuse. Mais, dans ses *Fragments sur les Institutions républicaines*, nous n'avons rien trouvé qui ressemblât à une Constitution sérieuse. Nous les avons foncièrement étudiés, disséqués, passés à l'alambic de la discussion même bienveillante, car nous avons fait la part de l'éloge, et de cette étude il n'est sorti que des lambeaux informes d'informes pensées, des phrases sans suite, sans ensemble, sans connexité nécessaire. S'il proclame d'ailleurs la nécessité d'une « Instruction », c'est qu'il ne l'a point écrite. S'il ne l'a point écrite, c'est que l'impossibilité lui a brisé la plume entre les doigts, quand il dictait au milieu du silence et de l'isolement du cabinet; c'est que l'impossibilité lui a séché la parole dans le gosier, quand il parlait au milieu des enthousiasmes et des excitations de la tribune.

Donc, il n'y a pas de conclusion à son livre, à son travail, à son système, à son idée de prédilection. Car on ne peut appeler conclusion le projet de Constitution qu'il fut chargé de rédiger, qui fut soumis plus tard à la discussion publique, que la Convention amenda, sous-

amenda, sur-amenda, et qui enfin, adoptée avec des modifications sans nombre, est connue dans l'histoire des aberrations politiques sous le nom de Constitution de 1793 ou de Robespierre. C'est si peu une conclusion logique que le disciple et le continuateur de Saint-Just, l'horrible Babœuf, en cent endroits de ses proclamations, la déclare très imparfaite, s'en sert seulement comme d'un prétexte, comme d'un drapeau menteur destiné à rassurer la bourgeoisie effrayée, et se réserve de l'*améliorer* plus tard, en cas de succès, et l'on sait ce que devait être, ce qu'aurait été l'amélioration entre les mains de ce brigand de la philosophie.

Maintenant que nous sommes arrivé au terme de ce travail de dissection, est-il bien nécessaire de dire ce que Saint-Just pense du Commerce et des Colonies? Il n'y a rien là de curieux que deux exemples de la manière libérale dont il entend la liberté.

« *Nul ne peut,* » édicte-t-il dans son dix-neuvième fragment, « acquérir de terres, former de banques, ni » entretenir de vaisseaux à l'étranger. (1) »

Plus loin, il ordonne que « l'Etat fera acheter les nè» gres sur les côtes d'Afrique, pour être transplantés » dans les colonies; *ils seront libres à l'instant même*; il » leur sera donné trois arpents de terre et les outils né-

(1) Si les lois ne doivent pas permettre qu'il se fasse au dedans de grandes fortunes, quelles précautions ne doivent-elles pas prendre pour que les citoyens n'aillent au dehors amasser des richesses qu'ils rapporteraient dans leur patrie et qui dérangeraient nécessairement l'harmonie du gouvernement le plus sage. (MABLY.)

» cessaires à leur culture. » *Ils seront libres*, ces malheureux !... Oui, de se désoler sur la terre étrangère, d'y périr de la maladie du pays ! Et s'ils préféraient *être libres*, aller vivre dans la patrie aimée, y exercer *la liberté* à leur manière, *la liberté* de l'immensité, *la liberté* de la chasse, *la liberté* du combat, *la liberté* d'aimer, *la liberté* de leur civilisation à eux ! C'est bien de cela qu'il s'agit pour ces libéraux de la théorie, de la scienee, de la politique !

Finissons par une dernière citation empruntée au vingtième fragment qui traite du Domaine Public ; il se compose, d'après l'auteur, « des impôts, des « *successions* » *attribuées à la République*, et des biens nationaux. »

Dans la République selon Saint-Just, l'impôt n'a pas cette physionomie complexe, ces dénominations multiples (1) qu'il affecte dans nos sociétés imparfaites. Il n'a qu'un nom : « L'impôt. » Il n'a qu'une forme : « L'obligation » civile pour chaque citoyen, âgé de vingt-et-un ans, de » remettre à un officier public, tous les ans, *le dixième* » *de son revenu et le quinzième du produit de son industrie.* » Comme sanction morale et pénale, « le tableau des paie» ments sera imprimé et affiché toute l'année. » C'est vraiment d'une simplicité merveilleuse et bien faite pour débarrasser la nation de l'innombrable cohorte de ces

(1) Remarquez que l'imposition directe sur les terres avertit sans cesse le gouvernement et les citoyens de leurs besoins mutuels. Au contraire l'imposition indirecte laisse aux magistrats mille prétextes et mille moyens artificieux pour satisfaire leurs passions et tromper les peuples. (MABLY.)

collecteurs de toute sorte, de tout habit et de toute appellation.

Quant au domaine public, il est établi « pour réparer » l'infortune (1) des membres du corps social et pour soulager le peuple du poids des tributs dans les temps difficiles. La vertu, les bienfaits et le malheur donnent des » droits à une indemnité sur le domaine public. La République indemnise les soldats mutilés, les vieillards » qui ont porté les armes dans leur enfance, *ceux qui ont » nourri leur père et leur mère*, ceux qui ont adopté des » enfants, ceux qui ont plus de quatre enfants du même lit; » *les époux vieux qui ne sont point séparés*; les orphelins, » les enfants abandonnés; *les grands hommes; ceux qui se » sont sacrifiés pour l'amitié;* ceux qui ont perdu des » troupeaux; ceux qui ont été incendiés; ceux dont les » biens ont été détruits par la guerre, par les orages, » par les intempéries des saisons. »

Enfin, Saint-Just veut que le domaine public « *fasse » des avances aux jeunes époux et s'afferme à ceux qui » n'ont point de terres.* »

Tel est le livre des *Fragments* où Saint-Just a plus fait que deviner le socialisme, où l'on peut dire qu'il a été vraiment socialiste, où il a déposé tous les germes de cette science que le Babouvisme recevra de ses mains sinon complète, au moins fort avancée. L'utopie est va-

(1) Ailleurs, l'Etat appauvrit les citoyens; ici, il vient au secours de ceux qui ont souffert une perte; il aide un citoyen à rétablir sa maison incendiée; il dédommage le cultivateur dont une grêle, ou quelque accident, a trompé les espérances. (MABLY.)

gue encore, ou plutôt mal définie, mal rédigée; mais il ne faut pas que les partisans de Saint-Just lui fassent un mérite de cette indécision. Qui sait si tous les fragments ont été retrouvés, si une main amie n'a pas fait disparaître ce qui eût été par trop compromettant? Qu'eût ajouté le maître, s'il eût vécu, si le temps ne lui eût fait défaut? Il était en si bon chemin! Qu'ont modifié et défiguré les sectaires?

Ainsi déjà Saint-Just a porté des coups terribles à la propriété. C'est lui qui le premier veut qu'on donne des terres à tout le monde et pense à détruire le paupérisme par la distribution des biens nationaux aux indigents. Dans son rapport du 26 février 1794, sa pensée passera dans sa politique, quand il proposera d'abolir la mendicité en distribuant les biens nationaux, à l'aide desquels on composerait à chaque pauvre un petit patrimoine. Il faut dire qu'à ses derniers moments, sa pensée allait peut-être se modifier; car, si dans son livre de 1793 il penchait pour le partage des terres (1), après sa mort on trouva dans la poche de son habit un agenda plein de notes, au milieu desquelles on lisait : « Ne pas admettre le par-» tage des terres, mais le partage des fermages. » C'eût été là sans doute une de ses premières lois, s'il eût réussi dans la lutte suprême du 9 Thermidor. Mais sérieusement, où se trouve la différence si radicale entre s'emparer du fonds qui est une propriété digne de respect, et s'emparer du revenu? Celui-ci ne forme-t-il pas une propriété tout aussi sacrée que la première? Dans un cas comme

(1) C'est la loi agraire prêchée par Mably dans toutes ses pages.

dans l'autre, n'est-ce pas le vol à main armée? Que les amis de Saint-Just protestent en son honneur, qu'ils veuillent bien avouer l'assassinat et qu'ils méconnaissent et renient la déprédation et le brigandage; nous le concevons; mais les textes sont là avec leur effrayante nudité, avec leur écrasante brutalité.

Ainsi encore Saint-Just n'est qu'un socialiste, quand il veut des revenus publics en nature. On aura beau dire que chez certains peuples l'impôt ne s'est payé qu'en productions du sol. C'était là de la barbarie. Depuis lors, la civilisation a marché; la vraie science sociale a fait d'immenses progrès. Saint-Just savait assez d'économie politique pour ne pas ignorer que c'était là l'enfance de la société humaine. S'il rétrograde, c'est systématiquement, c'est avec connaissance de cause.

Ainsi encore Saint-Just n'est qu'un socialiste, quand il proclame l'obligation du travail pour tous. C'est le droit au travail de 1848 sous une autre formule.

Ainsi Saint-Just n'est qu'un socialiste, quand il veut que chaque citoyen majeur paie à l'Etat la dîme de son revenu et le quinzième du produit de son industrie. C'est là l'impôt progressif demandé de nos jours, encore sous une autre formule peut-être, mais dans le même ordre d'idées.

Mais Saint-Just n'est qu'un socialiste, quand, avant tous les socialistes, il rêve une république universelle, quand il souhaite une association de tous les peuples, quand il regrette qu'il y ait des peuples séparés par des limites polttiqnes.

Saint-Just n'est qu'un socialiste, quand il veut l'éduca-

tion de tous les enfants en commun, quand il les arrache à leur mère pour les donner à la Patrie.

Ainsi encore Saint-Just n'est qu'un socialiste, quand il fait passer tous les citoyens d'une nation sous l'avilissant niveau de l'Egalité absolue.

Sa république, c'est donc le socialisme le plus radical; on ne peut s'y méprendre, et son socialisme s'asseoit sur la Terreur. Il l'avoue tout haut, avec complaisance, avec orgueil même dans cette horrible phrase qu'on ne peut trop répéter pour qu'on sache bien ce que veulent en définitive tous ces novateurs, soit qu'ils parlent avec franchise, soit que l'hypocrisie rende prudentes et doucereuses leurs langues et leurs plumes : « *Un gouvernement » républicain a la vertu pour principe*, SINON LA TERREUR. » (*Fragments*, page 44.) Qu'a dit de plus Babœuf quand, en cent endroits de ses proclamations détrempées de sang et de boue, il a écrit le mot : MORT ! MORT ! Notez que Saint-Just qui disait : « La pitié est un signe de trahison, » et ce qui constitue la République, c'est la destruction » de tout ce qui lui est contraire, » n'a pas tout dit encore; car avec Machiavel il pensait qu'il ne fallait livrer que la moitié de sa pensée. Dans un jour d'intimité confiante, il s'écriait au milieu de ses admirateurs et de ses seydes : « Le caractère des conjurations *est le déguisement. On se» rait imprudent d'annoncer ses desseins* et son crime. *Il » ne faut donc pas s'attacher à la surface des discours, » mais juger les hommes par ce que la probité conseille...* » O probité ! Où se serait donc arrêté cet homme dans son socialisme, s'il eût vécu? Danton, dans un accès de colère dédaigneuse, appelait Saint-Just un écolier ! Quel éco-

lier! Robespierre était bien plus dans le vrai quand il disait de son jeune ami : « Il est taciturne et observateur ; » mais j'ai remarqué qu'il a beaucoup de ressemblance » avec Charles IX. »

Un autre point de ressemblance avec les socialistes et qui suffirait à convaincre Saint-Just, c'est l'affectation avec laquelle il emploie le mot *Bonheur*. « La révolution » doit s'arrêter à la perfection du *bonheur* et de la liberté » par les lois. » Plus tard, nous l'entendrons lire à la Convention un discours sur le *bonheur* à donner au peuple. Il précédait ainsi Babœuf qui n'a que le mot *Bonheur Commun* à la bouche; il parle *bonheur* quand il allume la torche qui va incendier tout Paris; il parle *bonheur*, tout en aiguisant le poignard qui va boire le sang du *Million doré!*

Vraiment, n'est-ce pas un temps précieux que nous perdons là en dissertations inutiles, en preuves superflues? Saint-Just socialiste se démontre par lui-même. Il suffit de le citer pour prouver. Son crime est matériel, et les éléments de sa condamnation, nous ne les puiserons pas seulement dans le livre des *Fragments*; ses prochains discours nous en fourniront au-delà des nécessités de la démonstration; puis de la théorie, son socialisme passera dans les faits à Strasbourg.

Ce qui pour nous résulte de clair et de sérieux de l'étude de ce livre, ce qui se prouve par quelques extraits de Platon, de Machiavel, de Mably, de Montesquieu, courtes notes qui auraient pu se multiplier à l'infini, c'est que Saint-Just, dans ses *Fragments*, s'est singulièrement trompé s'il a cru y déposer sa personnalité, ses idées, les

marquer au coin de son originalité. Sa philosophie, comme sa politique d'ailleurs, n'est qu'une réminiscence. Pour celle-ci, il a trop bien lu et appris les histoires de la Grèce et de Sparte ; il n'y a trouvé qu'un essai de république. Pour celle-là, ses philosophes de prédilection ont déteint sur lui. Sans qu'il s'en doutât, le livre de Brissot, les livres et les journaux de Marat ont encore exercé sur lui une influence incontestable. De ses souvenirs, de ses lectures, des débats de la presse qui vient de recueillir et publier mille et mille projets de Constitutions plus ou moins réalisables, plus ou moins incohérentes, absurdes, et par bonheur bientôt oubliées si ce n'est par lui, il s'est construit un système de pièces et de morceaux. Son édifice, par malheur, ne s'est point immédiatement écroulé, comme il le méritait. Ses idées lui ont survécu, grâce à la forme dont il les a revêtues, la forme sentencieuse, facile à retenir, impérieuse à force de dureté et de concision.

Quant à tomber en admiration, comme le philologue Nodier, devant ce si beau langage, nous ne pouvons y consentir sans réserves. Sous la netteté apparente d'une phrase serrée, se cachent souvent le vague et l'indécision, parfois l'absence de la pensée. L'expression est souvent incorrecte ou mal appliquée. Il est vrai que chaque science a sa néologie ; mais pour être acceptables et passer dans la langue d'une nation, la langue non pas d'un moment et d'un jour, les mots nouveaux ont besoin de faire preuve de clarté et d'exactitude. Ainsi que veut dire *Vertu* dans le langage et les livres de Saint-Just ? Il parle de *Terreur;* que veut dire *Terreur?* Ce mot ne signifie

pas pour nous ce qu'il a signifié pour lui. Pour lui, c'est la force morale et gouvernementale, c'est l'équivalent de mesures révolutionnaires extra-légales, violentes, et que justifie la nécessité d'un moment. Pourquoi cette expression a-t-elle changé de sens pour nous et signifie-t-elle système, oppression continue, épouvante et massacres, sang et exil? Ce n'est pas seulement l'usage qui consacre un mot, une expression; c'est la nature des faits qu'ils sont appelés à représenter. Saint-Just s'est donc trompé, quand notre siècle a raison. Ce dernier a donné au mot sa seule acception vraie et possible, l'acception qui peint et rappelle un ordre de faits, tandis que le premier se trompait quand, avec le même mot, il pensait rendre sensible une idée à inaugurer. Son idée était fausse, son mot s'en est ressenti; tandis que les faits étant acquis à l'histoire, nous peignons justement leur horreur avec le même terme cette fois recueilli par la langue nationale et devenu impérissable comme elle.

Il en est arrivé peut-être même un excès d'indignation et de punition pour Saint-Just. Ne comprenant pas comme lui le mot *Terreur* qu'il employait, on a peut-être exagéré en mal son idée. Beaucoup ont cru qu'il tuait par système, par conviction, par cruauté, par amour du sang, comme une bête fauve, tandis qu'il tuait par nécessité, parce qu'on lui résistait, parce qu'il voulait arriver vite, comme un voyageur qui abat les branchages lui barrant le chemin. A la page 73 du livre des *Fragments des Institutions*, Saint-Just a pris la peine d'expliquer en ces termes son système de *Terreur* : « Il faut », dit-il, « que » la République française soit *redoutée* de tous les gouver-

» nements. » Là est la vérité de sa pensée. Pour se faire redouter, la République n'égorgera pas les gouvernements ; mais par sa grandeur, sa tenacité, son inébranlable fermeté, ses efforts, ses armées, elle se fera craindre ; c'est la *Terreur* appliquée à la politique étrangère.

Certes, nous sommes loin d'excuser Saint-Just. Ce que nous disons ici ne tend qu'à démontrer toutes les fautes, les incorrections, les inexactitudes, les erreurs de ce style si complaisamment admiré par Nodier. Chaque page est ainsi marquée par un non-sens.

Maintenant, est-ce insuffisance, est-ce mauvaise foi? Ne savait-il pas s'exprimer de manière à se faire comprendre? Voulait-il dissimuler et déguiser sa pensée, de peur d'effrayer? Faut-il accuser là un travers du siècle dont la littérature corrompue avait à la longue créé une langue fautive, dont la philosophie avait perverti les esprits et le dictionnaire? Peut-être toutes ces causes sont-elles vraies à la fois.

Hâtons-nous maintenant de quitter les livres et la pensée, pour aborder le domaine de l'action et du drame.

VI.

Le temps des épisodes a fini pour nous, heureusement. Nous n'aurons plus à nous arrêter, à étudier la pensée de Saint-Just dans les livres où tout n'a point été dit par lui, nous le savons. A partir de ce moment, les faits vont, comme lui et pour lui, marcher à pas de géants. Cet homme va grandir, s'élever si haut comme puissance et domination que l'œil s'en étonne et peut à peine le suivre, jusqu'à ce qu'il s'affaisse plus vite encore qu'il a vite grandi, jusqu'à ce qu'il tombe aussi bas qu'il était immense tout-à-l'heure.

... Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Au commencement de 1793, trois hommes, enveloppés de longs manteaux et se cachant soigneusement le visage, entraient mystérieusement dans la sombre allée d'une maison habitée par la fameuse pythonisse Mlle Lenormant. C'étaient Robespierre, Saint-Just et un autre conventionnel dont nous avons oublié le nom. Dans un

jour de gaîté et comme par partie de plaisir, ces trois hommes avaient trouvé spirituel de consulter l'oracle à la mode déjà et de se faire tirer leur horoscope. Que leur dit la sybille? Que leur apprit-elle? Ouvrit-elle pour eux l'abîme de l'inconnu? Put-elle leur prédire le sort à eux réservé par un avenir si prochain et si tragique? Qui sait ce qui se passa là? Du reste, l'inflexible Saint-Just qui écrivait : « Je marcherais volontiers au milieu des bour-» reaux, les pieds dans le sang et dans les larmes; » (1) Saint-Just qui s'écriait : « *Je l'implore, le tombeau,* » comme un bienfait de la Providence, pour n'être plus » témoin de l'impunité des forfaits ourdis contre ma » patrie et l'humanité; certes, *c'est quitter peu de choses* » qu'une vie malheureuse dans laquelle on est condamné » à végéter le complice ou le témoin impuissant du » crime; » (2) Saint-Just qui s'était familiarisé depuis 1791 avec la pensée de sa mort prochaine, avec un pressentiment qui ne le quittait pas, qu'on voit poindre en dix endroits de son livre *des Fragments*; Saint-Just, si la prophétesse lui annonça sa brillante carrière et sa fin précoce, dut sourire à l'idée de ce qu'il appela sans doute sa gloire, de ce qu'il appela sans doute son martyre.

Nous l'avons laissé s'occupant, avec la commission du Club des Jacobins, de préparer le projet de Constitution radicalement républicaine à opposer par la Société au projet entaché de Modérantisme et déposé par Condorcet,

(1) (Rapport de Courtois.) Pensée de Saint-Just écrite de sa main sur un papier volant saisi chez lui après sa mort.

(2) Notes saisies dans ses papiers.

au nom de la majorité girondine, sur la tribune de la Convention. Avant d'aller retrouver le jeune représentant de l'Aisne au sein de la commission où il va se présenter armé de toutes pièces, fort de ses études métaphysiques et égalitaires, disons un mot des succès qui commencèrent la rapide réussite à lui prédite par Mlle Lenormant.

Les discours prononcés par Saint-Just dans la discussion sur les subsistances et pendant le procès du roi l'avaient tiré de la foule. Son talent, sa concision, sa fermeté de style avaient plus fait pour lui déjà que sa liaison avec Robespierre. Le 28 janvier 1793, un nouveau triomphe l'attendait à la tribune. Sieyès, au nom du Comité de défense générale, venait de déposer un projet de décret sur l'organisation du ministère de la guerre. Saint-Just eut le premier la parole. Il prouva des connaissances toutes spéciales, des études sérieuses de la matière. Il possédait à fond le mécanisme du Département de la guerre, les achats et les fournitures, le recrutement, la remonte et les subsistances. Il sut se faire écouter, surtout lorsque, entrant dans les entrailles de la question, il intéressa la Convention en essayant de lui persuader que c'était à elle comme *Pouvoir Législatif*, et non au Ministère, *Pouvoir Exécutif* déjà trop puissant, qu'appartenait la direction du *Pouvoir Militaire*. L'idée était nouvelle, elle avait grande chance de succès. Sain-Just savait qu'une Assemblée unique est toujours absorbante et jalouse surtout. Il voulait donc, et ce devait être facile, pousser la Convention à s'emparer de l'administration de la guerre. Il avait à la réussite son intérêt de personnalité et de parti. Par la force des choses, la

minorité montagnarde, qui déjà en plusieurs rencontres avait remporté à l'aide de son audace des succès importants sur les fractions modérées molles et inertes comme l'est trop fréquemment le parti de l'ordre, devait nécessairement prédominer dans un moment donné. Ce que plus tard on appela la conspiration de Robespierre préparait déjà souterrainement sa prise de possession des affaires, sûre qu'elle était de réussir. Qu'ils fussent ou non dénommés à l'avance, les futurs Comités de Surveillance et de Salut Public étaient en projet; sous prétexte de la débarrasser de trop de travail, on se promettait d'enlever à la Convention le vrai pouvoir à envahir alors par les chefs des Montagnards, et parmi ces chefs Saint-Just se désignait et se comptait lui-même. Ces prévisions ne sont point écrites et constatées dans l'histoire; ce qui les rend probables pour l'écrivain, ce qui les rend certaines pour nous, c'est le silence terrible de Saint-Just, c'est son sang-froid effrayant. Plus l'eau est calme, plus elle est profonde et par conséquent dangereuse. Saint-Just ne disait rien sans motif. Chacune de ses paroles cache une pensée; et c'est la pensée, c'est l'espoir de son futur despotisme que nous découvrons dans cette partie de son discours du 28 janvier, discours jusqu'à présent resté inaperçu :

« La guerre n'est-elle point un état violent, et l'admi» nistration de la guerre doit-elle faire partie du gou» vernement intérieur permanent? » se demande-t-il pour se donner l'occasion de se répondre : « Je ne le » crois pas. Le gouvernement civil dans un état comme » le nôtre, devra nécessairement avoir une certaine rec-

» titude. Peut-être, sous certains rapports, les deux » pouvoirs auront-ils besoin d'être *balancés* l'un par » l'autre ; car, sans le balancement de pouvoirs, la liberté » serait peut-être en péril, n'étant constituée que sur une » base mobile et inconstante, si les législateurs, en cer- » tains cas, étaient sans frein. Je voudrais qu'il me fût » permis de traiter cette question fondamentale ; sans » sortir absolument de mon sujet, j'y reviendrai ailleurs ; » je dirai seulement que lorsque, dans une grande répu- » blique, la puissance qui fait les lois doit être, en cer- » tains cas, balancée par celle qui les exécute, il est » dangereux que celle-ci ne devienne terrible, et n'avi- » lisse la première ; puissance législative, celle-ci n'a que » l'empire de la raison ; et, dans un vaste état, le grand » nombre des emplois militaires, l'appât ou les prestiges » des opérations guerrières, les calculs de l'ambition, » tout fortifie la puissance exécutive. Si l'on remarque » bien la principale cause de l'esclavage dans le monde, » c'est que le gouvernement chez tous les peuples manie » les armes. Je veux donc que la puissance nommée » *exécutrice* ne gouverne que les citoyens.

» La direction du pouvoir militaire (je ne dis pas l'*exé-* » *cution militaire)* est inaliénable de la puissance législa- » tive ou du souverain ; il est la garantie du peuple » contre le magistrat. Alors la Patrie est le centre de » l'*honneur*. Comme on ne peut plus rien obtenir de la » faveur et des bassesses qui corrompent le magistrat, il » se décide à parvenir aux emplois par le mérite et l'hon- » nête célébrité. Vous devenez la puissance suprême, et » vous liez à vous et au peuple les généraux et les armées.

» Il faut encore examiner la question sous un autre » rapport. L'état de guerre est vraiment une relation ex» térieure ; il n'appartient qu'au souverain de délibérer » sur les actes de force qui compromettent la vie des ci» toyens et la prospérité publique ; si ces actes sont une » partie du pouvoir qui gouverne, le magistrat a la faci» lité d'abuser contre le peuple d'une force qui n'est ins» tituée que contre les ennemis extérieurs. On emploie » des moyens pour prolonger la guerre, on ménage » même des défaites, et on trafique du salut de l'Etat.

» Le peuple n'a pas d'intérêt à faire la guerre. La puis» sance exécutive trouve dans la guerre l'accroissement » de son crédit, elle lui fournit mille moyens d'usurper. » C'est pourquoi mon dessein serait de vous proposer que » le ministère militaire, détaché de la puissance exécu» trice, ne dépendît que de vous seuls et vous fût immé» diatement soumis. Si vous voulez que votre institution » soit durable chez un peuple qui n'a plus d'*ordres*, vous » ferez que le magistrat ne devienne point un *ordre* et » une sorte de patriciat, en dirigeant les armes par sa » volonté : car la guerre n'a point de frein ni de règle » présente dans les lois ; ses vicissitudes rendent tous ses » actes des *actes de volonté*. Il est donc nécessaire qu'il » n'y ait dans l'Etat qu'une seule volonté, et que celle » qui fait les lois commande les opérations de la guerre. » Le magistrat doit être entièrement livré au maintien de » l'ordre civil : l'ordre extérieur chez un peuple qui obéit » aux lois et n'est point soumis au prince, appartient au » souverain ou à ses représentants. Je ne traite de cette » matière que ce qui appartient à mon sujet.

» Je demande que l'attribution donnée par Sieyès au » conseil, c'est-à-dire à tous les ministres collectivement, » sur les opérations générales de la guerre, vous la pre» niez vous-même; que le ministre réponde à *vous* de » l'exécution des lois : par-là vous mettrez le peuple à » l'abri du pouvoir militaire. La responsabilité n'est point » compromise; car vous ne gouvernez point, mais le mi» nistre vous répond *immédiatement* de *l'exécution des* » *lois*; il n'est point entravé, et tous les anneaux de la » chaîne militaire aboutissant à vous, les généraux ne » peuvent plus remuer des intrigues dans un conseil, et » le conseil ne peut rien usurper. »

Ce discours est pour nous le premier pas de toute une route jalonnée à l'avance et où vont s'élancer les Montagnards n'ayant pour armes que ces qualités distinctives de Saint-Just : une volonté de fer, une persévérance indomptable, une inébranlable décision, la sécurité des allures, tout ce qui assure la réussite d'une politique quelconque, bonne ou mauvaise. Heureusement pour les sociétés, d'ordinaire, le but atteint, — c'est pour eux toujours le despotisme, — les révolutionnaires ne savent plus trouver en eux-mêmes les ressources suffisantes pour se maintenir au pouvoir escaladé avec tant d'audace et de persistance. Avec toutes les qualités utiles à l'attaque, Dieu ne leur a pas donné les qualités nécessaires à la conservation. Dans les desseins de la Providence, ils n'ont servi que d'instrument de punition, et, le châtiment infligé, ils sont condamnés à disparaître comme enfin et à la longue disparaissent tous les fléaux.

Cette fermeté qu'on ne peut s'empêcher d'admirer,

tout en regrettant amèrement qu'elle ne soit pas le partage exclusif des partis honnêtes, il faut la constater dans ce passage qui clot le discours de Saint-Just : « Du reste, » j'envisage avec sang-froid notre situation présente : » nous avons de grandes ressources, il s'agit de les em» ployer ; mais pour cela il faut que tout le monde oublie » son intérêt et son orgueil. Le bonheur et l'intérêt parti» culier sont une violence à l'ordre social quand ils ne » sont point une portion de l'intérêt du bonheur public ; » oubliez-vous vous-mêmes. La révolution française est » placée entre un arc de triomphe et un écueil qui nous » briserait tous. Votre intérêt vous commande de ne » point vous diviser. Quelles que soient les différences » d'opinions, les tyrans n'admettent point ces différences » entre nous. Nous vaincrons tous, ou nous périrons tous. » Votre intérêt vous commande l'oubli de votre intérêt ; » vous ne pouvez tous vous sauver que par le salut pu» blic. »

Quelques jours plus tard, Saint-Just saisit l'occasion de prendre de nouveau la parole dans la discussion du projet de loi présenté par Dubois-Crancé, au nom du Comité militaire, sur la réorganisation des armées. La Montagne voulait démocratiser l'armée, la faire à son image. Le Comité militaire était plein des représentants les plus avancés. Ils avaient inscrit dans le projet de loi deux principes qui devaient livrer les troupes à leur dévotion : le mélange des régiments et des bataillons et le scrutin pour l'élection des officiers.

Saint-Just vint défendre le projet du Comité. Il démontra que rien n'était moins révolutionnaire que le partage

de l'armée, tel que l'avaient compris les rois, en corps plus ou moins privilégiés suivant qu'ils approchaient de plus près la personne du tyran, en troupes de ligne et en troupes d'élite. Il ne veut plus de distinction que celle des différentes armes, et pour y arriver, il lui faut le mélange de tous les régiments débaptisés de leurs noms aristocratiques. Voici comment il traita la question de l'élection appliquée aux divers grades :

« Je ne connais qu'un moyen de résister à l'Europe, » c'est de lui opposer le génie de la liberté; on prétend » que ces élections militaires doivent affaiblir et diviser » l'armée; je crois au contraire que ses forces en doivent » être multipliées.

» Je sais bien qu'on peut m'opposer que l'instabilité de » l'avancement militaire peut dégoûter les chefs, qu'il » peut porter les soldats à la licence, énerver la discipline » et compromettre l'esprit de subordination ; mais toutes » ces difficultés sont vaines; il faut même faire violence » aux mauvaises mœurs et les dompter; il faut d'abord » vaincre l'armée, si vous voulez qu'elle vainque à son » tour. Si le législateur ménage les difficultés, les difficul- » tés l'entraînent; s'il les attaque, il en triomphe à cha- » que instant. Je ne sais s'il faut moins d'audace pour » être législateur que pour être conquérant; l'un ne » combat que des hommes; l'autre combat l'erreur, le » vice et le préjugé; mais si l'un ou l'autre se laisse em- » porter à la faiblesse, il est perdu; c'est dans cet esprit » seulement que vous pourrez conduire la Révolution à » son terme. Je ne crains qu'une chose : c'est que la » puissance du peuple français n'éprouve point de la part

» de ses ennemis ces obstacles vigoureux qui décident un
» peuple à la vertu. On ne fait pas les révolutions à moi-
» tié. Il me semble que vous êtes destinés à faire changer
» de face aux gouvernements de l'Europe; vous ne devez
» plus vous reposer qu'elle ne soit libre : sa liberté ga-
» rantira la vôtre. Il y a trois sortes d'infamies sur la
» terre, avec lesquelles la vertu républicaine ne peut point
» composer : la première, ce sont les rois; la seconde,
» c'est de leur obéir; la troisième, c'est de poser les ar-
» mes s'il existe quelque part un maître et un esclave.

» C'est encore cette vertu qui vous commande les élec-
» tions militaires; les emplois ne sont point institués pour
» ceux qui les possèdent, mais pour le bien de la Répu-
» blique. Lorsque j'entends dire ici qu'il faut indemniser
» par de l'argent un agent public de l'obscurité de ses
» services, il me prend envie de lui proposer les trois
» queues d'un pacha; et de même, lorsque l'intérêt de
» quelques officiers ambitieux devient une considération
» dans le changement qui importe à l'énergie de nos ar-
» mées, je me demande si la Patrie est esclave de ses
» gens de guerre. Je ne prétends pas dissimuler les dan-
» gers des élections militaires, si elles pouvaient s'éten-
» dre à l'état-major de l'armée et au généralat; mais il
» faut poser les principes et les mettre à leur place. Les
» corps ont le droit d'élire leurs officiers, parce qu'ils
» sont proprement des corporations. Une armée ne peut
» élire ses chefs, parce qu'elle n'a point d'éléments fixes,
» que tout y change et y varie à chaque instant : une ar-
» mée n'est point un corps; elle est l'agrégation de plu-
» sieurs corps qui n'ont de liaison entre eux que par les

» chefs que la république leur donne : une armée qui éli-
» rait ses chefs serait donc une armée de rebelles.

» On me dira que mes principes sont sans garantie » contre la violence ; j'en puis répondre autant ; la vérité » n'est jamais sans garantie ; elle entraîne tout : le crime » est enfant de l'erreur.

» L'élection des chefs particuliers des corps est le droit » de cité du soldat ; comme ce droit est exercé partielle- » ment, la force serait toujours prête à en réprimer » l'abus ; mais cet abus ne peut jamais exister, car les » chefs d'un régiment ne peuvent jamais effrayer la Patrie.

» L'élection des généraux est le droit de la cité en- » tière. Une armée ne peut délibérer ni s'assembler. C'est » au peuple même ou à ses légitimes représentants qu'ap- » partient le choix de ceux desquels dépend le salut pu- » blic.

» Si l'on examine le principe du droit de suffrage dans » le soldat, le voici : c'est que, témoin de la conduite, » de la bravoure et du caractère de ceux avec lesquels il » a vécu, nul ne peut mieux que lui les juger.

» En outre, si vous laissez les nominations à tant de » places militaires entre les mains ou des généraux ou du » pouvoir exécutif, vous les rendez puissants contre » vous-mêmes, et vous rétablissez la monarchie.

» Règle générale : il y a une monarchie partout où la » puissance exécutive dispose de l'honneur et de l'avan- » cement des armes.

» Si vous voulez fonder une république, ôtez au » peuple le moins de pouvoir qu'il est possible, et faites » exercer par lui les fonctions dont il est capable.

« Si quelqu'un s'oppose ici aux élections militaires,
» après ces distinctions, je le prie d'accorder ses princi-
» pes avec la république. »

On sait que les mesures proposées par les Montagnards furent adoptées par la Convention et converties en lois, malgré l'opposition des Girondins au nom desquels Buzot, l'un de leurs chefs les plus éminents, avait réclamé l'ajournement indéfini du projet du Comité militaire.

Ce n'était pas seulement les succès d'orateur que Saint-Just ambitionnait; il lui fallait ceux de factieux. Le jour même où il venait de parler sur la réorganisation révolutionnaire de l'armée, quelques minutes avant d'apparaître à la tribune, il préparait ce qu'alors et déjà on appelait une manifestation populaire. Dans la prévoyance de l'avenir, il voulait se mêler aux masses par l'intrigue et s'en bien faire connaître.

La misère était extrême dans Paris. La Montagne commençait à exploiter la faim. Depuis le mois de décembre, la rareté et la cherté des grains amenait émotion sur émotion. Dans un intérêt de parti, le mal était encore exagéré. Les Sections et les clubs poussaient le peuple à la révolte, à la violence, au pillage. Les agitateurs, Marat en tête, voyaient déjà jour à se servir de la populace affamée et furieuse pour écraser leurs adversaires à la Convention contre laquelle ils essayèrent, le 10 février, un premier envahissement sous prétexte d'une pétition sur les subsistances. Au club des Jacobins, Saint-Just eut l'audace de conseiller tout haut aux Sections de se lever, et ce conseil ne fut que trop bien reçu. Le 10 février, les quarante-huit Sections de Paris envahirent la Convention.

Un orateur se présenta à la barre en disant que la faim ne s'ajournait pas : « Il est impossible, » ajoutait-il avec audace en cherchant de l'œil l'approbation des meneurs; « il est impossible que nous désemparions sans avoir » été tous admis, à moins que nous ne soyons éloignés » par un décret prononcé en présence des Parisiens et » des Fédérés des quatre-vingt-cinq départements qui » sont avec nous. »

La Convention eut encore assez de courage et de dignité, — elle en manquera si complétement et si tôt qu'il faut la louer d'avoir su faire une fois son devoir, — pour repousser cette insolente pétition par le dédain de l'ordre du jour, et de toutes parts, les reproches tombèrent sur Marat et Saint-Just les vrais auteurs de cette journée. Le lendemain, les députés des Sections se représentèrent de nouveau, mais seuls cette fois, et ils furent admis à déposer leur pétition à la barre. L'orateur de la députation eut des mots d'une incroyable violence. Il osa demander l'éloignement et l'envoi en Vendée de la garde de l'Assemblée. Il osa dire à la Convention que si elle n'adoptait pas les mesures qu'il était chargé de lui proposer au nom du peuple, *le peuple serait bientôt debout* et avec lui tous les départements. Le girondin Louvet s'écria dans son indignation : « Y a-t-il en France deux » Conventions, deux représentations nationales? » Bréard, qui présidait, ne put rien trouver à dire aux députés, si ce n'est qu'ils « avaient commis une grande imprudence. » Carra proposa une enquête dont le but serait d'arriver à découvrir par qui les pétitionnaires avaient été entraînés. En désignant Saint-Just du doigt et du regard, il flétrit

ces grands coupables de la politique qu'il osa appeler « les hypocrites en patriotisme. » Mais la Montagne, intéressée à rester dans l'ombre, repoussa la demande du modéré Carra, et l'Assemblée, sur la proposition de Barrère, se contenta de refuser aux pétitionnaires les honneurs de la séance. Cependant l'affaire ne devait point en rester là.

La Gironde voulait atteindre Saint-Just et l'écraser sous le poids de la honte que lui méritait son intervention d'agent secret de l'émeute. Barrère, qui ne prévoyait pas le danger d'une telle proposition, émit l'avis que l'orateur des Sections fût arrêté et interrogé par le juge de paix des Tuileries. Tout le côté droit appuya cette idée. Effrayé du danger et de la responsabilité qu'il allait seul endosser, le motionnaire demanda la parole et, après l'avoir obtenue avec peine, il raconta que, le matin même, un membre de la Convention s'était mêlé à la députation des Sections, l'avait fort exhortée à insister pour être admise à la barre et pour présenter la pétition. « Il nous » a dit, » continua cet homme, « qu'après la pétition » déposée, il faudrait demander que la Convention s'oc- » cupât, toute affaire cessante, de faire une loi sur les » subsistances pour la République entière. » C'est ce qui l'avait engagé de parler au nom de tous les départements.

« Le nom du membre qui a parlé au pétitionnaire! Son » nom! » s'écrièrent tous les Girondins dans l'exaltation du triomphe.

« On m'a dit qu'il s'appelle Saint-Just, » répondit le pétitionnaire; « mais je ne le connais pas. »

Saint-Just s'élança à la tribune. « Quand je suis entré

» ce matin dans cette assemblée, » dit-il avec plus d'animation qu'il n'en montrait d'ordinaire, « on distribuait » une pétition des quarante-huit Sections de Paris, dans » laquelle je suis cité d'une manière désavantageuse. » Je fus à la salle des conférences, où je demandai à celui » qui devait porter la parole, si j'avais démérité dans » l'esprit des auteurs de la pétition : il me dit que non ; » qu'il me regardait comme un très-bon patriote. Je lui » demandai les moyens qu'il voulait proposer : une per- » sonne me présenta du blé noir dans sa main, et me dit » qu'il y en avait beaucoup de cette espèce débarqué au » port Saint-Nicolas. Je lui dis : Quelle que soit votre po- » sition, je vous invite à ne point agir avec violence : » calmez-vous, et demandez une loi générale. Si la Con- » vention ajourne votre proposition, alors je demanderai » la parole, et je suivrai le fil des vues que j'ai déjà pré- » sentées. Citoyens, je n'ai point dit autre chose. »

Les Girondins allaient insister sur des explications plus complètes, quand Marat accourut au secours de son ami et demanda que l'orateur de la députation fût renvoyé au Comité de Sureté générale et que l'Assemblée passât à l'ordre du jour. Le Montagnard Osselin, de la députation de Paris, saisit l'intention de Marat et s'écria avec une indignation simulée : « Je demande que le pétitionnaire, » qui a eu l'insolence de prendre le masque de repré- » sentant de la République, masque trompeur qu'il faut » faire tomber à la face de l'univers, soit interrogé à l'ins- » tant au Comité de Sureté Générale. » A l'unanimité l'Assemblée adopta la proposition d'Osselin. On renvoya l'affaire au Comité où tous savaient qu'elle serait enterrée :

mais la Montagne sauvait les apparences, et les Girondins avaient appris tout ce qu'ils voulaient savoir. D'ailleurs, ils n'espéraient point obtenir un vote de blâme contre Saint-Just.

Voici comment le journaliste Prudhomme parle de cette affaire :

« Ce jour vit le premier acte d'insurrection qui, en » permanence active jusqu'au 2 juin, n'obtint dans cette » dernière journée que son complément et le triomphe. » La Convention avait résisté aux brigands qui, après les » plus exécrables propositions, avaient osé dire : « Si vous » n'adoptez pas ces mesures, nous vous déclarons, nous » qui voulons sauver la République, que nous sommes » en état d'insurrection. Dix mille hommes sont à la » porte de la salle. » Cette audacieuse menace resta sans » vengeance, et Saint-Just qui l'avait conseillée ne fut pas » même censuré. » (1).

L'attention que toutes ces affaires appelèrent sur Saint-Just lui valut les suffrages des Montagnards qui, déjà maîtres à la Convention et disposant des nominations, le portèrent au bureau en qualité de secrétaire.

Un peu plus tard, il fut envoyé en mission dans la Belgique au moment de l'évacuation de cette province par nos troupes. Le 31 mars, nous le voyons monter à la

(1) Prudhomme place ces faits à la date du 10 mars, et Dulaure à celle du 1er mai. Tout deux sont dans l'erreur. Le premier envahissement de la Convention par les Sections doit être fixé au 10 février. (Voir le *Moniteur*.) Du reste, c'est incroyable comme ces témoins *de visu*, comme les journaux et les écrivains du temps, se trompent souvent sur les dates, sur les faits et sur les hommes.

tribune des Jacobins et y signaler l'imminence du danger. Suivant lui, Beurnonville est un traître. Il promet d'en fournir des preuves à un moment plus opportun. Cette mission, la tint-il de la Convention ou du club? C'est ce que nos recherches n'ont pu nous faire connaître.

Elle dut être de courte durée, car nous allons le voir prendre part à toutes les délibérations de la commission de Constitution nommée par la Société des Jacobins et où il est entré avec Robespierre, Collot-d'Herbois, Dubois-Crancé, Billaud-Varennes, Couthon, le prussien Anacharsis Clootz, Saint-André, Robert, Thuriot, Bentabolle et l'imprimeur Anthoine, avec tous ceux enfin qui feignaient de croire l'égalité menacée pour faire naître l'occasion de crier à l'aristocratie et d'écraser leurs adversaires accusés d'être des aristocrates. C'était en haine de la Modération représentée dans le Comité de Constitution nommé par l'Assemblée, par Condorcet, Gensonné, Barrère, Thomas Payne, Pétion, Vergniaud, Sieyès et Barbaroux, que les Jacobins avaient composé leur Comité de tout ce qu'ils avaient pu trouver parmi eux d'hommes jeunes, ardents, violents, tranchés et surtout ambitieux.

Rien n'était plus démocratique que le projet de Condorcet. Il y parlait d'égalité naturelle, de souveraineté résidant dans le peuple, d'admissibité de *tous* les citoyens à *toutes* les places, à tous les emplois publics. La Constitution d'Angleterre, disait-il, est faite pour les riches, celle d'Amérique pour les aisés; celle de France sera faite pour *tous* les hommes; il n'y aura plus de *populace*, dès qu'on aura fait un *peuple* en accordant à *tous* les mêmes droits. Il posait le principe de l'impôt progressif avec

cette restriction qu'il ne frapperait que sur le superflu et jamais sur le nécessaire ; alors, disait-il, l'impôt progressif est juste et utile. Et cependant les Jacobins n'étaient pas contents. Il est vrai que Condorcet répugnait à l'universalité complète du suffrage ; il demandait des garanties de résidence aux électeurs, et la Montagne, au contraire, n'espérait réussir qu'en appelant à son aide la mauvaise portion de la population évincée par les restrictions électorales du projet des Girondins.

Le Comité des Jacobins se mit ardemment à l'œuvre. Saint-Just apparaît partout avec des idées préconçues et qui ne permettent pas de nier son influence et sa coopération à la fameuse Déclaration des Droits de l'homme, généralement attribuée à Robespierre. Les principes des *Fragments des Institutions*, la phraséologie, les mots même, Robespierre a tout emprunté de son jeune et utile ami qu'il exploite sans pudeur, comme il a exploité tous ceux qui l'ont approché et de la substance desquels il a réussi à se composer une individualité puissante que peu d'écrivains ont osé nier et méconnaître, en lui arrachant son masque de plagiaire. Dans le sein du Comité, et d'après le peu de renseignements arrivés jusqu'à nous, Saint-Just aurait essayé de faire adopter son opinion sur le partage des propriétés. Cette idée souriait à ces jeunes gens qui se croyaient appelés à recommencer les Gracques. Cette fois, Robespierre eut peur de ce radicalisme bien fait, et il avait raison, pour soulever la nation entière contre les partisans de la spoliation générale par le partage. Du Comité, il était sorti de vagues menaces de loi agraire ; on s'en était effrayé dans Paris. Plus prudent que Saint-

Just, et surtout moins audacieux, Robespierre sentit, comme Babœuf le sentira plus tard, tous deux luttant d'hypocrisie, l'absolue nécessité de rassurer l'opinion publique. C'est ce qu'il fit dans cette phrase de sa Déclaration des Droits de l'Homme : « Je vous proposerai d'abord » quelques articles nécessaires pour compléter votre théo» rie sur la propriété. Que ce mot n'alarme personne. Ames » de boue, qui n'estimez que l'or, je ne veux point tou» cher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source ! » Vous devez savoir que cette loi agraire, dont vous avez » tant parlé, n'est qu'un fantôme créé par les fripons » pour épouvanter les imbéciles ; il ne fallait pas une » révolution sans doute pour apprendre à l'univers que » l'extrême disproportion des fortunes est la source de » bien des maux et de bien des crimes ; mais nous n'en » sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens » est une chimère. Pour moi, je la crois moins néces» saire encore au bonheur privé qu'à la félicité publique. » Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable, que » de proscrire l'opulence. La chaumière de Fabricius n'a » rien à envier au palais de Crassus. J'aimerais bien au» tant, pour mon compte, être l'un des fils d'Aristide, » élevé dans le Prytanée aux dépens de la République, » que l'héritier présomptif de Xercès, né dans la fange » des cours, pour occuper un trône décoré de l'avilisse» ment des peuples, et brillant de la misère publique. »

Si Robespierre n'eût point succombé le 9 Thermidor, nous savons que les mêmes raisons ne l'eussent pas alors contraint peut-être à la même prudence. Il vient de consacrer le droit pour tout citoyen de disposer à son gré de

ses biens et de ses revenus; et le 9 Thermidor, on saisira sur Saint-Just un agenda où est écrite sa résolution de décréter « le partage des fermages. » C'était un premier pas vers la loi agraire, sans contredit.

Nous allons pouvoir mieux encore constater le plagiat de Robespierre. Nous savons que Saint-Just, dans ses *Fragments*, pose nettement le principe de l'impôt progressif. A sa suite, et cette fois encouragé par l'indication de la même idée dans le projet de Condorcet, Robespierre demande aussi que l'impôt soit déclaré progressif. « Les » citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est » nécessaire à leur subsistance, doivent être dispensés » de contribuer aux dépenses publiques. Les autres doi» vent les supporter *progressivement* selon l'étendue de » leur fortune. »

Une autre preuve de la dépendance de Robespierre vis-à-vis de Saint-Just en fait d'idées, c'est ce passage du même discours où il demande la consécration de la Fraternité des peuples. Saint-Just avait écrit dans son deuxième *Fragment*, intitulé *De la Société* : « Les ani» maux de même espèce n'ont point formé de sociétés » particulières armées les unes contre les autres. Les » peuples se sont cependant armés contre les peuples.... » Un peuple en corps (puisqu'il existe des peuples), forme » une force politique contre la conquête. L'état social est » le rapport des hommes entre eux ; l'état politique est le » rapport des peuples.... On a mal appliqué le principe » politique ; il n'appartient qu'au droit des gens, c'est-à» dire qu'il était de peuple à peuple. Cela même est une » loi de nos institutions ; ce ne sont pas les hommes qui

» se font la guerre, mais les Etats. » Cette idée en germe encore et à laquelle manque une conclusion, Robespierre, plus habile, s'en empare. Il en fait même un texte d'accusation contre le Comité girondin en la précisant en ces termes :

« Le Comité a encore absolument oublié de consacrer » les devoirs de fraternité qui unissent tous les hommes » à toutes les nations, et leur droit à une mutuelle assis» tance. Il paraît avoir ignoré les bases de l'éternelle » alliance des peuples contre les tyrans. On dirait que » votre déclaration a été faite pour un troupeau de créa» tures humaines parqué sur un coin du globe, et non » pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la » terre pour domaine et pour séjour.

» Je vous propose de remplir cette grande lacune par » les articles suivants. Ils ne peuvent que vous concilier » l'estime des peuples ; il est vrai qu'ils peuvent avoir » l'inconvénient de vous brouiller sans retour avec les » rois. J'avoue que cet inconvénient ne m'effraie pas ; il » n'effraiera point ceux qui ne veulent pas se réconcilier » avec eux. Voici mes quatre articles :

« Art. Ier. Les hommes de tous les pays sont frères, et » les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur » pouvoir, comme les citoyens du même État.

» II. Celui qui opprime une nation se déclare l'ennemi » de toutes.

» III. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter » les progrès de la liberté, et anéantir les droits de » l'homme, doivent être poursuivis par tous, non comme

» des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et
» des brigands rebelles.

» IV. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils
» soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain
» de la terre, qui est le genre humain, et contre le légis-
» lateur de l'univers, qui est la nature. »

Nous avons entendu Saint-Just déclarer hautement dans ses *Fragments* que l'insurrection est le droit exclusif du peuple et du citoyen. Robespierre va s'emparer de cette maxime; à la phrase de Saint-Just il ne fera guères que changer le mot *droit* en celui de *devoir*, et, pour la première fois depuis l'empyrique Minos, on lira, dans le code d'une nation qui se prétend civilisée, cette épouvantable loi : « L'insurrection est le plus saint des de-
» voirs. »

Nous disons que Robespierre a pillé Saint-Just jusque dans sa phraséologie, jusque dans ses expressions de prédilection. Saint-Just, nous l'avons vingt fois fait remarquer, abuse du mot *vertu*. Dans son premier *Fragment* il dit, pour ne citer qu'un exemple : « La politique
» des voisins d'un peuple libre s'est efforcée de corrompre
» ou de faire proscrire les hommes dont les *talents et les*
» *vertus* pouvaient être utiles à leur pays. » Voici la rédaction de l'article quatre de la Déclaration des Droits de l'Homme, proposée par Robespierre, et adoptée sans modification par la Convention : « Art. IV. Tous les ci-
» toyens sont admissibles à tous les places, emplois et
» fonctions publics : les peuples libres ne connaissent
» d'autres motifs de préférence dans leur choix que les
» *vertus et les talents.* »

Ainsi pour nous, Robespierre ne nous apparaît que comme une sorte de rapporteur du Comité constitutif des Jacobins. Plus connu, plus habitué, plus adroit, plus puissant par conséquent que ses collègues, il fut désigné par eux pour mettre en ordre leurs idées à chacun, pour les coordonner. Moins avancé, moins radical, ou plus disposé aux concessions qui n'effraieraient pas ce que ces jeunes hommes si ardents devaient appeler de méprisables préjugés, mais préjugés avec lesquels cependant il fallait compter, il s'assimila les doctrines de chacun ; il se les rendit propres. Son pavillon redouté couvrit cette marchandise hybride et de toutes provenances. C'est ainsi qu'il put donner son nom à cette monstrueuse Déclaration des Droits de l'Homme, où nous retrouvons des inspirations du fou Anacharsis Clootz à côté des pensées et du style de Saint-Just.

Saint-Just faisait à Robespierre sa politique, a dit dernièrement avec un grand bonheur d'expression M. Granier de Cassagnac, bien plus dans le vrai que M. de Lamartine qui sacrifie tout à Robespierre. Il est un homme très à même de préciser l'influence de Saint-Just sur Robespierre, car il les connut intimement et votait avec eux et comme eux à la Convention. C'était le représentant Levasseur, l'une des sommités de l'extrême Montagne.

Quand il parle des projets communs à ces deux hommes, c'est presque toujours Saint-Just qu'il nomme. S'il s'occupe de dissentiments entre les membres du Comité de Salut Public, c'est pour dire que Collot-d'Herbois et Billaut-Varennes, dirigés dans la crise révolutionnaire

par leurs intérêts particuliers, luttaient contre Saint-Just par peur « de ses vues élevées. » Au « féroce Collot, un » chef d'école, » il oppose le « rigide Saint-Just, » chef d'une autre école de démocrates. Bien plus rarement parle-t-il de Robespierre.

Voici ce que Levasseur dit dans ses mémoires : « Robespierre a toujours été regardé comme la tête du » gouvernement révolutionnaire. Pour moi qui ai vu » de près les évènements de cette époque, j'oserais pres- » que affirmer que Saint-Just y eut plus de part que » Robespierre lui-même. » Et plus loin, Levasseur ajoute : « Intimement lié avec Robespierre, Saint-Just lui était » devenu nécessaire, et il s'en était fait craindre peut- » être encore plus qu'il n'avait désiré s'en faire aimer. » Jamais on ne les a vus divisés d'opinions, et s'il a fallu » que les idées personnelles de l'un pliassent devant celles » de l'autre, il est certain que jamais Saint-Just n'a cédé. » Robespierre avait un peu de cette vanité qui tient de » l'égoïsme; Saint-Just était plein de l'orgueil qui nait de » croyances bien affermies. » (1)

(1) Barère n'hésite pas à déclarer que, dans sa pensée, Saint-Just valait bien plus que Robespierre. « Depuis le mois de mars » 1794, » écrit-il, « Robespierre m'a paru changer de conduite; Saint- » Just y contribua sans doute beaucoup; mais ce guide était trop » jeune. » — Plus loin, il ajoute cette phrase encore plus expressive : « Nous ne nous dissimulons pas que Saint-Just, taillé sur un » patron plus dictatorial, aurait fini par renverser Robespierre pour » se mettre à sa place. » — Dans un autre passage de ses Mémoires, et revenant sur cette idée, Barère dit encore : « Saint-Just était » plus profond et plus capable de révolutionner que Robespierre. »

En dehors, du reste, de ces affirmations appuyées sur la fréquentation intime des hommes et l'étude de leurs caractères, les faits sont là avec leur éloquence; ils nous prouvent au delà des nécessités de la démonstration l'infériorité intellectuelle et morale de Robespierre et l'immense prédominence de Saint-Just.

Celui-ci prit peu de part à la discussion publique de la Constitution de Condorcet qui, présentée le 13 février 1793, ne fut débattue que le 17 avril suivant, apparut de loin en loin et fut enterrée le 27 mai dans ce qu'on appela le complot des Girondins contre la République, ce qu'on aurait pu nommer avec plus de justice et de sincérité la conspiration de la Montagne contre la Gironde. Saint-Just demanda pour la première fois la parole le mercredi 24 avril. Robespierre venait de terminer le discours où il avait exposé le plan du Comité Jacobin et lu sa Déclaration des Droits de l'Homme, aux applaudissements exagérés de la minorité et du public des tribunes.

« Tous les tyrans, » dit Saint-Just avec cette emphase, à la fois dogmatique et dédaigneuse, de l'attitude et de la « phrase; tous les tyrans avaient les yeux sur nous lorsque » nous jugeâmes un de leurs pareils; aujourd'hui que, par » un destin plus doux, vous méditez la liberté du monde, » les peuples, qui sont les véritables grands de la terre, » vont vous contempler à leur tour.

» Vous avez craint le jugement des hommes quand » vous fîtes périr un roi, cette cause n'intéressait que » votre orgueil; celle que vous allez agiter est plus tou- » chante, elle intéresse votre gloire: la Constitution sera » votre réponse et votre manifeste sur la terre.

» Qu'il me soit permis de vous présenter quelques idées » pratiques : le droit public est très étendu dans les » livres ; ils ne nous apprennent rien sur l'application et » sur ce qui nous convient.

» L'Europe vous demandera la paix, le jour que vous » aurez donné une Constitution au peuple français. Le » même jour, les divisions cesseront, les factions accablées ploiront sous le joug de la liberté ; les citoyens » retourneront à leurs ateliers, à leurs travaux, et la » paix régnant dans la République fera trembler les » rois.

» Soit que vous fassiez la paix ou que vous fassiez la » guerre, vous avez besoin d'un gouvernement vigoureux ; » un gouvernement faible et déréglé qui fait la guerre » ressemble à l'homme qui commet quelques excès avec » un tempérament faible ; car, en cet état de délicatesse » où nous sommes, si je puis parler ainsi, le peuple » français a moins d'énergie contre la violence du despotisme étranger ; les lois languissent, et la jalousie de » la liberté a brisé ses armes. Le temps est venu de sevrer cette liberté et de la fonder sur ses bases, la paix » et l'abondance, la vertu publique, la victoire. Tout est » dans la vigueur des lois : hors des lois, tout est stérile » et mort.

» Tout peuple est propre à la vertu, et propre à vaincre ; » on ne l'y force pas, on l'y conduit par la sagesse. Le » Français est facile à gouverner ; il lui faut une Constitution douce, sans qu'elle perde rien de sa rectitude. » Ce peuple est vif et propre à la démocratie ; mais il ne » doit pas être trop lassé par l'embarras des affaires pu-

» bliques ; il doit être régi sans faiblesse, il doit l'être
» aussi sans contrainte.

» En général, l'ordre ne résulte pas des mouvements
» qu'imprime la force. Rien n'est réglé que ce qui se
» meut par soi-même, et obéit à sa propre harmonie. La
» force ne doit qu'écarter ce qui est étranger à cette har-
» monie. Ce principe est applicable surtout à la Consti-
» tution naturelle des empires. Les lois ne repoussent
» que le mal ; l'innocence et la vertu sont indépendantes
» sur la terre.

» J'ai pensé que l'ordre social était dans la nature
» même des choses, et n'empruntait de l'esprit humain
» que le soin d'en mettre à leur place les éléments divers ;
» qu'un peuple pouvait être gouverné sans être assujéti,
» sans être licencieux et sans être opprimé ; que l'homme
» naissait pour la paix et pour la vérité, et n'était mal-
» heureux et corrompu que par les lois insidieuses de la
» domination.

» Alors j'imaginai que si l'on donnait à l'homme des
» lois selon sa nature et son cœur, il cesserait d'être
» malheureux et corrompu. »

Le reste de ce discours n'est qu'un tissu de généralités à la Montesquieu, de phrases empruntées aux deux brochures politiques dont l'étude nous dispense de reproduire la longue, aride et abstraite leçon d'économie politique où nous ne remarquons plus guères que ces deux passages : « Si vous voulez savoir combien de temps doit
» durer votre République, calculez la somme de travail
» que vous pouvez introduire, et le degré de modestie
» compatible avec l'énergie du magistrat dans un grand

» domaine. » — « Dans la Constitution qu'on vous a pré-
» sentée, ceci soit dit sans offenser le mérite, *il y a peut-*
» *être plus de préceptes que de lois*, plus de *pouvoir* que
» d'harmonie, plus de *mouvement* que de démocratie.
» Elle est l'hommage sacré de la liberté ; elle n'est point
» la liberté elle-même. » Robespierre a oublié d'expliquer la pensée qui a présidé à la création de l'œuvre du Comité jacobin. Comme il n'a pas créé cette pensée lui-même, peut-être n'est-ce pas là de l'oubli, mais de l'impuissance. Saint-Just vient suppléer à l'insuffisance de son ami. N'y aurait-il que cette seule preuve de la paternité presqu'exclusive de Saint-Just, nous nous sentirions convaincu, et cette paternité, nous la refuserions à Robespierre, le médiocre, le peureux, l'heureux plagiaire.

Une seconde fois, c'était le 15 mai, Saint-Just prit la parole dans la discussion des plans de Constitution, à propos de la division politique de la République française. C'est comme toujours une abstraction dure, incolore, magistrale, et qui semble ne prendre part que de loin aux évènements ; ceux-ci n'en sont que les prétextes. Nous ne parlerions pas de ce discours, si nous n'y apercevions en germe la haine et la lutte de la Centralisation représentée par la Montagne contre le Fédéralisme des Girondins, qui pensaient à refaire les anciennes provinces et à les soulever contre l'absorption et la tyrannie de Paris. « Il y a un fédéralisme de droit : ce serait celui où la
» forme avouée du gouvernement l'aurait établi, » avait dit déjà Saint-Just dans ses *Fragments*. « Il y a un fédéra-
» lisme de fait, dans le cas où, quoique le gouvernement
» fût un, chaque ville, chaque commune s'isoleraient

» d'intérêt. — C'est ce qui arrive en ce moment; chacun » retient ses denrées dans son territoire, toutes les pro» ductions se consomment sur le sol. — Le but d'un gou» vernement opposé au fédéralisme n'est pas que l'unité » soit au profit du peuple. *Il faut donc empêcher que per» sonne s'isole de fait...* » Tout le 31 mai est là. Ce passage est gros de menaces et de tempêtes politiques. C'est contre le Fédéralisme de fait, contre l'idée de la Décentralisation que fut inventée l'idée de la Terreur. Le discours du 15 mai fait pressentir le rapport accusateur de juillet. Saint-Just condamne le Fédéralisme de France en condamnant en ces termes le Fédéralisme des Etats-Unis: « Cet Etat confédéré n'est point une République; aussi les » législateurs du Nouveau-Monde ont-ils laissé dans leur » ouvrage un principe de dissolution. Un jour (et puisse » cette époque être éloignée!) un Etat s'armera contre » l'autre; on verra se diviser les représentants, et l'Amé» rique finira par la confédération de la Grèce. »

En entendant ces paroles qui avaient un sens pour elle, qui ne paraissaient qu'un exemple et cachaient cependant une déclaration de guerre à mort, la Gironde dut frémir. Elle se sentait désignée. Elle était devinée, démasquée. Son plan de conspiration était connu de Robespierre. Saint-Just en avait trop dit, et quand il ajouta avec cette froide détermination, un des plus grands mérites en temps de révolution : « Si pour avoir négligé les » principes de la liberté, votre édifice s'écroule, les » droits de l'homme sont perdus et vous devenez la fable » du monde, » les Modérés de la Convention prévirent

une attaque décisive et prochaine. C'était un prélude, un appel au combat.

Pourquoi Saint-Just demande-t-il la suppression des Conseils généraux de département? C'est qu'il voudrait détruire l'influence hostile de la bourgeoisie entre les mains de laquelle se trouve concentré tout le pouvoir. Ce pouvoir, c'est pour l'obtenir qu'elle a fait la Révolution; et pour le conserver, elle donne la main au Fédéralisme. A Paris, on sait que la grande majorité des Conseils départementaux a pris parti pour la Gironde, et on songe déjà à les détruire pour leur substituer l'autorité oppressive et absolue des représentants en mission, des commissaires envoyés par la Centralisation en vue seulement de la Centralisation. Saint-Just l'a dit : « L'autorité dans chaque département se constitue en indépendance, et par » l'indépendance de son territoire, chaque département » aura des représentants distincts; et si la représentation » se divise par le choc des intérêts ou des passions, la » République française est dissoute. » (Discours du 24 mai.)

Pourquoi veut-il la séparation de chaque département en trois grandes Communes. Il l'a avoué, la Gironde le lui a entendu dire : « C'est qu'il craint que, à un jour » donné, un complot d'ensemble n'écrase le peuple épars » en petites municipalités. »

Pourquoi réclame-t-il l'unité du pouvoir municipal pour chaque ville et entre les mains d'un seul maire? Les Girondins touchent du doigt sa raison : c'est d'ailleurs celle de tous les émeutiers et révolutionnaires dont les efforts se sont toujours et de suite portés sur l'Hôtel-de-

Ville de Paris. Maîtres de l'Hôtel-de-Ville, ils le sont de Paris; maîtres de Paris, ils le sont de la France. La Gironde sait qu'il n'a pas dit toute sa pensée dans ce discours menteur où il réclame une seule mairie pour la ville-despote : « Vous craignez l'immense population de quelques villes, » de celle de Paris ; cette population n'est point redou» table pour la liberté. O vous qui divisez Paris sans le » vouloir, vous opprimez ou partagez la France ! Que la » nation tout entière examine bien ce qui se passe en ce » moment. On veut frapper Paris pour arriver jusqu'à » elle ; on a dit que cette division de Paris touchait à son » intérêt même, et qu'elle fixerait dans son sein les lé» gislatures. Cette raison même doit vous déterminer à » ne point diviser Paris : si les législatures étaient divi» sées comme nous, Paris bientôt serait armé contre » lui-même. Paris n'est point agité ; ce sont ceux qui le » disent qui l'agitent ou qui s'agitent seuls. L'anarchie » n'est point dans le peuple, elle est dans l'amour ou la » jalousie de l'autorité.

» Paris doit être maintenu, il doit l'être dans le bon» heur commun de tous les Français ; il doit l'être par » votre sagesse et votre exemple. Mais quand Paris s'é» meut, c'est un écho qui répète nos cris ; la France en» tière les répète. Paris n'a point soufflé la guerre dans » la Vendée ; c'est lui qui court l'éteindre avec les dépar» tements. N'accusons donc point Paris, et, au lieu de le » diviser et de le rendre suspect à la République, ren» dons à cette ville en amitié les maux qu'elle a soufferts » pour nous. Le sang de ses martyrs est mêlé parmi le » sang des autres Français ; ses enfants et les autres sont

» enfermés dans le même tombeau. Chaque département » veut-il reprendre ses cadavres et se séparer ?

» Si vous divisez la population pour diviser l'autorité » municipale, ou vous allumez une guerre éternelle entre » les citoyens, ou par le dégoût de lois tyranniques, de » lois immorales, vous les armez sans cesse contre le » gouvernement. La violence du peuple fait tôt ou tard » justice des lois déraisonnables et insensées.

» Si l'on a prétendu que plusieurs municipalités gou- » vernaient mieux qu'une dans la même ville, on s'est » trompé, je crois. Leurs débats seraient éternels, la ré- » partition des impôts serait dangereuse, et, faute d'un » centre commun d'harmonie, l'autorité administrative » devenant arbitre, serait trop violente, trop sujette à » l'arbitraire, trop corruptible. Mais si vous venez à exa- » miner l'administration municipale dans sa nature, elle » est une administration populaire, paternelle et domes- » tique ; c'est la partie de la législation qui doit être la » moins embarrassée ; cette administration est pour ainsi » dire étrangère au gouvernement. C'est le peuple en » famille qui régit ses affaires. « Il ne faut pas diviser les » amis, » dit Lycurgue. D'ailleurs, cette administration » n'a point de rapports étrangers, elle n'influe en rien » sur le reste de la République ; et si vous croyez que » ceux qui gouvernent les peuples ont aussi leur morale, » leurs droits limités, des règles de justice qu'ils ne peu- » vent enfreindre, vous convenez naturellement que des » citoyens d'une même ville ne doivent éprouver l'action » du pouvoir suprême que lorsque dans leur administra- » tion privée ils se sont écartés des lois.

» Ainsi, pour qu'une ville puisse se régir, il lui faut un » centre d'harmonie ; ce centre ne peut être hors d'elle-» même ; car, comme je l'ai dit, il n'y a plus alors de » liberté, et le peuple est trop assujéti.

» Dans une grande République où l'action du gou-» vernement est pleine de force par l'étendue de ses » rapports, quel serait l'assujétissement des villes ainsi » partagées ? On me dira que le même inconvénient existe » pour les campagnes ; mais je réponds qu'on ne peut » opprimer un peuple, si on ne l'opprime tout à la fois, » et que les grands rassemblements de population garan-» tissent beaucoup les campagnes. Les villes ne mena-» cent pas plus les cabanes, que les montagnes ne mena-» cent les vallées qu'elles garantissent du tonnerre.

» Je réfléchis si l'administration municipale peut être » légitimement divisée, car vous ne pouvez point légiti-» mement ce qui est injuste. Elle forme un conseil natu-» rel : ce conseil n'est plus, si les citoyens n'ont point un » intérêt commun, et ne sont point administrés en » commun.

» Je me résume ; on a voulu diviser Paris pour tran-» quilliser le gouvernement, et je pense qu'il faut un » gouvernement équitable pour tranquilliser toute la » France, et réunir toutes les volontés à la loi, comme » les étincelles de la terre s'unissent pour former la » foudre. Il ne faut point diviser Paris, ni nous en prendre » à lui de nos propres erreurs, et le rendre le prétexte » de ces cris éternels. Il faut aller au but et faire le bien ; » quelque forme qu'on prenne, on n'en impose point à » tout le monde ; il est sans doute quelque homme de

» génie, dans cet empire, qui apprécie les vues particu-
» lières et les combat avec tranquillité. Je finis en posant
» ce principe : l'administration municipale n'a point de
» division légitime dans l'Etat. »

Sous la lettre dissimulatrice de ce discours, la Gironde savait bien qu'il fallait chercher toute une idée. Il entrait dans le plan de la Montagne et de ses meneurs de créer à Paris, et entre les mains d'une mairie de choix, un immense pouvoir, absorbant, dominateur par la centralisation. Paris eût été à la France ce que Rome avait été à la conquête, la tête et le cœur à la fois, la volonté inspiratrice et l'exécution. Hébert l'avouait tout haut dans ses journaux. Chaumette laissa trace de ce projet dans un mémoire manuscrit sur les vues d'un nouveau régime municipal opposé à la décentralisation identifiée dans le Fédéralisme qui, tout à l'heure, allait se démasquer. Plus positif que Robespierre, ce n'était pas une politique libérale que venait proposer Saint-Just; dans son ardeur de Centralisation, on sentait les ardeurs pour le pouvoir longtemps envié, pour la force concentrée qui donne ce pouvoir.

VII.

Ce n'est donc plus de Constitution qu'il s'agit à cette heure. La Constitution n'est qu'un prétexte. Les partis arment en guerre et non plus sourdement, avec précaution. Ils s'étaient déjà livré de terribles combats dont l'enjeu a été la tête de Louis XVI d'abord, et ensuite une Constitution radicalement démocrate à faire.

Les Montagnards sont certains de voter leur Constitution quand ils le voudront, comme ils la voudront. Il leur faut maintenant un succès bien autrement concluant et décisif. Un instant, tous les partis avaient paru s'entendre pour renverser la royauté et fonder cette république toute payenne, toute historique, sur les débris d'une société profondément catholique et monarchique. Il devint évident bientôt que ce régime convenait peu à la nation et même à une partie de ces représentants dont les illusions s'en allaient une à une, dont chaque fait, chaque résistance, chacune des répugnances particulières et d'ensemble, commençaient à éclairer le regard.

Depuis six mois déjà, la Montagne, en sentant s'amonceler des obstacles qu'à chaque pas à faire, il fallaitt enlever de haute lutte, s'irritait et comprenait qu'elle n'en finirait avec cette opposition que par une de ces mesures d'éclat, par une de ces violences allant du reste à son tempérament, à ses allures, à son système; car la Terreur était déjà passée à l'état de théorie. Le fanatique Saint-Just, dont nous constatons la présence partout où il se trouve, où il se fait quelque chose de sérieux et de terrible, n'a-t-il pas écrit : « Un gouvernement républi- » cain a la vertu pour principe, sinon la Terreur... Il croit à la nécessité impérieuse et temporaire de verser le sang pour assurer la liberté, ce qu'il s'est habitué à regarder comme la liberté, cette idéale divinité dont il se croit le principal apôtre, le premier représentant, le plus énergique soutien. L'histoire des quinze mois sanglants de mai 1793 à juillet 1794, est là tout entière. Le projet d'en finir avec la résistance va passer de la théorie dans la pratique. Ne sachant jamais reculer devant l'application de cette théorie inébranlable, indifférent à tous les sentiments de la vie privée, aux souvenirs d'amitié, aux services du passé, Saint-Just ne va plus s'appuyer que sur l'extermination comme moyen de salut public. Dans un de ses rapports, il nous dira bientôt qu'il n'y a rien de plus terrible que l'amour de la Patrie tellement exclusif qu'il immole tout, sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public, tellement exclusif qu'il précipite Manlius, immole les affections privées, exile Régulus à Carthage, jette un Romain dans l'abîme et un Marat au Panthéon victime de son dévouement. Aucune

conséquence ne l'effraya donc. Aussi, se croyant honnête parce qu'il était conduit par un principe; capable des plus odieux moyens dont un principe exagèrement logique lui cachait l'horreur; même résolu sans doute à sacrifier l'honnêteté à sa république abstraite et d'affection; très décidé à braver pour elle l'impopularité, suite ordinaire de tous les excès; d'ailleurs, ignorant et insoucieux des tempéraments et de la conciliation dont sa volonté de fer n'avait jamais tenu compte et niait l'utilité, il s'était dit que le sang d'un roi n'avait pas suffi pour cimenter l'édifice de la République, et qu'elle demandait en sacrifice et pour assurer sa durée le sang de ses plus illustres enfants, de ses premières idoles.

C'est là justement ce qui distingue et sépare si profondément Saint-Just des égorgeurs de second ordre. C'est là ce qui lui donne sa place dans l'histoire, à la fois admirant la sauvage et énergique grandeur de la pensée et succombant sous l'horreur qu'inspire le résultat. Il vaut moins et plus à la fois que les Carrier de Nantes, que son ami Couthon, que Ronsin, une bête fauve, que les Collot, que les Billaud, que les Fouquier-Tinville; moins, parce que c'est lui qui les a déchaînés sur la société avec leurs appétits féroces du crime, avec leur soif du sang, avec tous leurs déplorables instincts; plus, parce que, homme de gouvernement et d'autorité avant tout, à un jour donné, quand la résistance aurait cessé, quand l'emploi de la violence comme agent de pouvoir n'eût plus été systématiquement nécessaire, il eût consenti peut-être, probablement, à ne plus demander sa force à la cruauté, aux sanglantes hécatombes, tandis qu'ils eussent été tou-

jours méchants, dans quelque position que les eût jetés la Providence. Sa future pensée se pressent dans cette phrase : « Pour fonder la République, il faut la faire » aimer. » L'heure n'était pas, selon lui, arrivée encore de l'asseoir sur l'amour.

Il fallait bien tuer, tout d'abord et dans ce temps-là, les idées dans les hommes représentants d'idées, — cela a été écrit dans un livre moderne où la Montagne est glorifiée. L'inflexible Saint-Just, croyant nécessaire d'en finir avec la Gironde, dont la présence à la Convention gênait les projets des Jacobins, se réserva donc l'honneur et le devoir de porter le premier coup de hache à la victime.

Camille Desmoulins a lancé contre les Girondins son pamphlet accusateur, l'*Histoire des Brissotins*, suivi d'un succès énorme de scandale, de colère et de haines. Le peuple accourt, le 15 avril, demander à la barre l'expulsion de vingt-deux membres de la Convention. Des réunions menaçantes avaient eu lieu plus tard à l'Hôtel-de-Ville, le 19 et le 20 mai. Entr'autres projets mis en discussion par les chefs Jacobins, on s'occupa de l'enlèvement des députés modérés et d'une liste de suspects. Le peuple l'apprit. Plus violent et plus prompt que les meneurs, il résolut dans les faubourgs d'égorger les Girondins chez eux, pour en finir plus vite et plus surement. Dès le 24 juin, les Sections, en permanence, se préparèrent à un nouvel envahissement de la Convention. Hébert, l'odieux Hébert, avait été arrêté, sur les ordres de la Commission des Douze, pour ses appels à la révolte et au massacre. Ce fut là le prétexte du soulèvement.

L'émeute était partout. Paris ne présentait qu'un vaste champ de bataille dont la Convention va devenir le centre et le but. De loin, les masses étaient dirigées par Danton et Camille Desmoulins, Marat et Hébert, Robespierre et Saint-Just, par les trois futurs dictateurs croyant encore ou feignant de croire à la possibilité d'une entente entre eux, et par leurs amis les plus dévoués. Ils ne se montraient pas; mais, sous leur impulsion, le Club central révolutionnaire, dirigeait l'émeute et jetait, chaque jour, de nouvelles députations armées autour de l'Assemblée.

Enfin, le 30 mai, les Sections se déclarèrent en insurrection. Le soir, le tocsin sonna; le tambour remplit les rues de ses roulements lugubres. C'est le signal de la lutte suprême. Les Girondins savaient que c'était à eux seuls qu'on en voulait. Ils avaient appris les menaces d'assassinat. Tous, ils abandonnèrent leurs maisons qui n'étaient plus un asile pour eux, et se cachèrent la nuit, mais pour se rendre en masse, dès le matin, à la Convention où ils se croyaient inviolables. Les Jacobins ne devaient point s'arrêter pour si peu! Les pétitionnaires envahirent en armes l'Assemblée, décidés à y pénétrer de force, si l'entrée leur en était refusée. On put prévoir l'heure où la foule en fureur viendrait arracher à leurs bancs les Girondins déjà proscrits. D'instant en instant, des députations pénètrent dans la salle, notifient leurs insolentes prétentions et parlent vaguement de complots contre la République.

Ce n'est là que le premier acte de ce grand drame. Il faut entrer dans les entrailles de l'affaire. Le Procureur-général-syndic de la Commune révolutionnaire, Lhuillier,

monte à la tribune, y dénonce le Fédéralisme, parle d'un projet de détruire Paris, et demande vengeance contre les coupables, contre Vergnaud, Brissot, Guadet, Barbaroux, Roland, contre les chefs enfin de la Gironde. L'Assemblée restait calme, quand tout-à-coup, appelés par la Montagne, six cents pétitionnaires armés se précipitent au milieu des députés. Un effroyable tumulte emplit la salle, où l'on se querelle, où l'on s'injurie, où l'on va se battre. Aux applaudissements des tribunes, Robespierre demande un décret de mise en accusation contre les complices de Dumouriez, contre les coupables dénoncés par les pétitionnaires et par Lhuillier, contre ceux qui vont être désignés sous le nom des Vingt-Deux, nom consacré par l'histoire. Un décret d'accusation fut rendu précipitamment, haineusement, sans formes et sans pudeur.

Ce n'était pas tout. La comédie du 31 mai avait parfaitement réussi en amenant la mise en accusation des principaux Modérés. Une seconde émeute de parade et factice comme l'autre, fut préparée pour arriver à leur arrestation. Le 2 juin, tout annonçait des dispositions hostiles contre la Convention. Les Sections couraient aux armes, en annonçant une *insurrection morale*. Quelques milliers de brigands osèrent une démonstration en présence de l'immense armée qui entourait le Palais-National sous prétexte de défendre la Constitution, et qui ne bougea pas. Les représentants étaient consignés, et les meneurs de l'émeute avaient donné l'ordre de n'en laisser sortir aucun. La garde les repoussait, quand ils essayaient de forcer la consigne. Indignée de cette violence,

l'Assemblée sortit pour demander au peuple ce qu'il voulait. « Le Peuple n'est point levé pour écouter des » phrases, » dit le commandant Henriot, « mais pour » donner ses ordres souverains. Il lui faut des victimes. » Il veut qu'on lui livre les trente-quatre coupables. » Le président insiste. Henriot crie : Aux armes ! Les canonniers tournent leurs pièces contre la Convention. Alors, suivi d'une bande d'enfants qui hurlaient, Marat somma les députés de rentrer à leur poste.

Quand la séance fut rouverte, Couthon proposa de décider que la Convention transformerait son décret d'accusation en décret d'arrestation. La liste des proscrits fut dictée par Marat. Un certain nombre de représentants refusèrent de la voter; mais la Montagne dépêcha seule sa besogne, à l'aide de cet appoint d'émeutiers que, depuis quelque temps, elle faisait pénétrer dans la salle et dans ses rangs.

Nous avons dû raconter avec quelque détail ces immenses évènements, non pas que Saint-Just y apparaisse et y prenne part publiquement, mais parce qu'après avoir contribué puissamment, quoique dans l'ombre, à les preparer, il va s'en servir comme de marchepied pour s'élever au-dessus de la foule et pour atteindre au plus puissant et au plus terrible pouvoir qu'un homme de son âge ait jamais possédé.

Pendant toutes les orageuses discussions qui précédèrent et accompagnèrent la révolution du 31 mai, la lutte contre les Girondins et leur chûte, nous n'avons recueilli que deux mots de Saint-Just; mais tout l'homme a passé dans ces phrases durement laconiques adressées à ses amis

hésitant et craignant l'insuccès : « Osez, » disait-il ; « osez ! » là est toute la politique des révolutions ! » Dans une autre circonstance, un de la Montagne s'effrayait devant lui des boutades de Marat proposant sans cesse la dictature comme moyen de gouvernement, bien qu'un décret condamnât à la mort l'auteur de pareilles propositions. « Si » Marat, » répondit Saint-Just, « croit à l'utilité de la » dictature, pourquoi ne la proposerait-il pas?... »

Un des premiers résultats de la victoire de la Montagne sur la Gironde, fut l'abandon et l'enterrement du projet de Constitution de Condorcet. Les Jacobins, maîtres de la situation, en profitèrent pour épurer le Comité constitutif de la Convention. C'est Barère, c'est Danton, c'est Lacroix, Robert Lindet, Guyton de Morveaux, etc., tous les membres enfin du Comité de Salut Public, qui remplacent les Modérés et sont chargés de rédiger un nouveau projet. Ils devaient, aux termes d'un décret du 29 mai, s'adjoindre quatre membres. Ils choisirent Hérault-Séchelles, Ramel, Couthon et Saint-Just. C'était justice.

Hérault de Séchelles, quelques jours avant l'entrée de Saint-Just au Comité de Salut Public, demandait à un de ses amis de lui procurer « sur-le-champ les lois de Minos, » dont il avait un besoin urgent pour préparer au plus » vite son plan de Constitution. » S'il eût prévu que Saint-Just dût faire partie du Comité constitutif, il eût pu se dispenser de consulter ce savant recueil ; Saint-Just savait par cœur et les lois de Minos et les lois de Lycurgue. Hérault de Séchelles écrivit le préambule. Dans ses mémoires, Barère, qui fut aussi du Comité de rédaction,

nous apprend que Saint-Just fut chargé de plusieurs parties de l'acte constitutionnel.

En cinq jours, la Constitution fut bâclée. Présentée le 10 juin, elle fut adoptée le 25. Nous ne nous en occuperons plus.

Enfin, Saint-Just est donc entré dans ce formidable Comité. C'est à lui que l'on confie le soin de rédiger les lois constitutionnelles. A partir de ce jour, il sera le ressort de ce Comité, son énergie, son initiative, sa volonté, son âme, tout. Il n'en sortira plus désormais. Le nom de l'homme appelle fatalement le nom du Comité, comme le Comité rappelle forcément le nom de cet homme. Ils ne sont rien l'un sans l'autre, et l'un que par l'autre. Saint-Just pénètre dans ce Comité, et le Comité inaugure son régime de sang, et ce Comité s'empare de la dictature la plus violente, la plus tyrannique, la plus oppressive, la moins discutée, la moins contestable. Qui sait le Comité de Sûreté Générale et ses hommes? C'est que là l'histoire et la brutalité des faits ne démontreront pas la présence d'un homme vraiment fort. Le Comité de Sûreté Générale peut perdre un de ses membres, plusieurs de ses membres, les voir tous renouveler ou partiellement ou en masse; il n'en a pas plus d'action, ou moins d'action. Saint-Just quitte un jour le Comité de Salut Public, et le Comité de Salut Public est vaincu : nous le prouverons plus tard. Ici, l'homme fut tout. Tant valut l'homme, tant valut le Comité. C'est donc une grande époque dans la vie de Saint-Just que le jour où il fut adjoint au fameux Comité de Salut Public pour l'aider seulement dans sa rédaction de la Constitution, et où il entra avec la ferme

résolution de s'imposer à toujours, lui et ses idées, lui et ses théories d'oppression et de Terreur; nous ne disons pas : d'ambition et de vues d'avenir. Le véritable ambitieux, c'est Robespierre et non Saint-Just, c'est l'exploiteur et non l'exploité.

En effet, Robespierre ne songeait point encore à s'adjoindre Saint-Just et Couthon. Il rêvait alors un autre triumvirat, nous l'avons dit. C'était avec Marat et Danton qu'il voulait en ce moment partager le pouvoir. Trois grands plans avaient été conçus, débattus et successivement abandonnés. D'abord on avait pensé à l'établissement d'un gouvernement militaire, une espèce de dictature entre les mains d'un homme de guerre. La difficulté de trouver une épée obéissante fit abandonner ce premier projet. On parla ensuite de dictature civile entre les mains d'un président de la République; mais serait-elle à temps ou à vie, ou élective, ou héréditaire, et qui en serait investi, de Robespierre, ou de Danton, ou de Philippe Egalité, ou de Marat? Au moment de la chûte des Girondins, on débattait encore le plan du triumvirat Marat-Danton-Robespierre. D'après ce projet, Saint-Just restait donc en sous ordre. Du reste, la part qu'on allait lui faire était encore assez belle : c'était à lui qu'on réservait la tâche d'exécuter la Gironde.

Après le 2 juin, quelques députés girondins se constituèrent prisonniers. D'autres s'étaient enfuis et essayaient d'organiser une grande coalition des départements contre Paris. La révolte était par toute la France. Pendant que la Vendée se soulevait pour la guerre sainte, la guerre du Fédéralisme se prêchait dans huit départements de la

Bretagne et trois de la Normandie ; une armée s'y assemblait et allait marcher sur Paris. Lyon se révoltait. Marseille, Bordeaux, Montauban, avaient arboré l'étendard de la résistance. Toulon allait se livrer aux Anglais. Dans le nord, où les esprits sont moins prompts, on n'armait point encore ; mais le Fédéralisme s'y installait.

Il fallait prendre des mesures énergiques. L'homme d'énergie par excellence, Saint-Just, fut choisi pour donner l'exemple et le signal de la vigueur. Le Comité de Salut Public lui confia la rédaction du rapport sur les évènements du 31 mai et sur le sort des trente-deux membres mis en état d'arrestation par le décret du 2 juin.

Le 25 juin, la Convention, croyant que le travail de Saint-Just était prêt, ordonna, sur la demande de Robespierre, que le rapport sur les détenus serait lu le lendemain 26 : « Le rapporteur qui travaille jour et nuit, » dit Jean-Bon-Saint-André, « vous présentera un rapport » digne de vous et de la Nation. »

Ce travail immense et si bruyamment annoncé, n'était pas prêt cependant ; il ne fut lu et déposé que dans la séance du lundi 8 juillet. Il débute par un violent appel à la résolution de l'Assemblée et à sa fermeté devant le danger que, dès son début, Saint-Just expose dans toute son étendue.

« La conjuration dont je viens vous entretenir, » dit le jeune orateur, « est enfin démasquée ; je n'ai point à » confondre les hommes, ils sont confondus ; je n'ai » point à arracher, par la force du discours, la vérité » sanglante de leurs cœurs ; je n'ai qu'un récit simple à » vous faire, que des vérités reconnues à vous dire. On a

» sollicité Dillon de se mettre à la tête d'un soulèvement
» pour placer sur le trône le fils de Capet, déclarer sa
» mère régente, et combattre les Jacobins et l'anarchie.
» Il a semblé à votre Comité que ce projet avait échoué
» contre l'insurrection du mois dernier : l'*anarchie* était
» le cri de ralliement des conjurés; on espérait, par
» l'excès des malheurs publics, arriver à ce point de jus-
» tifier le plus grand de tous, celui de donner un chef au
» Français.

» Buzot et Gorsas tendent aujourd'hui secrètement la
» main à la Vendée; si l'anarchie était la véritable cause
» de ces armements, ils auraient cessé depuis la Consti-
» tution; ils auraient attendu avec respect l'expression
» de la volonté du souverain, qui ne peut pas errer.
» C'est un crime de prendre les armes, lorsque le peuple
» est assemblé.

» En réfléchissant sur le passé, en comparant les
» hommes à eux-mêmes, en rapprochant les faits, en
» analysant vos délibérations et les intérêts qui les ont
» agitées sous le masque du bien public, on ne peut nier
» qu'il ne se soit tramé, dans le sein de la Convention
» nationale, une conjuration pour rétablir la tyrannie et
» l'ancienne Constitution. Les principaux auteurs d'un
» dessein si funeste se sont enfin désignés eux-mêmes en
» prenant la fuite. Il n'était point permis autrefois de les
» soupçonner; la défaite de tant de complots les avait
» instruits; les périls qui pressent les pas des ennemis
» du peuple avaient nécessité plus de raffinement dans
» leur conduite, ils n'étaient point ennemis audacieux de
» la liberté; ils parlaient son langage, ils paraissaient

» comme vous ses défenseurs : ainsi deux armées enne-
» mies combattaient sous l'aigle romaine.

» Mais maintenant qu'après avoir excité parmi vous
» des orages qui vous ont forcés de déployer votre sévé-
» rité contre eux pour sauver la patrie ; maintenant qu'ils
» ont pris la fuite, et font ouvertement la guerre à la
» liberté ; maintenant qu'il est découvert qu'on ne vante
» point d'autre Constitution et d'autres lois que celles
» qui auraient préparé le retour de la tyrannie, vous
» convaincrez facilement le peuple français de la droiture
» de vos intentions, et vous pouvez, comme le consul
» de Rome, jurer que vous avez sauvé votre patrie. Au
» moins n'attendez pas que votre Comité paie tribut à la
» faiblesse et à la superstition de qui que ce soit : le salut
» public est la seule considération digne de vous toucher ;
» l'état présent de la France, la dislocation du corps
» politique, tout annonce que le bien n'a point été fait,
» et que vous ne devez de ménagement à personne ; la
» République ne tient aucun compte des faiblesses et des
» emportements stériles ; tout le monde est coupable,
» quand la patrie est malheureuse. »

Saint-Just, après ce préambule, pousse droit aux Girondins. S'emparant de toutes les calomnies de la brochure de Camille Desmoulins, calomnies délayées, une première fois déjà, par Robespierre dans son discours du 10 avril, il transforme la Gironde en complot royaliste ; il la montre « mystérieuse et politique, empressée en
» apparence pour la liberté et l'ordre dans les occasions
» de peu de valeur, opposant avec beaucoup d'adresse la
» liberté à la liberté, absorbant avec art l'essor des déli-

» bérations, confondant l'inertie avec l'ordre et la paix,
» l'esprit républicain avec l'anarchie, imprimant avec
» succès un caractère de difformité à tout ce qui gênait
» ses desseins, marchant avec le peuple et la liberté
» pour les diriger vers ses fins, et ramenant les esprits
» à la monarchie par le dégoût et la terreur des temps
» présents. »

Pour lui, Brissot n'est qu'un second Monck dévoué à la monarchie qu'il défendit sous les Rois, sous la République. Brissot est le véritable chef des Girondins; pour l'abattre et surtout pour le déconsidérer, Saint-Just l'attaque avec une étrange persévérance. « Il joua la dé-
» licatesse de santé qui semble un obstacle à l'audace, »
disait-il, « et il remuait l'empire. Il joua la misère, et
» il habitait à Saint-Cloud le palais des rois. Il joua la
» douceur et les affections simples de la nature; il se
» réjouissait du meurtre de son ennemi le 2 septembre;
» il appréciait tous les cœurs, tous les esprits, tous les
» intérêts, et séduisait leur propre inspiration pour les
» conduire vers le but où il tendait lui-même. Il fut trop
» défiant pour avoir des complices; il n'eut que des amis
» qui conspirèrent avec lui, plutôt par la séduction de
» leur faiblesse ou de leur orgueil que par malignité; cet
» homme fut Brissot; il eut de la finesse, il n'eut point
» de courage. »

Les Girondins, à très peu d'exceptions honorables près, avaient voté la mort du roi. Il était donc assez difficile à Saint-Just de prouver le dévouement de ses adversaires à la monarchie. A la suite de Camille Desmoulins, il se tira fort habilement d'affaire en affirmant

qu'au 10 août, en déposant le roi, ils jouaient la comédie et voulaient contenter et calmer le peuple; plus tard, en condamnant Louis XVI, ils préparaient une place sur le trône à Philippe d'Orléans, place rendue facile à prendre; dès lors, toute l'Europe, moins la France, savait à quoi s'en tenir sur les tendances et les manœuvres des Modérés.

Si la crainte est partout, insinuait Saint-Just, c'est grâce à ces coupables. Ils savaient que la sagesse seule et la patience peuvent constituer une République, et ils n'en ont pas voulu. Ils ont profité de toutes les circonstances pour aigrir les accidents. En flattant le peuple, on persécutait les citoyens. On affectait de provoquer des ordonnances contre les troubles, quand le pays était tranquille. On dénonçait des projets de dictature et de triumvirat, quand ces fantômes étaient tellement impuissants qu'on pouvait les outrager impunément. Un vaste système, suivi avec une infernale habileté, consistait à faire des réputations saintes dans le parti secret de la royauté, et des réputations horribles dans le parti républicain.

« Et vous aussi, » s'écriait Saint-Just en s'adressant à cette bande d'égorgeurs qui, après avoir monté le massacre du 3 septembre, étaient arrivés à la Convention les pieds rouges de sang et les mains pleines de rapine; « et vous aussi, vous avez été sensibles aux agonies du » 2 septembre; et qui de nous avait plus de droit de s'en » porter les accusateurs inflexibles, ou de ceux qui, » dans ce temps-là, jouissaient de l'autorité, et répon» daient seuls de l'ordre public et de la vie des citoyens,

» ou de nous tous qui arrivions désintéressés de nos dé-
» serts ? Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de
» Paris. Ils répondaient à quelqu'un qui leur conseillait
» d'aller aux prisons, qu'ils ne voulaient point risquer
» leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est
» plus cruel que celui qui tue ; mais lorsque l'intérêt a
» fermé le cœur des magistrats du peuple, et les a dé-
» pravés jusqu'à prétendre conserver leur popularité en
» ménageant le crime, on en doit conclure qu'ils médi-
» taient un crime eux-mêmes, qu'ils ont dû conspirer
» contre la République, car ils n'étaient pas assez ver-
» tueux pour elle ; ils ont dû déplorer les forfaits qu'ils
» ont laissé commettre pour n'en être pas accusés ; ils ont
» dû jouer l'austérité pour adoucir l'horreur de leur
» conduite et tromper leurs concitoyens. »

Ramassant dans la poussière sanglante des prisons une vieille calomnie de Camille Desmoulins sur Brissot accusé d'être un des auteurs des massacres de septembre, d'avoir pu sauver Morande, son ennemi, de l'avoir laissé égorger, et d'avoir dit que le cadavre d'un ennemi sent toujours bon, Saint-Just jetait cette insulte à la face des Girondins : « Accusateurs du peuple, on ne vous vit point
» le 2 septembre, entre les assassins et les victimes.
» Quels qu'aient été les hommes inhumains qui versèrent
» le sang, vous en répondez tous, vous qui l'avez laissé
» répandre. « Morande est-il assassiné ? » disait Brissot.
» Morande était son ennemi ; Morande était dans les pri-
» sons. Les mêmes assassins ont provoqué des lois de
» sang contre le peuple, les mêmes assassins ont provo-
» qué la guerre civile. »

Plus loin, Saint-Just accuse ses ennemis de tout ce qui s'est fait de mal depuis la mort du roi. C'est le ministre Roland qui fomente de loin et avec une adroite obstination les troubles de Lyon. Dumouriez va trahir; Pétion le sait, et Pétion ne prévient pas la Convention. L'anarchie règne dans Paris au pillage; qui trouve-t-on au milieu de l'émeute? le valet de Buzot, échauffant le peuple. Beurnonville retarde le recrutement de l'armée, au moment où la coalition des rois menace la France. Dumouriez se fait battre à Nerwinde, déclare la guerre à la Convention et passe à l'ennemi. Qui agita avec fureur les séances de la Convention, si ce n'est Valazé et ses complices, irrités de leur impuissance? qui excita à la révolte les corps administratifs des départements? Qui aigrit les esprits? qui proposa de doubler la garde de l'Assemblée, de fermer les Sections? Où trouva-t-on jamais plus de violence?

Saint-Just va travestir, maintenant qu'il a préparé toute sa fantasmagorie, les évènements du 31 mai, objet spécial de son rapport. Avec une dangereuse et déloyale habileté, il attribue tout le mal, tout le désordre aux Girondins qui ont fait arrêter Hébert. Sur le terrain de l'émeute et dans l'esprit des émeutiers vainqueurs, Hébert était un excellent prétexte. On avait soulevé le peuple en son nom. Son nom va servir encore plus utilement. Si l'on en croit Saint-Just, son arrestation n'est que le commencement de l'exécution du complot royaliste. Voici, selon le rapporteur du Comité de Salut Public, comment les conjurés auraient opéré, si le peuple n'y eût mis bon ordre par son soulèvement du 31 mai :

« Le mouvement était le même que dans les premiers
» jours du mois d'août, où la Cour, conspirant contre le
» peuple, et armée contre lui, se plaignait de sa licence;
» elle avait égaré les corps administratifs, ils l'étaient
» encore; la Cour, au nom des lois, opprimait la liberté;
» au nom des lois, on l'opprimait de même; la Cour avait
» gagné quelques chefs de Sections, la commission des
» Douze a acquis ces mêmes Sections, celles où Lafayette
» avait le plus d'amis.

» Les 1er et 2 juin, le peuple se réunit de nouveau par
» le sentiment d'un péril commun; il s'était présenté
» deux fois; ses pétitionnaires parurent tristes devant
» vous; ils étaient précédés du bonnet de la liberté cou-
» vert d'un crêpe; ils furent repoussés et outragés; on
» leur répondit par des fureurs; on ne voulut point les
» entendre. Ainsi s'ébranlent les empires, par les injus-
» tices envers les peuples. Déjà les malveillants s'autori-
» saient de la violence et du triomphe des détenus; on
» sollicita Dillon de se mettre à la tête d'un rassemble-
» ment; on agita le peuple de plus en plus, pour avoir un
» prétexte de soulèvement.

» Le projet était dirigé par plusieurs chefs.

» Ces chefs avaient sous eux douze généraux dont
» chacun était chargé de s'emparer de l'esprit de quatre
» Sections.

» Ces généraux avaient en sous-ordre deux ou quatre
» affidés principaux : le projet se communiquait à une
» seule personne, avec invitation de ne le communiquer
» qu'à cinq autres, lesquelles cinq devaient suivre la même
» marche, en divisant toujours un par cinq.

» On avait compté, pour exciter le premier bruit, sur » le renchérissement des denrées, ou sur de nouvelles » levées.

» L'action devait s'engager et se suivre ainsi.

» On devait s'emparer, à la même heure, du canon » d'alarme et l'enclouer, et s'emparer, par la voie de » force, de ceux de la Maison commune et du Temple, » de ceux de toutes les Sections, qui leur devaient être » livrés, soit par une attaque, soit par des affidés de la » ligue.

» On devait proclamer le fils du feu roi Louis XVI, et » sa mère régente. »

Quelques murmures se firent entendre à droite. « Cette » dénonciation a été signée au Comité de Salut Public par » des gens qui ne seront point suspects à ces messieurs! » dit Couthon avec dédain, et Saint-Just ajouta : « La dé- » nonciation signée de ces faits et les pièces à l'appui se- » ront livrées à l'impression. »

Il continua ensuite sa lecture avec son impassibilité et son emphase habituelles, au milieu des applaudissements qui l'accompagnaient : « Le projet étant mis à exécution, » les individus composant cette ligue devaient se nom- » mer de droit gardes-du-corps, et ceux qui se seraient » distingués dans cette action auraient été décorés d'un » ruban moiré blanc, auquel serait suspendue une mé- » daille représentant un aigle renversant l'anarchie.

» Dans le même temps, on arrêtait à Channai un par- » ticulier traduit depuis à Paris et interrogé par le » Comité de Sûreté Générale, porteur d'une lettre où un » projet d'enlèvement était concerté, où le lieu de vos

» séances et votre perte étaient désignés obscurément,
» où l'on parlait de sauver son prince, où l'on disait :
» Vous êtes si grand et moi si petit!

» Vous ne pouvez douter, citoyens, que les ennemis
» de la liberté du peuple et du gouvernement républi-
» cain ont dû conjurer contre vous : c'est à vous de
» chercher maintenant de quel côté étaient les conjurés.
» L'anarchie fut le prétexte des partisans de la royauté;
» Paoli en Corse, Dumouriez dans la Belgique, les déte-
» nus, tous tenaient le même langage.

» La conjuration s'étendait dans toute l'Europe : elle
» agitait les colonies par le moyen de Santhonax et Pol-
» verel, qui régnèrent véritablement à Saint-Domingue ;
» elle agitait la Corse; vos commissaires y avaient été
» proscrits; des lettres ont été trouvées sur une bom-
» barde gênoise, abandonnée en mer, qui toutes attes-
» tent que le même plan de poursuivre les commissaires
» était suivi partout : un arrêté de l'assemblée générale
» de la Corse les chasse de cette île, et licencie les ba-
» taillons qu'ils avaient formés ; toutes les lettres attes-
» tent que le peuple de la Corse est trompé par les
» mêmes insinuations qui ont troublé la France. Parmi
» ces lettres, une est adressée à Vergniaud ; on lui dit :
» *Partez, venez, et le peuple vous bénira.* »

Alors Saint-Just raconta en détail tout ce qui se tramait dans la France, les soulèvements menaçants, les prises d'armes de l'Eure et du Calvados, les libertés violées, les assassinats de Beaucaire, les cris de *Vive le roi!*

« L'Europe attend quels seront les premiers lâches
» qui auront un roi! » s'écrie-t-il ensuite. « La liberté du

» monde et les droits de l'homme sont bloqués dans » Paris, ils n'y périront point. Votre destinée est plus » forte que vos ennemis; vous devez vaincre. Les pré» cautions sont prises pour arrêter le crime.

« Prononcez maintenant, » dit-il en finissant. « Vous » devez mettre quelque différence entre les détenus : le » plus grand nombre était trompé, et qui de nous peut » se flatter de ne l'être jamais? Les vrais coupables sont » ceux qui ont fui, et vous ne leur devez plus rien, » puisqu'ils désolent leur patrie. C'est le feu de la liberté » qui nous a épurés, comme le bouillonnement des mé» taux chasse du creuset l'écume impure. Vous ne pou» viez pas sauver la patrie avec eux : qu'ils restent seuls » avec le crime qu'ils voulaient commettre. Ils se plai» gnaient de l'anarchie, ils nous y plongent; ils ont » troublé la paix des bons habitants des campagnes; et » vous, vous avez fait des lois : que le peuple choisisse » entre des rebelles qui lui font la guerre, et vous qui » soulagez ses maux. Ils ne partageront donc point avec » vous l'amour du monde. Ils se plaignaient qu'on vou» lait diviser la République, ils se partagent ses lambeaux ; » ils disent qu'on a outragé des membres de la représen» tation, ils l'outragent tout entière; ils étaient froids » contre les brigands de la Vendée, ils appelaient la » France contre vous, et trouvent aujourd'hui des armes » pour combattre les lois et déchirer l'empire. Nous » avons retracé leur conduite depuis le premier jour; » plusieurs ont rendu compte des évènements selon » qu'ils étaient émus par leurs passions; ils ont raconté » les faits sans suite et sans liaison : les faits sont tou-

» jours odieux lorsqu'on les isole. Ceux qui étaient les » plus aveugles, les moins instruits des vues des chefs, » et conséquemment fanatiques, ont le plus écrit et le » plus parlé dans les derniers jours de la conjuration : » comme ils avaient vu de plus près les conjurés, ils de- » vaient être leurs plus ardents défenseurs, parce qu'ils » étaient les plus séduits par leur hypocrisie. Qu'on lise » les récits divers, ceux de Lanjuinais et Rabaut, et ceux » des autres répandus dans la France : ils ont fait du » crime un martyre : tout est écrit avec inquiétude, avec » faiblesse, esprit de parti.

» Vous avez vu le plan longtemps suivi d'armer le » citoyen par l'inquiétude, et de confondre le gouverne- » ment par la terreur et les acclamations; mais vous » respecterez encore la liberté des opinions, votre Co- » mité la réclame; on pourrait dire que les discours d'un » représentant sont des actions; que cette liberté n'est » que pour les citoyens, qu'elle est leur garantie, mais » que, dans les actes du gouvernement, elle peut être » une politique insidieuse et suivie, qui compromette le » salut public. Etait-elle sacrée l'opinion qui condamna » Socrate et lui fit boire la cigüe? L'opinion qui fait périr » un peuple l'est-elle davantage?

» Quoi qu'il en soit, la liberté ne sera point terrible » envers ceux qu'elle a désarmés et qui se sont soumis » aux lois; proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre » les armes; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur » détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, » mais pour ce qu'ils ont fait; jugez les autres, et par- » donnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas

» être confondue avec le crime, et vous n'aimez point à » être sévères; il est temps que le peuple espère enfin » d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que » la fureur de partis; vous n'êtes point venus pour trou- » bler la terre, mais pour la consoler des longs malheurs » de l'esclavage; rétablissez la paix intérieure. L'autorité, » brisée au centre, fait partout peser ses débris; réta- » blissez en tous lieux la justice et l'énergie du gouver- » nement; ralliez les Français autour de leur Constitution; » puisse-t-elle ne partager pas la haine conçue contre » ses auteurs!

» On a poussé l'oubli de la morale jusqu'à proscrire » cet ouvrage, fût-il propre à assurer le bonheur du » peuple français, parce que quelques-uns n'y ont pas » concouru; ils régnaient donc, ceux qui sont si puis- » sants! et qu'attendez-vous d'eux, après tant de crimes? » des crimes encore! Quelle est donc cette superstition » qui nous érige en sectes et en prophètes, et prétend » faire au peuple un joug mystique de sa liberté? Vous » ne pouviez faire de lois avec eux; et vous n'auriez » point le droit d'en faire sans eux! Il serait donc des cas » où la morale et la vérité pourraient être nulles!

» J'ai peint la conjuration; fasse la destinée que nous » ayons vu les derniers orages de la liberté! Les hommes » libres sont nés pour la justice; on profite peu à trou- » bler la terre; la justice consiste à réprimer ceux qui la » troublent.

» Vous avez eu le droit de faire arrêter ceux de vos » membres qui trahissaient la République. Si le souve- » rain était assemblé, ne pourrait-il pas sévir contre

» quelques-uns de ses membres? O vous qui le repré-
» sentez, qui pourrait sauver la patrie, si ce n'était
» vous-mêmes? Les détenus avaient donné les premiers
» l'exemple de la sévérité envers les représentants du
» peuple; qu'ils subissent la loi qu'ils ont faite pour les
» autres; ils sont des tyrans, s'ils se prétendent au-dessus
» d'elle; qu'ils choisissent entre le nom de conjurés et
» celui de tyrans. »

Saint-Just se résume et annonce qu'il résulte des pièces remises au Comité de Salut Public :

« Qu'une conjuration a été ourdie pour empêcher en
» France l'établissement du gouvernement républicain;
» que l'anarchie a été le prétexte des conjurés pour
» comprimer le peuple, pour diviser les départements, et
» les armer les uns contre les autres;

» Qu'on a tenté de mettre sur le trône le fils de Capet;

» Que les efforts des conjurés contre l'établissement de
» la République ont doublé depuis que la Constitution a
» été présentée à l'acceptation du peuple français;

» Qu'on avait formé, dans les conciliabules de Valazé,
» où se rendaient les détenus, le projet de faire assassi-
» ner une partie de la Convention;

» Qu'on a tenté de diviser d'opinions le nord et le midi
» de la France pour allumer la guerre civile;

» Qu'à l'époque du 31 mai, plusieurs administrations,
» excitées à la révolte par les détenus, avaient arrêté les
» deniers publics et proclamé leur indépendance;

» Qu'à cette époque, la conjuration contre le système
» de gouvernement républicain avait éclaté dans les corps
» administratifs de Corse, des Bouches-du-Rhône, de

» l'Eure, du Calvados, qui sont aujourd'hui en rébellion.
» Votre Comité a pensé que votre justice devait être in-
» flexible envers les auteurs de la conjuration ; il m'a
» chargé de vous présenter le décret suivant :

» Art. 1er. La Convention nationale déclare traîtres à la
» patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles,
» Louvet, Bourgoing, Biroteau, Pétion, qui se sont sous-
» traits au décret rendu contre eux le 2 de juin dernier, et
» se sont mis en état de rébellion dans les départements
» de l'Eure, du Calvados et de Rhône-et-Loire, dans le
» dessein d'empêcher l'établissement de la République,
» et de rétablir la Royauté.

» II. Il y a lieu à l'accusation contre Gensonné, Gua-
» det, Vergniaud, Mollevault, Gardien, prévenus de
» complicité avec ceux qui ont pris la fuite et se sont
» mis en état de rébellion.

» III. La Convention nationale rappelle dans son sein
» Bertrand, membre de la Commission des Douze, qui
» s'opposa courageusement à ses violences ; elle rappelle
» dans son sein les autres détenus, plutôt trompés que
» coupables.

» IV. La Convention nationale ordonne l'impression
» des pièces remises au Comité de Salut Public, et dé-
» crète l'envoi aux départements. »

Tel est ce discours plein de finesse, d'habileté hypocrite, d'interprétations peu précises, de fausses lueurs, de mensonges que le temps se chargera de démentir, et par lequel Saint-Just commença sa carrière, si bien remplie, de rapporteur-bourreau. Il venait de débuter par un coup de maître. On a dit de ce discours qu'il étonna le

côté droit lui-même par sa modération. S'il l'étonna vraiment, ce fut par la hardiesse de ses mensonges et de sa cruauté. St-Just avait dit qu'on pouvait mener les hommes avec un cheveu. Oui, quand la tête vient après ce cheveu.

Pour tous, pour lui-même, ce rapport, c'est la persécution, c'est la mise en jugement, c'est la condamnation par le tribunal révolutionnaire, c'est la mort, c'est l'échafaud; personne ne s'y est trompé. Et cependant, voici ce que Saint-Just écrit dans son dix-huitième fragment sur les garanties : « Un député du peuple ne pourra » être jugé que par un jury de vingt-six membres, tirés » au sort parmi les députés, dont il récusera la moitié, » afin de ne pas exposer la Patrie à la merci d'un tribu- » nal. — Si un député est condamné, il doit choisir un » exil hors de l'Europe, pour épargner au peuple l'image » du supplice de ses représentants. » Quelle effroyable contradiction! Et bientôt il ne s'agira pas seulement des Girondins! Les rapports de Saint-Just, dont Barère a dit qu'ils frappaient comme la hache, abattront les têtes des députés hébertistes, des Dantonistes, des Athées. Quand il tombera, c'est qu'il n'aura pas eu le temps d'égorger, à l'aide du rapport qu'on ne lui permettra pas de lire, les dissidents des Comités et de la Convention.

Il est une pièce très-curieuse et très-rare surtout. C'est la réponse inspirée par cet odieux rapport à un Girondin, à Louvet, si l'on en croit les collectionneurs des mémoires sur la Révolution; du reste, elle est assez dans son faire et dans son style. Elle est datée de Caen, le 13 juillet 1793, *de l'Imprimerie de la Vérité, rue du Puits-Qui-Parle.* La date nous paraît prouver matériellement

que cette réponse n'arrivait pas de Caen, où le discours de Saint-Just ne put parvenir que le 10 ou 11 juillet ; le temps devait évidemment manquer pour la rédiger, la faire imprimer et parvenir à Paris.

Cette brochure débute ainsi : « *Le voilà donc connu, ce » secret plein d'horreur !...* Ainsi s'exprimait Boucher » d'Argis, le Saint-Just de son temps, sur la grande cons» piration du 5 octobre 1789, à la barre de l'Assemblée » Constituante ; et chacun savait, avant que Boucher » d'Argis eût commencé, qu'il n'y avait d'horrible dans » sa procédure que la scélératesse qu'il y avait mise. » Commencée sur ce ton de raillerie, la *Réponse d'une Société de Girondins* persiffle continuellement et sans pitié le rapporteur du Comité de Salut Public. Elle met en opposition « M. le chevalier de Saint-Just, tout aussi *noble* que » Boucher d'Argis, le lieutenant-criminel du Châtelet, » avec le farouche républicain du rapport. On se moque de ses mensonges guindés, « mensonges *en style académique*, » de ses « *élégantes* » calomnies, de ses « *jolies* » scélératesses, toutes épithètes qu'appelait naturellement la « jolie » figure du rapporteur, sa mise « élégante, » ses prétentions à la phrase. « Il n'appartenait, » lui dit-on, « qu'à sa ci-devant seigneurie, M. le chevalier de Saint» Just, de calomnier avec autant de *gentillesse*, et de » tourner en calembourgs aussi *délicats*, les ordures du » *Père Duchêne*, les atrocités de Marat et les rapsodies de » Robespierre. » Il est constamment question des « *char» mantes* sottises de M. de Saint-Just, de ses dires *élé» gants*, des *nobles* joues de M. le chevalier, des *bril-*

» *lantes* antithèses de M. le chevalier, » le tout souligné pour plus d'effet.

Dans cette brochure, le rapport de Saint-Just est, on le comprend, amèrement discuté pas à pas, phrase à phrase, point par point. L'aigreur répond au mensonge. Les preuves font défaut dans cette brochure comme dans le rapport du 8 juillet. Mais s'agit-il bien de preuves en temps de révolution ! Ce qu'il faut, c'est l'énergie opposée à l'énergie, c'est la menace repondant à la menace, l'insulte à l'insulte ; c'est le sang qui efface le sang. C'est ainsi que se termine la *Réponse d'une Société de Girondins*, par l'énergie, par l'insulte, par la menace, par la promesse d'une vengeance prochaine. On va le voir.

« Courage, M. de Saint-Just ! » s'écrie le pamphlétaire Girondin, dans toute l'amertume de son ironie. « Cou-
» rage ! encore quelques moments ! Vous, vos amis du
» Salut Public, votre Marat surtout, tous vous aurez
» bientôt la joie de revoir ces maudits *Traîtres*, qui ont
» eu la *perfidie* d'échapper à leurs gardes et de ne pas
» aimer les *caresses* de M. Henriot ! Ils iront discuter eux-
» mêmes votre *joli* rapport et faire à votre décret quel-
» ques amendements dont vous serez satisfaits ! Courage !
» nous vous promettons que cela ne tardera pas !... »

Alors, la raillerie fait place à la colère. « Oui, vils scé-
» lérats ! le moment des vengeances approche ! La toute-
» puissance nationale vous environne ! La hache est prête !
» Tremblez ! Les preuves de vos crimes ne sont point de
» vains chiffons qu'on promettra sans les produire. Ces
» preuves sont écrites déjà dans la mémoire de tous les
» Français, et vos têtes coupables ne peuvent plus se

» dérober à la justice du peuple qui s'avance et déjà
» s'appesantit sur vous !... »

Malheureusement, la hache n'était pas prête, et les têtes coupables ne tombèrent qu'après de longs et irréparables désastres !

VIII.

Le rapport de Saint-Just avait à peine été lu à la Convention, dont les murailles vibraient encore sous la voix stridente du jeune Montagnard, qu'il recevait sa récompense. Le Comité de Salut Public, où il n'était entré que comme membre adjoint aux rédacteurs du projet de Constitution, fut en entier renouvelé le 10 juillet. Saint-Just y fut définitivement nommé avec Jean-Bon-Saint-André, Barère, Gasparin, Couthon, Thuriot, Prieur (de la Marne), Hérault de Séchelles et Lindet. Robespierre y sera appelé plus tard en remplacement de Gasparin.

Bientôt aussi, la Montagne, qui sait apprécier Saint-Just à sa juste valeur et a deviné les immenses ressources de force morale, de courage et d'énergie, apanage de ce jeune homme, lui confiera l'importante mission de commissaire extraordinaire auprès des armées, toute une dictature.

Mais avant de partir pour Strasbourg, avant d'aller y trôner en maître, en roi, en despote plutôt, Saint-Just va recevoir d'un de ses anciens amis un coup terrible qui portera en plein dans sa vanité, le plus grand de ses défauts, son côté le plus sensible. Nous avons dit, en étudiant l'*Organt*, cet ignoble poëme de sa première et fangeuse jeunesse, qu'en 1791 il avait essayé d'effacer à tout jamais la trace de cette lourde faute. Il rechercha, on le sait, les exemplaires restés invendus chez les libraires, ceux qu'il avait donnés à ses amis. Il en fit un autodafé, où il crut ensevelir pour toujours son poëme coupable et son souvenir. Personne ne pensait plus à ce livre; personne ne le soupçonnait même, car jamais critique ami ou hostile n'en avait plus dit un mot. Mais les Montagnards, tout à l'heure unis pour l'attaque, se divisaient dans le succès. Robespierre et Danton déjà se gênaient mutuellement. Ils s'étudiaient de loin, avant de rompre pour toujours. Ils n'avaient point dit encore leur dernier mot de séparation et de haine, que les imprudents d'étage secondaire, croyant servir leurs chefs, préludaient entre eux, par des combats d'avant-garde, à la guerre d'extermination qui prit fin le 5 avril 1794, par l'exécution de Danton et de Camille Desmoulins.

Ce fut justement Camille Desmoulins qui, dans sa pétulante indiscipline, engagea la lutte. Le général Dillon avait été emprisonné pour cause de haute trahison. Camille avait si souvent et si bien dîné chez le général, qu'il eut pour son hôte la reconnaissance du ventre, quand il n'avait pas su trouver en lui-même la reconnaissance du cœur pour tant d'autres de ses amis. Il publia une de ces bro-

chures comme il savait les faire, audacieuses lui qui n'était pas audacieux, courageuses lui qui peut-être n'avait jamais senti en lui un éclair de vrai courage, spirituelle, moqueuse, pleine de personnalités surtout. Une de ces personnalités fut décochée à Saint-Just et lui arriva en pleine poitrine. A propos du boucher Legendre se croyant un homme d'état et gonflé de sa propre importance, ou plutôt à propos d'un caprice, Camille parla de l'orgueil de Saint-Just. « Après Legendre, » dit-il dans une courte note perdue dans les pages de sa longue brochure, « le membre de la Convention qui a la plus grande » idée de lui-même, c'est Saint-Just. On voit dans sa » démarche et son maintien qu'il regarde sa tête comme » la pierre angulaire de la République et qu'il la porte » sur les épaules avec respect et comme un Saint-Sacre- » ment. »

Le trait était d'autant plus acéré et terrible qu'il était plus vrai et le portrait plus ressemblant. Camille Desmoulins désanchante et dépasse tous les peintres. Après lui, plus n'est besoin d'essayer, de crayonner le profil de Saint-Just. C'est bien là l'homme qui se rehausse dans sa petite taille; qui se cambre dans son habit à couleur tendre et à basques immenses, dans son gilet traditionnel à la blanche boutonnière duquel tranche l'œillet rouge du dernier jour; dont la tête, ornée de cheveux blonds flottants, sort de sa cravate empesée et le forçant à plus de raideur encore; dont le front hautain ne suffit pas à porter un monde de pensées; dont les yeux semblent toujours chercher l'immensité; dont les lèvres fines et serrées essaient un sourire de satisfaction dédaigneuse : le

médaillon enfin de David d'Angers, reproduction des pastels du temps. (1)

Comme si cette raillerie ne suffisait pas encore à la rancune de l'étourdi Desmoulins, il imagina de déterrer le souvenir de l'*Organt*, souvenir enfoui dans les annonces de son journal *les Révolutions de France et de Brabant*. Nous avons publié sa note dans les dernières lignes de notre étude sur le poëme licencieux de Saint-Just. (2). Ce ne fut pas la pensée immorale du livre, les saletés de l'exécution, la débauche d'esprit, l'obscénité des détails, l'odieux de la méchanceté, que Camille Desmoulins dénonçait à l'indignation des honnêtes gens... s'il s'en trou-

(1) Il doit en exister deux encore, tous deux originaux, si nous ne nous trompons, l'un à Blérancourt chez le fils de l'une des sœurs de Saint-Just, l'autre appartenant à M. David d'Angers. Peut-être la famille Lebas possède-t-elle un troisième portrait de Saint-Just. Le portrait de Blérancourt représentait Saint-Just à l'âge de dix-huit ans, nous a-t-on dit, car nous ne l'avons pas vu nous-même.

(2) (Voir page 92.)

La haine dont Saint-Just poursuivit Camille Desmoulins était devenue de notoriété publique, et ce dernier pouvait écrire dans son projet de défense, le 2 avril 1794, sans crainte d'être démenti : « De mémoire d'homme, il n'y a pas d'exemple d'une aussi » atroce calomnie que cette pièce (le rapport de Saint-Just contre » les Dantonistes). Et d'abord il n'y a personne dans la Convention » qui ne sache que monsieur le ci-devant Saint-Just m'a juré une » haine implacable pour la légère plaisanterie que je me suis per- » mise, il y a cinq mois, dans un de mes numéros. Bourdaloue » disait : Molière me met dans sa comédie, je le mettrai dans mon » sermon. J'ai mis Saint-Just dans un numéro rieur, et il me met » dans un rapport guillotineur où il n'y a pas un mot de vrai à » mon égard. »

vait encore à Paris et parmi les lecteurs de Desmoulins surtout. Qu'importe au libertin le libertinage d'un autre! Non, la raillerie s'attaquait à l'insuccès du livre, à sa chûte; le railleur en voulait seulement à l'orgueilleux pris par son faible.

Du reste, Camille Desmoulins obtint tout le succès qu'il voulait obtenir. Saint-Just se sentit blessé au vif. Dans son âme, il jura de se venger cruellement, et il se tiendra parole. « Oh! » murmura-t-il dans un accès de rage concentrée, « oh! il prétend que je porte ma tête comme un » Saint-Sacrement!... Je lui ferai porter la sienne comme » un Saint-Denis!... »

Saint-Just chercha à oublier sa blessure au milieu des travaux immenses du Comité de Salut Public. Sûr d'arriver un jour à sa vengeance, pour le public il resta froid et calme; il sembla dédaigner ce qui n'était en réalité qu'un jeu d'esprit; et pour le moment, il avait d'autres ennemis à abattre. L'heure des Dantonistes n'avait point encore sonné.

Le 28 juillet, pendant qu'on apprenait les désastres de la Vendée, la défaite de Westermann à Châtillon et de Labarolière à Vihiers, le siège et la capitulation de Mayence, la prise de Valenciennes, la révolte de Lyon, les troubles du Midi, en un mot, l'envahissement de la France par toutes ses frontières à la fois, par la Belgique, par la Prusse, par la Suisse, par l'Italie, par l'Espagne, le Comité de Salut Public se résolut à frapper un grand coup. C'est encore à Saint-Just qu'il fit appel. Il le chargea de rédiger un projet de décret de proscription contre les députés girondins réfugiés à Caen. Saint-Just coopérait en

même temps à la rédaction du projet de décret qui doublait le nombre des juges du tribunal révolutionnaire. Ce tribunal allait si lentement en besogne!... Il prenait sa part de ces résolutions énergiques qui stimulèrent l'esprit national et enflammèrent alors la France, la nomination par exemple des commissaires extraordinaires envoyés aux armées, le transport en poste dans la Vendée de la garnison de Mayence, la levée en masse contre la Vendée, le décret d'extermination, les décrets contre les étrangers, contre les Bourbons, contre les tombes royales de Saint-Denis.

Son implacable inflexibilité dut peser d'un grand poids dans la résolution féroce prise encore par le Comité de renvoyer la reine Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, ce procès la plus épouvantable iniquité des temps modernes. N'y avait-il pas là de quoi panser les blessures faites par Camille Desmoulins avec la résurrection d'*Organt*. *Organt!* faut-il que cet infame souvenir et les vers assassins contre la reine nous poursuivent partout! *Organt* qui avait annoncé, quatre ans à l'avance, ce que serait Saint-Just au Comité de Salut Public!...

Pendant ce grand et sombre mois d'août 1792, Robespierre rejoignit Saint-Just au Comité de Salut Public, l'un complétant l'autre, et tous deux se complétant l'un par l'autre.

Saint-Just et Couthon avaient proposé à leurs collègues de faire entrer Robespierre au sein du Comité. Un désir de leur part, déjà c'était un ordre; ils faisaient partie de la majorité à l'Assemblée; ils marchaient à la tête des

clubs influents. Leur proposition devait être et fut en effet acceptée.

Tout d'un coup, Saint-Just disparaît à nos yeux. Le *Moniteur* ne constate plus sa présence à la tribune. Nous ne le voyons plus dans les clubs. Les mémoires du temps ne parlent plus de lui. Que fait-il? que devient-il?

Il s'est retiré en lui-même. Il se prépare. Il prend des forces. Il va bientôt se résumer, et expliquer au monde son idée de gouvernement, de politique, de philosophie et de socialisme. Dans le silence et la retraite, il médite la dernière et complète expression de sa pensée. Il veut la préciser, la revêtir de toute la froide impassibilité de son âme, de toute l'inflexibilité de sa logique inexorable, de toute l'âpreté de son fanatisme, de tout l'absolutisme de sa volonté. Son temps est venu. Il va parler! C'est pour cela qu'il se recueille.

Le Comité de Salut Public, qui se résumait en Robespierre, Saint-Just et Couthon, et s'appuyait sur les Jacobins, maîtres de Paris et par conséquent de la France, venait de triompher des Cordeliers dont le chef suprême, Ronsin qui se croyait un Cromwell et n'était qu'un démagogue de second ordre, s'était fait battre en Vendée. Une pétition du Club des Cordeliers contre le Comité de Salut Public, n'avait obtenu aucun succès à la Convention. Un parti de nouveaux Modérés avait essayé de refaire une seconde Gironde au sein de l'Assemblée nationale; mais Robespierre avait eu facilement raison de cette tentative de molle opposition. Dans un discours prononcé devant ses seydes du Club, il en avait fait justice. Un triomphe bruyant lui avait prouvé toute sa puis-

sance et celle du Comité de Salut Public. Pour comble de bonheur, Danton s'abandonnait à de tristes pensées, au découragement ; il avait déserté le théâtre de la politique et ses anciens succès ; il se sentait vaincu. Robespierre crut le moment favorable pour s'emparer du pouvoir absolu. Comme toujours, Saint-Just se chargea de l'entreprise. Il devait réussir, puisqu'il avait réussi jusqu'alors. Robespierre croyait en l'étoile de son ami.

Le 10 octobre 1793, Saint-Just monta à la tribune, un rapport à la main. C'était tout un travail sur la situation de la République. Nous allons y trouver toute cette théorie d'extermination impitoyable et de spoliation que nous avait annoncée l'étude des *Fragments sur les Institutions républicaines* mise alors en pratique durement, résolument, systématiquement. La propriété, la vie des hommes qui est aussi une propriété inaliénable et à laquelle personne n'a le droit de toucher, vont être audacieusement niées et violées. Rien jusque là n'aura été dit de plus violent et de plus radical. Ecoutons l'orateur « qui va, » suivant l'énergique expression de Barère, — personne ne juge mieux et plus sévèrement un coupable qu'un autre criminel, — « consacrer l'anarchie et le des- » potisme sous le titre neuf et imposant de gouverne- » ment révolutionnaire jusqu'à la paix, et employer son » talent à légitimer, à développer, à *conventionnaliser* » cette idée. »

Saint-Just débute par une plainte amère sur les abus du gouvernement en général, sur l'économie et les subsistances. Ce n'est là qu'un prétexte. La vraie pensée de Saint-Just, cherchons-la dans cette phrase : « Votre sa-

» gesse, » dit-il en s'adressant à la Convention, « et le » juste courroux des patriotes n'ont pas encore vaincu la » malignité qui partout combat le peuple et la Révolution. » Les lois sont révolutionnaires; ceux qui les exécutent » ne le sont pas. »

Partant de là pour poser carrément sa volonté, Saint-Just s'écrie : « Il est temps d'annoncer une vérité qui » désormais ne doit plus sortir de la tête de ceux qui » gouverneront : la République ne sera fondée que quand » la volonté du souverain comprimera la minorité monar- » chique, et régnera sur elle par droit de conquête.

» Vous n'avez plus rien à ménager contre les ennemis » du nouvel ordre de choses, et la liberté doit vaincre, » à tel prix que ce soit.

» Votre Comité de Salut Public, placé au centre de » tous les résultats, a calculé les causes des malheurs » publics; il les a trouvées dans la faiblesse avec laquelle » on exécute vos décrets, dans le peu d'économie de » l'administration, dans l'instabilité des vues de l'Etat, » dans la vicissitude des passions qui influent sur le » gouvernement.

» Il a donc résolu de vous exposer l'état de choses, et » de vous présenter les moyens qu'il croit propres à con- » solider la Révolution, à abattre le fédéralisme, à soula- » ger le peuple et lui procurer l'abondance, à fortifier » les armées, à nettoyer l'Etat des conjurations qui l'in- » festent.

» Il n'y a point de prospérité à espérer tant que le » dernier ennemi de la liberté respirera, » continue Saint-Just, avec des menaces dans la voix, dans les yeux,

dans le geste. « *Vous avez à punir non-seulement les traî-* » *tres, mais les indifférents même* ; vous avez à punir » quiconque est passif dans la République, et ne fait » rien pour elle. Car depuis que le peuple français a ma- » nifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors le » souverain : ce qui est hors le souverain est ennemi.

» Si les conjurations n'avaient point troublé cet empire, » si la patrie n'avait pas été mille fois victime des lois » indulgentes, il serait doux de régir par des maximes » de paix et de justice naturelle : ces maximes sont » bonnes entre les amis de la liberté ; mais entre le » peuple et ses ennemis *il n'y a plus rien de commun que* » *le glaive. Il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent* » *l'être par la justice : il faut opprimer les tyrans.* »

Saint-Just faisait de la probité la première des vertus républicaines. Les républicains, eux, n'avaient trouvé dans la République qu'une occasion de vol et de pillage. Camille-Desmoulins, d'ailleurs, ne les y avait-il pas autorisés formellement, quand il leur disait dans sa *France Libre* : Jamais plus riche proie n'aura été offerte aux » vainqueurs. Quarante mille palais, hôtels, châteaux, » les deux cinquièmes de la France à distribuer seront le » prix de la valeur. Ceux qui se prétendent nos conqué- » rants seront conquis à leur tour. » Et le conseil avait été le bien reçu ; et, quand on n'avait plus trouvé à piller de biens d'émigrés, et de nobles, et de prêtres, on s'était mis par habitude à piller l'Etat. Saint-Just trace un déplorable tableau de ces déprédations. Lui seul peut-être avait droit de parler haut et sans crainte. Personne n'aurait pu l'accuser de vol ou de concussion. En mission

en Belgique, il avait vu de près les avidités de Ronsin, de Danton auquel il pense peut-être dans les allusions de son discours. Fort de son austère probité que personne ne peut contester, il traite les républicains en pirates. Il les expose au mépris public dans ces lignes peu connues et qui valent tout un chapitre indigné de Tacite : « Vous avez eu de l'énergie ; l'administration publique en » a manqué. Vous avez désiré l'économie ; la comptabilité » n'a point secondé vos efforts. Tout le monde a pillé » l'Etat. Les généraux ont fait la guerre à leur armée ; » les possesseurs des productions et des denrées, tous » les vices de la monarchie, se sont ligués contre le » peuple et vous.

» Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son » gouvernement ; le vôtre vous a fait constamment la » guerre avec impunité.

» Nos ennemis n'ont point trouvé d'obstacles à ourdir » les conjurations. Les agents choisis sous l'ancien mi- » nistère, les partisans des royalistes, sont les complices » nés de tous les attentats contre la patrie. Vous avez eu » peu de ministres patriotes ; c'est pourquoi tous les » principaux chefs de l'armée et de l'administration, » étrangers au peuple pour ainsi dire, ont constam- » ment été livrés aux desseins de vos ennemis.

» Le peuple se trompe ! il se trompe moins que les » hommes. Le généralat est sans sympathie avec la Nation » parce qu'il n'émane ni de son choix, ni de celui de ses » représentants ; il est moins respecté du soldat, il est » moins recommandable par l'importance du choix ; la

» discipline en souffre, et le généralat appartient encore
» à la nature de la monarchie.

» Il n'est peut-être point de commandant militaire qui
» ne fonde en secret sa fortune sur une trahison en fa-
» veur des rois.

» On ne saurait trop identifier les gens de guerre au
» peuple et à la patrie.

» Il en est de même des premiers agents du gouverne-
» ment ; c'est une cause de nos malheurs, que le mau-
» vais choix des comptables : on a acheté des places, et
» ce n'est pas l'homme de bien qui les achète. Les intri-
» gants s'y perpétuent : on chasse un fripon d'une admi-
» nistration, il entre dans une autre.

» Le gouvernement est donc une conjuration perpé-
» tuelle contre l'ordre présent des choses. Six ministres
» nomment aux emplois ; ils peuvent être purs ; mais on
» les sollicite ; ils choisissent aveuglément ; les premiers
» après eux sont sollicités, et choisissent de même ; ainsi
» le gouvernement est une hiérarchie d'erreurs et d'at-
» tentats.

» Les ministres avouent qu'ils ne trouvent plus qu'iner-
» tie et insouciance au-delà de leurs premiers et seconds
» subordonnés.

» Il est possible que les ennemis de la France fassent
» occuper en trois mois tout votre gouvernement par
» des conjurés. En entre-t-il trois en place, ceux-ci en
» placent six ; et si, dans ce moment, on examinait avec
» sévérité les hommes qui administrent l'Etat, sur trente
» mille qui sont employés, il en est peut-être fort peu à
» qui le peuple donnerait sa voix.

» Citoyens, tous les ennemis de la République sont » dans son gouvernement. En vain vous vous consumez » dans cette enceinte à faire des lois; en vain votre Co- » mité, en vain quelques ministres vous secondent; tout » conspire contre eux et vous.

» Nous avons reconnu que des agents de l'administra- » tion des hôpitaux ont fourni, depuis six mois, de fa- » rines les rebelles de la Vendée.

» Les riches le sont devenus davantage depuis les » taxes, faites surtout en faveur du peuple; elles ont » doublé la valeur de leurs trésors, elles ont doublé leurs » moyens de séduction.

» Les hommes opulents contribuent, n'en doutez pas, » à soutenir la guerre. Ce sont eux qui partout sont en » concurrence avec l'État dans ses achats. Ils déposent » leurs fonds entre les mains des administrations infidèles, » des commissionnaires, des courtiers; le gouvernement » est ligué avec eux. Vous poursuivez les accapareurs; » vous ne pouvez pas poursuivre ceux qui achètent en » apparence pour les armées.

» Il faut du génie pour faire une loi prohibitive à la- » quelle aucun abus n'échappe: les voleurs que l'on des- » titue placent les fonds qu'ils ont volés entre les mains » de ceux qui leur succèdent.

» La plupart des hommes déclarés suspects ont des » mises dans les fournitures. Le gouvernement est la » caisse d'assurance de tous les brigandages et de tous » les crimes.

» Tout se tient dans le gouvernement; le mal dans » chaque partie influe sur le tout. La dissipation du

» trésor public a contribué au renchérissement des den-
» rées et au succès des conjurations ; voici comment :

« Trois milliards, volés par les fournisseurs et par les
» agents de toute espèce, sont aujourd'hui en concurrence
» avec l'Etat dans ses acquisitions ; avec le peuple, sur
» les marchés et sur les comptoirs des marchands ; avec
» les soldats, dans les garnisons ; avec le commerce,
» chez l'étranger. Ces trois milliards fermentent dans la
» République. Ils recrutent pour l'ennemi ; ils corrompent
» les généraux ; ils achètent les emplois publics ; ils sé-
» duisent les juges et les magistrats, et rendent le crime
» plus fort que la loi. Ceux qui se sont enrichis veulent
» s'enrichir encore davantage ; celui qui désire le néces-
» saire est patient ; celui qui désire le superflu est cruel.
» De là les malheurs du peuple dont la vertu reste im-
» puissante contre l'activité de ses ennemis.

» Vous avez porté des lois contre les accapareurs ; ceux
» qui devraient faire respecter les lois accaparent : ainsi
» les consuls Papius et Popœus, tous deux célibataires,
» firent des lois contre le célibat.

» Personne n'est sincère dans l'administration publi-
» que. Le patriotisme est un commerce des lèvres ; chacun
» sacrifie tous les autres, et ne sacrifie rien de son inté-
» rêt. »

Cette philippique, pleine d'énergie contre l'impudeur des républicains au pouvoir, ne sert malheureusement que de prétexte à l'indignation. Cette colère va nous mener tout droit au socialisme par l'impôt progressif sur les fortunes soumises à l'inquisition déloyale d'une enquête

par l'Etat. Que la fortune honnête s'apprête à payer pour la malversation opulente !

« Vous avez beaucoup fait pour le peuple, » continue Saint-Just, « en ôtant dix-huit cent millions de la circu-» lation; vous avez diminué les moyens de tourmenter » la patrie; mais depuis les taxes, ceux qui avaient des » capitaux ont vu doubler au même instant ces capitaux, » comme je l'ai dit; *il est donc nécessaire que vous char-» giez l'opulence des tributs*; il est nécessaire que vous » établissiez un tribunal, pour que tous ceux qui ont » manié depuis quatre ans les deniers de la République y » rendent compte de leur fortune. Cette utile censure » écartera les fripons des emplois. Il est nécessaire que » le trésor public soit rempli des restitutions des voleurs, » et que la justice règne à son tour après l'impunité.

» Alors, quand vous aurez coupé la racine du mal, et » que vous aurez appauvri les ennemis du peuple, ils » n'entreront plus en concurrence avec lui : alors vous » dépenserez beaucoup moins pour l'équipement et l'en-» tretien des armées; alors le peuple indigent ne sera » plus humilié par la dépendance où il est du riche.

« L'aumône humilie, » vient de dire Saint-Just avant tous les socialistes de nos jours qui lui ont pris cette phrase; de là au droit à la subsistance il n'y a plus qu'un pas. La logique amenait forcément et immédiatement cette phrase: « Le pain que donne le riche est amer; il compromet la » liberté. *Le pain appartient de droit au peuple, dans un* » *état sagement réglé...* »

Voilà le principe posé et le droit reconnu. Il ne reste plus que l'application à déterminer; c'est ce que fera

Saint-Just dans son rapport du 26 février 1794, sur les secours à distribuer aux patriotes aux dépens des biens des ennemis de la République.

L'émeute du 1er mai et ses deux cents harpies, flanquées de faubouriens, avaient enlevé de force vive le décret de *Maximum*. Cette conquête du communisme violent va être consacrée par le communisme légal et gouvernemental. Saint-Just, on se le rappelle, prohibait le *maximum* dans ses *Fragments* et dans cette phrase : « Les denrées ne » circulent point là où l'on taxe. » Il se donne maintenant à lui-même le démenti le plus complet : « Il faut dire la » vérité tout entière, » poursuit le rapporteur du Comité de Salut Public. « Les taxes sont nécessaires à cause des » circonstances ; mais si les émissions d'assignats conti- » nuent, et si les assignats émis restent en circulation, » le riche qui a des épargnes se mettra encore en con- » currence avec le peuple, avec l'agriculture, avec les » arts utiles pour leur ravir les bras qui leur seront né- » cessaires. »

» Le cultivateur abandonnera sa charrue, parce qu'il » gagnera davantage à servir l'homme opulent. Vous » aurez taxé les produits, on vous enlèvera les bras qui » produisent ; et si les produits sont plus rares, le riche » saura bien se les procurer, et la disette peut aller à » son comble.

» Lorsqu'on a taxé les denrées au tiers, au quart, à » moitié du prix où elles étaient auparavant, il faut ôter » de la circulation le tiers, le quart, la moitié du signe ou » de la monnaie...

» C'est au riche, dont les taxes doublent le revenu,

» à rendre à la patrie une portion de ce revenu proportionnée au bénéfice des taxes.

» L'un des meilleurs moyens de faire baisser les denrées et de diminuer l'état des fortunes est de forcer celui qui a trop à l'économie.

» Ces vérités simples doivent être saisies de tout le monde ; elles appartiennent davantage au cœur qu'à l'esprit.

» Il y a quelques rapports particuliers sous lesquels vous devez envisager les monnaies dans les circonstances présentes. Tout ayant prodigieusement renchéri depuis les ventes de 1790, 1791, qui ont été les plus rapides, les annuités et les intérêts qu'on vous paie aujourd'hui ne répondent plus à la valeur actuelle du signe, et l'Etat a perdu moitié sur la vente des terres.

» Je ne fais point ces réflexions pour alarmer les acquéreurs. Quelles que soient les pertes qu'a faites l'Etat, la perte du crédit national serait plus grande encore, et la probité du peuple français garantit l'aliénation des domaines publics.

» Ainsi tout concourt à vous prouver que vous devez imposer les riches, établir une sévère économie et poursuivre rigoureusement tous les comptables, afin de ne pas perdre sur la valeur des intérêts et des annuités.

» Ces moyens sont simples ; ils sont dans la nature même des choses, et sont préférables aux systèmes dont la République est inondée depuis quelque temps.

» Votre Comité de Salut Public a pensé que l'économie et la sévérité étaient dans ce moment le meilleur moyen

» de faire baisser les denrées; on lui a présenté des pro-
» jets d'emprunt, de banque et d'agiotage de toute es-
» pèce, et sur les monnaies et sur les subsistances; il les
» a rejetés comme des inspirations de l'avarice ou de l'é-
» tranger. Notre principe doit être de diminuer la masse
» des assignats par le brûlement seul.

» Jetons un coup-d'œil sur le commerce et sur le
» change.

» Je parlerais ici de la politique et du commerce de
» l'Europe, si je n'avais un rapport particulier à vous
« faire sur les colonies.

» Je ne parlerai donc point ici des vues commerciales
» qui conviennent à la République. Je ne veux parler du
» commerce que dans son rapport avec la crise où nous
» sommes.

» Beaucoup de denrées sont devenues rares; ce sont
» celles que ne produit point notre pays; ces denrées
» pourront devenir plus rares encore par la difficulté de
» s'en procurer. Il n'y a plus de charges, mais il vaut
» mieux se passer de denrées de luxe que de courage et
» de vertu.

» Il sera nécessaire que votre Comité de commerce
» examine si toutes les denrées de première nécessité
» que produit le sol de la République sont en proportion
» avec les besoins du peuple, car rien ne supplée à la
» disette absolue.

» Tout le commerce de l'Europe languit; nos ennemis
» sont punis eux-mêmes, semblables à l'abeille qui perd
» la vie en nous piquant de son aiguillon; il s'est fait mille
» banqueroutes à Londres depuis la guerre. Aussitôt que

» le gouvernement anglais connaît un riche, il le fait » lord. Son dessein en cela est de fortifier le patriciat et » la Monarchie ; mais ce moyen ruine le commerce ; et » s'il se trouve quelques hommes de courage dans la » Chambre des Communes, elle abolira peut-être bientôt » celle des pairs et le trône, aidée par la misère publique » et par le ressentiment du commerce.

» Nos mœurs présentes nous font souffrir avec joie des » privations. Il n'en est pas de même dans les monarchies » qui nous font la guerre : elles sont toutes ébranlées par » les cris des peuples.

» Les denrées ont encore enchéri par la difficulté des » charrois et la cherté des fourrages et des chevaux : les » chemins sont ruinés pour la plupart.

» Votre comité avait eu l'idée d'employer les hommes » justement suspects à les rétablir, à percer les canaux » de Saint-Quentin et d'Orléans, à transporter les bois de » la marine à nettoyer les fleuves. (1) Ce serait le seul

(1) Après Thermidor, le Comité de Salut Public, qui avait approuvé de son silence les assertions de Saint-Just, protesta contre elles et se défendit d'avoir jamais songé à employer les détenus aux travaux de l'Etat. Barère dans ses Mémoires s'exprime ainsi : « Le Comité, loin d'avoir eu cette pensée, digne de Louis XI, a » plusieurs fois repoussé le projet que Saint-Just énonçait vaguement et de loin, pour faire attacher aux travaux publics les détenus jugés suspects. Saint-Just nous vit toujours indignés contre » cette atroce injustice : ***Les détenus,*** lui dit-on, ***sont des ôtages » et non des criminels;*** ils sont arrêtés pour ***sûreté générale et » non condamnés pour crimes.*** Saint-Just n'osa plus reproduire » une idée proscrite unanimement ; mais ce qu'il y a de certain, » c'est qu'il ne rêvait qu'aux prisons des détenus, et Robespierre

» bien qu'ils auraient fait à la patrie : c'est à vous de
» peser cette idée dans votre sagesse. Dans une Républi-
» que il n'y a point de considération qui doive prévaloir
» sur l'utilité commune ; il serait juste que le peuple ré-
» gnât à son tour sur ses oppresseurs, et que la sueur
» baignât l'orgueil de leur front.

» Les différentes lois que vous portiez autrefois sur les
» subsistances auraient été bonnes, si les hommes n'a-
» vaient été mauvais.

» Lorsque vous portâtes la loi du *maximum*, les enne-
» mis du peuple, plus riches que lui, achetèrent au-
» dessus du *maximum*.

» Les marchés cessèrent d'être fournis par l'avarice de
» ceux qui vendaient : le prix de la denrée avait baissé,
» mais la denrée fut rare.

» qu'à son tribunal révolutionnaire. — Ils étaient bien dignes de
» s'aimer et de s'entendre. Saint-Just a sans cesse fait la guerre
» aux détenus, aux incarcérés, aux suspects : il a fait tous les rap-
» ports sur cette matière ; il a fait un rapport sur les incarcérés,
» il a fait établir la commission populaire pour les juger et les
» déporter ; il a fait établir, par un décret, le bureau de la
» police générale ; il a fait autoriser le Comité à renvoyer au
» tribunal révolutionnaire pour faire des listes de détenus à juger.
» Il a renvoyé à ce tribunal un grand nombre de détenus ; il a
» même arbitrairement disposé de cet objet sacré ; il a signé seul
» une liste de 159 détenus qu'il a renvoyés au tribunal révolution-
» naire. Cette liste est dans le procès de la commission des 21. —
» Voilà la main qui a frappé, qui a tyrannisé les détenus, comme
» Louis XI proscrivait les quatre mille nobles qu'il fit périr. Saint-
» Just s'est montré seul dans les listes ; il s'est montré seul à la
» tribune. Pourquoi donc frapper ceux qui n'ont point compris son
» langage ? »

» Les commissionnaires d'un grand nombre de com-
» munes achetèrent en concurrence ; et comme l'inquié-
» tude se nourrit et se propage d'elle-même, chacun
» voulut avoir des magasins, et prépara la famine pour
» s'en préserver.

» Les départements fertiles furent inondés de commis-
» sions ; tout fut arrhé ; on acheta même pour le duc
» d'York ; on a vu des commissionnaires porteurs de
» guinées.

» L'administration des subsistances militaires et le
» peuple, obligés d'acheter au *maximum*, ne trouvèrent
» que ceux que la pudeur du crime ou de l'intérêt n'avait
» point osé vendre à plus haut prix.

» Ainsi, nos ennemis ont tiré avantage de nos lois
» mêmes, et les ont tournées en leur faveur.

» Votre Comité de Salut Public a pensé que vous de-
» viez réprimer fortement cette concurrence établie
» entre le peuple et ses ennemis, et soumettre les com-
» missions ou réquisitions à un *visa*, par le moyen du-
» quel les agents malintentionnés seraient reconnus et
» les réquisitions organisées. »

La France est avertie. La France est en danger ; elle penche au-dessus de l'abîme. Le tableau se charge de teintes lugubres et foncées. Où doivent donc nous conduire les frayeurs que Saint-Just sème à pleines mains sur l'Assemblée, sur le pays? Droit à la dictature du Comité de Salut Public. « Dans les circonstances où se trouve la
» République, » reprend l'adroit orateur, « la Constitu-
» tion ne peut être établie. On l'immolerait par elle-même.
» Elle deviendrait la garantie des attentats contre la

» liberté, parce qu'elle manquerait de la violence néces-
» saire pour les réprimer. Le gouvernement présent est
» aussi trop embarrassé. »

Jamais on ne vit succès plus effrontément, plus habilement, plus complètement atteint. Avec ces cinq lignes rapidement débitées, le tour de main est accompli par l'escamoteur politique qui, après avoir endormi son complaisant public et d'un mot confisqué la Constitution et les libertés nationales, après s'être enfin débarrassé de ce que sa mission avait de plus difficile, court maintenant droit au but et dit à ses collègues : « Vous êtes trop loin de
» tous les attentats; *il faut que le glaive des lois se pro-*
» *mène partout avec rapidité*, et que votre bras soit par-
» tout présent pour arrêter le crime.

» Vous devez vous garantir de l'indépendance des
» administrations, diviser l'autorité, l'identifier au mou-
» vement révolutionnaire et à vous, et la multiplier.

» Vous devez *resserrer tous les nœuds* de la responsa-
» bilité, diriger le pouvoir souvent terrible pour les pa-
» triotes, et souvent indulgent pour les traîtres; tous les
» devoirs envers le peuple sont méconnus, l'insolence
» des gens en place est insupportable, les fortunes se
» font avec rapidité.

» Il est impossible que les lois révolutionnaires soient
» exécutées, si le gouvernement lui-même n'est constitué
» révolutionnairement.

» Vous ne pouvez point espérer de prospérité, si vous
» n'établissez un gouvernement qui, *doux et modéré en-*
» *vers le peuple, sera terrible envers lui-même par l'éner-*
» *gie de ses rapports*; ce gouvernement doit peser sur

» lui-même et non sur le peuple. Toute injustice envers
» les citoyens, toute trahison, tout acte d'indifférence
» envers la patrie, toute mollesse, y doivent être souve-
» rainement réprimés.

» Il faut y préciser les devoirs, *y placer partout le glaive*
» *à côté de l'abus*, en sorte que tout soit libre dans la
» République, excepté ceux qui conjurent contre elle et
» qui gouvernent mal. »

Un des plus terribles instruments de ce pouvoir terrible que Saint-Just vient d'accaparer pour le concentrer entre les mains du Comité de Salut Public, c'est le représentant en mission. Il le définit et lui enseigne ses devoirs : « Il n'est pas inutile non plus que les devoirs des
» représentants du peuple auprès des armées leur soient
» sévèrement recommandés. Ils y doivent être les pères
» et les amis du soldat. Ils doivent coucher sous la tente,
» ils doivent être présents aux exercices militaires, ils
» doivent être peu familiers avec les généraux, afin que
» le soldat ait plus de confiance dans leur justice et leur
» impartialité quand il les aborde. Le soldat doit les
» trouver jour et nuit prêts à l'entendre. Les représen-
» tants doivent manger seuls. Ils doivent être frugals et
» se souvenir qu'ils répondent du salut public, et que la
» chûte éternelle des rois est préférable à la mollesse
» passagère.

» Ceux qui font des révolutions dans le monde, ceux
» qui veulent faire le bien, ne doivent dormir que dans
» le tombeau.

» Les représentants du peuple dans les camps doivent
» y vivre comme Annibal avant d'arriver à Capoue, et

» comme Mithridate; ils doivent savoir, si je puis ainsi » parler, le nom de tous les soldats; ils doivent pour- » suivre toute injustice, tout abus, car il s'est introduit » de grands vices dans la discipline de nos armées. »

Peu nous importe maintenant qu'une seconde fois Saint-Just vienne publiquement constater l'avidité de ces républicains remplissant l'administration de l'armée de brigands et volant les rations des chevaux, insubordonnés et se méprisant les uns les autres parce qu'ils se connaissent; c'est la vieille histoire de toutes les révolutions faites pour restaurer la *vertu* et exploitées par des misérables pires que leurs devanciers. Peu nous importe qu'il trace une histoire de la guerre où l'impétuosité et la fougue française doit terrasser « des ennemis lourds, froids et » tardifs. » L'intérêt n'est plus là; il se trouvait tout-à-l'heure dans l'habile exposé des circonstances enlaidies à plaisir, des maux de la patrie à dessein exagérés pour rendre en apparence la dictature nécessaire. Il git maintenant dans la conclusion de ce discours : « Il faut que » notre gouvernement regagne d'un côté ce qu'il a perdu » de l'autre. Il doit mettre tous les ennemis de la liberté » dans l'impossibilité de lui nuire à mesure que les gens » de bien périssent. Il faut faire la guerre avec prudence » et ménager notre sang, car on n'en veut qu'à lui; » l'Europe en a soif! Vous avez cent mille hommes » dans le tombeau, qui ne défendent plus la liberté.

» Le gouvernement est leur assassin; c'est le crime » des uns, c'est l'impuissance des autres et leur inca- » pacité.

» Tous ceux qu'emploie le gouvernement sont pares-

» seux ; tout homme en place ne fait rien lui-même et » prend des agents secondaires ; le premier agent secon- » daire a les siens, et la République est en proie à vingt » mille sots qui la corrompent, qui la combattent, qui la » saignent.

» Vous devez diminuer partout le nombre des agents, » afin que les chefs travaillent et pensent.

» Le ministère est un monde de papier ; je ne sais point » comment Rome et l'Egypte se gouvernaient sans cette » ressource : on pensait beaucoup, on écrivait peu. La » prolixité de la correspondance et des ordres du gouver- » nement est une marque de son inertie ; il est impossible » que l'on gouverne *sans laconisme*. Les représentants » du peuple, les généraux, les administrateurs sont en- » vironnés de bureaux comme les anciens hommes de » palais ; il ne se fait rien, et la dépense est pourtant » énorme. Les bureaux ont remplacé le monarchisme ; » le démon d'écrire nous fait la guerre, et l'on ne gou- » verne point.

» Il est peu d'hommes à la tête de nos établissements » dont les vues soient grandes et de bonne foi ; le service » public, tel qu'on le fait, n'est pas vertu, il est métier.

» Tout enfin a concouru au malheur du peuple et à la » disette : l'aristocratie, l'avarice, l'inertie, les voleurs, » la mauvaise méthode. Il faut donc rectifier le gouver- » nement tout entier pour arrêter l'impulsion que nos » ennemis s'efforcent de lui donner vers la tyrannie ; » quand les abus seront corrigés, la compression de tout » mal amènera le bien, on verra renaître l'abondance » d'elle-même. »

Avec une docilité d'esclave, la Convention remit le pouvoir suprême au Comité de Salut Public, en prenant à peine le soin de cacher son servilisme sous une rédaction qui lui conserverait une prédominence menteuse. Elle décréta que le gouvernement était, jusqu'à la paix, déclaré révolutionnaire. Les ministres, les administrations étaient placés sous la surveillance du Comité de Salut Public, ainsi que tous les agents et fonctionnaires publics. Les mesures de sûreté seraient prises par le conseil exécutif, illusoire liberté d'action, car les ministres avaient besoin de l'approbation du Comité de Salut Public qui, lui, n'était tenu que de rendre compte à la Convention. « Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement, » disait le décret. « L'inertie du gouverne- » ment étant la cause des revers, les délais pour l'exécu- » tion des lois et des mesures de Salut Public seront fixés. » La violation de ces délais sera punie comme un attentat » à la liberté. » C'était encore le Comité de Salut Public qui présentait les généraux en chef à la Convention, à laquelle on laissait, en l'absence de l'initiative, le vain honneur de la nomination. Paris sera approvisionné pour un an au moins à partir de mars prochain, fut-il aussi arrêté ; il sera créé un tribunal et un jury nommés par la Convention pour examiner les fortunes de tous ceux qui ont manié les deniers publics depuis la Révolution, et de tous ceux qui sont en place en ce moment ; dans les villes où il s'élèvera des troubles, les garnisons qui y seront envoyées seront payées *par les riches* jusqu'à la paix ; les départements conserveront en grains ce qu'il leur faut de

subsistances, et le reste sera en réquisition pour les armées.

Toute la conspiration de Robespierre est dans ce rapport de Saint-Just. Un an plus tôt, Robespierre niait effrontément à la tribune ces projets de despotisme que Marat confessait avec autant d'audace. C'est qu'alors il ne savait point tout le parti qu'il pouvait tirer de Saint-Just. Peut-être n'avait-il point encore osé se confier à cet homme qui lui paraissait trop jeune. Peut-être bien aussi n'avait-il pas la certitude de réussir. Ce fut Saint-Just qui le lança, qui se chargea du plan et de la réussite, qui temporisa quand il fallut attendre, et fut hardi à propos. A nos yeux, tout le succès lui est dû. Voici ce qu'en 1795 écrivait l'auteur de *la Conjuration de Robespierre* : « Ce n'était point dans lui-même que Robespierre avait » trouvé l'idée d'atteindre au dictatoriat. Cette idée, toute » folle qu'elle était, supposait cependant une certaine » hardiesse, une sorte d'élévation dont son âme, sans » force, sans chaleur, se trouvait incapable. Elle lui avait » été inspirée par son parti, et réunissant peu de lumiè- » res à une excessive vanité, il donna dans le sens de sa » faction, sans se rendre compte ni de la nature des es- » pérances dont on le berçait, ni des moyens qu'il fau- » drait employer pour les réaliser. Ce ne fut point par des » combinaisons savantes, par une suite de calculs politi- » ques qu'il s'avança vers la tyrannie, et que ses mains » se trouvèrent armées du sceptre dont il fit un si san- » glant abus. Son parti et les évènements firent tout pour » lui. »

Pour que ce passage fût admirablement exact en tous

points, il n'aurait fallu que substituer un nom à une abstraction, écrire « Saint-Just » à la place du mot « parti. »

Car nous n'exagérons point à plaisir la grandeur du jeune représentant de l'Aisne. Voyez sa force, son énergie, sa promptitude. Le dernier mot de son rapport sur le gouvernement révolutionnaire est à peine lu, qu'il se remet à l'œuvre. Le jour, il travaille au Comité, et il écrit, la nuit, de nouveaux rapports. La Convention venait d'adopter une loi de prohibition contre les marchandises anglaises; par amendement, l'arrestation de tous les Anglais qui se trouvaient en France avait été décidée. Le 16 octobre, Saint-Just apporta à la tribune un projet de décret tendant à faire mettre en arrestation tous les étrangers avec les gouvernements desquels la République était en guerre; les femmes qui avaient épousé des Français avant le vote du décret, n'étaient point comprises dans la mesure, à moins qu'elles ne fussent suspectes ou qu'elles n'eussent épousé des suspects. On sait ce que cette appellation contenait de violence et d'effroi dans son élasticité.

Nous ne reproduirons point ce discours qui ressemble à tous ceux de Saint-Just. Comme les rapports qui l'ont précédé et suivi, il est empreint d'une dureté inouie d'expresion, d'une apreté sauvage, type de l'éloquence sentencieuse, pédante à force d'apophtegmes, de cet homme qui ne connut jamais la pitié. On y lit des phrases comme celles-ci: « Vous avez mis l'épouvante à l'ordre du jour. »
» — Le Comité, convaincu que l'on ne peut fonder une
» République si l'on n'a le courage de la nettoyer d'intri-
» gues et de factions, veut parler au peuple et à vous un

» langage sincère ; quiconque dissimule avec le peuple » est perdu. » — « Si vous montrez des ménagements à » vos ennemis, on ne les croira point vertu, on les croira » faiblesse ; et la faiblesse entre les nations comme entre » les hommes trouve peu d'amis. »

Un orateur s'était élevé contre l'arrestation des Anglais en masse. « Pour qui réclame-t-on votre modération ? » s'écrie Saint-Just, « pour un gouvernement coupable ! Au « lieu de vous porter à la faiblesse, faites jurer à vos en- » fants une haine immortelle à cette autre Carthage. » Et il ajoute : « Vous n'avez point porté de loi contre le peu- » ple anglais ; au contraire, vos précautions l'aideront à » briser ses chaînes, s'il est digne de la liberté. La cour » de Londres est Carthage pour nous, et non pas l'An- » gleterre. »

Au mois de janvier 1793, on avait dit que condamner Louis XVI, c'était jeter sa tête en défi aux tyrans de l'Europe. Saint-Just, à propos du jugement et de l'exécution de la reine, paraphrase odieusement cet odieux mot : « Votre Comité, » dit-il en terminant son discours, « a pensé » que la meilleure représaille envers l'Autriche était de » mettre l'échafaud et l'infamie dans sa famille !... » Fouquier-Tinville était dépassé.

Il reste un autre mot tout aussi effroyable de Saint-Just à l'occasion de l'exécution de Marie-Antoinette.

Dans une brochure intitulée *Causes secrètes de la Révolution du 9 Thermidor*, Villatte, juré au tribunal révolutionnaire de Paris, raconte : — « Le lendemain du juge- » ment d'Antoinette, je reçus de grandes lumières. J'avais » été spectateur aux débats ; Barère avait fait préparer

» chez Vénua un dîner où étaient invités Robespierre, » Saint-Just et moi. Saint-Just se faisait attendre; on me » députe vers lui; je le trouve au Comité; il écrivait. Au » nom de Robespierre, il me suit. En route, il paraissait » surpris, rêveur : Robespierre! disait-il... Robespierre!... » dîner avec Barère!... Il est le seul à qui il ait pardonné.... » Je laisse aux politiques à approfondir le sens de ces » mots obscurs, échappés de ses lèvres. Assis autour de » la table, dans une chambre secrète, bien fermée, on » me demande quelques traits du tableau des débats du » procès de Marie-Antoinette. Je n'oubliai point celui de » la nature outragée, quand, Hébert accusant Antoi- » nette d'obscénités avec son fils âgé de onze ans, elle se » retourna avec dignité vers le peuple : J'interpelle les » mères présentes et leur conscience de déclarer ici s'il » en est une qui n'ait pas à frémir de pareilles horreurs. » Robespierre, frappé de cette réponse comme d'un coup » d'électricité, casse son assiette de sa fourchette : « Cet » imbécile d'Hébert! » s'écrie-t-il, « ce n'est pas assez » qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'il en » fasse encore une Agrippine et qu'il lui fournisse à son » dernier moment ce triomphe d'intérêt public. » Chacun » reste comme stupéfait. Saint-Just rompit le silence par » cette phrase : *Les mœurs gagneront à cet acte de jus-* » *tice nationale*. Sans doute, mon orgueil de me trouver » avec ces maîtres de la République était bien excusable; » comme la coupe de Circé, chaque verre de vin était un » poison révolutionnaire qui m'enivrait d'illusions.

» Ce n'est là qu'un léger prélude de la grande conver- » sation politique. Robespierre ne dissimule pas ses

» craintes du grand nombre des ennemis de la révolu-
» tion. Barère comprend sous ce titre tous les nobles,
» tous les prêtres, tous les hommes de robe, sans excep-
» ter les médecins; selon lui, l'égalité a prononcé l'arrêt
» fatal. Saint-Just expose les bases de son discours sur
» la confiscation des biens des suspects à déporter. Ba-
» rère, impatient de montrer son ardeur pour les *princi-*
» *pes*, reprend ainsi : Le vaisseau de la Révolution ne peut
» arriver au port que sur une mer roulant des flots de
» sang. St-Just : C'est vrai; une nation ne se régénère
» que sur des monceaux de cadavres. »

Villatte affirme qu'il régnait à ce dîner un air de défiance réciproque. Il crut s'apercevoir que sa présence formait un grand obstacle aux confidences. Qu'eussent-elles donc été ces confidences, si la confiance eût été entière?

FIN DU PREMIER VOLUME.

